



Université d'Ottawa · University of Ottawa



© Jérémie Rouchon

**TROIS GÉNÉRATIONS D'INTELLECTUELS HAITIENS
DE LA PERCEPTION DU DISCRÉDIT ÉTRANGER
À LA « SECONDE INDÉPENDANCE »**

De 1880 à 1930

**Thèse présentée à l'École des études supérieures
et de la recherche de l'Université d'Ottawa en vue
de l'obtention du Doctorat en philosophie**

1997



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Acquisitions et
services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file Votre référence

Our file Notre référence

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-21978-X

Canada

RÉSUMÉ

TROIS GÉNÉRATIONS D'INTELLECTUELS HAÏTIENS : DE LA PERCEPTION DU DISCRÉDIT ÉTRANGER À LA « SECONDE INDÉPENDANCE »

DE 1880 À 1930

Jérémie Rouchon
Université d'Ottawa, 1997

Directeur :
Hubert Watelet

Ce travail concerne le rôle et l'influence d'une série d'intellectuels haïtiens dans la vie publique haïtienne, des années 1885 aux années 1930. C'est-à-dire des premières réactions au discrédit dont le peuple haïtien était l'objet de la part des étrangers à la fin de l'occupation américaine. On peut regrouper ces intellectuels en trois générations.

La méthode générationnelle permet de rassembler les écrivains par groupe d'âge autour des mêmes événements. Cette procédure a donné la génération de 1885, celle de 1915 et de 1925.

Anténor Firmin, Louis Joseph Janvier et Hannibal Price furent de la première génération. En 1915, Haïti fut envahie par les Américains. Georges Sylvain et ses collaborateurs organisèrent une croisade en Haïti et aux États-Unis dans le but de restaurer la souveraineté haïtienne. Ils formaient une seconde génération. Jacques Roumain et l'équipe de la *Revue indigène* intensifièrent la lutte par la suite jusqu'au retrait des Américains. Ce fut la troisième génération.

Anténor Firmin avait notamment écrit *De l'égalité des races humaines*, Hannibal Price *De la réhabilitation de la race noire par la république d'Haïti* et Louis Joseph Janvier *Les détracteurs de la race noire*. À la mort de Georges Sylvain, ses écrits politiques furent réunis par ses amis dans *Dix années de lutte pour la liberté*. Jacques

Roumain et ses camarades animaient *La Trouée* et la *Revue indigène* notamment. Pour ce qui est de Jean Price Mars que l'on peut considérer comme un éveilleur des intellectuels de la deuxième et de la troisième génération, il fut l'auteur de deux livres majeurs : *La vocation des élites* et *Ainsi parla l'oncle*.

La première génération fut cependant méconnue de l'opinion publique et elle était mal vue des gouvernements d'Haïti. La seconde génération eut une certaine influence auprès des masses. C'est ainsi que plusieurs milliers de gens répondirent à l'appel de Georges Sylvain lors de la visite de la commission américaine McCormick. Mais ce fut la troisième génération qui impressionna le plus. Ses mots d'ordre de grève furent suivis dans tout le pays.

Ce travail se fonde essentiellement sur la documentation laissée par les écrivains que l'on a étudiés. Nous avons aussi utilisé une série de journaux et de revues de l'époque, haïtiens et américains, de même que des documents officiels américains et enfin des travaux postérieurs à ces événements.

L'échec de la première génération de 1885 était prévisible, vu le niveau de la population et les mauvaises dispositions des gouvernements d'Haïti à son égard. L'échec de la deuxième génération le fut moins, mais les autorités américaines n'étaient pas au rendez-vous. En un sens, la troisième génération devait l'emporter puisque les Américains quittèrent le pays en 1934, mais notre travail montrera que ce succès fut plus apparent que réel, et que le retrait des États-Unis correspond davantage aux préoccupations de la politique américaine elle-même.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	vii
PREMIÈRE PARTIE	1
La génération de 1885, la race noire et Haïti	1
CHAPITRE PREMIER	5
Le contexte politique, économique et social	5
I - Le contexte politique	5
A - De 1804 à 1806 : Le fondateur	5
B - De 1806 à 1843 : L'héritage	8
C - De 1843 à 1879 : Une certaine instabilité de la vie politique	10
D - L'alternance constitutionnelle accompagna l'instabilité gouvernementale	11
II - Un contexte économique difficile	21
A - De 1804 à 1820 : L'ampleur des ruines et la cupidité des groupes influents	21
B - De 1820 à 1843 : L'inexpérience des dirigeants	23
C - De 1843 à 1879 : L'instabilité politique et la corruption ..	26
III - Les milieux sociaux	29
A - L'époque coloniale	29
B - L'époque nationale	33
CHAPITRE 2	41
Le regard de l'étranger	41
I - La terre : Haïti, un paradis terrestre	41
II - La population	48
A - Les jugements négatifs	48

1° - Une économie en décadence	49
2° - Des villes à l'abandon	54
3° - Des dirigeants ridicules	59
4° - Des institutions de façade	60
5° - La critique des Haïtiens	65
B - Les jugements positifs	88
1° James Theodore Holly	89
2° James Redpath	90
3° C.S. Salmon	91
4° Frédérick Douglass	92
 CHAPITRE 3	 106
Les Croisés de l'égalité des races et de la réhabilitation de la race noire par la république d'Haïti	 106
I - Hannibal Price, Anténor Firmin, Louis Joseph Janvier et l'histoire d'Haïti jusqu'en 1880	 106
II - Réactions de Hannibal Price, Anténor Firmin et Louis Joseph Janvier aux opinions étrangères sur Haïti	 116
1° - Louis Joseph Janvier	124
2° - Anténor Firmin	131
3° - Hannibal Price	138
III - Les idées communes chez Hannibal Price, Anténor Firmin et Louis Joseph Janvier	 141
 CHAPITRE 4	 151
Influence de la génération de 1885	151
I - Sur les étrangers : Absence de réactions et continuation du discrédit	 151
II - Sur les Nationaux	155
1° - Absence de résultats pratiques sur la vie et les institutions politiques	 155

2° - Impact relatif sur une partie des élites et de l'opinion publique	167
DEUXIÈME PARTIE	178
Les premières années de l'Occupation américaine : de 1915 à 1922	178
CHAPITRE 5	180
Arrière-plan politique, économique et social	180
I - Contexte politique : imposition de la tutelle	180
II - Contexte économique : emprunt extérieur et contrôle douanier ..	188
III - Contexte social : collaboration et résistance	190
CHAPITRE 6	199
Connaissance de l'occupation aux États-Unis, de 1915 à 1922	199
I - Jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale	199
II - Après la Première Guerre mondiale	202
CHAPITRE 7	212
La première génération de l'occupation	212
I - Premiers efforts : Fondation de l'Union patriotique et du journal <i>La Patrie</i>	220
II - Un « éveilleur » : le Dr. Jean Price Mars	223
III - Réorganisation de l'Union patriotique d'Haïti et nouveaux efforts de l'association	227
CHAPITRE 8	250
Revers de la Génération de 1915	250
I - Les audiences à Washington de la Commission sénatoriale d'enquête de 1921	250
II - Les audiences de la Commission sénatoriale en Haïti	252

III - Le rapport négatif de la Commission McCormick	257
TROISIÈME PARTIE	264
La Génération de 1925 et l'Occupation Américaine de 1922 à 1930	264
CHAPITRE 9	266
Cadre politique, économique et social	266
I - Le cadre politique	266
II - Le cadre économique	269
III - Le cadre social	273
CHAPITRE 10	280
L'Occupation selon des visiteurs américains	280
I - Une occupation qui prépare la démocratisation	283
II - Le manichéisme des radicaux	289
CHAPITRE 11	306
Les intellectuels et l'occupation américaine, de 1922 à 1930	306
La génération de 1925	306
I - Les trois dernières années de Georges Sylvain	306
II - L'effort de renouveau identitaire de la génération de 1925	311
III - Vers la collaboration avec les aînés	322
CHAPITRE 12	331
L'influence de la génération de 1925	331
I - Le leadership de Jean Price Mars dans le renouveau identitaire	331
II - L'aggravation des tensions politiques et sociales	336
III - La Commission Forbes de 1930 et l'évolution de la politique américaine	340

Conclusion.....	351
Bibliographie.....	363
Table des cartes.....	381
Table des tableaux.....	381

INTRODUCTION

L'histoire commença au début des années 1880, quand les intellectuels prirent la défense de la race noire et du nom d'Haïti, contre des insinuations méprisantes d'origine étrangère. Ce fut une première phase. La seconde débuta avec l'intervention d'une autre génération, dès le commencement de l'occupation américaine en 1915. Et la troisième avec la restructuration administrative de l'occupation en 1922. Celle-ci se termina en 1930 quand les Américains choisirent de partir et de rendre public leur calendrier de retrait.

Quelle fut l'influence des intellectuels haïtiens sur l'évolution historique de leur pays pendant cette période ? Dans toute société, - Haïti ne fait pas exception¹ - l'intellectuel bénéficie d'une notoriété, et celle-ci est susceptible de lui conférer une certaine influence. Mais dire les choses de cette façon indique en même temps combien l'approche dans ce domaine doit être prudente. Quel fut le rôle de l'intellectuel dans son milieu ? Dans quelle mesure a-t-il pu agir sur le cours des événements de la période de 1880 à 1930 ? Cette étude a pour but d'essayer de répondre à cette question.

Des universitaires aussi différents que l'économiste d'origine russe, Paul A. Baran, et le sociologue et politicologue français, Raymond Aron², ont essayé de faire saisir combien il est difficile de définir l'intellectuel parce que, suivant les pays et les régimes politiques, l'appellation s'applique à un éventail non seulement très large, mais encore très divers d'individus. C'est pourquoi au lieu de chercher à le définir il peut être plus utile de faire savoir dans quel sens on voudrait utiliser le concept dans un cas précis. Aussi tenons-nous à préciser d'entrée que la présente étude ne porte pas sur l'ensemble des intellectuels, mais seulement sur ceux qui répondent à deux critères sélectifs et pertinents. Ce travail se limite aux écrivains étudiés dans les manuels d'histoire de la littérature haïtienne, et, parmi ceux-ci, aux écrivains qui « sont intervenus sur le terrain du politique pour prendre part au débat sur la cité »³, ceux qu'on appelle les écrivains

engagés. « La notion d'engagement, note Pascal Perrineau, implique le passage à l'acte; s'engager politiquement consiste essentiellement à avoir une activité politique. »⁴ Mais cela étant, on peut dire avec Pascal Ory que « l'intellectuel ne se définit plus par ce qu'il est, une fonction, un statut, mais par ce qu'il fait, ... son intervention ... L'intervention de l'intellectuel se devra d'être manifeste. Il ne sera pas l'homme qui pense..., mais l'homme qui communique une pensée : influence interpersonnelle, pétitionnement, tribune, essai, traité... »⁵ On ne trouve donc pas ici une histoire des intellectuels dans le sens large du terme, mais une enquête sur ceux d'entre eux qui correspondent à ce sens d'écrivain engagé, à l'époque envisagée.

Jusqu'en 1898, le vocable n'était qu'un adjectif, comme dans « la vie intellectuelle ». À l'occasion de l'affaire Dreyfus, en France, Georges Clémenceau et Maurice Barrès l'utilisèrent comme substantif, par exemple dans « la protestation des intellectuels ».⁶ C'est donc depuis le tournant du dix-neuvième siècle que le vocable est entré dans l'usage, à ce titre, en français.

L'expression « écrivain ou intellectuel engagé » est plus récente que le phénomène lui-même. Apparemment elle date de 1945 quand, dans sa présentation de la revue *Les temps modernes*, Jean-Paul Sartre dénonça la tentation de l'irresponsabilité, souligna que « toute écriture a un sens et que l'écrivain écrit pour dire quelque chose, que ni Vestale, ni Ariel, il est dans le coup quoi qu'il fasse. »⁷ Deux ans plus tard il illustra sa pensée de la façon suivante : « L'écrivain est en situation dans son époque : chaque parole a des retentissements. Chaque silence aussi. Je tiens Flaubert et Goncourt pour responsables de la répression qui suivit la Commune parce qu'ils n'ont pas écrit une ligne pour l'en empêcher. Ce n'était pas leur affaire, dira-t-on. Mais le procès de Calas, était-ce l'affaire de Voltaire ? La condamnation de Dreyfus, était-ce l'affaire de Zola ? L'administration du Congo, était-ce l'affaire de Gide ? Chacun de ces auteurs, en une circonstance particulière de sa vie, a mesuré sa responsabilité d'écrivain. L'occupation nous a appris la nôtre. »⁸

L'histoire des intellectuels est certes considérée comme une branche récente de l'histoire et même comme une histoire en chantier⁹, malgré les apports fructueux de politologues, de sociologues, et plus récemment d'historiens,¹⁰ mais c'est aussi une histoire en pleine croissance. En France seulement on peut citer les travaux, parmi d'autres historiens, de Jean-François Sirinelli, Pierre Assouline, Christophe Prochasson, Christophe Charle, Pascal Ory, Remy Rieffel, Olivier Mongin, Pascale Goetschel, Stéphane Clouet, Blandine Barret-Kriegel ou de Jacques le Goff.¹¹ Une énumération, même sommaire, serait évidemment beaucoup plus large si elle tenait compte du développement qui a lieu à l'étranger, notamment dans le monde anglo-saxon et au Canada français. »

Dans l'état actuel de la recherche, trois méthodes différentes sont estimées particulièrement fructueuses pour écrire cette histoire : « l'étude d'itinéraires, l'observation de structures de sociabilité et la mise en lumière des générations ».¹²

La première est l'étude des biographies individuelles, que l'on peut rattacher à la prosopographie. La seconde est l'étude des relations comme celles que l'on trouve dans la publication des revues, des journaux, et ce qu'on désigne sous le nom de « réseau ». La troisième, c'est l'étude de groupes d'âge, et c'est celle qui concerne plus particulièrement notre travail. Toutefois, quelle que soit la méthode choisie, on côtoie d'une certaine manière les deux autres.

Comme l'indique son titre, le présent travail est construit à partir d'une approche générationnelle. Pour se familiariser avec l'utilisation de cet instrument, on a lu une série d'auteurs : les articles de Yves Renouard, Raoul Girardet, Jean-Pierre Azéma, Michel Winock, Marc Devrièse, Annie Kriegel, Jean-François Sirinelli, de même qu'une étude de Claude Digeon et la thèse de doctorat de Paul Francis Lachance.¹³ Il ressort de ces lectures que le sociologue britannique d'origine hongroise, Karl Mannheim (1893-1947), ainsi que le philosophe espagnol, José Ortega Y Gasset (1883-1955), furent dans le domaine des pionniers incontournables, ayant été les premiers à faire ressortir les vertus heuristiques du concept de génération pour les études historiques.

Wilhelm Dilthey, il est vrai, montrait déjà la voie lorsqu'il estimait que les individus contemporains, étant exposés toute leur vie à des expériences communes, formaient une génération.¹⁴ Mannheim précisa en somme la pensée de Dilthey en soulignant que la contemporanéité des naissances, tout en situant chronologiquement une génération, ne crée pas celle-ci et qu'« on ne peut parler de génération que dans la mesure où ceux qui entrent simultanément dans la vie participent potentiellement à des expériences qui créent des liens, et qu'enfin seul un même cadre de vie historico-social permet que la situation définie par la naissance dans le temps chronologique devienne une situation sociologiquement pertinente. »¹⁵

Toutefois, il ne considère pas comme Dilthey le rôle de l'ensemble des expériences communes dans la constitution des générations. Dilthey suggérait que les expériences communes créent les générations. Sans doute, mais ce n'est pas le nombre, l'addition, l'accumulation des expériences, répond Mannheim, car la première est d'importance décisive. Les expériences ultérieures ne s'y additionnent pas mais se superposent comme deuxième ou troisième niveau. Elles sont ressenties comme une confirmation ou une mise en question de la première expérience, et « la prédominance de la première reste encore vivante et déterminante, quand bien même tout le déroulement ultérieur de la vie ne devrait être qu'une négation et un démantèlement de l'image naturelle du monde reçue pendant la jeunesse. »¹⁶

Alors que Mannheim attribue l'apparition des générations au hasard des événements historiques Ortega y Gasset, au contraire, avance qu'elle a lieu régulièrement chaque quinze ans, pour correspondre au monde qui a changé dans l'intervalle, pas nécessairement le monde physique, mais l'esprit du temps qui s'impose à nous et qui englobe les éléments fondamentaux de notre environnement.¹⁷ La cohorte qui correspond à ce nouvel esprit forme la génération nouvelle. Les cohortes démographiques plus jeunes ou plus anciennes, de même que les marginaux qui ne sont pas affectés par l'esprit du temps, ne font pas partie de la génération. Ce sont des contemporains.¹⁸

Néanmoins Ortega y Gasset rejoint Mannheim en soulignant comme celui-ci qu'il y a toujours plusieurs générations à pied d'oeuvre dans un espace socio-historique, que l'approche générationnelle appliquée à l'investigation historique se distingue d'une étude généalogique ou de l'analyse des phases dans le cycle de vie de l'individu.¹⁹

En France ce furent les historiens de la littérature qui parurent d'abord s'intéresser à la notion de génération, comme l'attestèrent notamment les livres de Albert Thibaudet, V. Saulnier, Henry Peyre, R. Jasinski ou J. Pommier.²⁰ L'intérêt des historiens commença de se manifester après que Marc Bloch eut réaffirmé que les générations découlaient bien d'événements importants, en d'autres termes, non de la vie des individus mais des sociétés. Selon le doyen Yves Renouard, cette introduction de l'événement par Marc Bloch « est la marque même de l'historien. Celui-ci part des faits et non des théories. Il constate que [...] les événements de grande ampleur [...] ont transformé les vies des sociétés immenses et les ont bouleversées [...] Mais, comme les uns ni les autres de ces phénomènes ne se produisent à intervalles réguliers, il n'est pas possible que les générations qui se définissent en fonction des plus marquants d'entre eux aient la durée absolument invariable d'une unité arithmétique [...] Ainsi définies, les générations peuvent s'étirer plus ou moins, grouper des faisceaux de classes d'âge plus ou moins importants, selon l'emplacement des faits, des idées ou des événements qui déterminent les lignes de clivage d'une société.²¹ » Donc les générations restent le fruit du hasard, et non de la nécessité, ce qui explique qu'il y a des générations longues et des générations courtes.

Claude Digeon est du même avis : « C'est l'histoire qui fait les générations, dit-il. Celles-ci ne se forment pas par un mouvement intérieur propre, mais se groupent, s'agencent, trouvent leurs limites chronologiques dans les faits décisifs d'une époque. »²²

Au total il ressort que la génération se constitue autour d'une même tranche d'événements, d'une mémoire commune de ces événements, et d'un groupe d'âges variables car une génération peut être longue, moyenne ou courte. De plus Claude Digeon a utilisé une grille d'analyse qui nous a paru très utile. Nous pouvions nous en

inspirer sans le suivre complètement cependant, parce que nous n'étudions pas les générations pour elles-mêmes mais pour noter leur influence en Haïti de 1880 à 1930.

La signification de l'indépendance d'Haïti pour les Haïtiens et la race noire a traditionnellement été un sujet important en Haïti. Et ce fut pour défendre la souveraineté d'Haïti, sa réputation et celle de la race noire, que des écrivains haïtiens descendirent dans l'arène de 1880 à 1930.

De ce point de vue, la période se caractérise par une constante : c'est la conviction, ou tout au moins le sentiment, chez eux, du mépris de l'étranger à l'égard d'Haïti et des Haïtiens. En ce sens, en effet, le comportement de Louis-Joseph Janvier, d'Anténor Firmin ou d'Hannibal Price ne fut pas différent de celui de Georges Sylvain ou de Jean Price Mars, ni de celui d'un Jacques Roumain. Ce fut le changement de contexte à chaque phase qui fit des uns des égalitaires au plan racial de (1880 à 1915), des autres, des patriotes de (1915 à 1922) ou encore des nationalistes de (1922 à 1930). En pratique tous étaient à des degrés divers dans chacun de ces états à travers les trois phases. C'était toujours l'Haïtien qui luttait avec les moyens du bord contre le mépris de l'étranger, que celui-ci fût direct ou qu'il prît l'une de ses formes édulcorées comme le patronage. Jean Price Mars se considérait comme la synthèse de Firmin et de Price, tandis que Roumain et ses compagnons cherchèrent l'inspiration culturelle chez Jean Price Mars, et l'orientation politique dans l'action militante de Sylvain. « Le présent dans lequel nous vivons, dit José Ortega y Gasset, est ce qu'il est parce qu'il est porté par tous les présents antérieurs, toutes les générations précédentes.²³ » D'une certaine façon les trois générations étaient solidaires. On pourrait, s'inspirant d'Ortega y Gasset,²⁴ les comparer à des acrobates exécutant un numéro, la troisième génération se tenant debout, au sommet sur les épaules de la deuxième, et celle-ci sur celles de la première.

Ajoutons qu'il y eut par ailleurs une certaine filiation entre le renouveau identitaire haïtien de la fin des années 1920 et la Négritude des années 1930. On sait qu'à l'époque cette association fut fondée à Paris par des étudiants africains et antillais, pour

affirmer et revendiquer « une conception du monde, cosmogonie, culture, valeurs, communes aux personnes de race noire tant en Afrique » que dans le reste du monde.²⁵ Ces liens d'appartenance furent en effet reconnus par la suite par l'un des fondateurs de la Négritude, et non des moindres, puisqu'il s'agit de Léopold Sédar Senghor, qui fut président de la République du Sénégal et académicien. Voici le rappel de ses termes :

« Il est des noms qui sonnent comme un manifeste. Tel me fut révélé le nom du Docteur Jean Price Mars lorsque je l'entendis pour la première fois. Étudiant en Sorbonne, j'avais commencé de réfléchir au problème d'une Renaissance culturelle en Afrique noire, et je me cherchais - nous nous cherchions - un parrainage qui put garantir le succès de l'entreprise.

Au bout de ma quête, je devais trouver Alain Locke et Jean Price Mars. Et je lus *Ainsi parla l'Oncle* d'un trait comme l'eau de la citerne... au soir, après une longue étape dans le désert. J'étais comblé. L'Oncle légitimait les raisons de ma quête, confirmait ce que j'avais pressenti. Car, me montrant les trésors de la Négritude qu'il avait découverts sur et dans la terre haïtienne, il m'apprenait à découvrir les mêmes valeurs, mais vierges et plus fortes, sur et dans la terre d'Afrique.

Aujourd'hui, tous les ethnologues et écrivains nègres d'expression française doivent beaucoup à Jean Price Mars; l'essentiel, cette vérité que « nous n'avons de chance d'être nous mêmes que si nous ne répudions aucune part de l'héritage ancestral ». Singulièrement les écrivains. D'abord les Haïtiens, Roumain, Dépestre et les autres, mais aussi les Antillais et les Africains : un Damas, un Césaire, un Niger, un Birago Diop, et surtout moi-même.²⁶ »

Depuis ce témoignage Jean Price Mars est parfois appelé « père de la Négritude universelle.²⁷ » Mais il y a plus : le critique littéraire Ulrich Fleishmann a précisé dans quelle mesure on peut effectivement reconnaître une filiation entre l'indigénisme haïtien de la fin des années 1920 et la Négritude universelle de la décennie suivante :

« Tant qu'on regarde la Négritude comme un mouvement littéraire dont le but était d'être un « instrument efficace de libération », dit-il, on peut facilement trouver des analogies entre ces deux écoles, nées dans des circonstances politiques semblables, en particulier la main-mise impérialiste et la discrimination raciale. Ainsi, le Haïtien cultivé avait-il à affronter les mêmes problèmes que l'Africain : dépersonnalisation, rejet

de
Élu
pour
rep-
an-
comme
ma-
nombre
spé-
force
ave
souve les

Je n'
au profes
Jennings, Pa
utiles dont ils
cours de l'état

ix similaires il n'est pas
Négritude, sur laquelle
ac le noirisme, un des
haitienne des derniers
voir se présentent
paysans noirs ils
e la partie la plus
ui se souçait de
res. »²⁹ Tout en
stinées de leur
e donc aussi à

ssée par les
e politique,
ous avons
ains. On
aux ou
aurait
à des
Tel

* Dans la pl
en bas de

de la culture traditionnelle, complexe d'infériorité. À des maux similaires il n'est pas étonnant que l'on ait cherché des remèdes identiques.²⁸ » La Négritude, sur laquelle nous reviendrons à la fin de cette étude, ne se confond pas avec le noirisme, un des aspects les plus controversés de la vie politique intérieure haïtienne des derniers années. Selon David Nicholls « les noirs qui aspiraient au pouvoir se présentaient comme les défenseurs des travailleurs ruraux et des petits paysans noirs. Ils maintenaient que le pouvoir politique devait être sous l'autorité de la partie la plus nombreuse de la population. Ils favorisaient un gouvernement qui se souciait de l'espérance des masses en face de l'intrigue des politiciens mulâtres. »²⁹ Tout en s'efforçant de préciser l'influence des intellectuels haïtiens sur les destinées de leur pays, au cours du demi siècle des années 1880 à 1930, cette étude vise donc aussi à retrouver les origines haïtiennes de la Négritude.

Le travail se fonde essentiellement sur la documentation imprimée laissée par les écrivains que l'on a étudiés : livres, articles de revues, documents de nature politique, ces derniers concernant plus particulièrement la période de l'Occupation. Nous avons aussi utilisé une série de journaux et de revues de l'époque, haïtiens et américains*. On trouvera les détails de ces sources dans la bibliographie de même que les travaux ou études consultés, postérieurs aux trois générations examinées. Mais on ne saurait s'attendre à trouver ici des références à des fonds d'archives haïtiens, ou à des publications officielles de l'époque, qui ne sont malheureusement pas disponibles. Tel quel, il nous semble cependant que nous sommes arrivé à faire oeuvre utile.

Je ne voudrais terminer sans exprimer mes remerciements aux membres du jury, au professeur Carolyn E. Fick de l'Université Concordia, et aux professeurs Lawrence Jennings, Paul Lachance et Brian Villa de l'Université d'Ottawa, pour les suggestions utiles dont ils m'ont fait profiter à l'occasion de la soutenance, et les deux derniers au cours de l'élaboration de la thèse également. Qu'il me soit permis d'exprimer une

* Dans la plupart des cas, lorsqu'une citation est d'origine anglaise, elle apparaît en bas de page, avec une traduction française dans le texte.

gratitude spéciale à mon mentor, le professeur Hubert Watelet. J'avais sans doute la détermination, mais cela ne suffit pas pour vaincre toutes les difficultés. Sans sa patience et ses conseils, ce travail n'aurait pas vu le jour.

NOTES

1. Michael Dash, « Blazing Mirrors : the Crisis of the Haitian Intellectual », dans *Intellectuals in the Twentieth Century Caribbean*, Vol. II, *Unity in Variety : The Hispanic and Francophone Caribbean*, ed. par Alistair Hennessey, London : MacMillan Caribbean, 1992, p. 175.
2. Paul A. Baran, *The Longer View : Essays Toward a Critique of Political Economy*, (New York : Monthly review press, 1969), pp. 3-15; Raymond Aron, *L'opium des intellectuels*, (Paris : Calmann-Levy, 1955), pp. 215-22.
3. Pascal Ory, « L'intellectuel : une définition », dans *Les Intellectuels en France, de l'affaire Dreyfus à nos jours*, par Pascal Ory et Jean-François Sirinelli, (Paris : Colin, 1986), p. 9.
4. Pascal Perrineau, *L'engagement politique : déclin ou mutation*, (Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1994), p. 13.
5. Ory et Sirinelli, op. cit., p. 9.
6. Ibid., p. 6.
7. Helenice Rodrigues da Silva, *Texte, action et histoire : réflexions sur le phénomène de l'engagement*, (Paris : L'Harmattan, 1994), p. 24.
8. Christian Delporte, *Intellectuels et politique*, (Paris : Casterman, 1995), p. 76.
9. Jean-François Sirinelli, « Les Intellectuels », dans *Pour une histoire politique*, sous la direction de René Remond, (Paris : Seuil, 1988), pp. 199-209.
10. Jean-François Sirinelli, « Enjeux : le hasard ou la nécessité ?; Une histoire en chantier : l'histoire des intellectuels », *Vingtième siècle : revue d'histoire*, No. 9, (janvier-mars, 1986), p. 97.
11. Christophe Prochasson, *Les intellectuels, le socialisme et la guerre, 1900-1938*, (Paris : Seuil, 1993); Blandine Barret-Kriegel, *Les chemins de l'État*, (Paris : Calmann-Levy, 1986); Jean-François Sirinelli, *Génération intellectuelle :*

Khâgneux et normaliens de l'entre-deux-guerres, (Paris : Fayard, 1988); Pierre Assouline, *L'épuration des intellectuels*, (Bruxelles : Éditions Complexe, 1985); Stéphane Clouet, *De la rénovation à l'utopie socialistes : révolution constructive, un groupe d'intellectuels socialistes des années 1930*, (Nancy : Presses universitaires de Nancy, 1991); Christophe Charle, *Naissance des « intellectuels, 1880-1900 »*, Paris : Éditions de Minuit, 1990.

Pascale Goetschel et Emmanuelle Loyer, *Histoire culturelle et intellectuelle de la France au XXe siècle*, (Paris : A. Colin, 1994) Olivier Mongin, *Face au scepticisme, 1975-1993 : les mutations du paysage intellectuel ou l'invention de l'intellectuel démocratique*, (Paris : Éditions la Découverte, 1994); Pascal Ory, *Les Intellectuels en France, de l'affaire Dreyfus à nos jours*, par Pascal Ory et Jean-François Sirinelli, (Paris : A. Colin, 1986); Rémy Rieffel, *La tribu des clercs : les intellectuels sous la Ve République, 1958-1990*, (Paris : Calmann Lévy, 1993); Jean-François Sirinelli, *Intellectuels et passions françaises : manifestes et pétitions au XXe siècle*, (Paris : Fayard, 1990); Colloque franco-hongrois d'histoire sociale (1980 : Matrafured, Hongrie) et Jacques Le Goff, 1924-Kopeczi, Bela, *Intellectuels français, intellectuels hongrois : XIII^e siècle : [actes du Colloque franco-hongrois d'histoire sociale à Matrafured]*, (Budapest : Akademiai Kiado, 1985).

12. Jean-François Sirinelli, *Génération intellectuelle : Khâgneux et normaliens de l'entre-deux-guerres*, (Paris : Fayard, 1988), p. 10.
13. Yves Renouard, « La notion de génération en histoire », *Revue historique*, Vol. 209, (janvier-mars, 1953), pp. 1-23; Raoul Girardet, « Du concept de génération à la notion de contemporanéité », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, (avril-juin, 1983), pp. 257-70; Jean-Pierre Azéma, « La clef générationnelle », *Vingtième siècle : revue d'histoire*, No. 22, (avril-juin, 1989), pp. 3-10; Michel Winock, « Les générations intellectuelles », *Vingtième siècle : revue d'histoire*, No. 22, (avril-juin, 1989), pp. 17-38; Marc Devrièse, « Approche sociologique de la génération », *Vingtième siècle : revue d'histoire*, No. 22, (avril-juin, 1989), pp. 11-16; Annie Kriegel, « Le concept politique de génération : apogée et déclin » *Commentaire*, Vol. 2, No. 7, (Automne, 1979), pp. 390-99; Jean-François Sirinelli « génération et histoire politique » *Vingtième siècle : revue d'histoire*, No. 22, (avril-juin, 1989), pp. 67-80; Claude Digeon, *La crise allemande de la pensée française, 1870-1914*, (Paris : Presses Universitaires de France, 1992, 1959); Paul Francis Lachance, *The Imagery of Generations in French Public Opinion on the Eve of World War I*. Thèse de doctorat, The University of Wisconsin, 1974;
14. Karl Mannhein, *Le problème des générations*, (Paris : Nathan, 1990), pp. 33-34.
15. Ibid., p. 52.
16. Ibid., p. 53.

17. José Ortega y Gasset, *Man and Crisis*, (London : Allen and Unwin, 1958), p. 50.
18. Ibid., p. 43.
19. Ibid., pp. 52-57.
20. Jean Pommier, « L'idée de génération » dans Franz Cumont, et Jean Pommier, *Conférences*, (Paris : Droz, 1945), pp. 3-43; Henri Peyre, *Les générations littéraires*, (Paris : Bowin, 1947); René Jasinski, *Histoire de la littérature française*, (Paris : Bowin 1947), 2v.; V.L. Saulnier, *La littérature française du siècle classique*, (Paris : Presses Universitaires de France, 1943); Albert Thibaudet, *Histoire de la littérature française de 1789 à nos jours*, (Paris : Stock, 1936).
21. Yves Renouard, « La notion de génération en histoire », *Revue historique*, Vol. 209, (janvier-mars, 1953), pp. 11-12.
22. Digeon, op. cit., p. 6.
23. Ortega y Gasset, op. cit., p. 53.
24. Ibid, p. 54.
25. Albert Salon, *Vocabulaire critique des relations internationales dans les domaines, culturel, scientifique et de la coopération technique*, (Paris : La maison du dictionnaire, 1978), p. 104.
26. Léopold Sédar Senghor, « Hommage à l'oncle », dans *Témoignages sur la vie et l'oeuvre du Dr. Jean Price Mars*, (Port-au-Prince : Imprimerie de l'État, 1956), p. 5.
27. Patrick Bellegarde-Smith, « Haitian Social Thought : a Bibliographical Survey », *Inter-American Review of Bibliography*, Vol. 22, N° 3-4 (1982), p. 334.
 _____, *Race, Class and Ideology : Haitian Ideologies for Underdevelopment, 1806-1934*, (New York : The American Institute for Marxist studies, 1982), p. 11.
28. Ulrich Fleischmann, *Écrivain et société en Haïti*, (Montréal : Centre de recherches caraïbes de l'Université de Montréal, 1970), p. 22.
29. David Nicholls, *From Dessalines to Duvalier : Race, Colour and National Independence in Haiti*, (New-York : Cambridge University Press, 1979), p. 11

PREMIÈRE PARTIE

La génération de 1885, la race noire et Haïti

Durant son premier siècle, le dix-neuvième, Haïti connut l'empire, la royauté et la république comme forme de gouvernement, mais le pouvoir demeura quasi-invariablement militaire, dictatorial et personnel. La vie politique fut souvent troublée à cause des rivalités de personnes, des ambitions individuelles et de la question de couleur.

David Nicholls a bien montré que la grande majorité des esclaves étaient noirs et les affranchis mulâtres. Après l'indépendance, les seconds gardèrent leurs propriétés et souvent héritèrent de celles de leurs pères venus de France. Une nouvelle élite, essentiellement mulâtre, était prête à prendre la place des blancs. Mais elle devait compter avec une nouvelle élite noire, rivale et dont la puissance dérivait de sa position dans l'armée révolutionnaire.¹

« L'histoire politique d'Haïti au dix-neuvième siècle doit être vue comme une lutte entre une élite mulâtre commerciale et citadine et une élite noire, rurale et militaire. Chacune avait pourtant besoin de l'autre afin de démontrer qu'elle avait une dimension nationale; de plus, les mulâtres cherchaient l'appui de quelques généraux noirs et souvent trouvèrent de bonne guerre d'agir derrière le masque d'un président-paravent noir, tandis que les noirs, quand ils furent au pouvoir, comptèrent sur les mulâtres pour remplir les postes de l'administration et s'assurer un minimum d'appui de la communauté des affaires. »²

L'ancienne colonie ne retrouva pas la prospérité qui fit sa réputation d'antan. Le déclin économique ne fut pas attribuable uniquement à l'inexpérience des nouveaux dirigeants ou aux désordres politiques. Il s'expliqua aussi par les destructions qui eurent lieu au cours de la lutte pour l'indépendance jusqu'en 1804, par l'isolement dans lequel elle fut ensuite confinée par les grandes puissances jusqu'en 1825 et par l'indemnité exorbitante qu'elle dut payer à la France pour sa reconnaissance jusqu'en 1922.

Les économistes ont montré qu'on pouvait connaître l'inflation et la récession en même temps. C'est ce qu'ils appellent la stagflation. Il ne s'agit ici que d'une simple image pour dire que le déclin économique d'Haïti au dix-neuvième siècle n'était compensé par aucun progrès social significatif. Pour expliquer ce que nous entendons par progrès social nous nous référons aux suggestions fournies par l'historien haïtien Gérard Laurent : « Un mouvement commercial florissant est indubitablement un signe de prospérité, mais non un critère de civilisation. Car cette dernière réclame plutôt des indices dans la structure sociale d'un pays, dans le degré d'évolution des masses, dans le genre de vie d'un peuple, comme dans ses moeurs et dans son idéal. L'exemple de la colonie de Saint-Domingue qui a connu une prospérité à jamais égalée peut-être citée. Une poignée de colons pour se combler ravalait dans les gouffres de l'ignorance tout un peuple. Des lois iniques étaient édictées; des principes inhumains, en application; l'immoralité en honneur. L'horizon des noirs était borné par une dégradante servitude. Le soleil ne brillait que pour les colons. La prospérité de Saint-Domingue se fondait donc sur l'injustice et le crime; elle rayonnait sur la misère et l'ignorance; elle outrageait la dignité humaine. En dépit de son commerce florissant et de la finesse de sa société, Saint-Domingue était une colonie sauvage. »³ L'absence de progrès social se manifesta en Haïti par un héritage colonial, la question de couleur ou la division de la population entre blancs et noirs. À l'époque coloniale elle était divisée entre blancs, noirs et mulâtres. En outre le niveau de l'instruction publique resta insignifiant, comme le montre le tableau ci-dessous. Encore convient-il de noter que ces chiffres officiels sur la fréquentation scolaire ne sont pas absolument fiables étant donné, avertit Edner Brutus, l'habitude des gouvernements de gonfler les statistiques « avec intrépidité. »⁴

	1844	1854	1864	1874	1884	1894	1904	1914
Population d'Haïti	1,104,042	1,236,527	1,384,910	1,551,099	1,737,231	1,945,699	2,179,183	2,441,684
Enfants d'age scolaire	331,216	370,968	415,473	465,329	521,169	583,709	653,754	732,505
Effectif scolaire	2,000	9,000	15,697	23,164	Pas de chiffres	44,542	30,000	46,018
Pourcentage de fréquentation	.66%	2.69%	3.77%	4.97%	"	7.63%	4.58%	6.55%
Pourcentage quant à la population totale	.18%	.72%	1.13%	2.13%	"	2.28%	1.37%	1.80%

Source : Edner Brutus, L'instruction publique en Haïti, 1492-1945. Port-au-Prince, Imprimerie de l'État, 1948, pp. 427-428

Les étrangers, visiteurs ou non, qui parlèrent d'Haïti durant la seconde moitié du dix-neuvième siècle estimèrent, les uns que le pays avait progressé compte tenu des conditions difficiles dans lesquelles il émergea et des obstacles dont le monde parsema son chemin pour entraver son développement, les autres au contraire qu'il avait régressé et que ce n'était pas par hasard puisqu'il est un pays de nègres.

Ces opinions, qui sont présentées au deuxième chapitre, sont suivies des réactions qu'elles suscitèrent de la part des intellectuels haïtiens (chapitre 3). Puis on se demandera si ces derniers réalisèrent les objectifs dont ils rêvaient en se faisant ainsi la conscience de la société de leur époque (chapitre 4). Cependant, il convient de commencer par le contexte historique qui inspira ces opinions étrangères et les réactions haïtiennes (premier chapitre).

NOTES

1. David Nichols, *From Dessalines to Duvalier : Race, Colour and National Independence in Haiti*, (New-York : Cambridge University Press, 1979), p. 7.
2. Ibid., p. 8.
3. Gérard M. Laurent, *Pages d'histoire d'Haïti*, Port-au-Prince La Phalange, 1960, p. 243.
4. Edner Brutus, *Instruction publique en Haïti, 1492-1945*, Port-au-Prince, Imprimerie de l'État, 1948, pp. 427-428.

CHAPITRE PREMIER

Le contexte politique, économique et social

À part la langue française qui resta comme « butin de guerre », un butin qu'ils n'ont pas encore réussi d'ailleurs à se partager équitablement, les Haïtiens n'héritèrent que de peu de chose de l'ancienne Saint-Domingue. En outre il faut se rappeler que la société coloniale qui fut leur milieu exclusif d'acculturation, et s'appliquait à les diviser, n'était pas une école de démocratie, mais une réplique de la pyramide politico-sociale de l'Ancien régime. Enfin, au moment de leur accession à la souveraineté, ils ne furent pas bienvenus dans le concert des nations. L'évolution d'Haïti durant tout le dix-neuvième siècle fut influencée par ces conditions désavantageuses.

I - Le contexte politique

A - De 1804 à 1806 : Le fondateur

L'acte de l'indépendance est proclamé le 1er janvier 1804. Le même jour les généraux donnèrent à Jean-Jacques Dessalines tous les pouvoirs possibles, lesquels seront incorporés dans la constitution impériale de 1805. Cet ancien esclave est à vie chef de l'armée, chef de l'exécutif et détenteur exclusif du pouvoir. Il a le droit de faire les lois et de désigner son successeur.¹

Cependant l'empereur n'eut le temps d'exercer ces prérogatives ni totalement ni longtemps. Moins de deux ans plus tard, le 17 octobre 1806, il tomba mortellement dans une embuscade alors qu'il chevauchait vers Port-au-Prince. Ironie du sort, son cadavre abandonné aurait ignominieusement disparu si une femme, Défilée-la-folle, venant à passer ne s'était informée auprès des gens de l'identité de la victime¹. Jean-Jacques Dessalines, lui répondit-on. À ce nom, « ses yeux égarés devinrent calmes tout-à-coup; une lueur de raison brilla sur ses traits; elle alla à la course chercher un sac, revint sur place, y mit ces restes ensanglantés et les transporta au cimetière intérieur de la ville. »² Le commandant de la région de l'Ouest, le général Alexandre Pétion, envoya deux soldats qui les mirent en terre. Comme George Washington aux États-Unis, Jean-Jacques Dessalines avait conduit son pays et son peuple à l'indépendance. Ses talents militaires ne passèrent point inaperçus d'un Toussaint Louverture qui lui conféra le grade le plus élevé dans son armée. Devenu chef de l'État il mourut assassiné quand il voulut mettre de l'ordre dans les affaires publiques, notamment par une politique de justice sociale, la réintégration à l'État de tous les biens publics accaparés par les particuliers,³ la perception des droits et le respect des deniers publics par les fonctionnaires. Alors peut-on dire avec Jacques Barros⁴ que Jean-Jacques Dessalines fut sacrifié parce que sa politique mit en péril de puissants intérêts privés ? C'est en tout cas l'avis de plusieurs historiens dont Benoît Joachim, Leslie Manigat, ou de sociologues comme André-Marcel d'Ans...

Monsieur Jérémie, homme politique haïtien qui fut ministre au début du siècle, qualifia le geste de Défilée-la-folle d'« acte de raison dans cette journée où nos passions nous avaient tous rendus fous ». Il raconta comment, selon la tradition populaire, cette femme était devenue folle. « Elle appartenait à cette légion de femmes qui, depuis Toussaint Louverture, suivaient partout l'armée, mettaient la marmite au feu au bord de la route et passaient, au besoin, la cartouche libératrice [...] Vivandières d'une armée sans solde, toujours en guenilles, [...] elles avaient le souci d'assurer le pot au feu et de soutenir la bravoure. Après les batailles c'étaient elles qui pansaient les soldats blessés. Défilée fut une de ces femmes et ainsi connaissait très bien tous les officiers de l'armée. Mais, en cheminant à travers les baïonnettes et dans l'atmosphère du salpêtre enflammé, elle devait rencontrer la plus cruelle épreuve. Un soir, dans les gorges des Cahos, elle remplissait sa tâche d'infirmière; soudainement son coeur fléchit, sa raison se troubla. Elle avait perdu deux frères et trois fils dans un seul combat [...]

Ce n'était plus qu'une ombre attachée aux pas des héros. Le son du tambour l'entraînait. Chaque fois que l'armée s'arrêtait quelque part, elle levait sa canne : Défilez ! Ce mot de commandement deviendra son nom et c'est sous ce nom qu'elle s'emparera de l'histoire [...] Elle mourut vers 1816. » *Le Nouvelliste* 12 janvier, 1928, p.2. « Défilée-la-folle, qui est-ce ? M. Jérémie nous le dit. »

Cette caste, immédiatement après la mort de Jean-Jacques Dessalines [...], prit le pouvoir avec Henri Christophe dans le Nord et Alexandre Pétion dans le Sud. »⁵

Quelle que fût la part des intérêts individuels dans le drame du Pont-Rouge - et elle a bien pu être essentielle - d'autres motifs sont avancés : l'armée aurait délivré le pays du joug d'un tyran.⁶ « C'était la tactique pour justifier la révolte. C'était un moyen efficace pour exciter les esprits et fortifier l'insurrection. »⁷ Les militaires ne lui firent pas l'honneur de funérailles. Ils étaient occupés à élaborer une constitution qui n'accorderait pas au successeur de Jean-Jacques Dessalines les pouvoirs étendus et discrétionnaires que celui-ci avait en vertu de la constitution de 1805.⁸

B - De 1806 à 1843 : L'héritage

Or le nouveau chef de l'État, le général Henri Christophe, refusa la nouvelle constitution qui lui donnait les honneurs mais peu de pouvoirs.⁹ Ce désaccord provoqua pour un temps l'éclatement du pays en deux États : Port-au-Prince devint la capitale de la République de l'Ouest où la constitution de 1806 entra en vigueur sans que son président, le général Alexandre Pétion, s'y conforma en pratique,¹⁰ et Cap-Henri, anciennement Cap-Français, de nos jours Cap-Haïtien, celle de l'État du Nord où, à son tour, le général Henri Christophe fit adopter en 1807 une constitution qui lui reconnut des pouvoirs illimités.¹¹ D'ailleurs les deux personnages, quelques années plus tard, modifièrent leur régime : Henri Christophe en 1811 pour imposer une monarchie, et Alexandre Pétion, en 1816, pour s'octroyer la présidence à vie. Quand ce dernier s'éteignit en 1818 Jean-Pierre Boyer lui succéda, mais quand Henri Christophe mourut en 1820 sa constitution de 1811 devint caduque et le Royaume du Nord se fonda dans la République de l'Ouest.

Il faut se demander si le désaccord entre Alexandre Pétion et Henri Christophe au sujet de la constitution n'en cachait pas d'autres plus profonds. En effet l'un était noir et l'autre mulâtre, et la question de couleur qui était un facteur de rivalité dans la société coloniale ne disparut pas tout à fait dans la société haïtienne après l'indépendance. On peut se rappeler en outre que six ans plus tôt, en 1800, il y eut la guerre du Sud. Elle fut menée au nom de Toussaint Louverture avec un extrême acharnement par le général

Jean-Jacques Dessalines assisté du général Henri Christophe, contre le général André Rigaud assisté du général Alexandre Pétion. À la suite de leur défaite ces derniers durent en catastrophe se réfugier en France.

Les trois principaux fondateurs de l'indépendance haïtienne eurent une fin tragique : Jean-Jacques Dessalines fut assassiné; Henri Christophe se suicida; Alexandre Pétion, chagrin, désabusé, refusant toute nourriture et tout médicament, se laissa mourir dans son lit. Sa mort à 48 ans, pense-t-on, fut aussi un suicide. Et avant eux, Toussaint Louverture, déporté en France en 1802 sur ordre du Premier Consul, par l'armée expéditionnaire chargée de rétablir l'esclave, fut retrouvé le 7 avril 1803 gelé en prison.

À l'infortune personnelle de ces chefs correspond celle de la nouvelle nation elle-même dans ces premières années de son existence. On a vu que l'unité se désagrégea à la mort de Jean-Jacques Dessalines et qu'Haïti se fractionna en deux entités politiques hostiles, le Nord et l'Ouest, entre lesquelles subsista un état de guerre de quatorze années. Simultanément chacune d'elles fut en butte à des pressions déstabilisatrices. Ainsi le Nord-Ouest chercha vainement à se détacher du Nord, tandis que le Sud se constitua en État indépendant de l'Ouest sous l'autorité du général André Rigaud. Ce dernier qui s'était réfugié en France après la guerre civile de 1800 retourna au pays avec la force expéditionnaire française de 1802, mais il fut déporté peu après. Il y revint clandestinement en 1810 et Alexandre Pétion reconnut son autorité sur le Sud. Mais la

région de la Grande Anse ne voulut reconnaître l'autorité ni du Sud ni de l'Ouest.¹² Elle était sous le pouvoir d'un certain Goman que Henri Christophe, pour affaiblir la République de l'Ouest encouragea, nomma général de brigade, et même comte de Jérémie. Avant, Goman était un ancien nègre marron libéré en 1792 qui se prononça en 1802 contre la force expéditionnaire du général Charles Victor Emmanuel Leclerc.¹³

Nonobstant ces traverses, jusqu'en 1843 Haïti pouvait être considérée politiquement stable. En trente-neuf ans on y avait connu quatre gouvernements et cinq constitutions, mais ces différents régimes n'avaient pas entraîné de bouleversement au sein du personnel dirigeant. À la suite de la mort de André Rigaud en 1812 le Sud revint sous l'autorité de Alexandre Pétion. Après l'effondrement en 1820 du Royaume du Nord et la défaite de Goman dans la Grande Anse en 1819, la constitution de 1816 devint l'unique constitution d'Haïti et, peu après, de toute l'île d'Haïti jusqu'à l'éviction de Jean-Pierre Boyer du pouvoir en 1843, car la Dominique était sous la domination d'Haïti depuis 1821.

C - De 1843 à 1879 : Une certaine instabilité de la vie politique

À partir de 1843 la vie politique commença à se détériorer. Dix chefs d'État se succédèrent au pouvoir en trente-six ans, de la chute de Jean-Pierre Boyer en 1843 à l'avènement de Lysius Félicité Salomon en 1879. Les cinq premiers étaient des gens sans instruction, ou des vieillards hissés à la magistrature suprême par des politiciens

astucieux dans le seul but de gouverner en leur nom.¹⁴ Quatre d'entre eux, Rivière Hérard (1843-1844), Philippe Guerrier (1844-1845), Jean-Louis Pierrot (1845-1846) et Jean-Baptiste Riché (1846-1847) furent écartés ou moururent avant d'avoir pu diriger l'État pendant une année. Ces trois étaient les agents de la politique de doublure. Ils étaient mis au pouvoir parce qu'ils étaient noirs, mais les mulâtres gouvernaient à leur place. Le cinquième, Faustin Soulouque (1847-1859), réussit à se maintenir douze ans durant avant d'être écarté à son tour, puis exilé. Les cinq suivants, au contraire, firent la conquête du pouvoir. Ils ne se laissèrent pas facilement manoeuvrer sur l'échiquier politique. Exception faite de Boisrond-Canal (1876-1879) dont l'élection face au très connu et réputé député Boyer Bazalais pouvait peut-être surprendre, c'étaient des hommes d'action dont l'ambition présidentielle était connue ou suspectée, qu'il s'agisse de Fabre Nicolas Geffrard (1859-1867), de Sylvain Salnave (1867-1870), de Nissage Saget (1870-74) ou de Michel Domingue (1874-76). À tour de rôle chacun réussit à s'imposer à la nation. Néanmoins, mis à part Nissage Saget dont le mandat se poursuivit jusqu'à son terme, tous furent contraints d'abandonner leur poste prématurément, malgré eux, et de s'exiler. L'un d'eux, Sylvain Salnave, fut même exécuté.

D - L'alternance constitutionnelle accompagna l'instabilité gouvernementale

La constitution de 1816 confirma le régime républicain.¹⁵ Elle institua un parlement bicaméral qui se réunit en assemblée constituante pour élire le président de la république. Celui-ci, à son tour, nommait les fonctionnaires, y compris les sénateurs. Il

était investi de pouvoirs qui étendaient son autorité sur tous les rouages de l'État, et le mettaient en mesure d'influencer les travaux et les décisions du Corps législatif. À la chute de Jean-Pierre Boyer en 1843 il fallait, de l'avis général, se départir de cette constitution comme on s'était débarrassé de la dictature qu'elle avait légalisée pendant vingt-cinq ans. Donc Rivière Hérard, le successeur de Jean-Pierre Boyer, prêta serment sur une nouvelle constitution promulguée le 30 décembre 1843.¹⁶ Elle fut dite libérale étant donné qu'elle consolida les droits et libertés publiques, décentralisa l'administration politique du pays et rendit le parlement plus indépendant tout en renforçant ses pouvoirs vis-à-vis de l'exécutif. Pourtant cette constitution fut mise en veilleuse par Philippe Guerrier dès 1844. La jugeant inopportune, il gouverna par décret par l'intermédiaire d'un Conseil d'État qu'il nomma lui-même et qui tint lieu de parlement.¹⁷ En 1846 Jean-Baptiste Riché la rejeta formellement en promulguant une nouvelle constitution inspirée de celle de 1816.¹⁸ Lorsque le président Faustin Soulouque décida de se faire sacrer empereur, la constitution impériale de 1849¹⁹ remplaça alors la constitution républicaine. Dix ans plus tard Fabre Nicolas Geffrard chassa Faustin Soulouque du trône. La restauration du régime républicain fut sanctionnée par l'adoption de la constitution de 1859²⁰, inspirée de celles de 1846 et de 1816. Elle fut à son tour mise à l'écart quand Fabre Nicolas Geffrard dut abandonner le pouvoir. Sylvain Salnave prêta serment sur la constitution de 1867²¹, basée sur la constitution de 1843. Nissage Saget put gouverner sous l'empire de la constitution de 1867. Il n'en fut pas de même de son successeur Michel Domingue. Deux mois après son assermentation en 1874 celui-ci fit adopter une autre constitution²² modelée sur la constitution de 1816. Cette nouvelle constitution

prolongea le mandat présidentiel de quatre à huit ans et elle créa une vice-présidence à laquelle sont attachés des pouvoirs réels.

En dernière analyse l'esprit de la constitution de 1816 où l'exécutif dominait et résumait la vie nationale alterna avec celui de la constitution de 1843 où le parlement et les institutions régionales ou locales servaient de contrepoids au pouvoir exécutif. Donc, jusqu'à un certain point l'instabilité constitutionnelle, somme toute chronique de la période, cache une alternance entre, d'une part le régime parlementaire et décentralisé et, de l'autre, le régime présidentiel autoritaire et centralisé.

Néanmoins l'instabilité fut en partie amplifiée, sinon causée, par les commotions politiques qui accompagnèrent les changements de constitution ou de gouvernement. Au total ce fut une période gravement troublée. Dans la seule année 1844 on eut, par exemple, la séparation de la Dominique qui s'était fusionnée en 1822 avec la République d'Haïti, l'invasion de la Dominique par l'armée haïtienne qui battit en retraite, la première insurrection de Jean-Jacques Acaau ²³ dans la presqu'île du Sud et la conspiration qui emporta le gouvernement de Rivière Hérard. L'année suivante connut le début d'une conspiration contre Jean-Louis Pierrot à Port-au-Prince, l'impitoyable répression du gouvernement contre Léogane où la conspiration éclata avec plus d'ampleur, sans parler des diverses escarmouches avec les Dominicains le long de la

²³ Acaau un noir, ancien lieutenant de gendarmerie, s'était auto-proclamé "général en chef des réclamations du peuple". Il conduisait des bandes armées de piques qui s'appelaient "l'armée souffrante". (Firmin, Roosevelt, p. 348).

frontière. L'année 1846 fut celle des préparatifs militaires en vue d'une nouvelle invasion de la Dominique, mais Jean-Louis Pierrot qui fut emporté par une conspiration n'eut pas le temps de mettre ce projet à exécution. Ce fut aussi l'année de la deuxième insurrection de Jean-Jacques Acaau que le gouvernement écrasa dans le sang. Jean-Jacques Acaau y perdit la vie et son armée fut anéantie. En 1848 la rumeur persistante que l'on conspirait pour renverser Faustin Soulouque alla bon train dans la capitale. Le 16 avril une fusillade mystérieuse éclata au palais où le président recevait des invités. Ce fut alors un *sauf-qui-peut* général. Cerisier Lauriston, haut fonctionnaire fut tué. Céligny Ardouin, qui fut, depuis Jean-Pierre Boyer, avec son frère Beaubrun Ardouin, l'un des hommes politiques les plus influents du pays, fut blessé et emmené en prison. Il s'en suivit une bataille meurtrière dans les rues de Port-au-Prince entre la garde de Faustin Soulouque et les adversaires du chef de l'État.²⁴ En 1849 l'armée haïtienne envahit de nouveau la Dominique. Une fois de plus elle battit en retraite. En 1855 Faustin Soulouque renouvela la tentative mais sans plus de succès qu'au cours des essais antérieurs. En 1858 Fabre Nicolas Geffrard déclencha l'insurrection qui mit un terme au régime de Faustin Soulouque. À son tour Fabre Nicolas Geffrard eut à faire face en 1863 à la conspiration d'Aimé Legros dans l'Artibonite, au centre du pays, à celle d'Ogé Longfosse dans le Nord, et dans l'Artibonite l'année suivante. Ces deux conspirations se soldèrent par de nombreuses exécutions. En 1865 le Nord et l'Artibonite

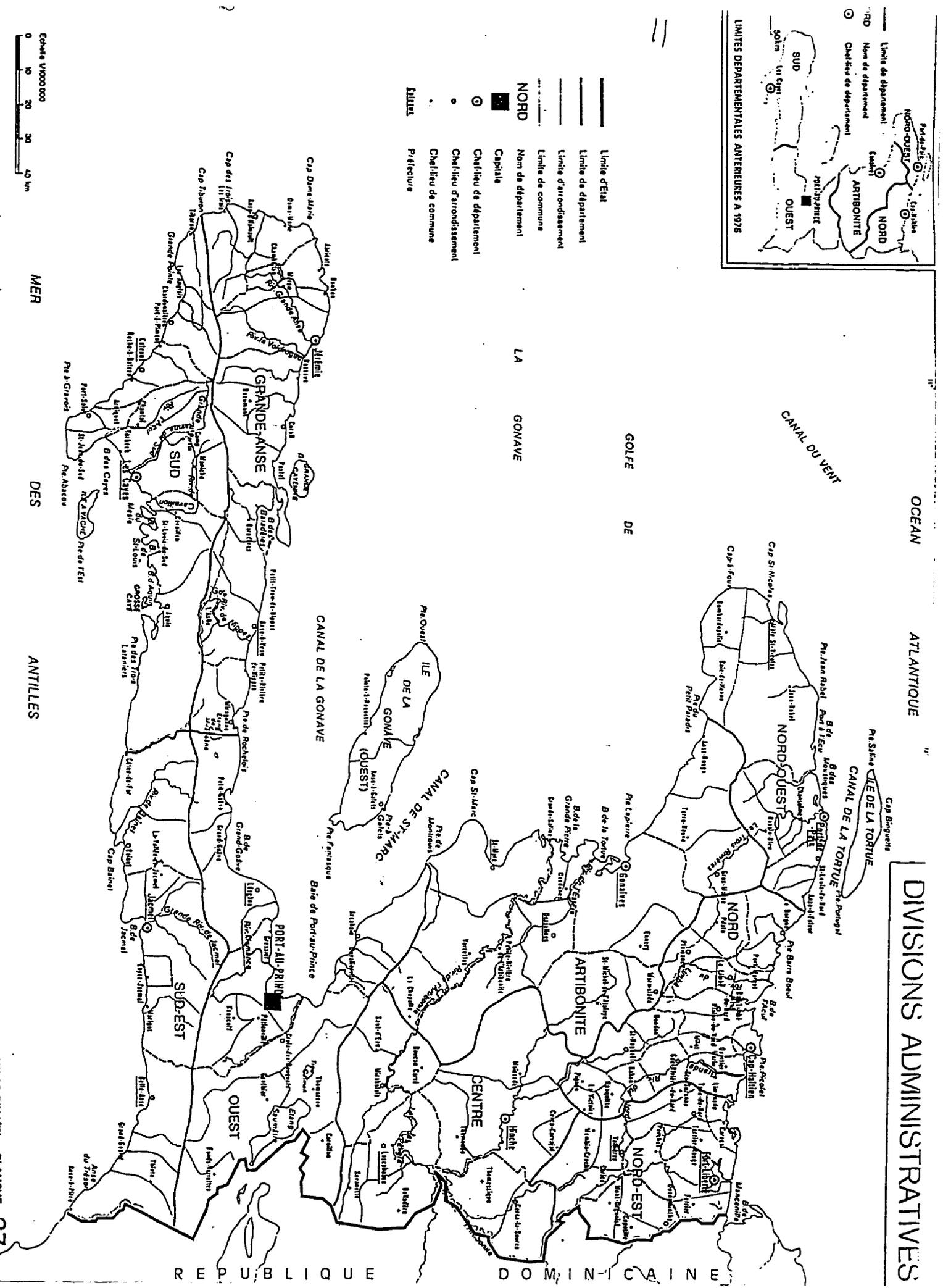
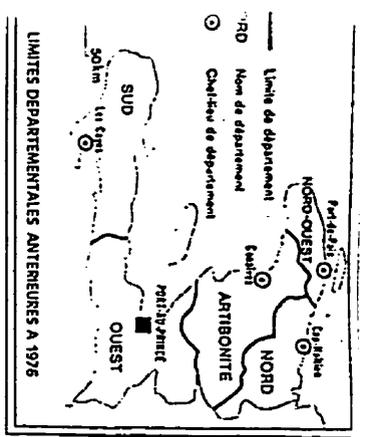
²⁴ Dans le chapitre intitulé "une solution nègre", pp 103-10, de son livre *L'empereur Soulouque et son empire*, Gustave d'Alaux décrit les événements du 16 avril 1848 comme un carnage, et surtout comme une tuerie de mulâtres. Dans son livre *Me : Roosevelt, Président des États-Unis et la République d'Haïti*, Anténor Firmin qui tint ses renseignements de l'un des insurgés, du nom de Durcé Armand, p. 362, dit qu'il s'agit d'une légende de la même façon qu'on a répété la légende d'une tuerie des mulâtres par Christophe.

se soulevèrent une nouvelle fois contre Fabre Nicolas Geffrard à l'instigation du commandant Sylvain Salnave. Fabre Nicolas Geffrard établit un siège de six mois devant le Cap où Salnave s'était retranché et il ne parvint à avoir raison de la ville qu'en faisant bombarder ses fortifications par deux navires anglais, le « Lily » et le « Galatae ».²⁵ En 1867 ce fut au tour de Victorin Chevalier de prendre les armes contre Fabre Nicolas Geffrard aux Gonaïves, le chef lieu du département de l'Artibonite. Fabre Nicolas Geffrard écrasa cette conspiration une fois de plus, mais son gouvernement sortit si affaibli de cette épreuve qu'il prit le parti de démissionner. De 1867 à 1870 le pays à feu et à sang pratiquement ne connut que la guerre civile.²⁶ La violence avec laquelle se termina la présidence de Sylvain Salnave, qui gouvernait pendant ces deux ans et demi, est révélatrice de la tension qui agitait le pays. Ayant pris la fuite en Dominique il fut capturé par le gouvernement dominicain qui le livra aux autorités haïtiennes. Ramené à Port-au-Prince il fut fusillé sur la place publique en face de son palais.

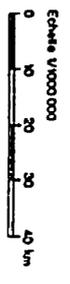
L'année 1870 fut celle de la guerre franco-prussienne. L'Allemagne victorieuse, qui ne pardonna pas à Haïti d'avoir été francophile à cette occasion, dépêcha en 1872 à Port-au-Prince deux bateaux de guerre qui exigèrent sans délai une compensation de quinze mille dollars pour deux commerçants allemands dont les installations avaient subi sept ans plus tôt des dommages au cours d'une guerre civile. Pour signifier qu'il fallait prendre très au sérieux la réclamation de son pays le commandant allemand s'empara de deux navires de guerre haïtiens qui mouillaient dans la baie. Le gouvernement de

Nissage Saget dut s'incliner afin de recouvrer les deux navires de guerre et dissiper la menace allemande.²⁷

DIVISIONS ADMINISTRATIVES



- Limite d'état
- Limite de département
- Limite d'arrondissement
- Limite de commune
- NORD
- Capitale
- Chef-lieu de département
- Chef-lieu d'arrondissement
- Chef-lieu de commune
- Préfecture



En 1872 Cinna Leconte, au Cap Haïtien, et le général Gallumette, aux Gonaïves, essayèrent sans succès de renverser le gouvernement Saget. S'il est vrai que la tentative du premier entraîna pour la population du Cap plus de crainte que de représailles, il n'en fut pas de même de celle du second. La région des Gonaïves fut l'objet d'une répression sanglante, moins à cause du désir du président de se venger que du zèle excessif de son commandant de place, le général Montmorency Benjamin, à l'égard des sympathisants de Gallumette.²⁸

De 1873 à 1874 ce ne fut pas la guerre civile mais une incertitude politique presque totale. Les rapports entre l'exécutif et le législatif étaient bloqués. La Chambre, paralysée par les divergences de ses membres à l'égard de l'exécutif, ne parvenait pas à se réunir pour délibérer, faute de quorum. À un mois de l'expiration de son mandat le président en exercice ne cessa de répéter qu'il ne resterait pas en place un jour de plus au delà de la date prévue, mais le parlement qui devait lui désigner un successeur se vit dans l'impossibilité de travailler.²⁹

En 1875 Port-au-Prince fut secouée par la conspiration réelle ou supposée des généraux Brice, Monplaisir Pierre et Boisrond-Canal contre le successeur de Nissage Saget. Plusieurs civils et militaires furent blessés ou tués au cours des combats. Puis des révoltes contre Michel Domingue commencèrent en mars 1876 dans plusieurs régions du pays. Elles se terminèrent à Port-au-Prince au milieu du mois d'avril par des désordres sanglants qui emportèrent le gouvernement.³⁰

Le 14 décembre 1877, José Maria Autran, commandant du navire de guerre espagnol « Jorge Juan », transmet un ultimatum au gouvernement. Le Tribunal de cassation avait annulé une sentence prononcée contre un Espagnol, José Santisi, et une autre contre un Cubain, Manuel Fernandez. Le commandant déclara que l'Espagne était insultée par le fait que l'Espagnol ne fut pas libéré immédiatement et que la sentence prononcée contre le Cubain ne fut pas maintenue. Il ajouta que le drapeau espagnol était piétiné à Port-au-Prince et que des individus passaient la nuit devant la représentation espagnole en criant « A bas l'Espagne », et « Vivre Cuba libre ». Grâce à l'intervention du corps diplomatique le différend fut réglé à l'amiable. Le 19 décembre le navire de guerre haïtien *1804* salua de vingt-et-un coups de canon le navire espagnol qui fit ensuite de même à son égard. Quel que fût le prétexte de l'ultimatum il semble que le gouvernement espagnol était tout simplement mécontent de l'appui que trouvaient en Haïti les Cubains qui cherchaient à réaliser l'indépendance de leur île. L'ancien ministre plénipotentiaire d'Haïti à Washington, Jacques Nicolas Léger, fit remarquer que « les insurgés rencontraient aussi de vives sympathies à la Jamaïque et à Nassau. Pourtant l'Espagne n'osa ni envoyer d'ultimatum à la Grande Bretagne, ni lui faire de représentation. Mais elle se vengeait sur Haïti ». Comment pouvait-elle oublier qu'elle perdit la Dominique principalement à cause d'Haïti ? Ce fut l'origine de l'incident dénommé l'affaire Rubalcava qui, comme nous le verrons plus loin, mit Haïti et l'Espagne au bord de la guerre en juin 1861.³¹. Au cours de l'année 1877 des tentatives d'insurrection eurent lieu à la Croix des Bouquets dans l'Ouest, à Saint-Marc dans l'Artibonite, et au Cap dans le Nord.

L'année 1878 fut nettement plus troublée. On retient surtout la conspiration du commandant militaire de Port-au-Prince Louis Tanis, mais des révoltes de moindre importance furent organisées par Nord Alexis dans le Nord (Milot, Limonade, La Tannerie). D'autres éclatèrent aussi en juillet au Cap et à la Grande Rivière dans le Nord, en octobre à la Croix-des-Bouquets dans l'Ouest, en novembre dans plusieurs localités du Sud sous l'impulsion de Boileau Laforest, dans le Sud Est enfin près de Jacmel.

Ces insurrections se répétèrent l'année suivante. En février Montmorency Benjamin alluma plusieurs foyers d'insurrection dans l'Artibonite (St. Michel, Marmelade, Gonaïves), et dans la région de Marigot à l'instigation du général Hilaire Babel. En juillet une conspiration éclata à Port-au-Prince où l'on se battit pendant trois jours. Le centre de la capitale fut la proie des flammes et environ 150 personnes y perdirent la vie, y compris les leaders des deux Chambres. L'insurrection gagna le Nord et l'Artibonite et ce fut au tour des Gonaïves d'être la proie des flammes.

Au cours de ces premières décennies d'indépendance, Il n'est donc pas sans intérêt de se demander comment l'économie haïtienne évolua pendant cette période.

II - Un contexte économique difficile

A - De 1804 à 1820 : L'ampleur des ruines et la cupidité des groupes influents

Haïti n'a point hérité des richesses de Saint-Domingue. De 1789 à 1804, à travers les luttes qui débouchèrent sur l'indépendance les ateliers de travail avaient été dévorés par les flammes, et les riches plantations transformées en champs de bataille. Les villes les plus importantes ne furent pas épargnées des incendies et de la destruction, particulièrement le Cap que l'on avait surnommé le Paris de Saint-Domingue et, dans une moindre mesure, Port-au-Prince, Cayes et Gonaïves. On peut dire, en résumé, qu'« au moment de l'indépendance il ne restait absolument rien de cette richesse matérielle qui valut autrefois à Saint-Domingue le nom de **Perle des Antilles**. La tactique de la terre brûlée, appliquée par les Haïtiens à l'époque finale de la lutte, détruisit tous les ateliers, plantations et villes ». ³² La disparition de la population européenne eut pour conséquences, entre autres, le tarissement des capitaux privés et l'extinction de la classe des entrepreneurs, administrateurs et négociants rompus au commerce international, la perturbation des échanges avec l'étranger, aggravée par l'embargo imposé par la France, et que les États-Unis respectèrent sous la pression de celle-ci, enfin la rupture avec les connaissances techniques et industrielles indispensables au fonctionnement normal de toute société. Or, l'épreuve révolutionnaire passée, l'indépendance ne fut pas suivie de ce qu'on pourrait appeler une période de reconstruction.

L'ère des fondateurs, c'est à dire la quinzaine d'années allant de 1804 à 1820 durant lesquelles les trois principaux fondateurs gouvernèrent le pays, ne fut pas l'ère des fondations. Sous Jean-Jacques Dessalines et Alexandre Pétion, par exemple, les gens d'influence ne semblaient point avoir pour vision de reconstruire le pays qu'ils venaient à peine de créer, mais de faire fortune. Et ils ne cherchaient pas à y parvenir par le travail mais en érigeant le pillage de l'État en système. Edgar La Selve, membre

de la Société des gens de lettres, et auteur de *La littérature française d'Outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Haïti, La Réunion, Maurice, Algérie, Sénégal, Canada, Louisiane*, séjourna en Haïti de novembre 1872 à mai 1873. Selon ce qu'il en dit la corruption était alors presque une affaire d'État.³³ Cependant sa référence à la corruption exprime bien la manière dont l'administration de l'époque est généralement caractérisée par la postérité. « Les fonctionnaires civils et militaires de Jean-Jacques Dessalines, sauf de rares exceptions, sont des prévaricateurs, » selon l'écrivain haïtien Duraciné Vaval.³⁴

On serait tenté de croire que les dirigeants eux-mêmes encouragèrent ce genre de malversations en se rappelant, par exemple, cette incroyable boutade que l'on a attribuée à Alexandre Pétion : « Tous les hommes sont voleurs, voulez-vous que je fasse pendre tout le monde ? », ou cette autre à Jean-Jacques Dessalines : « Plumez, plumez la poule, mais ne la laissez pas crier »,³⁵ ce qui voulait dire « Volez, volez l'État, mais n'exagérez pas », ou plus encore « pillez, pillez à condition de ne point vous laisser découvrir ». Ce laxisme pourrait n'avoir été qu'un pis-aller auquel ces chefs se résignèrent pragmatiquement face à la cupidité générale qu'ils étaient impuissants à enrayer. Elle était trop répandue et extrêmement puissante au sein des groupes dirigeants et influents.

L'ordre que Henri Christophe institua dans le Nord fut, sans aucun doute, despotique dans son fonctionnement et dans son organisation. Cependant il ne souffrit d'aucune des lacunes qui paralysèrent le système de Alexandre Pétion. De l'avis général il comportait tous les jalons d'un développement économique du royaume. La discipline et le respect de la propriété de l'État marquaient le régime. Les routes étaient pavées et bien entretenues, l'agriculture florissante. Alors que Alexandre Pétion mourut en laissant le trésor public à sec, on trouva, à la mort de Henri Christophe, le trésor royal bien garni.³⁶ « Malgré l'impétuosité de son tempérament », dit un voyageur étranger, « Christophe était le seul homme capable de gouverner le pays, étant donné l'état d'ignorance dans lequel se trouvait la population. Il possédait non seulement la faculté de bien discerner entre ce qui est avantageux et ce qui est contraire aux intérêts de son

pays, mais aussi le courage et la détermination de favoriser l'un et de prévenir l'autre. S'il avait vécu il en aurait élevé le niveau de prospérité et de civilisation, mais sa mort... »³⁷

Il est inutile de s'attarder sur les avantages de l'ordre christophien puisque, effectivement, la mort du fondateur en 1820 y mit un terme. Après lui la responsabilité de l'espace économique haïtien revint exclusivement aux héritiers politiques de Alexandre Pétion.

B - De 1820 à 1843 : L'inexpérience des dirigeants

La reconstruction entrevue durant l'ère des fondateurs, quoique rendue plus urgente à mesure que les années passèrent ne se matérialisa pas pendant la présidence de leur premier successeur Jean-Pierre Boyer, qui gouverna de 1820 à 1843. La situation fut aggravée par des politiques gouvernementales médiocres.

Jean Pierre Boyer, par exemple, fut le successeur de Alexandre Pétion. Jamais, depuis Toussaint Louverture en 1801, un chef haïtien ne fut plus puissant ni ne commença son mandat sous de meilleures auspices. En 1820 il hérita de cette autre moitié du pays qui fut le royaume de Henri Christophe, et en 1822 il annexa l'autre moitié de l'île qui était la Dominique. Ainsi non seulement Haïti fut réunifiée sous son commandement, mais l'île entière passa sous son autorité.

Cependant pour obtenir de la France la reconnaissance de l'indépendance il s'engagea à lui verser cent cinquante millions de francs en cinq ans et à réduire de moitié les droits de douane sur les produits français. Mais alors que les anciens colons « trouvaient qu'on avait fait trop bon marché de leurs prétentions et qu'on avait eu tort de transiger avec des esclaves,³⁸ les Haïtiens blâmaient leur président pour cette

indemnité, estimant que l'indépendance avait été déjà payée de leur sang au cours de la guerre de libération nationale, de même que par les souffrances de leurs pères pendant l'esclavage.³⁹ Quoi qu'il en soit, à cause du paiement de cette dette Jean-Pierre Boyer n'eut plus de ressources à investir dans des projets économiques. Ce choix fut une entrave pour l'économie haïtienne⁴⁰ et le point de départ d'une politique économique maladroite et inefficace.⁴¹

La question peut se poser si Haïti avait des experts qualifiés pour défendre avec compétence ses intérêts au cours des négociations avec la France. Suivant Robert Lacombe, membre de la mission culturelle française à Port-au-Prince et professeur à l'Institut française d'Haïti, la référence de la France fut la valeur des exportations haïtiennes en 1823 qui était de 30 millions de francs. Ironiquement, ces chiffres qui pourraient avoir été majorés semblaient, ajoute-t-il, avoir été fournis par les envoyés d'Haïti eux-mêmes. « De ce chiffre de 30 millions les Français déduisirent 15 millions, soit la moitié, comme représentant le coût de production des biens exportés. Le revenu des exportations s'établissait ainsi à 15 millions. On fit ensuite application d'une règle française ancienne qui voulait que la valeur des biens-fonds, dans les colonies, se calculait sur 10 années de revenus. On obtenait donc 150 millions de francs pour la valeur des terres de Saint-Domingue, et l'on faisait observer que ce chiffre était modéré, puisqu'il était équivalent au produit net des exportations de la seule année 1789 : 149 664 799 francs. »⁴² D'après le professeur Robert Lacombe ce n'était pas raisonnable de demander à Haïti de payer cent cinquante millions en cinq ans, à raison de quinze millions par an. Le délai était trop court. Ensuite on n'a tenu aucun compte des importations indispensables à payer à même le produit des exportations. En conclusion le dédommagement n'aurait pas dû à son avis dépasser cinq millions par an, et ce fut la solution adoptée en 1838.

Cependant en fixant initialement la dette la France, expliqua-t-il, était de bonne foi et persuadée qu'Haïti pouvait payer. D'une part le bruit courait que Jean-Pierre Boyer avait hérité de deux cent cinquante millions du roi Henri Christophe. D'autre part avec

l'annexion de la partie dominicaine il était maître des riches mines d'or du Cibao et, d'ailleurs, était sur le point de les exploiter en association avec un consortium anglais. Mais il fit remarquer que les deux rumeurs étaient fausses. D'abord le pillage du palais de Henri Christophe commença avant l'arrivée de Jean-Pierre Boyer. Il utilisa une partie de ce qui resta de cette fortune au financement des soulèvements dans la partie dominicaine et de son rattachement à Haïti. Finalement il ne lui en resta pas plus de dix millions. Quant aux minerais du Cibao ils auraient été entièrement épuisés par les Espagnols.⁴³

Jean-Pierre Boyer fit de l'agriculture la clef de voûte de cette politique, la panacée qui devait lui permettre de payer régulièrement ses annuités.⁴⁴ Cependant il ne se soucia pas de la moderniser, par exemple d'y introduire de nouvelles cultures et de nouvelles techniques agricoles, de remplacer la force humaine par des animaux de trait, des instruments primitifs comme la serpe ou la houe par des équipements aratoires plus efficaces. Pour accroître la production agricole il interdit l'élevage des bêtes à cornes. L'espace cultivable fut ainsi augmenté, mais aux dépens de la production de viande. Pour augmenter le volume des exportations il encouragea la coupe de bois,⁴⁵ du campêche notamment alors très en demande dans l'industrie textile européenne à cause du colorant qu'il contient. De plus le campêche, extrêmement dur, se consume très lentement tout en dégageant beaucoup de chaleur quand on le fait brûler. Seulement l'abattage du campêche sur grande échelle pour l'exportation eut des effets négatifs. En effet les racines extrêmement dures de cet arbre ont des ramifications multiples qui cramponnent le sol et le stabilisent. Étant donné la configuration montagneuse du relief haïtien la coupe intensive du campêche privait le sol d'une protection naturelle et le rendait vulnérable à l'érosion pluviale.

L'accroissement du volume des exportations représentait un volet de la politique gouvernementale. L'autre volet consistait à augmenter simultanément les droits sur les exportations. Une surcharge est ainsi imposée sur le café, la principale denrée exportée. Cependant une telle taxe eut pour effet d'appauvrir le paysan cultivateur. De plus en

misant exclusivement sur l'agriculture pour rencontrer ses échéances Jean-Pierre Boyer négligea de pourvoir au développement industriel du pays. C'est ainsi que les connaissances techniques reliées à la construction immobilière, au travail des métaux, à la mécanique et à l'artisanat tombèrent en désuétude ou dans certains cas disparurent. Il en résulta que le pays devint importateur de beaucoup de produits qui étaient autrefois manufacturés sur place. Quand, malgré tous ses efforts, le gouvernement ne trouva plus d'argent pour honorer ses obligations financières, il cessa ses versements et recourut à la planche à billets. Avant sa chute en 1843 Jean-Pierre Boyer aura ainsi mis pour plus de trois cent mille dollars de papier monnaie en circulation. Au total par rapport à la stagnation relative des années 1804 à 1820, la période de 1820 à 1843 en fut une période de déclin.

C - De 1843 à 1879 : L'instabilité politique et la corruption

De 1843 à 1879, mis à part le drainage des ressources occasionné par le paiement des annuités de l'indemnité de l'indépendance, la mauvaise performance de l'économie haïtienne fut surtout attribuable à l'instabilité du climat politique.⁴⁶ Les guerres pour reprendre la Dominique coûtèrent cher.⁴⁷ Rivière Hérard entreprit la première en 1844, Jean-Louis Pierrot la seconde en 1845, puis il prépara la troisième en 1846, et Faustin Soulouque entreprit la quatrième en 1849 et la cinquième en 1855.

À partir de 1855 les insurrections remplacèrent les guerres. On en compta plus d'une demi-douzaine de 1863 à 1867. Elles furent permanentes de 1867 à 1870. Il y en eut au moins quatre de 1870 à 1876 et elles se poursuivirent pratiquement sans arrêt de 1878 à 1879.

Inutile de souligner que ces guerres engloutirent dans des dépenses militaires les maigres ressources qui auraient dû être consacrées aux travaux d'infrastructure, et elles détournèrent de sa destination principale la main d'oeuvre nécessaire à l'agriculture. Par ailleurs elles fournirent à des grandes puissances l'occasion d'exiger à la gueule des

canons des indemnités exorbitantes pour les dommages subis par leurs ressortissants.⁴⁸ Par exemple, on se rappelle qu'en 1871, un vaisseau de guerre allemand commandé par un capitaine Batch vint réclamer quinze mille dollars pour des dommages subis par le magasin d'un allemand, Friedrich Stapenhorst, au cours des révoltes de 1865.⁴⁹

Au surplus le marasme économique était aggravé par la fraude, un des maux dont l'État haïtien a hérité de la colonie de Saint-Domingue.⁵⁰ Jean-Jacques Dessalines essaya sans succès de la combattre. Plus rare sous Henri Christophe, elle était courante sous Alexandre Pétion. Jean-Pierre Boyer était personnellement honnête. On ne peut pas en dire autant de son entourage. Mais c'est surtout après sa chute qu'Haïti fut gagnée par la corruption.⁵¹

À la rigueur on pourrait admettre que le vol était inévitable de 1844 à 1846, quand le pays était gouverné dans les coulisses et non par ces vieillards comme Philippe Guerrier, quatre-vingt ans, Jean-Louis Pierrot, quatre-vingt-quatre ans, Jean-Baptiste Riché vieillard illettré, que l'on avait hissés dans un but inavouable jusqu'au fauteuil présidentiel. On pourrait le comprendre pareillement de 1867 à 1870 quand Sylvain Salnave, guerroyant sans arrêt d'un bout à l'autre du pays, par la force des choses abandonna l'administration publique à ses fonctionnaires. Enfin les années 1876 à 1879 furent propices à toutes sortes d'irrégularités à cause de la personnalité de Boisrond-Canal dont la philosophie politique, « laissez faire, laissez aller », ne semblait point de nature à dissuader les fonctionnaires indéclicats, et même n'était pas sans rappeler la réaction d'un Alexandre Pétion : « Tous les hommes sont voleurs, voulez-vous que je fasse pendre tout le monde ! »

À l'observation toutefois on doit reconnaître que le mal était bien plus répandu dans ce troisième quart de siècle. Par exemple le gouvernement de Faustin Soulouque, de 1847 à 1859, était stable puisqu'il demeura douze ans au pouvoir sous la férule d'un autocrate absolu. Cependant on attribua l'écroulement de ce gouvernement moins à ses extravagances (gaspillage des fonds publics à l'occasion des festivités du

couronnement)⁵² ou à son caractère répressif (arrestations et détentions arbitraires, exécutions sommaires) qu'à l'indignation soulevée par la rapacité de son entourage.⁵³ Les magasins publics notamment, où étaient entreposé le cinquième de chaque récolte annuelle de café du pays, passèrent pour être une source d'enrichissement frauduleux de certains particuliers. Un autre gouvernement durable fut celui de Fabre Nicolas Geffrard, de 1859 à 1867. On rapporte que sous ce gouvernement des fonds considérables disparurent du trésor public sans laisser de trace.⁵⁴ Les dirigeants n'hésitèrent pas à inscrire au compte de l'armée ou d'autres services publics des dépenses somptuaires destinées à leurs besoins personnels ou à satisfaire les appétits de membres de leurs familles. L'expression la plus caractéristique de l'esprit prédateur des hommes publics de la période fut sans aucun doute la tragédie qui impliqua le vice-président Septimus Rameau, le 15 avril 1876. Réalisant que le gouvernement de Michel Domingue dont il était le pivot était sur le point de s'écrouler il monta à cheval comme s'il partait en inspection à travers Port-au-Prince. C'était un subterfuge pour se diriger vers les caves de la banque d'État sans être remarqué. Mais quand il en ressortit les gens qui le surveillaient dans la rue se mirent à le poursuivre en poussant des hurlements. Septimus Rameau fut incapable de se précipiter vers son cheval pour se sauver, trop alourdi par les pièces d'or dont son ceinturon, ses poches et ses bottes étaient bourrés. La foule ne lui laissa pas le temps de quitter le pays. Elle le lyncha sur place, dans la rue. Or cet or provenait d'un emprunt de soixante millions de francs que Septimus Rameau venait de faire négocier à Paris au nom d'Haïti.⁵⁵ Seulement une partie de cette somme avait été reçue. Le pays devait cependant payer des intérêts pour la totalité du montant qui avait été négocié. « Les emprunts contractés par Septimus Rameau, en 1874 et 1875, furent », selon Jacques Barros, « la plus grande catastrophe financière d'Haïti et donnèrent lieu à l'une des dilapidations les plus éhontées de son histoire. »⁵⁶

Ce climat de corruption et d'instabilité ne fut pas sans conséquences sur les finances publiques. Ainsi il y avait pour trois millions de dollars de papier-monnaie en circulation en 1843. Les gouvernements y ajoutèrent trois cent mille en 1845, vingt-huit

millions entre 1849 et 1859, ce qui porta la masse de monnaie fiduciaire au delà de trente millions. En dépit d'une conjoncture économique favorable - l'exportation de coton vers les États-Unis durant la guerre de sécession ayant atteint trois millions - on n'arrêta pas l'émission de la monnaie fiduciaire au début des années 1860. Il est difficile de dire le montant exact qui fut émis entre 1867 et 1870, alors que le pays n'était pas vraiment administré et que l'on se battait sans arrêt. Il est certain toutefois que le gouvernement de Sylvain Salnave fit des émissions. D'une façon générale le fait que ces billets n'étaient pas toujours parfaitement semblables suggère que le gouvernement en imprimait tellement que les ateliers de l'État ne suffisaient pas et qu'il fallait recourir aux services de divers imprimeurs en même temps. Bien entendu la dépréciation caractérisait ces émissions. Pour acheter un dollar en or ou en argent il fallait selon le professeur Robert Lacombe trois gourdes vers 1840, quatre en 1843, cinq en 1847, douze en 1855, vingt en 1859, trente en 1867 et quatre mille en 1869. « Le montant total des billets en circulation était évalué à quatre cent cinquante millions de gourdes. »⁵⁷

III - Les milieux sociaux

A - L'époque coloniale

La situation haïtienne était de plus compliquée au cours de cette période par un problème de société, la question de couleur qui remonte à l'époque coloniale. Officiellement la société coloniale reconnaissait deux races, les blancs et les noirs. Un rameau issu de leur croisement, les mulâtres, dont la couleur variait du brun foncé au jaune clair, constituait le plus grand nombre, sinon l'essentiel des non-blancs libres appelés « affranchis ». Comme la société coloniale était articulée autour d'une « techno-structure »⁵⁸ de pouvoir blanc, on trouvait les blancs au sommet de la hiérarchie, les affranchis au second rang, et au bas de l'échelle les noirs qui étaient surtout des esclaves.⁵⁹ L'historien français Moreau de Saint Méry rapporte qu'en 1788 la population de Saint-Domingue comprenait « 520 000 individus, divisés en 40 000 blancs, 28 000

affranchis et 452 000 esclaves, soit environ 11 esclaves pour 1 blanc, 16 pour 1 affranchi et 10 blancs pour 7 affranchis »⁶⁰.

Les blancs redoutaient les affranchis qui, devenant plus riches et plus nombreux, gagnaient en influence. Mais les avantages d'une peau blanche dans la société coloniale étaient tels que les affranchis maximisaient malgré tout leur rapprochement avec les blancs qui eux les rabaissaient, et minimisaient leurs avantages par rapport aux noirs tout en tenant ceux-ci à distance.⁶¹ Quant aux noirs ils rejetaient avant tout sur les blancs la responsabilité de l'esclavage qu'ils fuyaient en se faisant « marrons », et dont ils préparaient le renversement dans les assemblées nocturnes. La plus célèbre de celles-ci fut la cérémonie de vaudou du Bois-Caïman du 14 août 1791. Pour ce qui est de leur sentiment à l'égard des affranchis, ils s'en méfiaient. Si l'on en croit l'économiste et homme politique haïtien Emmanuel Édouard ce fut une méfiance tardive. Au début noirs et mulâtres étant tous les deux rejetés par les blancs, étaient solidaires. Cependant, quand les mulâtres à partir de 1785 commencèrent à réclamer l'égalité civile et politique avec les blancs, « ils ne regardaient pas au dessous d'eux, dit-il, ou il n'y regardaient que pour s'irriter, s'exaspérer.

Plus le blanc les repoussait à cause de la quantité noire de leur sang, plus les noirs, responsables, selon eux, de leur opprobre, devinrent pour eux un objet de répulsion, d'horreur...

De là, chez les noirs, dont beaucoup réfléchissaient, une amertume sourde envers ces fils, ces frères injustes, amertume qui pouvait facilement se changer en haine. Ce changement eut lieu par la suite d'un concours de faits très nombreux... »⁶² Le plus retentissant de ces faits auxquels Emmanuel Édouard fait ainsi allusion fut sans aucun doute l'affaire des esclaves dénommés « les Suisses ».⁶³

Quand la révolution éclata en France les mulâtres du Nord en profitèrent pour réclamer leur égalité civile et politique avec les blancs. Comme ils n'étaient pas aussi

nombreux que ceux-ci, ils ne pouvaient leur arracher des concessions que s'ils avaient l'appui des noirs. Or il leur répugnait de lier leur sort à ces derniers. Leur demande n'étant appuyée sur aucun pouvoir de représailles en cas de refus, leur tentative échoua. Les mulâtres de l'Ouest et du Sud comprirent la leçon. Quelques mois plus tard ils acheminèrent des réclamations identiques auprès des blancs de leurs régions. Mais ils avaient soulevé plusieurs ateliers d'esclaves pour les appuyer : ces affranchis eurent gain de cause. Toutefois, une fois leurs objectifs atteints, ils oublièrent les esclaves noirs qui les avaient soutenus pour la circonstance, et les livrèrent à la vengeance de leurs adversaires.⁶⁴

Les blancs, à leur tour, utilisèrent cette trahison comme un cas d'espèce pour convaincre les noirs qu'ils ne pouvaient se fier aux promesses des mulâtres. Individuellement les esclaves ne valaient pas plus à leurs yeux qu'un instrument aratoire de l'atelier ou une bête de somme de la plantation. Collectivement les esclaves représentaient une force redoutable dont ils avaient la plus grande peur. Si cette masse se mettait en effervescence et à déferler il savaient qu'ils n'avaient aucun barrage à lui opposer pour l'endiguer et qu'elle nivellerait le terrain sur son passage. Donc en faisant l'impossible pour entraver tout rapprochement entre les deux classes qu'ils méprisaient, et redoutaient tout à la fois, les blancs de la colonie pratiquaient la politique consistant à diviser pour régner.

La manoeuvre réussit jusqu'à certain point. Par exemple il est facile d'imaginer combien les esclaves craignaient et haïssaient à la fois la maréchaussée, dont la fonction principale était de faire la chasse aux nègres qui fuyaient les propriétés de leurs maîtres. Or la maréchaussée était composée de mulâtres. En outre les barrières qui séparaient les deux classes inférieures ne se circonscrivaient pas à la base. L'affaire Villate en 1796 et l'affaire Hédouville en 1798

⁶⁴ Moreau de Saint Mery explique pourquoi les autorités coloniales avaient composé la maréchaussée de mulâtres: « Ce sont les mulâtres qui communément poursuivent les esclaves fugitifs, et l'on juge alors de leur supériorité locale sur tout autre soldat; d'autant qu'en quittant leurs souliers, ils ont les mêmes avantages que l'esclave qui se sert de son pied nu pour monter jusque sur des rochers, ou pour descendre de rapides falaises. »

montrèrent que les antagonismes existaient également au sommet, et qu'aux deux niveaux les blancs n'étaient pas étrangers à cette situation.

Le général Villate, commandant de la région du Cap, était un mulâtre qui se permit ce qu'on pourrait appeler un coup d'État. Le gouverneur général s'appelait alors Étienne Laveaux. Le gouverneur général était le premier personnage de la colonie. Il avait des pouvoirs politiques et était responsable de l'ordre et de la sécurité. Il était assisté d'un intendant qui avait la responsabilité des finances, de la justice et de l'administration publique. Les deux étaient nommés par Paris. Villate démit le gouverneur Étienne Laveaux, l'emprisonna et s'empara du pouvoir dans la colonie. Ses partisans constituaient l'écrasante majorité de la Garde nationale et de l'administration, toutes deux composées de mulâtres. Le général noir Toussaint Louverture, cantonné au centre du pays, avait la possibilité de faire cause commune avec le putschiste. Au contraire il mobilisa sans tarder son armée en direction du Cap où se trouvait Villate, et délivra Étienne Laveaux qui le promut général de division. L'élimination de Villate ne fut pas seulement une victoire personnelle de Toussaint Louverture qui devint par le fait même un symbole, elle fut une défaite cinglante des mulâtres.

Pareillement, quand le Directoire nomma Hédouville agent français à Saint-Domingue, en 1798, les deux plus puissantes personnalités de la colonie étaient Toussaint Louverture, général noir commandant une armée de vingt mille hommes, et André Rigaud, général mulâtre commandant une armée de douze mille hommes. Les deux hommes avaient conservé Saint-Domingue à la France en chassant les Anglais et les Espagnols. Précisément Hédouville avait pour mission secrète de rétablir l'autorité de la métropole sur la colonie en dépouillant ces deux généraux du pouvoir de fait qu'ils exerçaient. Pour y parvenir il recourut à l'intrigue en se mettant à se servir de l'un contre l'autre. Quand Toussaint Louverture fut édifié sans l'ombre d'un doute de l'intention machiavélique de l'agent français, il mit brusquement fin à son jeu en l'arrêtant et en le déportant en France. André Rigaud qui pouvait dans la circonstance soutenir Toussaint Louverture s'en désolidarisa. Hédouville avait eu le temps de lui écrire pour le

reconnaître comme gouverneur en chef de la province du Sud et pour le délier de toute obédience à l'égard de Toussaint Louverture.⁶⁵ J. Brown rapporte que le commissaire Roume avait aussi conseillé à André Rigaud de se méfier de Toussaint Louverture qu'il regardait comme un traître à la solde des Anglais et des Espagnols.⁶⁶ Ce fut l'origine d'une guerre meurtrière qui eut lieu en 1799 et 1800 sous le nom de guerre du Sud. Celle-ci opposa les deux généraux mulâtres André Rigaud et Alexandre Alexandre Pétion à deux généraux noirs délégués par Toussaint Louverture, Jean Jacques Jean-Jacques Dessalines et Henri Christophe. Elle se termina de façon décisive à l'avantage de ces derniers. Bien des années plus tard, Sir Spencer St. John, ancien ministre résident et consul général du gouvernement anglais à Haïti, qui ne serait pas tendre pour les Haïtiens, n'hésiterait pas à déclarer que l'agent français Hédouville était à l'origine de la guerre du Sud qui a opposé les mulâtres et les noirs. Mais le général français Pamphile de Lacroix, membre de l'expédition envoyée à Saint-Domingue par Bonaparte en 1802 pour déloger Toussaint Louverture, avait déjà fait une déclaration semblable.⁶⁷

Normalement, la faille qui sépara les deux groupes à la suite de cette guerre fratricide ne pouvait être colmatée qu'après le passage de plusieurs générations. Mais, par un choc en retour, la politique de Bonaparte à Saint-Domingue fit oublier la rupture en quelques années. Afin de prévenir le retour de l'Ancien Régime à Saint-Domingue que la révolution avait balayé, et dans lequel ils avaient été soit esclaves, soit sous-citoyens, noirs et mulâtres décidèrent d'unir leurs forces et de lutter ensemble. Cette union rendit possible la création de l'armée indigène qui conquiert l'indépendance. Celle-ci fut proclamée le 1er janvier 1804.

B - L'époque nationale

Les difficultés ne devaient pourtant pas tarder à surgir. Le premier chef de l'État, Jean-Jacques Dessalines, qui était noir, tomba en 1806 dans une embuscade dans une zone dont il avait confié le commandement à des mulâtres. Quand on dit que le pays se

sectionna en deux États rivaux, il est important de préciser que, pendant les quinze années qui suivirent, l'un avait à sa tête un noir, Henri Christophe, et l'autre, un mulâtre, Alexandre Pétion. Cela ne signifie pas que tous les noirs se trouvaient dans le camp de l'un, et tous les mulâtres dans celui de l'autre, ni que la rivalité entre les deux chefs se réduisait à une question de couleur, ou même que celle-ci était alors le moteur de cette rivalité.⁶⁸ Si un Rayford Logan la fait débiter dès 1806, c'est à dire à la mort de Jean-Jacques Dessalines,⁶⁹ des auteurs comme Jacques Barros, David Nicholls ou Micheline Labelle⁷⁰ semblent accorder plus de poids à l'année 1820 et aux années subséquentes, c'est à dire à la présidence de Jean-Pierre Boyer. « À partir de la réunification d'Haïti, sous la présidence de Jean-Pierre Boyer et tout au long du dix-neuvième siècle, » dit l'un deux, « la fraction à dominante mulâtre des anciens affranchis se constitue graduellement en fraction hégémonique... ». Sous Jean-Pierre Boyer les cadres « noirs sont en effet écartés de la fonction administrative et du pouvoir, l'instruction est réservée aux mulâtres de l'élite. La question de couleur prend du relief... ». Pour le professeur Leslie Manigat pour qui la question de couleur est antérieure à l'indépendance les deux dates sont importantes : dans la période nationale, estime-t-il, la question de couleur comme facteur de ralliement socio-politique est assise dès 1807 et surtout après 1820.

L'hégémonie de la classe dominante suscita dans les faits la création de deux sociétés.⁷¹ D'un côté les mulâtres qui vivaient dans les villes portuaires et s'occupaient de politique. C'étaient des professionnels, des fonctionnaires des commerçants. Ils entretenaient des relations avec le monde extérieur et voyageaient eux-mêmes. Ils avaient généralement reçu un certain degré d'éducation et se tenaient bien informés des événements et des questions de leur temps. De l'autre côté il y avait les noirs, illettrés pour la plupart, vivant en majorité dans l'arrière-pays ou dans les mornes, et s'adonnant au travail agricole. Leur horizon se limitait généralement au monde immédiat beaucoup plus restreint.

À partir de 1843 des protestations commencèrent à s'élever dans plusieurs coins du pays pour une société plus juste. Selon certaines de ces revendications non

seulement les noirs devaient être plus visibles dans les services publics, mais encore diriger le pays puisqu'ils étaient majoritaires. Les mulâtres répondirent dès 1844 à ces plaintes en inaugurant la politique dite de doublure : « elle visait à mettre au pouvoir des noirs appartenant aux couches dirigeantes du pays, tout en régnant par derrière et en étouffant les revendications politiques de ces derniers et les mouvements paysans. »⁷² La stratégie sembla fonctionner sans difficulté majeure jusqu'au début des années 1850. C'est alors que Faustin Soulouque, choisi parce qu'il paraissait remplir toutes les conditions pour jouer le rôle de figurant, décida de ne plus se contenter de paraître, mais d'assumer pleinement ses fonctions de président.⁷³ Ainsi les personnages qui l'avaient coopté réalisèrent qu'ils s'étaient trompés de comparse. Le Machiavel auquel ils faisaient soudainement face était radicalement différent du bonhomme docile, souriant et par surcroît absolument illettré qu'ils croyaient pouvoir mener. Ils prirent alors le parti de l'évincer de la place et de le remplacer par un poulain domptable. Cependant Faustin Soulouque ne leur laissa pas le temps de s'organiser. Il les devança en les écartant des sphères d'influence.

De 1859 à 1867 on décèle un souci de mettre une sourdine à la question de couleur. Le mulâtre Fabre Nicolas Geffrard (1859-1867), sans doute par habileté tactique à l'instar de Alexandre Pétion,⁷⁴ « le mulâtre populaire », ou populiste, « accusateur du capital », Sylvain Salnave⁷⁵ (1867-1869), vraisemblablement par conviction, et le noir Nissage Saget (1870-1874), par tempérament, si ce n'est par naïveté, semblaient se situer au dessus de la question. On ne peut cependant dire de même de leurs deux successeurs (1874-1879) Michel Domingue et Boisrond Canal.

Les Haïtiens avaient beau se croire indépendants et libres le monde, néanmoins, les regardait et évaluait leur performance et leur comportements. Comment furent-ils perçus par les étrangers au dix-neuvième siècle ? C'est l'objet du deuxième chapitre.

NOTES

1. Thomas Madiou, *Histoire d'Haïti*, tome 3 : 1804-1807 (Port-au-Prince : Courtois, 1848. Reimpr., Port-au-Prince : Fardin, 1985), pp. 105-107.
2. Ibid., pp. 288-89.
3. Gérard Pierre Charles, *L'économie haïtienne et sa voie de développement* (Paris : sonneuve et Larose, 1976), pp. 23-24, 26.
4. Jacques Jacques Barros, *Haïti de 1804 à nos jours*, tome 1 (Paris : l'Harmattan, 1984), p. 199.
5. Benoît Joachim, *Les racines du sous-développement en Haïti*, (Port-au-Prince : Deschamp, 1976), pp. 139-40; Leslie F. Manigat, *La politique agraire du gouvernement d'Alexandre Pétion*, (Port-au-Prince : La Phalange, 1962), pp. 20-22; André-Marcel d'Ans, *Haïti : paysage et société*, (Paris : Karthala, 1987), p. 185; Jean Casimir, « Aperçu sur la structure économique d'Haïti », *America latina*, ano 7, No. 3, (Julho-Stemero, 1964), pp. 37-56.
6. Leyburn, James G., *The Haitian People*, (New Haven : Yale University Press, 1971), pp. 40-41.
7. Gérard Laurent M., *Pages d'histoire d'Haïti*, (Port-au-Prince : La Phalange, 1960), p. 189.
8. Leyburn, op. cit., pp. 42-43, 214-15; Mats Lundahl, *Peasants and Poverty : a Study of Haïti*, (London : Groom Helm, 1979), p. 325.
9. Madiou, op. cit., p. 328.
10. Ibid., pp. 362-65.
11. Ibid., pp. 352-58.
12. J. Brown, *The History and Present Condition of Santo Domingo*, tome II (Philadelphia : Marshall, 1837), pp. 166-179, 188-190.
13. Nicholls, David, *From Dessalines to Duvalier, Race, Colour and National Independence in Haïti*, (New York : Cambridge University Press, 1979), pp. 33-34.
14. Alex Dupuy, *Haïti in the World Economy : Class, Race and Underdevelopment since 1700*, (Boulder : Westview Press, 1989), p. 98; Leyburn, op. cit., pp. 90-91.
15. Claude Moïse, *Constitutions et luttes de pouvoir en Haïti*, tome I, *La faillite des classes dirigeantes*, (Montréal : CIDIHCA, 1988), pp. 53-57.

16. Ibid, pp. 93-99.
17. Ibid, pp. 106-109.
18. Ibid, pp. 118-120.
19. Ibid, pp. 133-35.
20. Ibid, pp. 141.
21. Ibid, pp. 158-60.
22. Ibid, pp. 186-88.
23. Leslie Manigat, *La révolution de 1843 : essai d'analyse d'une conjoncture de crise*, (Port-au-Prince : Le Normalien, 1959), pp. 27-31; Patrick Bellegarde-Smith, *Race, Class and Ideology : Haitian Ideologies for Underdevelopment, 1806-1934*, (New York : The American Institute for Marxist Studies, 1982), pp. 10-11.
24. Leyburn, op. cit., pp. 91-92.
25. Jacques Barros, op. cit., p. 216.
26. Ibid.
27. J.C. Dorsainvil, *Manuel d'histoire d'Haïti*, (Port-au-Prince : F.I.C., 1934), p. 303.
28. Ibid.
29. Ibid., p. 305.
30. Ibid., p. 308.
31. J.N. Léger, *Haïti, son histoire et ses détracteurs* (New York : Neale, 1907), p. 229; John E. Bauer, « The Pof Nicolas Geffrard », *The Americas*, V. 10, No. 4, (April, 1954), pp. 442-43.
32. Pierre-Charles, op. cit., pp. 17, 23.
Rayford W. Logan, « The U.S. "colonial Experiment" in Haïti », *The World Today*, Vol. 17, No. 10, (October, 1961), p. 437.
33. Edgard La Selve, *Le pays des nègres : voyage à Haïti, ancienne partie française de Saint-Domingue*, (Paris : Hachette, 1881), pp. 127-28.
34. Duraciné Vaval, « Le gouvernement de Jean-Jacques Dessalines », *Revue de la société haïtienne d'histoire, de géographie et de géologie*, No. 99 (octobre, 1955), p. 66.

35. La Selve, op. cit., p. 132.
36. Lundahl, op. cit., p. 298.
d'Ans, op. cit., p. 185.
37. James Franklin, *The Present State of Haïti (Saint-Domingue), with Remarks on Its Agriculture, Commerce, Laws, Religion, Finances and Population, etc.*, (London : Murray, 1828), pp. 33, 325-28.
38. Paul Gaffarel, *La politique coloniale en France, de 1789 à 1830*, (Paris : Alcan, 1908), p. 166.
39. Franklin, op. cit., p. 241.
40. Pierre Charles, op. cit., pp. 37-38.
41. Jacques Barros, op. cit., pp. 201-204.
42. Robert Lacombe, *Histoire monétaire de Saint-Domingue et de la République d'Haïti jusqu'en 1874*, (Paris : Larose, 1958), pp. 57-58.
43. Ibid., p. 58.
44. Leyburn, op. cit., pp. 66-72.
45. d'Ans, op. cit., p. 193.
46. Leyburn, op. cit., pp. 89-95.
47. Lundahl, op. cit., p. 377.
48. Pierre Charles, op. cit., p. 391; Jacques Barros, op. cit., pp. 222-23.
49. Anténor Firmin, *M. Roosevelt président des États-Unis et la République d'Haïti*, (Paris : Pichon, 1905), pp. 396-97.
50. Lundahl, p. 327.
51. Ibid.
52. Auguste Magloire, *Histoire d'Haïti, d'après un plan basé sur l'observation des faits (1804-1909)*, (Port-au-Prince : Librairie du Matin, 1909), pp. 41-64.
53. Lundahl, op. cit., p. 329.
Robert I. Rotberg, *Haïti, the Politics of Squalor*, (Boston : Houghton Mifflin, 1971), p. 84.
54. Lundahl, op. cit., p. 329; Rotberg, op. cit., p. 87.

55. Lundahl, *op. cit.*, pp. 367-68.
56. Jacques Barros, *op. cit.*, p. 218; Lundahl, *op. cit.*, p. 330.
57. Lacombe, *op. cit.*, pp. 64-65.
58. Leslie F. Manigat, *Ethnicité, nationalisme et politique : le cas d'Haïti*, (New York : Éditions connaissance, 1975), p. 9.
59. Rayford Logan, *Diplomatic History of Haïti*, (London : Oxford University Press, 1968), pp. 17-20.
60. Moreau de Saint-Mery, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'île de Saint-Domingue*, tome I (Paris : Dupont, 1797. Reimpr. Paris : Société française d'histoire d'outre-mer, 1984), pp. 28-29.
61. Lundahl, *op. cit.*, p. 32.
62. Emmanuel Edouard, *Essai sur la politique intérieure d'Haïti; proposition d'une politique nouvelle*, (Paris : Challamel, 1890), p. 55.
63. Jacques Cauna, « La révolution à Port-au-Prince (1791-1792); relation inédite du négociant Lagard »; *Revue de la société haïtienne d'histoire et de géographie*, No. 152 (septembre, 1986), pp. 25-27.
64. Duraciné Vaval, « Saint-Domingue et la révolution française », *Revue de la société haïtienne d'histoire et de géographie*, 76 (octobre, 1949), pp. 57-58.
65. Ernst Trouillot, *Prospectives d'histoire; choses de Saint-Domingue et d'Haïti*, (Port-au-Prince : Imprimerie de l'État 1961), pp. 32-33; La Selve, *op. cit.*, pp. 310-15, 321-46; Carolyn E. Fick, *The Making of Haiti; the Saint-Domingue Revolution from Below*, Knoxville : the University of Tennessee Press, 1990, pp. 198-99.
66. Brown, *op. cit.*, pp. 9-10.
67. Spencer St John, *Haïti ou la République noire*, (Paris : Plon, 1886), p.55; Pamphile de Lacroix, *La révolution de Haïti*, (Paris : 1819. Réimpr. Paris : Karthala, 1995).
68. Dupuy, *op. cit.*, p. 87.
69. Logan, *op. cit.*, p. 95.
70. Jacques Barros, *op. cit.*, p. 36; Nicholls, *op. cit.*, pp. 71-73; Micheline Labelle, *Idéologie de couleur et classes sociales en Haïti*, (Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 1978, 1978), p. 54.

71. Manigat, *Ethnicité*, pp. 13, 16-17; John Lobb, « Caste and Class in Haiti », *The American Journal of Sociology*, Vol. 46, No. 1, (July, 1940), pp. 24-29.
72. Labelle, op. cit., p. 54.
Manigat, op. cit., p. 34.
73. Labelle, op. cit., p. 55.
74. Leslie F. Manigat, *La politique agraire du gouvernement d'Alexandre Alexandre Pétion (1807-1818)*, (Port-au-Prince : La Phalange, 1962), pp. 191-92.
75. Manigat, *Ethnicité*, p. 35.

CHAPITRE 2

Le regard de l'étranger

Selon la pensée géographique moderne l'espace territorial offre essentiellement des possibilités. C'est « l'homme organisé qui compte » avant tout. C'est pourquoi les Haïtiens devaient se montrer vigilants quand des étrangers vantaient exagérément les atouts naturels dont disposait leur pays. Ces gens pouvaient en faire l'éloge dans le but de mieux faire ressortir l'incapacité des habitants. Justement, la plupart des témoignages étrangers sur Haïti vers la fin du dix-neuvième ou au début du vingtième siècle, faisaient ressortir le contraste entre la terre et les hommes.

I - La terre : Haïti, un paradis terrestre

Les visiteurs parlèrent d'Haïti avec sympathie, quand il s'agit d'en souligner les avantages naturels. « Elle est l'une de ces îles appelées Antilles, éparpillées dans l'Atlantique tropicale, entre les deux blocs de civilisation avancée que sont l'Europe et les États-Unis », qu'Eugène Aubin¹ trouve exceptionnellement attrayantes. Ce Français voyagea beaucoup en Amérique du Nord, aux Antilles et en Amérique du Sud. Il demeura deux ans à Cuba, de 1887 à 1889, et deux ans en Haïti, de 1904 à 1906. Étant capitaine de vaisseau, W.R. Kennedy fut plus sensible à la position d'Haïti sur les grandes routes maritimes du monde. « À mon avis, dit-il, quiconque contrôlerait le Môle St-Nicolas sur la partie ouest de l'île d'Haïti, et la baie de Samana dans la partie est, serait le gardien de toutes ces routes. »² Le journaliste Samuel Hazard³ qui visita l'île d'Haïti en 1871 se dit émerveillé par son charme naturel tout particulier. Ses paysages

¹ « Whoever is in the possession of San Nicholas on the west coast and Samana on the east, has, in my opinion, the keys of these routes. »

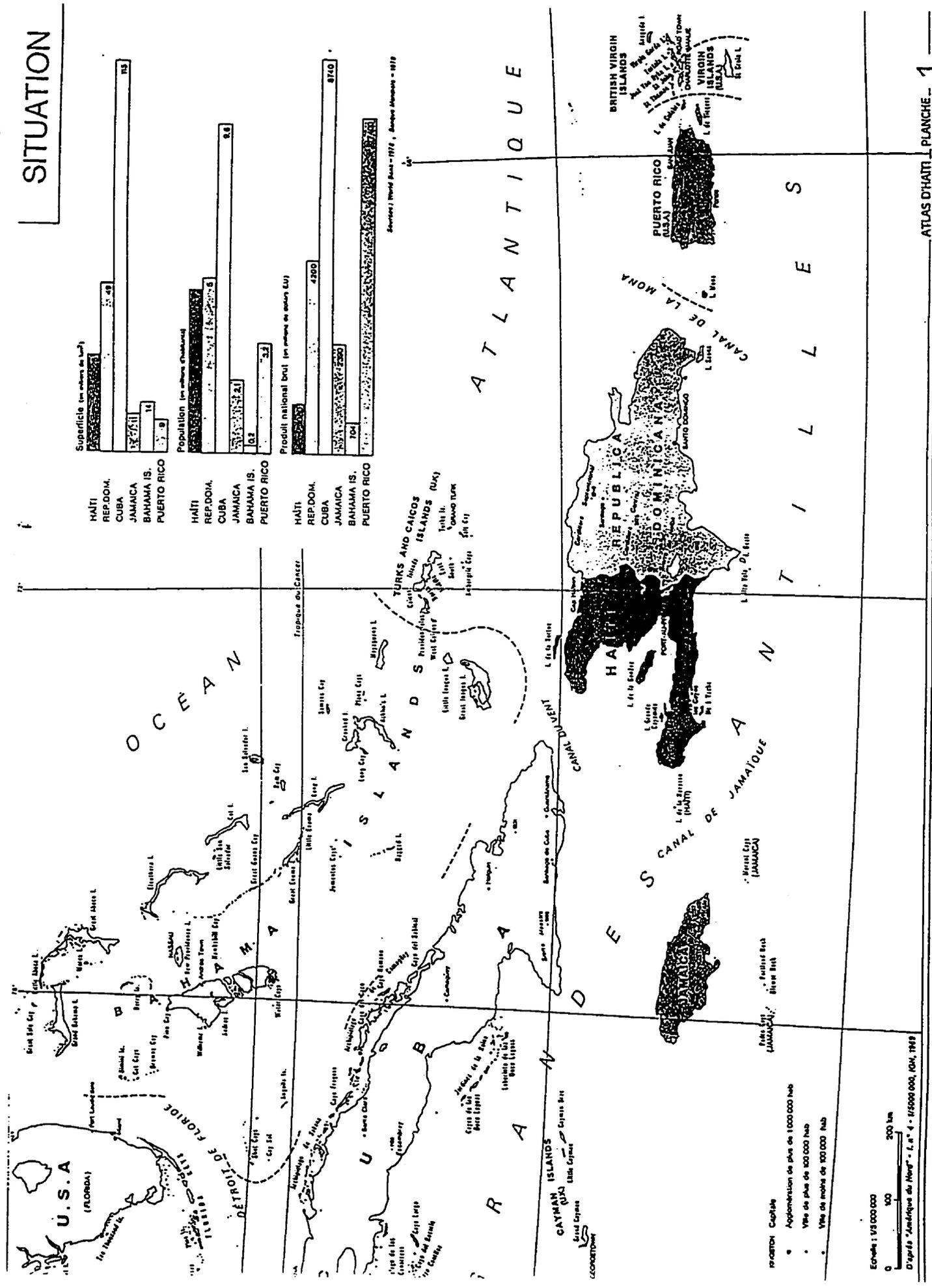
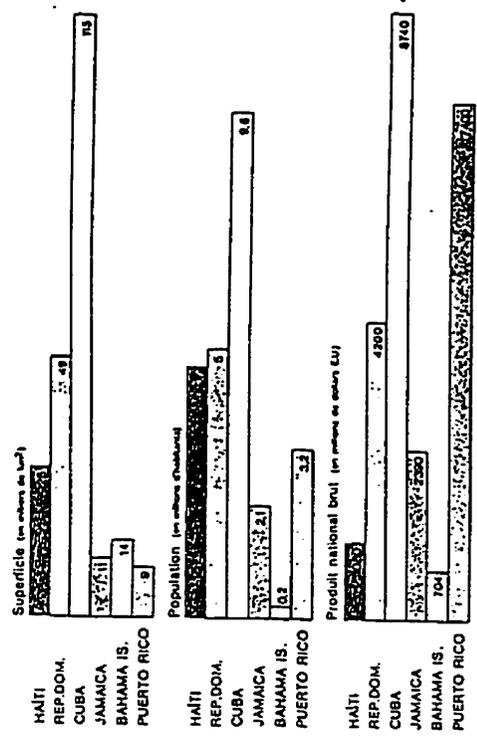
étaient les plus beaux qu'avaient vus W.R. Kennedy, « avec ses vallées bien arrosées et ses mornes couverts à leur sommet d'une végétation tropicale dense. » Cette impression est confirmée par Spencer St. John qui fut ministre résident et consul général du gouvernement britannique à Port-au-Prince, de 1863 à 1884 : « J'ai parcouru presque tout le globe et je puis dire qu'il n'y a nulle part une île aussi belle [...] Nulle part les revers de montagne n'offrent de plus magnifiques spectacles et ne permettent des séjours plus ravissants et plus sains... »⁴ Se référant au climat d'Haïti le voyageur Charles Eden rapporte qu'il y règne un printemps perpétuel, la chaleur de l'île étant tempérée par la brise de mer pendant le jour, et par la brise de terre pendant la nuit.⁵

Outre sa position stratégique et sa beauté naturelle les étrangers ont pareillement vanté ses ressources économiques. James Froude, un anglais qui a entrepris un voyage à travers les Caraïbes en 1887, prétend qu'Haïti est pourvu de plus de ressources naturelles que n'importe quelle île de la région.⁶ Samuel Hazard est du même avis. Il ne croit pas qu'il y a à travers le monde une île qui possède comme Haïti sur son territoire autant d'éléments de prospérité, de succès et de bonheur.⁷ Pour le voyageur et journaliste français Oscar Commettant, qui visita Haïti au seuil des années 1850 : « Haïti est en mesure d'être l'île la plus florissante du monde et de subvenir aisément aux besoins d'une population plusieurs fois supérieure à sa population actuelle... C'est un pays où la canne à sucre pousse toute seule; où les caféiers laissent tomber leur graine de façon qu'on a qu'à la ramasser pour la récolter; où le maïs et le tabac poussent comme de l'herbe; où le bois d'acajou est si commun qu'il servait autrefois et sert encore à bâtir des maisons [...] »⁸ Charles Eden parle des forêts de pins, d'acajou, de bois d'ébène, [...] de palmiers magnifiques, des fleurs qui abondent et de ce sol fertile où poussent toutes les espèces [...] que l'on trouve dans les tropiques.⁹ W.R. Kennedy s'intéresse à la fertilité du sol haïtien qui le rend propre non seulement aux cultures tropicales comme le café, le cacao, la canne à sucre, le tabac... etc, mais aussi à toutes

⁴ « The mountains... are clothed with dense tropical vegetation to their very summits. The Valleys are well watered. »

505

SITUATION



LEGÈNDE

- Appréhension de plus de 1 000 000 hab
- Villes de plus de 500 000 hab
- Villes de moins de 100 000 hab

Échelle : 1:500 000

0 100 200 km

D'après "Amérique du Nord" - L.N. - 1:500 000, IOM, 1983

les espèces de fruits et de légumes, de même qu'à la production du bois d'oeuvre de la meilleure qualité.¹⁰ Spencer St. John¹¹ admet aussi qu'aucun pays ne possède une plus grande capacité de production..., une plus grande variété de sols, de climats et de produits. Robert Hill, du service géodésique des États-Unis, ne connaît aucune culture tropicale qui n'existe pas en Haïti ou ne pourrait s'y adapter assez facilement.¹² Lisons le carnet de voyage écrit par Paul Reboux au cours d'un périple à Cuba, en Haïti, à la Jamaïque et aux États-Unis, juste à la veille de la première guerre mondiale « Autour de nous des palmiers et d'énormes manguiers chargés de boules vertes, des sapotilliers [...] La vigne laisse pendre des grappes mûres, et nous sommes en mars [...] C'est ici vraiment une terre bénie, une sorte de paradis qui doit pousser à l'indulgence et à la vertu... Tout y semble fait pour offrir à l'homme un accueil délicieux ».¹³

Charles Texier, qui séjourna au pays en 1890 ajoute : « mais ce qui distingue cette contrée de la plupart des autres pays tropicaux c'est qu'avec » les « autres fruits ordinaires de ces pays, on peut y récolter le plus grand nombre de fruits de l'Europe : pommiers, poiriers, pruniers, pêchers, abricotiers... etc., y croissent admirablement. » Il fait aussi allusion à de nombreuses plantes dont les propriétés, connues seulement de quelques familles haïtiennes, sont absolument ignorées des Européens et se transmettent en secret comme un précieux héritage.¹⁴

À tout cela Paul Vibert¹⁵ ajoute une liste impressionnante de fruits, de légumes, de gros bois, de plantes textiles et de plantes décoratives qui n'ont pas été mentionnés par les auteurs précédents ».¹⁵

James Redpath fut un journaliste et abolitionniste américain d'origine écossaise qui se rendit en Haïti en 1859 et en 1860. Il voulut se documenter dans le but de

¹⁵ Paul Vibert fut chargé de missions économiques aux Antilles. Sous la présidence de Florville Hyppolite il passa l'hiver 1893-1894 en Haïti, accompagné de son épouse et de sa soeur. On sent qu'il souhaitait de bonnes relations entre la France et Haïti, non seulement à cause de ses fonctions, mais encore parce qu'il aimait sincèrement ce pays.

renseigner les noirs américains qui désiraient s'établir en Haïti. En fait il les encourageait à y aller. James Redpath énuméra un ensemble de plantes médicinales haïtiennes, liste très incomplète d'après lui car on ne connaît pas les propriétés de la flore haïtienne, laquelle rendrait cependant des services appréciables à la médecine.¹⁶ Et de l'avis de plusieurs experts en agriculture tropicale consultés par Stephen Bonsal, journaliste et diplomate américain, il n'y aurait au monde qu'une seule autre île qui pourrait être plus riche qu'Haïti,¹⁷ c'est la possession hollandaise de Java. Une telle opinion n'était pas basée uniquement sur les potentialités agricoles du pays mais aussi sur ses richesses halieutiques.

En effet les voyageurs étrangers sont tout aussi enthousiastes à propos des ressources aquatiques d'Haïti. « La mer, note Charles Texier, est peuplée de toutes les espèces de poissons et mollusques... »¹⁸ Paul Vibert a volontairement passé sous silence les « poissons de mer, si nombreux et si savoureux dans toutes les eaux qui entourent la grande île » de même que « les coquillages, si bons à manger, »¹⁹ pour ne se concentrer que sur la tortue de mer ou caret ainsi que les requins, à cause de leur valeur commerciale ».

La première, dit-il, abonde autour de l'île de la Tortue à quarante-cinq minutes en bateau à voile de la côte. « La chair ressemble à la viande de veau et tout le monde sait que l'on fait avec des bouillons délicieux. Quant à l'écaille qui est très appréciée et atteint des prix extravagants en Europe, les Haïtiens pourraient facilement et à très bon prix l'écouler sur le marché français et ainsi profiter de ce moyen supplémentaire pour faire rentrer de l'argent dans le pays. Malheureusement, ajoute-t-il, il n'en est pas ainsi et ce sont les pêcheurs des îles anglaises voisines - les îles Turques et même les Bahamas - qui viennent arracher aux Haïtiens le précieux butin... » Et il conclut : « Il faut que cet état de choses vraiment par trop scandaleux cesse, et que les Haïtiens [...] se livrent seuls à une pêche qui est dans leurs eaux, chez eux-mêmes et est par conséquent leur légitime propriété. »²⁰

Les requins aussi, continue-t-il, foisonnement près des côtes d'Haïti. Sa chair peut être mangée, elle peut être utilisée pour la préparation du guano. Le foie donne une huile « qui possède des vertus médicinales comparables à celles de l'huile de foie de morue. La peau, séchée, prend le poli et la dureté du nacre... Les bijoutiers s'en servent..., les relieurs pour en faire du chagrin, les menuisiers pour polir le bois. Les ailerons sont très recherchés sur le marché chinois; on les fait mariner et on les sert à la fin du dîner comme un hors-d'oeuvre des plus délicats... Les Européens... se contentent de les transformer en colle... Cette colle est employée pour clarifier la bière, les vins et les liqueurs... On l'utilise encore pour donner à la soie du soutien; pour la préparation du taffetas d'Angleterre, comme réactif en chimie... »²¹ Pour toutes ces raisons Paul Vibert se demande pourquoi les Haïtiens n'organisent pas sur une base sérieuse la pêche des requins. et si c'est par ignorance qu'ils ne le font pas il estime qu'ils sont en train de perdre d'incalculables richesses naturelles.

Enfin l'inventaire n'était pas limité à la nomenclature des ressources végétales et de la faune marine. Il comprenait également l'évaluation des richesses minérales. Alors il ressort que dans le cas d'Haïti les ressources du sol sont abondamment complétées par celles du sous-sol. M.B. Bird mentionne entre autres l'argile qui existe en quantités insurpassables. C'est un secret de Polichinelle, selon le capitaine W.R. Kennedy²², que le sous-sol haïtien contient l'or, l'argent, le fer, le cuivre, l'étain, mais que la politique officielle des gouvernements haïtiens consistait à s'abstenir de faire connaître les ressources minérales du pays pour ne pas tenter les États plus puissants et encourager l'invasion étrangère. Robert Hill évite de parler avec certitude de l'importance des ressources minérales haïtiennes. D'après lui les gouvernements haïtiens n'encourageaient pas la prospection minière. Ils avaient une préférence pour l'agriculture et ne voulaient pas détourner les cultivateurs de l'activité agricole. Néanmoins il maintient aussi que le sous-sol contient dans certains cas en quantité considérable l'or, l'argent, le cuivre, l'étain, le plomb. À ces métaux il ajoute le platine, le manganèse, la sulfure, le sel gemme, le lithium, le phosphate et l'asphalte.²³ Oscar Commettant

soutient qu'il y a plusieurs mines de charbon dans le pays, qu'il suffit de creuser un trou dans la terre pour rencontrer du sulfate, du cuivre et puis, surtout, « que ses rivières charrient de l'or». ²⁴ C'était bien le cas quand les premiers Européens arrivèrent dans le pays. De nos jours on en trouve dans le minerai de cuivre situé à Terre-Neuve, près des Gonaïves, et dans le Nord-Est, près de Mont-Organisé, mais il faut creuser le sol pour l'extraire. Toutefois de tous ces témoignages se dégage un consensus : Haïti est un pays splendide, idéalement situé et doté d'une grande variété de ressources naturelles. S'il y a une formule qui résume tous ces attributs c'est celle qui fait le titre d'un livre de M.B. Bird : *Haïti, un paradis terrestre*. ²⁵

Pour compléter le tableau, ajoutons qu'Haïti est située entre le tropique du cancer et l'équateur, c'est-à-dire entre les dix-septième et vingtième degré de latitude nord, et entre les soixante-huitième et les soixante-dix-septième degré de longitude ouest du méridien de Greenwich. Elle est montagneuse mais ses mornes ne sont pas inaccessibles, comme le prouve l'érection sur un pic de deux mille cinq cent pieds de haut de la citadelle Laferrière au sujet de laquelle Edgar La Selve écrit : « Nulle part, en France, en Angleterre, aux États-Unis, je n'ai rien vu de plus imposant. La citadelle Laferrière est une véritable merveille qui surprend le visiteur ». Ses forêts ne sont pas des jungles impénétrables et dangereuses puisqu'il n'y a pas d'animaux sauvages. Même s'il y a de petits serpents ils ne sont pas venimeux. Il n'y a qu'une seule savane désolée, sur un espace de dimensions modestes, dans une zone très circonscrite. Ce n'est pas un authentique désert. Le pays est arrosé par de nombreux petits cours d'eau et une grande rivière. Le seul lac intérieur qu'il possède est un petit étang saumâtre auquel Eugène Aubin, un voyageur français qui demeura à Port-au-Prince de 1904 à 1906, attribua vingt-cinq kilomètres de long sur dix de large, soit deux cent cinquante kilomètres carrés. En plus il est entouré d'une demi douzaine de petites îles, dont la

Navase.²⁶ Au total Haïti n'a pas moins de mille cinq cent kilomètres²⁶ de côte, dont certaines portions constituent de superbes plages et des baies profondes.

Dans l'ensemble les visiteurs de la fin du dix-neuvième siècle avaient une opinion positive du pays, ce que en géographie on appelle la terre.

II - La population

Les consensus constaté quand les étrangers vantent les atouts naturels du pays s'effrite quand il s'agit de la population. C'est alors que l'on a les jugements négatifs d'un côté, et positifs de l'autre.

A - Les jugements négatifs

Quelques visiteurs parlèrent pourtant du pays d'une manière négative. Lady Annie Brassey, par exemple, estimait qu'on ne devait en repartir que désenchanté car, se demande-t-elle, comment pourrait-on aimer un pays où l'on trouve des localités s'appelant « Bombardopolis » ou des rivières portant le nom de « Massacre »²⁷. Pareillement John Creelman, dépêché pour un reportage en Haïti par un journal New-yorkais, déclara à son retour qu'il ne s'y sentait pas heureux, et qu'un citoyen de sa trempe n'avait rien à faire dans un tel pays, le plus étrange qui soit.²⁸ Déjà on peut sentir que ces jugements négatifs se réfèrent moins au pays lui-même qu'à l'influence des habitants sur le territoire. L'historien Benoît Joachim nous prévient que les « jugements des voyageurs européens, et d'autres jugements du même genre, sont assez subjectifs et fortement empreints de romantisme. Ils s'inspirent le plus souvent du

²⁶Partie intégrante du territoire haïtien d'après la constitution, la Navase, qui est située à 10 lieues des côtes méridionales, est cependant aux mains des États-Unis depuis 1857.

²⁷How can you be comfortable in a country where there is a town having so unpleasantly suggestive a name as « Bombardopolis », to say nothing of a river called « Massacre ».

souci de mettre en relief une incapacité native des régnicoles, accusés d'indolence et de paresse, et l'impuissance de ceux-ci à tirer parti rationnellement d'énormes possibilités existant dans la nature qui les environne ». Il ajoute que ces voyageurs tendent parallèlement à justifier une domination étrangère qu'ils appellent de leur voeu, ou tout au moins une immigration blanche d'encadrement qui contrôlerait et exploiterait ces richesses en utilisant la force humaine locale comme main-d'oeuvre à bon marché ». ²⁹ En fait on ne connaît pas suffisamment l'opinion des étrangers si l'on se limite à ce qu'ils disent du pays. Il convient de savoir aussi ce qu'ils pensent des hommes.

1° - Une économie en décadence

En général les visiteurs de la fin du dix-neuvième siècle avaient tendance à comparer désavantageusement Haïti par rapport à Saint-Domingue. « Partout où l'on va en Haïti », rapporte Spencer St-John, « on trouve des signes de décadence, non seulement sur l'époque de prospérité exceptionnelle de la domination française, mais même sur les époques ultérieures. » ³⁰ Il n'est pas le seul à penser que la période coloniale était une sorte d'âge d'or auquel l'indépendance a mis un terme. Eugène Aubin, par exemple, citant Hillard d'Auberteuil, avance que dans la seule plaine du Cul de Sac il y avait quatre-vingt sucreries en plus des indigoteries, guldiveries... etc. : « C'était l'époque où trente mille français s'établissaient à la côte de Saint-Domingue; la colonie absorbant à elle seule le quart du commerce extérieur de la France. Son trafic suffisait à l'enrichissement de nos ports, surtout de Bordeaux, de Nantes et du Havre... La Révolution détruisit cette prospérité et les colons disparurent. » ³¹ James Froude rappela que les Français construisirent des villes et des maisons de campagne, aménagèrent des fermes agricoles dans les plaines, couvrirent le pays de champs de canne et de caféiers, et pratiquèrent l'élevage sur le flanc des collines. Leur marque sur Haïti fut telle que celle-ci devint une partie du continent européen aussi civilisée que la France elle-même. « Mais vint la révolution des esclaves et une nation nègre a pris le

contrôle de ce pays dont Spencer St. John a rapporté la gravité de la détérioration.»³² La révolution mit donc fin à une ère de prospérité, selon les voyageurs, qui n'a pu être rétablie au cours de la période haïtienne. Mais ils ne se contentèrent pas de l'affirmer. Quand c'est possible ils appuyèrent leurs déclarations sur des statistiques officielles. Oscar Commettant note qu'en 1789, la valeur des exportations de Saint-Domingue, alors colonie française, avait atteint 205 360 067 livres tournois, presque quarante ans plus tard, en 1829, celle de la République d'Haïti n'était que de 3 639 840 francs.³³ Charles Eden pour sa part s'appuya sur la production principale d'Haïti de toujours, le café. En 1789 l'île en produisait 76 000 000 livres. En 1856, elle en était réduite à 35 497 824 livres.³⁴ D'après Spencer Saint John la production de café de Saint-Domingue en 1789 n'était pas que de soixante-seize millions mais de quatre-vingt-huit millions de livres et il a comparé ce chiffre à ceux d'une série d'années depuis l'indépendance pour faire voir que le déclin de la période française à la période haïtienne n'était pas conjoncturel mais structurel :³⁵

1789	88 360 502	livres
1818	20 280 589	"
1824	46 000 000	"
1835	48 352 371	"
1845	41 002 571	"
1860	60 515 289	"
1861	45 660 889	"
1863	71 712 345	"
1864	45 168 764	"
1873	64 786 690	"
1874	54 677 854	"
1875	72 637 716	"
1876	72 289 504	"
1877	52 991 861	"
1878	54 255 545	"
1879	47 941 306	"
1880	55 552 897	"

Source : Spencer St-John, *Haïti ou la république noire* (Paris : Plon, 1886), p. 3.

*... and a black nation ... has since been in unchallenged possession, and has arrived at the condition which has been described to us by Sir Spencer St John.

Comme Charles Eden, Spencer St. John de plus montra que le déclin n'était pas limité juste au café, et que la situation était identique pour toutes les autres denrées exportables comme le sucre, le cacao et, sauf pendant la guerre de sécession américaine, le coton. Le bois est la seule exportation qui ait d'après lui considérablement augmenté par rapport à la période française. Alors qu'il ne semblait pas figurer dans les statistiques coloniales il le trouve maintenant au deuxième rang après le café dans le commerce extérieur d'Haïti. Par exemple les statistiques des exportations vers les États-Unis, pour les quatre dernières années que St-John passa en Haïti, confirment que le bois venait effectivement au second rang après le café.³⁶

	Tonnes de café	Café \$	Tonnes de Campêche	Campêche \$	Tonnes de coton	Valeur Totale
1879-80	11 329	2 926 544	57 810	1 096 307	607	5 128 274
1880-81	15 954	3 352 971	58 579	1 093 566	910	5 164 453
1881-82	11 264	2 106 874	63 309	1 162 676	752	4 506 231
1882-83	8 972	1 384 915	70 856	1 207 455	1 123	3 200 829

Source : Alain Turmier *Les États-Unis et le marché haïtien*, (Washington, DC, 1955), p. 343.

Ces données concernent les relations commerciales d'Haïti avec les États-Unis. Cependant elles reflètent également la tendance du commerce avec l'Europe où allait une bonne partie du café, du bois, et des exportations haïtiennes en général. Toutefois tous les étrangers ne considéraient pas cette importance du bois dans les exportations haïtiennes comme un élément positif. Après tout dit Commettant, le bois ne demande d'autre peine que de le couper.³⁷

L'exportation du bois fut négligeable pendant la période coloniale parce que ce bois était utilisé sur place. Mais ce fut dès cette époque que le déboisement inconsidéré était mis en opération sur grande échelle et commençait à avoir des effets désastreux sur le climat, le relief, la végétation, la culture. E.L.E. Moreau de St Méry, qui demeurait

au Cap Français à la veille de la révolution, dès cette époque sonnait déjà l'alarme contre l'avidité des planteurs de canne à sucre et de caféiers.

« Les montagnes de la partie française servent, comme celles de la partie espagnole, écrit-il, à faire varier le climat, qui dépend, dans l'une comme dans l'autre, de leur hauteur, de leur proximité, de la manière dont elles sont placées par rapport au vent dominant, et de plusieurs circonstances que l'on peut appeler accidentelles. Mais en général, la partie française est plus chaude et plus exposée aux sécheresses qu'on voit devenir plus fréquentes et plus longues, depuis que par une avidité qui compte l'avenir pour rien, et qui trompe sur la valeur du présent, on a abattu les bois qui couvraient ces points élevés, qui y appelaient des pluies fécondes, qui y retenaient des rosées abondantes, et une humidité dont les forêts prolongeaient encore l'utile influence. »³⁸

André-Marcel d'Ans rapporte qu'un observateur suisse, Girod de Chartrons, qui demeura dans la colonie en 1784 ajouta que l'agriculture pratiquée devait conduire les sols domingois à l'épuisement dans un maximum de cinquante ans, si des mesures urgentes n'étaient pas adoptées pour corriger la situation, et que déjà certains dommages étaient irréversibles. Donc jusqu'à 1789 « enrichissement des colons de Saint-Domingue et appauvrissement de son territoire étaient concomitants, » fit remarquer le professeur d'Ans. Ce constat le conduisit, pour les perpétuels évocateurs de la prospérité de Saint-Domingue, à affirmer que c'est une « illusion de l'optique historique qui attribue la désolation actuelle du milieu haïtien à la seule incurie, à l'incompétence et à la gabegie qui régneront dans la nation haïtienne devenue indépendante, cette conviction prenant implicitement racine dans l'idée que si la colonie rapportait tant d'argent, c'est que tout y allait bien, au moins sur le plan des facteurs de production [...]. Mais comment peut-on parler de prospérité, se demande-t-il, alors que tout en réalité était pillage ? »³⁹

La comparaison avec la fin du dix-huitième siècle s'étendit aux infrastructures. M.B. Bird se demandait à quoi servaient les richesses d'Haïti si on ne pouvait pas les transporter. « Par le manque de bonnes routes publiques, écrit-il, les richesses du pays périssent, les marchés sont très imparfaitement approvisionnés [...], les exportations [...] sont impossibles, la caisse publique souffre et la nation demeure dans un état de misère et de pauvreté [...] ».⁴⁰

M.B. Bird se contentait, il est vrai, de faire le lien entre l'insuffisance des moyens de communication et la stagnation de l'économie haïtienne. Au contraire d'autres observateurs se basaient sur l'état de délabrement des routes pour mettre en relief le recul d'Haïti par rapport à Saint-Domingue.

Au mois d'avril 1871, Samuel Hazard était en voyage dans le Nord du pays. La route de gravier l'emmena sur un pont de pierre dont la chaussée était intacte, mais les parapets brisés. Comme il s'informa pour savoir qui l'avait construit, son guide lui répondit : « les Français », en ajoutant, « De nos jours on ne fait plus de pont dans le pays. »⁴¹ En 1899 Hesketh Prichard prit soin de rappeler que le sentier de 60 pieds dans lequel il marchait était il y a moins de cent ans une grande route large, droite et bien entretenue.⁴² En circulant dans la plaine du Cul de Sac, Eugène Aubin nota que la route avait conservé la largeur qu'elle avait à l'époque coloniale mais qu'elle était complètement défoncée.⁴³ Ce n'était d'ailleurs pas l'unique signe de décadence qu'il observa. « À l'époque coloniale », dit-il, « les travaux d'irrigation étaient la gloire et la richesse de la plaine du Cul de Sac... À l'heure actuelle, il ne reste plus que des débris. Les trois quarts de la plaine sont incultes, livrés à la végétation des acacias, des bayahondes et des cactus. »⁴⁴ S'il fallait encore une comparaison plus imagée écoutons Charles Texier : « On ne se douterait guère en parcourant les plaines et les mornes que Toussaint Louverture, il y a quatre vingt dix ans, traversait le pays du Nord au Sud, du Cap à Jacmel, dans une calèche traînée par quatre chevaux sur des routes magnifiques,

⁴⁰"The French" is the reply. They don't build bridges now-a-days.

larges et bordées de cocotiers, de palmistes et de bambous gigantesques. Les routes ont complètement disparu; plus une voie carrossable; quelques sentiers dangereux, abrupts, à peine assez larges pour le passage d'un homme, et fréquemment interrompus sur de longs espaces mettent les villes en communication.⁴⁵

2° - Des villes à l'abandon

Sur l'état des villes haïtiennes les visiteurs ne trouvèrent absolument rien de flatteur à dire. Généralement ils ont limité leurs commentaires à Port-au-Prince, l'actuelle capitale de la République d'Haïti, et à Cap Haïtien, l'ancienne capitale coloniale, estimant qu'on pourrait déduire de l'état des deux plus importantes agglomérations la condition de toutes les autres villes du pays. Cependant par accident James Froude s'est trouvé à Jacmel en 1887. Le bateau dans lequel il se trouvait devait y délivrer les colis postaux destinés à Haïti, et en prendre à destination de l'étranger. Il ne trouva que des rues sales et malodorantes, des maisons endommagées, décolorées, dont les fenêtres et les vérandas de bois étaient moisies et rongées par les vers, bref des maisons dont la façade n'était pas accueillante. Après environ une heure à travers les rues et le marché de Jacmel son premier geste en regagnant le bateau où on l'attendait pour le dîner, fut de se déshabiller et d'aller se baigner « afin d'enlever la puanteur qui avait imprégné son corps et ses vêtements ».⁴⁶

Or Jacmel n'était juste qu'un premier symptôme de l'ulcère proprement dit, c'est-à-dire de Port-au-Prince. C'est bien avant d'atteindre le rivage, souligne-t-il, que vous parviennent les exhalaisons des immondices en fermentation sous la chaleur du soleil brûlant. « Bouchant le nez avec le mouchoir, et surveillant soigneusement nos pas, nous abordâmes le quai et de là nous marchâmes aussi prudemment que nous pouvions. À l'aide de roches nous enjambâmes des fossés plats où pourrissaient poissons, légumes

⁴⁵ « I had to strip and plunge into a bath and wash away the odour of the great negro republic of the West which clung to my clothes and skin. »

et autres rejets jetés pèle-mêle... Nous étions dans une ville sillonnée de bas-fonds, dont les rues souillées comme des porcheries étaient pavées de tous les déchets domestiques, où les femmes, malgré tout, ombrelles déployées, circulaient en robe de soie et chaussées de bottes parisiennes. »⁴⁷

James Froude ne fut pas le seul visiteur à exprimer sa déception à propos de la capitale haïtienne. C'est la place la plus malpropre au monde selon Hesketh Prichard⁴⁸, John Creelman⁴⁹, W.R. Kennedy⁵⁰, ou Charles Eden⁵¹. Paul Reboux⁵² parle de rues presque sans trottoir, Samuel Hazard rapporte que le marché public était un terrain et se demande si la moindre règle sanitaire était observée dans cette ville.⁵³ « Vous vous promenez dans des rues bordées non de belles maisons, mais de construction de bois, des rues dont le pavement était disloqué et le nettoyage négligé, » dit John Candler⁵⁴. Robert Hill s'est plaint de l'extrême négligence de la population qui déverse ses poubelles dans la rue.⁵⁵ A. Granier de Cassagnac a raconté qu'il devait traverser la moitié de la ville. En cours de route il avait les habits moirés par les éclaboussures des ânes, des porcs, des oies qui se disputaient la boue infecte des ruisseaux.⁵⁶ Spencer St. John confirme que c'était la ville la plus malpropre, la plus puante...⁵⁷ Cela le frappe dès l'entrée dans le port : « Il se comble peu à peu, dit-il, car la pluie y entraîne non seulement la boue des montagnes mais aussi les ordures des villes... Comme la marée est très faible l'accumulation de toutes les matières animales et végétales rend l'eau fétide, et quand la brise de mer passe sur ces flots bourbeux, elle répand dans la ville des miasmes pestilentiels qui rendent malades tous les étrangers. »

⁴⁷ « Calling our handkerchiefs to our help and looking to our feet carefully, we stepped up upon the quay and walked forward as judiciously as we could. With the help of stones we crossed a shallow ditch, where rotten fish, vegetables and other articles were lying about promiscuously [...]

We were in a Paris of the gutter [...] The boulevards were littered with the refuse of the houses and were foul as pigsties, and the ladies under the parasols were picking their way along them in Parisian boots and silk dresses.

⁵⁴ « You enter into streets of wooden buildings. With the pavement dislocated or broken up, the drains neglected, ...»

Le témoignage de Victor Schoelcher, plus dramatique, va dans le même sens : « Quoi, c'est ici la capitale ! Des places infectes, des monuments publics délabrés, des maisons de planche et de paille, des quais défoncés, des wharfs chancelants, pas de noms aux rues, pas de numéros aux portes, pas de lumières la nuit, de pavés nul part; un sol inégal composé de poussières et d'ordures où l'on ne peut marcher quand il a plu une heure. Quel désordre, quel affligeant aspect de ruine générale ! On dirait que cette malheureuse cité, siège du gouvernement, résidence du chef de l'État, est abandonnée à elle-même, sans administration, sans police, sans édilité. Est-ce donc le résultat de la liberté ? »⁵⁸ Il fait ainsi cette observation : « Les plus beaux édifices de la capitale sont quelques maisons particulières bâties en briques, bien plates et bien carrées. De tous les établissements publics [...], il n'y en a pas un qui offre quelque chose de remarquable. L'hôpital militaire (il n'y a pas plus d'hôpital civil en Haïti que dans les colonies à esclaves) est un abominable hangar où l'on est si maltraité qu'aucun soldat ne veut y entrer. Les tribunaux, comme la Chambre des députés, se tiennent dans des salles basses, des rez-de-chaussées de maisons particulières, sans style, sans caractère, sans grandeur, avec de petits pupitres en bois blanc, des bancs grossiers et des chaises de paille... Ce n'est point de la simplicité républicaine, c'est une réelle misère... »⁵⁹ Et il termine : « Si l'hôpital est un hangar on ne s'étonnera pas que la prison soit une écurie. »⁶⁰

Pour ce qui concerne le Cap Haïtien on préfère le comparer au Cap Français, la ville coloniale décrite par E.L.E. Moreau de St. Méry. Samuel Hazard rappelle combien elle était remarquable avec ses maisons de pierre, ses rues bien pavées, ses fontaines et ses places publiques, ses églises vastes et nombreuses d'une architecture raffinée. C'était un centre commercial où la vie était en même temps si raffinée qu'on la surnommait le Paris de Saint-Domingue.⁶¹ La Selve dit qu'à cette époque il y avait six fontaines monumentales, sans parler de celles des Prisons, des Casernes, du Collège des Jésuites, du couvent des Religieuses, de même que de huit places publiques, le Champ-de-Mars, la place d'Armes, la place Montarcher, la place Royale, la place Saint-Victor, la place Cluny, toutes de la plus grande propreté.⁶² À la place de tout cela

Samuel Hazard voit en 1871 un amas de décombres sur lesquels croit la végétation tropicale. « Dans ce qui fut autrefois des cours, galeries et salons, certains en marbre ou en belles pierres solides, poussaient palmiers, bananiers, cocotiers et d'autres arbres.⁶³ Et il ne peut s'empêcher de faire une relation entre l'état des époques et leurs habitants. Le Cap Français était la cité de la société raffinée et polie de l'Ancien Régime alors que le Cap Haïtien est la ville d'un peuple encore à semi-barbare. Il lui semblait donc normal que le premier méritait son titre de Paris de Saint-Domingue et que la civilisation subit un recul considérable dans le second.⁶⁴ La Selve ne fit pas cette comparaison mais l'image de désolation qu'il a rapportée du Cap Haïtien est identique : « À droite et à gauche les maisons des colons achèvent de crouler brique à brique. Le soleil, la lune, les pluies ont creusé les pierres, émietté le mortier. Partout les toits sont effondrés, les ouvertures béantes. Les portes ont perdu leurs vantaux, les gonds restent. Des herbes, des graminés pendantes, couvrent le sol des corridors et des salles basses de leur mélancolique végétation. Des pans de mur, déchirés par d'énormes lézardes, tiennent en équilibre contre toute géométrie. Des festons de liane remplacent leurs corniches tombées. »⁶⁵

On voit que la plupart de ces visiteurs de la fin du dix-neuvième siècle semblaient ignorer que la ville avait été secouée en mai 1842 par un violent tremblement de terre qui la détruisit de fond en comble et fit plusieurs milliers de morts. M.B. Bird, missionnaire wesleyen anglais qui arriva au Cap en 1840 et resta trente ans en Haïti, donc un témoin oculaire, donna dans un de ses livres une idée des souffrances et de la désolation causées par ce séisme.⁶⁶ En conséquence il est exagéré de jeter totalement sur les Haïtiens la responsabilité de la dégénérescence de la ville.

À la différence des autres visiteurs, le député et abolitionniste français Victor Schoelcher s'était rendu au Cap, en 1841, c'est-à-dire un an avant le tremblement de

⁶³ « ... in the interior of court yards, and what have once been halls and saloons, many finished in marble or solid stone, are growing the full-aged cocoa, banana, palm and other trees... »

terre. Laissons le nous décrire l'état où il trouva alors la ville et nous donner son impression :

« Le premier pas que l'on fait dans Haïti a quelque chose d'effrayant. Lorsqu'on aborde par le Cap, cette colonie autrefois si puissante, on se demande où est la ville dont l'histoire coloniale a tant parlé, et que l'on appelait le Paris des Antilles. On croit pénétrer dans une place sous le coup d'un siège. Le pavé des carrefours est remué, bouleversé, brisé; les larges rues sont désertes; c'est le silence et l'immobilité qui suivent un grand désastre public, et le linge étendu par terre pour sécher au soleil dit seul que les citoyens ne se sont pas enfuis à l'approche d'un fléau. À peine le voyageur trouve-t-il un passant à qui demander son chemin. Des maisons seigneuriales, hautes de trois étages, toutes bâties de pierres comme on n'en trouve dans aucune autre île de cet archipel, tombent percées à jour, et ne sont plus habitées que par des arbres vigoureux qui passent leurs branches verdoyantes à travers les fenêtres démontées d'où se détachent des balcons en fer magnifiquement ouvragés. Nul n'est plus assez riche ici, même pour rassembler ces vastes débris, et seulement lorsqu'on y pénètre on aperçoit adossée contre la vieille muraille, une cabane où vit une misérable famille qui plante des bananes là où furent les vestibules des fiers colons. Le Cap Haïtien n'est plus que le squelette du Cap Français. On s'émeut et s'indigne à voir que la liberté, avec toutes ses forces, ne puisse même pas remplir les ruines de l'esclavage, et les nations étonnées, en apprenant que telle est l'image de la république toute entière, demandent compte à la jeune Haïti de l'ancienne Saint-Domingue. Le géant de la servitude à la tête d'or avait des pieds d'argile comme celui des saintes écritures; il a glissé dans le sang et s'est brisé; mais pourquoi les désastres de cette chute, qui fut nécessaire, ne sont-ils pas encore réparés par l'indépendance. Terrible interrogation à laquelle ceux qui ont conduit ce peuple depuis vingt ans ont à répondre au monde... »⁶⁷

Par cette condamnation le député Schoelcher à son tour semblait oublier que le Cap avait été incendié deux fois dans la cinquantaine d'années précédant son arrivée, d'abord en juin 1793 à l'occasion de la conspiration Galbeau qui entraîna l'exode de dix mille colons, le tiers de la population blanche, vers les États-Unis, puis en janvier 1802 quand le général Henri Christophe fit incendier la ville pour ne pas la livrer à l'armée expéditionnaire de Bonaparte. Bien que le Cap fut la capitale de l'État du Nord après la mort de Dessalines, l'érection de la citadelle Laferrière montra que le souci primordial de Henri Christophe n'était pas la résurrection du Paris de Saint-Domingue mais la défense du pays contre une nouvelle invasion française. De tout cela le député

Schoelcher ne tint aucun compte et rejeta la responsabilité de la dégénérescence du Cap, et du reste du pays il faut le dire, non sur tout le peuple haïtien, mais sur les mulâtres, puisque ceux-ci gouvernaient le pays durant les vingt années antérieures. D'une façon générale Schoelcher ne semblait pas éprouver une grande estime pour les mulâtres. D'après lui ils n'étaient pas représentatifs du peuple haïtien, et devaient renoncer à gouverner le pays en laissant cette responsabilité aux seuls noirs, suggestion que Hannibal Price, mulâtre, dont nous allons parler bientôt, trouva outrageante.

3° - Des dirigeants ridicules

Les dirigeants haïtiens n'ont pas davantage impressionné les visiteurs. Ceux-ci ont au contraire jugé sévèrement tous les chefs d'État du pays. Jean-Jacques Dessalines était un démon pour Frédéric Trèves,⁶⁸ un monstre pour Charles Eden⁶⁹ et John Creelman⁷⁰. Son successeur Henri Christophe est décrit par Frédéric Trèves comme un sauvage, le plus grotesque personnage de l'histoire moderne. Jean-Pierre Boyer était d'après Charles Eden, faible, vain et insensé.⁷¹ Aucun cependant n'a été tourné en ridicule autant que Faustin Soulouque. Il apparaît à Oscar Commettant sous les traits d'un « nègre féroce et burlesque qui croyait montrer de la fermeté de caractère parce qu'il ordonnait des massacres, et pensait faire preuve de majesté parce qu'ils s'entouraient de ces Comtes de Limonade, de ce prince Lazarre-Tape-à-l'oeil, de monseigneur de la Marmelade, de leurs excellences le marquis des Plaines du Nord et des Plaines du Sud, des barons du Petit Trou et du Sale Trou, des chevaliers de Prince-Nageoir, de Brocoli, de Quigobo, de Tafia Doux, de Bibi-Lolo.⁷² Gustave d'Alaux l'appelle « Majesté Chrysocale ».⁷³ Mais c'est Paul Dhormoys qui a laissé le portrait le plus caricatural du souverain. Il l'avait rencontré à un dîner, portant une veste de velours marron sur laquelle resplendissaient les plaques de sa Légion d'honneur, et de son Ordre de Saint Faustin, une culotte de casimir blanc, des bas de soie et des souliers à boucle de diamant... Sous ce costume et avec son air débonnaire, dit-il, Faustin Soulouque ressemblait plutôt à un domestique de bonne maison. Une des prétentions de Faustin Soulouque, continue-t-il, est de parler français : « Il commence assez bien

ses phrases et les tours les plus relevés, les imparfaits du subjonctif les plus audacieux ne lui font pas peur; mais pour peu que le sujet l'emporte, il a bientôt renoncé à la langue de Racine et à ses pompes, pour se rejeter dans le naïf patois de ses ancêtres. Il s'exprime alors avec une verve, une volubilité qui ne permettent plus de le suivre; les paroles lui partent comme les coups de fusil dans un feu de peloton ». ⁷⁴

De Fabre Nicolas Geffrard, Spencer St. John, de son côté, recommande de ne pas se fier aux apparences. L'homme est plein de grâce, son visage plaisant, son sourire séduisant et il s'exprime avec aisance. Cependant en peu de temps on découvre qu'il est « vain, présomptueux, plein de lui-même et convaincu de sa supériorité sur le reste de l'humanité. Il s'imagine très versé dans toutes les sciences, tandis qu'il est absolument ignorant. Il n'a jamais voyagé. Il n'est pas de sujet, droit, médecine, architecture ou mécanique sur lequel il ne se croit plus fort que ceux qui ont fait des études spéciales. Il affirme sérieusement être arrivé, par ses propres travaux, à découvrir l'usage de la vapeur, et qu'il est prêt à construire une machine résolvant le problème du mouvement perpétuel. » ⁷⁵

4° - Des institutions de façade

Outre les hommes politiques, les institutions politiques haïtiennes proprement dites étaient également mises en causes. Le comte Arthur de Gobineau, ancien ministre de France en Perse, en Grèce, au Brésil et en Suède, membre de la Société asiatique de Paris, parla d'Haïti sans l'avoir visitée. Il écrivit un livre pour montrer que les races humaines étaient inégales. Au sommet de la hiérarchie il voyait la race aryenne, suivie de la race blanche, de la race jaune et au bas de l'échelle de la race noire. Cependant ce fut Haïti qui lui servit d'exemple pour prouver que celle-ci était inférieure aux autres et n'était pas perfectible.

A. de Gobineau fut l'un des premiers à attirer l'attention sur les institutions politiques haïtiennes : « Nous nous trouvons là en face d'une société, dit-il, dont les

institutions sont non seulement pareilles aux nôtres, mais encore dérivent des maximes les plus récentes de notre sagesse politique. Tout ce que, depuis soixante ans, le libéralisme le plus raffiné a fait proclamer dans les assemblées délibérantes de l'Europe, tout ce que les penseurs les plus amis de l'indépendance et de la dignité de l'homme ont pu écrire, toutes les déclarations de droits et de principes, ont trouvé leur écho sur les rives de l'Artibonite [...] Voyons maintenant comment elles s'adaptent avec les moeurs. »⁷⁶

Dans la forme il semblerait qu'elles se sont passablement bien adaptées car Robert Hill a pu observer que la constitution d'Haïti reflète les principes autour desquels la vie politique fonctionne dans les pays démocratiques : « Elle garantit la liberté de conscience, l'égalité des citoyens devant la loi, l'indépendance du système judiciaire, le procès devant un jury, la liberté individuelle, l'inviolabilité du domicile et de la correspondance, le droit à la propriété et la responsabilité individuelle pour les actes publics, le droit à l'instruction, la liberté de la parole et la liberté de la presse. Elle fait de l'éducation non seulement un droit mais encore une nécessité individuelle en la rendant obligatoire au niveau primaire. Comme en France le pays est divisé administrativement en départements, arrondissements et communes. Le président est élu pour sept ans au suffrage universel. Le pouvoir législatif est confié à l'Assemblée nationale composée de deux Chambres, le Sénat dont les membres sont choisis pour six ans par les députés sur deux listes présentées par l'exécutif et les Collèges électoraux, et la Chambre des députés dont les membres sont élus par les citoyens mâles justifiant une occupation.⁷⁷

Doit-on conclure que cette constitution faisait mentir Garcia Calderon qui disait que « il n'est pas facile de faire naître par la seule vertu des chartes constitutionnelles d'origine étrangère, d'une colonie d'esclaves nègres, une république ordonnée et prospère; il n'est pas démontré que le parlementarisme, les [...], la division classique des pouvoirs, créations politiques de l'Occident, soient un système de gouvernement adéquat pour des nègres et des mulâtres. »⁷⁸

De fait Robert Hill qui nous a décrit si bien les institutions haïtiennes reconnaît que pour ce qui concerne l'élection du Président de la République tout au moins, le choix pouvait n'être dans certaines circonstances que le choix de l'armée. Il écrivait ainsi en 1897 sous le gouvernement du général Tirésias Simon Sam. En effet, de l'avènement de Florville Hyppolite, en 1889, à la chute de Villebrun Guillaume Sam en 1915, l'Assemblée nationale ne faisait pratiquement que confirmer les généraux victorieux, à une exception près.⁷⁹ Stephen Bonsal de son côté note aussi qu'il y avait une différence entre la forme du gouvernement telle qu'elle apparaît dans la constitution et la réalité politique; qu'Haïti n'était en rien une république démocratique mais un despotisme militaire. D'abord le président n'est pas élu par le peuple mais par le Sénat. En fait tout se passerait en sens inverse : Le président est un prétorien qui s'impose au pouvoir et ne laisse aux assemblées législatives d'autres alternatives que de le confirmer. En théorie le président est choisi par les députés et les sénateurs réunis en assemblée nationale. En pratique c'est le président qui choisit les parlementaires lesquels, à leur tour, en signe de reconnaissance pour le salaire qu'ils reçoivent, les privilèges dont ils jouissent ou les pots de vin qui leur ont été versés, réélisent leur chef ou saluent avec joie le successeur qu'il leur a recommandé.⁸⁰ Ainsi la Chambre ne peut pas s'opposer à la volonté du président, d'autant plus que le chef s'arroge en outre le droit de vie et de mort. À la tête du gouvernement Spencer St. John voit une demi douzaine de ministres ou secrétaires d'État qui ne sont que des commis quand le président est fort.⁸¹ La force du président - en même temps sa faiblesse - ajoute St John, c'est l'armée.⁸²

Stephen Bonsal explique pourquoi les visiteurs étrangers parlent de despotisme militaire pour désigner ce qui pour lui n'est qu'une dictature. À la tête des communes étaient les commandants de place. Ceux-ci dépendaient de commandants d'arrondissement, lesquels étaient des généraux représentant personnellement le président : il les nommait sans consultation préalable du parlement. Leur pouvoir était discrétionnaire tant qu'ils avaient la confiance du chef de l'État. Dans leurs juridictions respectives ils étaient la loi et le pouvoir, ils agissaient sans avoir à rendre compte de leurs actes. Ils jouissaient de l'admiration de leur soldats, selon Stephen Bonsal, parce

qu'ils portaient le pantalon rouge et la vareuse bleue, souvent ornée de boutons dorés, de même qu'un képi liseré de dentelles dorées.⁸³ Tous ces potentats locaux relevaient directement du président qui agissait comme général en chef de l'armée, faisait chaque semaine une inspection des troupes devant le palais national et prenait la tête des opérations militaires, si les circonstances l'exigeaient. John Creelman qui a observé Florville Hyppolite lors d'une de ces inspections ne laisse aucun doute sur le souci des présidents d'imposer leur image de chef de l'armée, aux militaires comme à la foule : « Le lendemain le président Florville Hyppolite passa en revue ses troupes devant le palais. Assis sur un cheval noir, à l'ombre d'un arbre, il était imposant, avec son veston bleu brodé d'or, ses immenses épauettes, son bicorne, ses culottes de peau de buffle, ses bottes à l'écuycère. Ses yeux étaient abrités sous des lunettes bleues. Une large décoration en argent scintillait sur sa poitrine. De chaque côté du président se trouvaient ses principaux généraux, tous des nègres au visage grave, couverts de garnitures et de gallons dorés, portant d'énormes sabres. La foule contemplait avec un respect mêlé de crainte ses chefs militaires. César et ses légionnaires ne pouvaient pas faire une plus profonde impression sur la multitude de Rome. »⁸⁴

Les visiteurs, de passage pour leur part, ne semblaient pas impressionnés par ces spectacles. L'armée d'Haïti, en dépit des apparences, leur apparaissait très différente de celle de Toussaint Louverture qui avait forcé les Anglais et les Espagnols à laisser Saint-Domingue à la France, ou de l'armée indigène qui avait achevé l'indépendance contre la France sous le commandement de Jean-Jacques Dessalines. Sans écarter, par exemple, la complicité des rivalités politiques haïtiennes ni les intrigues des puissances étrangères sur les insuccès répétés de l'armée haïtienne en République Dominicaine, ils

⁸³ « The next day President Hyppolite reviewed his troops on the parade-ground before the palace. He sat on a black horse, in the shade of a tree, and he was a fine figure with his gold-embroidered blue coat, immense epauettes, cocked hat, buff breeches, and riding boots. Blue spectacles shaded his eyes. A large silver decoration glittered on his breast. On either side of the president were grouped his principal generals, heavy-faced negroes, covered with gold braid, and wearing enormous swords. The crowd looked with hushed awe upon the military leaders. Caesar and his legionaries were not more impressive to the multitudes of Rome. »

n'en soulignèrent pas moins la médiocrité du haut commandement, le déclin du professionnalisme et le relâchement de la discipline. Selon eux Rivière Hérard, par exemple, n'avait ni les qualifications ni l'expérience requises pour assumer le commandement d'une expédition militaire et, avant même d'être repoussé, Faustin Soulouque était déjà défait parce qu'il lança l'armée dans une campagne de reconquête en ignorant tout l'aspect logistique de l'entreprise. John Creelman et Spencer St. John insistèrent sur le fait que l'armée n'était plus bien entraînée et était mal payée. D'après eux ce fut sans doute parce que leur émolument était insuffisant que les soldats mendiaient ou, selon Paul Dhormoys, que les officiers cumulaient d'autres fonctions ou faisaient le commerce.

Les visiteurs pouvaient bien considérer ces pratiques comme une forme de corruption. Toutes n'étaient pas aussi répréhensibles qu'elles en avaient l'air. La sévérité de ces observateurs pour les militaires tenait peut être aux opinions qu'ils avaient sur le rôle de l'institution elle-même. M.B. Bird ne voyait pas en quoi les officiers étaient autorisés à vivre de l'indigence de leurs soldats en les rançonnant. Il reconnaissait que l'importance de l'armée dans la société haïtienne s'expliquait par les conditions historiques dans lesquelles Haïti a conquis son indépendance. Mais il se demande si cette situation doit durer. « Si Haïti se voyait menacée par un ennemi étranger, » dit-il, « elle aurait le droit de se défendre; et si cette menace était continuelle elle aurait raison de maintenir un contingent effectif de soldats. Mais elle n'est pas dans cette position. À l'étranger Haïti n'a pas un seul ennemi [...].⁸⁵

John Candler prétend qu'il y avait d'une part neuf généraux, quinze brigadiers généraux, soixante-trois colonels, quarante-huit lieutenants, neuf capitaines et vingt-neuf médecins ou infirmiers qui avaient des affectations civiles et militaires et dont le salaire total annuel était de 188 407 \$ ou 15 700 £. D'autre part il y avait l'armée régulière qui comprenait trente-trois colonels, quatre-vingt-quinze lieutenants colonels, huit cent vingt-cinq capitaines, six cent cinquante-quatre lieutenants, cinq cent soixante-dix-sept sous-lieutenants et enseignes, six mille huit cent quinze officiers non commissionnés, vingt-

cinq médecins et infirmiers et dix neuf mille cent vingt-sept soldats, soit vingt huit mille cent cinquante-sept militaires. Les dépenses militaires régulières s'élevaient alors à 1 418 557 \$, soit 118 213 £. « Ce n'était pas cher, dit-il, pour une armée de cette importance, mais c'était beaucoup pour Haïti et, étant donné ses capacités, il n'est pas certain qu'elle pourra supporter un tel fardeau pendant bien longtemps. » Il calculait qu'Haïti avait un soldat pour cent habitants, alors que le Royaume Uni en avait un pour deux cent vingt-cinq, et la plupart des pays européens un taux moins élevé de militaires par rapport à la population civile. À ces deux catégories d'effectifs, il fallait encore ajouter quarante mille miliciens qui n'étaient pas payés mais qui étaient tenus de rejoindre les casernes une fois par semaine pour les exercices, l'inspection et la parade. Au total donc il y avait plus de soixante-cinq mille hommes en état de porter les armes pour une population de moins de un million d'habitants.⁸⁶ Si Haïti voulait réduire l'effectif de cette armée, ajoutait John Candler, et se contenter d'une police pour le maintien de l'ordre, les fonds ainsi économisés pourraient être consacrés à l'éducation et, au lieu de perdre leur temps dans les parades, les hommes libérés pourraient s'adonner à un travail productif.⁸⁷ Il rejoignit ainsi M.B. Bird qui craignait, Haïti n'ayant pas d'ennemi, que la mission de l'armée ne fut alors de combattre et de vaincre les Haïtiens, ce qui, à son avis, serait alors humiliant au plus haut degré. « Par ce moyen, dit M.B. Bird, on rendrait l'armée plus nécessaire que jamais; on serait même forcé de l'augmenter continuellement, et de cette façon on viendrait à multiplier les haines mutuelles qui retardent et qui rendent impossibles la fraternité et le bonheur. »⁸⁸

5° - La critique des Haïtiens

Après le pays et les institutions vient maintenant la population. Généralement les visiteurs ne trouvèrent rien de bon à dire à leur sujet, à l'exception toutefois des paysans.

Spencer St. John fit la distinction entre le paysan qui vit dans les montagnes ou loin des villes, et les nègres de basse classe qui habitent les villes, ainsi que les

Haïtiens cultivés, généralement des citadins, dit-il. « Les paysans qui ne voient que les blancs d'une société choisie, et en petit nombre, sont en général hospitaliers », dit Spencer St. John. « Les nègres de basse classe qui sont en contact avec des blancs très grossiers tels que les matelots du commerce, sont souvent grossiers et malhonnêtes. Quant à l'Haïtien cultivé il est tout à fait hostile aux étrangers »⁸⁹

Hesketh Prichard, voyageur et journaliste qui se rendit en Haïti en 1898 et 1899, rendit aussi hommage au paysan haïtien : « Je n'ai que des compliments à lui faire. Il est hospitalier, sa politesse est irréprochable. Il a de plusieurs manières tous les caractères d'un « gentleman » et, pauvre en biens matériels, il est riche des plus nobles qualités. Chevauchant à travers les districts ruraux il est difficile de trouver quelque chose à manger mais il est facile de trouver une place pour dormir. Les paysans ne peuvent pas vous donner ce qu'ils n'ont pas, mais ce qu'ils possèdent ils vous le donnent à deux mains. »⁹⁰

Pourtant de tels compliments à l'égard des Haïtiens étaient assez rares. Les jugements d'ensemble les plus courants, qui s'apparentaient à ceux de Lady Annie Brassey ou de John Creelman précédemment rapportés, étaient défavorables. Vers la fin du dix-neuvième siècle et au début du vingtième, la réputation d'Haïti à l'étranger était triste. Vers 1913, alors que Paul Reboux voyageait à bord d'un bateau l'un des passagers, apprenant qu'il se rendait en Haïti, s'approcha et lui dit « Vous n'imaginez pas quels gens vous trouverez ! [...] Vous allez voir un pays de singes, de vrais singes; rien que la carte de cet endroit là, c'est à mourir de rire [...] Anse à Vau ! [...] Et les

« Of the peasant's attitude towards the stranger in the more remote districts, I have nothing to say but good. His virtue of hospitality is beautiful. His politeness is beyond reproach. He is Nature's gentleman in many ways, and though he is poor in worldly goods, he is rich in some of the higher qualities.

Riding through the rural districts you find it hard to obtain anything to eat, but easy enough to get a place in which to sleep. The people cannot give you what they have not, but they do give you what they have, and that with both hands. »

noms des gens donc ! [...] La mort Monsieur, mais elle est partout en Haïti [...] On se tue à propos de tout et de rien... Haïti, Monsieur, est un pays de pantins féroces [...] »⁹¹

A. Granier de Cassagnac ne rencontra pas ces singes dont parlait ce passager, mais il vit des mendiants. Des nègres à moitié nus dans de petites embarcations s'approchèrent de son bateau pour demander du pain, du lard, du tafia et des cigares. « Ainsi commencèrent nos rapports avec la république haïtienne », se plaignit-il. « La première chose que nous vîmes fut la mendicité. »⁹²

C'était une pratique courante dans le pays selon John Creelman. Il ne se rappela plus combien de fois des soldats l'abordèrent dans les rues avec ces mots : « Blanc, donnez-moi des cigarettes » ou « Blanc, donnez-moi dix sous. »⁹³ La question est de savoir si les Haïtiens mendiaient parce qu'ils étaient pauvres ou parce que la mendicité était un des traits de leur caractère ? John Creelman suggéra implicitement la seconde hypothèse, car des gens qui ne pouvaient être par leurs fonctions ou leur statut considérés comme des mendiants l'avaient à l'occasion sollicité.⁹⁴

Sans établir une relation de cause à effet entre pauvreté et mendicité la plupart des voyageurs pensèrent qu'effectivement les Haïtiens étaient très pauvres.

« La misère règne souveraine dans ce pays », selon Oscar Commettant.⁹⁵ Stephen Bonsal nota que plusieurs centaines de milliers d'Haïtiens vivaient dans un état de famine chronique.⁹⁶ Hesketh Prichard aussi confirma que les Haïtiens étaient pauvres, « sordidement pauvres ». Pour ne laisser aucun doute à ce sujet il prit la peine de décrire l'intérieur d'une maison paysanne haïtienne : « L'intérieur des huttes était [...] austère et nu. Un parquet en pierre était un signe de distinction, car la plupart du temps la terre, tassée sous les pas, tenait lieu de parquet. Les étoiles regardaient l'intérieur à travers la toiture de taches de palmier. Pour le reste une natte servant de lit, une

* « White man, give me ten cents... White man, give me a cigar... »

calebasse contenant de l'eau, une marmite, deux coqs de combat attachés dans un coin, en plus d'une ou deux chaises brisées, constituent toute leur possession.* »⁹⁷

En se référant à la diète des Haïtiens, Charles Texier allait dans le même sens. « Ils vivent principalement de fruits locaux et de bananes vertes, dit-il. Ce que les Haïtiens appellent un succulent repas », « est fait de riz au pois rouge, de morue avariée et de bananes vertes, auquel peut s'ajouter le piment, l'igname et la patate douce. Généralement ils ne boivent que de l'eau en mangeant et un seul verre. » Il concluait que ce genre d'aliment les soutenait tant bien que mal pendant leur jeunesse, mais ne leur procurait pas une longue existence. Les individus âgés de cinquante ans, estimait-il, n'étaient pas nombreux en Haïti, et les sexagénaires étaient assez rares.⁹⁸

Et pourquoi les Haïtiens sont-ils si pauvres ? Très tôt A. de Gobineau affirma qu'il en est ainsi parce que les Haïtiens sont paresseux, et que le nègre est naturellement paresseux : « ... En conséquence de la paresse organique de l'espèce, dit-il, l'agriculture est annulée, l'industrie n'existe pas, même de nom, le commerce se réduit de jour en jour, la misère, dans ses déplorables progrès, empêche la population de se reproduire, tandis que les guerres continuelles, les révoltes, les exécutions militaires réussissent constamment à la diminuer. Le résultat inévitable et peu éloigné d'une telle situation sera de rendre désert un pays dont la fertilité et les ressources naturelles ont jadis enrichi des générations de planteurs et d'abandonner aux chèvres sauvages les plaines fécondes, les magnifiques vallées et les mornes grandioses de la reine des Antilles. »⁹⁹

Dès lors peu de voyageurs oublièrent que l'Haïtien était paresseux, ou qu'il ne pouvait en être autrement parce qu'il était noir. A. Granier de Cassagnac exploita le thème en parlant « des caféiers devenus des arbres à toute volée, sans culture, que les

* « The interior of the huts ... showed stark and bare; a cobbled floor was a sign of enterprise, but for the most part the earth, hardened by the feet of the inmates, did duty for the house-floor. Stars looked in through many a palm thatch. For the rest, a mat to sleep upon, gourds to hold water, a cooking pot, a couple of game-cocks tethered in a corner, with a broken chair or two, form all their belongings ...»

nègres ne remplaçaient pas et dont ils se contentaient de ramasser les graines... » Il ajouta que « les nègres sont généralement les hommes les plus apathiques de la terre. Dormir est la chose suprême à laquelle ils aspirent. Leurs mouvements sont lents et mous, et ils ne comprennent pas les Européens qui travaillent et qui marchent vite. Leurs prétendues passions sont une chimère et leur sang africain est de l'eau tiède. Un blanc vaut au moins trois nègres, en tout et pour tout. Du reste, comment cela ne serait-il pas ainsi, puisque les blancs ont fait de l'Europe un jardin, tandis que les noirs ont fait de l'Afrique un désert. »¹⁰⁰

Hesketh Prichard ne fut pas en reste. Il dit que les Haïtiens « augmentent leur subsistance à la manière des cochons, avec les fruits sauvages qu'ils sont trop paresseux et trop imprévoyants pour cultiver. Ils vivent du grappillage à partir de ce que l'énergie des Français leur a légué. Les descendants sauvages des caféiers plantés par les colons portent encore des cerises que les nègres sont presque trop paresseux pour cueillir... Quant à les nettoyer, cela ne leur est jamais venu à l'esprit, excepté dans des cas très rares... La nature pense pour eux, leur fournit tout le nécessaire, vêtements exceptés qu'ils considèrent d'ailleurs de plus en plus inutiles. »¹⁰¹

Samuel Hazard partagea comme la plupart le stéréotype de l'Haïtien paresseux. Mais il préféra citer hors contexte l'historien haïtien Beaubrun Ardouin. « En général les Haïtiens sont capables d'industrie », écrivit ce dernier. « Un millier de possibilités non liées à l'agriculture leur sont offertes pour arriver à un état de grande prospérité, mais ils n'en profitent pas. Dans les villes où il y a un surplus de population ce n'est pas le travail qui manque, mais très peu de travailleurs s'acquittent de leur tâche de façon satisfaisante. Un grand nombre demeurent oisifs [...]. Ils préfèrent végéter au lieu de

« They eke out a living, as the pigs do, upon the wild fruits they are too lazy and too improvident to cultivate. They glean wherewith to exist from that which French energy bequeathed to them. The wild descendants of the coffee shrubs planted by the settlers still bear berries, which the negroes are almost too idle to pick. As for cleaning or caring for the shrubs, such a thing is never thought of save in isolated cases... Nature does all their thinking for them, provides them with necessaries, the sole articles she fails to supply them with being clothes, and they are rapidly coming to think clothes a superfluity ...»

vivre honnêtement d'un travail. La jeunesse du pays se donne à la bêtise, à la frivolité, et à cette oisiveté qui est la mère de tous les vices. Le crime le plus fréquemment commis est le vol et la plupart des criminels sont des jeunes.¹⁰² »

Ces jugements rejoignirent ce que James Froude disait, non des Haïtiens il est vrai, mais des noirs des Antilles : « Ils mangent, boivent, dorment, fument et travaillent le moins possible. Ils n'ont absolument aucune conscience de leurs obligations et par conséquent ne se sentent pas gênés de les négliger. »¹⁰³

La paresse était alliée à la malpropreté. Charles Texier estimait en effet que les Haïtiens étaient affreusement sales. « Leurs doigts leur servaient à la fois de pelle, de balai, de mouchoir, de fourchette, de cuillère », observait-il, et il ajoutait qu'en général ils ne se lavaient pas car, « de même que les hommes, les femmes laissent derrière elles un sillage au parfum acre, écoeurant et peu favorable aux rêveries platoniques. »¹⁰⁴

Charles Texier n'était pas surpris de la laideur de l'Haïtien puisque, d'après lui, « c'est là une caractéristique de la race : le front déprimé, les mâchoires énormes et proéminentes, la barbe rare, le nez écrasé et large, les yeux éteints et injectés de sang, tel est son visage; les côtes sont saillantes même chez les individus gras, et la jambe n'a pas de mollet. » D'autre part « la figure de la femme est rarement régulière; femme à treize ans, elle a perdu sa fraîcheur à vingt-cinq, et, à partir de l'âge de trente ans, elle est exclusivement très maigre ou trop grasse... » Quant aux enfants, ils sont charmants jusqu'à l'âge de neuf ou dix ans, « leurs yeux naïfs et doux, leur visage frais et un peu

¹⁰² « A thousand means beside those of agriculture are offered to them to arrive at a state of great prosperity, but they do not avail themselves of them. In the towns, where there is a surplus of inhabitants, there is no lack of labour, but few of the workmen acquit themselves well in their tasks. A great part remain idle ...; they like better to vegetate than to live honestly by labour. The youth of the country give themselves up to foolishness and frivolity, and to that idleness which is the mother of all vice. The crime most frequently committed is theft, and the greatest number of criminals are the young. »

¹⁰³ They eat, drink, sleep, and smoke and do the least in the way of work that they can. They have no ideas of duty, and therefore are not made uneasy by neglecting it.

bouffi; leurs façons espiègles les font aimer..., mais dès que les dix années sont sonnées, ils deviennent... Haïtiens. »¹⁰⁵ Et James Froude ajoutait qu'il pouvait dire sans préjugé que c'est en Haïti qu'il a rencontré les visages les plus repoussants au monde.¹⁰⁶

En matière de goût, par ailleurs, Charles Texier n'estimait pas que l'Haïtien était un bon juge. Soit pour se faire prendre au sérieux ou pour ne point paraître inférieur il porte la redingote ou le complet, des vêtements lourds, chauds et inconfortables dans un pays où la température est de trente à trente-cinq degrés. L'Haïtien, disait-il, ferait preuve de plus d'intelligence en portant de légers habits de toile.¹⁰⁷

À ce sujet la note qu'il accordait aux Haïtiennes n'était guère meilleure. Il trouva que « la ménagère haïtienne était uniformément vêtue d'un long peignoir blanc, avec un traîne d'un demi-mètre qui balaye toutes les ordures amoncelées dans les rues, les cours, les jardins et les maisons... »

Quant aux aristocrates, poursuit-il, « elles affublent aussi prétentieusement et avec autant d'inconséquence que les hommes : robes de soie noire, de velours noir, chapeaux couverts de velours noir, et surmontés d'un clocher de plumes, tel est le costume de ces élégantes tropicales; leur seule vue fait transpirer... »¹⁰⁸

A. de Gobineau se montre tout aussi critique. Pour les Haïtiens, observe-t-il, « le beau réside dans la couleur, et pourvu qu'un vêtement soit d'un rouge éclatant et garni de faux or, le goût ne s'occupe guère de solutions de continuité de l'étoffe. » Et ils lui paraissent en outre manquer absolument de forme. « Veut-on dans ce pays-là, s'approcher d'un haut fonctionnaire », se demande-t-il, « on est introduit près d'un grand nègre étendu à la renverse sur un banc de bois, la tête enveloppée d'un mouchoir déchiré et couverte d'un chapeau à cornes largement galonné d'or. Un sabre immense pend à côté de cet amas de membres, l'habit brodé n'est pas accompagné d'un gilet; le général a des pantoufles. »¹⁰⁹

De l'avis de plusieurs de ces visiteurs les Haïtiens sont vains. Spencer St. John qui les trouva d'une « jactance extraordinaire »¹¹⁰ prit soin de souligner qu'il parlait de l'ensemble des Haïtiens : « Un violent désir de paraître ce qu'ils ne sont pas est un défaut dont ne sont pas exempts les Haïtiens les mieux posés », dit-il.¹¹¹

Samuel Hazard, une fois de plus, laissa parler un informateur haïtien. Il n'en donna pas le nom, si ce n'est qu'il s'agissait d'une personnalité importante et très expérimentée, bref d'un homme dont il pouvait accepter l'opinion sans réserve. « La plus grande aspiration de l'Haïtien », dit-il, « est la gloire militaire. Il est prêt à tout sacrifier pour parvenir au généralat qui constitue le sommet de ses ambitions. Si le pays est en paix et que la paix n'est pas propice à la réalisation de son rêve il fomentera une révolution. Une fois la révolution couronnée de succès les vainqueurs se mettent à piller et pillent jusqu'à ce qu'ils soient à leur tour chassés par une nouvelle révolution. Entre temps, le pays tombe en ruines. »¹¹²

Pour ce qui est de la moralité, à en croire les visiteurs cette vertu était inconnue en Haïti. Ils considéraient les Haïtiens immoraux sous différents aspects.

D'abord ils les trouvaient menteurs. À la maison, dit Spencer St. John, il n'est pas dans l'habitude des parents d'enseigner aux enfants à dire la vérité. D'ailleurs il croyait que cette mauvaise habitude aurait pu n'être qu'une tare raciale ou une tradition nationale antérieure à la fondation du pays, car il était notoire que les esclaves étaient enclins au mensonge.¹¹³

Les Haïtiens étaient en outre perçus comme un peuple de voleurs. Spencer St. John raconta qu'un de ses amis qui exprimait à une personnalité responsable de Port-

* « The greatest ambition of a Haitian is military glory; to become a general is the very pinnacle of his hopes, and to attain this, anything will be sacrificed. If the country be at peace, and he sees no chance in this way to get in, he sets about getting up a revolution; this once attained, and successful, the victors take the spoil, until they, in their turn, have to give place to other successful ones. Meanwhile the country goes to ruin ...»

au-Prince son étonnement de voir les recettes douanières dilapidées, presque publiquement, obtint la réponse : « Prendre l'argent de l'État n'est pas voler. »¹¹⁴ John Candler blâmait cette situation.¹¹⁵

Selon Stephen Bonsal, les douanes haïtiennes étaient à l'origine d'injustices, d'abus et de prévarications de toutes sortes, et n'étaient qu'un indice de la situation générale du pays.¹¹⁶ « La corruption », dit-il, « s'est installée au plus haut niveau du gouvernement et de la hiérarchie militaire. Le policier comme la recrue vole en proportion des opportunités qui s'offrent à eux, tout comme le président, son ministre des finances ou son directeur des douanes. »¹¹⁷

Dhormoys rapporta ce que faisait Faustin Soulouque quand il voulait faire un cadeau substantiel à quelqu'un. Il lui accorda une commande de fournitures nécessaires au service de l'empire, sachant « très bien que le fonctionnaire investi de la commande y trouvera son compte. »¹¹⁸

Les Haïtiens étaient ensuite des ivrognes. « Dans aucun pays, dit Spencer St. John, les hommes ne sont plus adonnés à la boisson. »¹¹⁹ Parmi ceux qui abondèrent dans son sens on peut citer Oscar Commettant. Il fit remarquer que Saint-Domingue était la première productrice de sucre au monde. Mais en 1863 Haïti n'exportait plus de sucre et son sirop de canne était entièrement transformé en tafia. Puisque le tafia n'était pas exporté on doit, à son avis, déduire qu'il était consommé sur place.¹²⁰

Quand on parle de moralité on parle nécessairement de l'attitude des gens à l'égard de la famille. À ce propos A. de Gobineau qualifia les mœurs haïtiennes de dépravées : « Dans aucun pays, souligna-t-il, les hommes ne sont plus... disposés à l'oubli de leurs devoirs de famille. »¹²¹

¹¹⁴ « This corruption in the executive mansion and the highest places of the military hierarchy has permeated every rank of the ruling banditti class. The policeman and the recruit steal in proportion to their opportunities just as do the president, the finance minister, and the chief of customs. »

Pour Spencer St. John il s'agit non seulement de leurs obligations paternelles mais aussi de leur conception étrange de la famille notant que « quelle que soit sa position, homme du peuple ou président, marié ou non, l'Haïtien a autant de maîtresses que lui permet sa bourse. »¹²²

James Froude renchérit en précisant jusqu'à quel point les Haïtiens lui paraissaient de mauvaises moeurs : « L'immoralité est si répandue en Haïti qu'elle cesse même d'être une faute. » Une faute, selon lui, ne devait être qu'une exception. Or, en Haïti, elle était la règle. Il ajoute que les jeunes se testent mutuellement avant de cohabiter.¹²³

Quant à Samuel Hazard, il insista sur le nombre élevé d'unions libres sans lien matrimonial quelconque, et le grand nombre d'enfants nés d'un père mais de mères différentes, ce qui, pour lui, crée des liens de familles irréguliers et irresponsables.¹²⁴

Les Haïtiens sont-ils misanthropes ? La misanthropie est un état pathologique dont les manifestations peuvent être simples, c'est-à-dire celles de la haine des autres, ou double, comprenant également la haine de soi-même. À lire A. de Gobineau il ne fait aucun doute que les Haïtiens étaient doublement misanthropes. Il dit que les noirs nourrissaient la haine la plus profonde pour toutes les autres races, et que les nègres d'Haïti montraient bien que c'était une règle générale. « Ne les voit-on pas repousser énergiquement les étrangers de leur territoire...? La haine de l'étranger, continue-t-il, est le principal mobile de la politique locale. »¹²⁵

A. Granier de Cassagnac raconta que, durant son séjour à Port-au-Prince, les mulâtres se dirigèrent vers son hôtel où ils s'efforcèrent de briser le portail afin de le lyncher. Empêchés d'y pénétrer ils se résignèrent à demeurer dans la rue d'où ils se mirent à vociférer : « À mort les blancs ! Au feu la maison des blancs. »¹²⁶

John Creelman parut donner aussi raison à A. de Gobineau, comme l'illustre cette conversation un peu orageuse qu'il eut avec le Président Florville Hyppolite.

« Ce fut très intéressant pour un Américain d'étudier le premier mandataire d'une nation de nègres, un nègre né dans une république dont l'idée fondamentale est l'hostilité à l'homme blanc. Florville Hyppolite écouta le plan pour une politique américaine plus exclusive en Haïti [...]

-- Nous sommes contents d'être comme nous sommes, dit-il [...] Nous avons appris à regarder avec suspicion tous les plans pour l'île proposés par les blancs. Nous savons qu'ils nous domineront si nous leur en donnons l'opportunité. Qu'est-ce que votre pays a jamais fait pour notre race ?

-- Je répondis que celui-ci a versé son sang, dépensé son argent et fait la guerre civile afin que l'homme noir soit l'égal du blanc.

-- L'a-t-il fait, grommela le président ? Il a trompé les noirs avec des promesses qu'il n'a jamais tenues et avec des lois qu'il n'a jamais mises en application. Les noirs américains sont tenus dans un état d'infériorité dont ils ne peuvent sortir. Vous ne pouvez pas trouver un seul gouverneur dans aucun État alors qu'il y a plusieurs États américains où les noirs sont plus nombreux que les blancs. Les Haïtiens ont conquis leur indépendance de leurs maîtres blancs, et la garderont par l'épée. Les États-Unis veulent que nous leur accordions le Môle pour une station de charbon, mais nous ne sommes pas fous. Toute nation blanche qui cherche un pied-à-terre dans cette île ne cherche qu'une base pour la conquérir.

« It was an interesting thing for an American citizen to study the foremost man in a nation of negroes, a man born in a republic whose fundamental idea is hostility to white men. Hyppolite listened to the plan for a more exclusively American policy in Haiti ...
... We are content to be as we are ... We have learned to look with suspicion upon all schemes for our island coming from White men. We know that they would overrun us if we gave them the opportunity. What has your nation done for our race?
... It has poured out blood and money, and laid waste whole states in order to make the black man the equal of the white man. »

– Votre affirmation est très grave, lui-dis-je, quand on considère que, sans l'avertissement de Monroe, Président des États-Unis, à la Sainte Alliance, Haïti aurait été reconquise par la France.”

– Et oui, la Doctrine de Monroe, toujours la Doctrine de Monroe, cria le Président.

Mais l'histoire du monde nous montre aucune race qui ne s'est développée autrement que par elle-même, qu'aucune ne peut être libre à moins qu'elle tienne en ses propres mains les moyens de sa libération, qu'aucun peuple blanc ne peut contempler un pays riche habité par des nègres sans désirer le prendre pour lui-même. Nous sommes libres et nous entendons le demeurer. Vous voyez un nègre détenir les rênes du pouvoir en Haïti. Cela aurait-il été possible si les États-Unis ou n'importe quel autre peuple blanc en avait pris le contrôle ? Chaque race doit vivre séparée pour être libre. Quand les races sont mélangées une des deux doit tomber dans une condition d'infériorité ».¹²⁷

John Creelman raconta qu'après cette rencontre orageuse avec le Président il demanda à un général haïtien ce qu'il ferait si Port-au-Prince était bombardée par les

”« ... Has it? growled the president. It has cheated the negro with promises that are never kept, and with laws that are never enforced. The blacks of the United States are kept in a state of inferiority from which they can never rise. You cannot name one negro governor of a state, although there are several American states in which the Whites are outnumbered by the blacks. The people of Haiti won their independence from their white masters by the sword, and they will keep it by the sword. The United States tried to get us to give them the Mole St. Nicholas for a coaling station; but we are not fools. No white nation seeks a foothold in this island except as a basis for conquest. »

”« ... That is a remarkable statement, I said, when you recall the fact that, but for the warning given by Mr. Monroe, President of the United States, to the Holy Alliance, Haiti would have been reconquered by France.

... Ah yes! the Monroe Doctrine! always the Monroe Doctrine! cries Hyppolite. But the history of the world shows that no race can develop unless it develops itself; no race can be free unless the means of freedom are in its own hands; and no white people can look at a rich country inhabited by negroes without desiring to secure it for themselves. We are free and we intend to remain free. You see a negro holding the highest office in the nation. Would that be possible if the United States or any other white government had control? No. Each race must live apart to be free. When the races mix, one race or the other must fall into a condition of inferiority. »

Américains. Il lui répondit qu'il ferait exécuter tous les blancs qui vivent dans la capitale haïtienne.¹²⁸

James Froude aussi témoigna que la présence d'Européens était à peine tolérée en Haïti, « que les quelques uns qui y étaient admis étaient circonscrits dans les villes portuaires, de la même façon que les Irlandais, après la bataille de Clontarfe, avaient circonscrit à Dublin et à Waterford les quelques Danois qu'ils avaient admis dans le pays. »¹²⁹

D'un autre côté A. de Gobineau estima que, quoique unis dans leur haine contre les autres races, les Haïtiens se haïssaient mutuellement. « L'histoire d'Haïti... n'est qu'une longue suite de massacres, écrit-il, massacres des mulâtres par les nègres lorsque ceux-ci sont les plus forts; des nègres par les mulâtres quand le pouvoir est aux mains de ces derniers. »¹³⁰

Spencer St. John qui a longtemps séjourné dans le pays opina dans le même sens : « Il y a donc une ligne de démarcation entre le noir et le mulâtre..., dit-il. L'abaissement du niveau de civilisation dans l'île est principalement dû à cette animosité latente : telle est la conclusion qu'un historien sincère ne peut éviter de tirer. Proscription, meurtres judiciaires et massacres en ont été les conséquences. »¹³¹

Gustave d'Alaux nota de même qu'Haïti « recelait d'avance dans son sein deux éléments de lutte; une minorité blanche..., et une majorité noire... et que chaque élément tour à tour a eu peine à s'acclimater dans l'atmosphère politique de l'autre; de là un malaise perpétuel, et parfois aussi la fièvre et le délire. »¹³²

~ « The presence of Europeans in any form is barely tolerated. A few only are allowed to remain about the ports, just as the Irish say they let a few Danes remain in Dublin and Waterford after the battle of Clontarf... »

Une allusion a été faite précédemment à propos de la réputation d'Haïti à l'étranger à la fin du dix-neuvième et au début du vingtième siècle. On associa son nom très souvent à la superstition grossière et au cannibalisme. Dès que le passager d'un bateau avait vécu ou demeuré en Haïti c'était normal, dit Stephen Bonsal, pour d'autres passagers de l'approcher afin de parler de ce pays. Et si l'on passait en vue des côtes de l'île ils montaient sur le pont pour l'observer. La moindre fumée à l'horizon, comme on en voit souvent lorsque les paysans font du charbon de bois ou brûlent les mauvaises herbes des champs qu'ils viennent de nettoyer était, selon eux, la preuve qu'un festin cannibale était en cours.¹³³

C'était un cercle vicieux parce que les rapports des visiteurs eux-mêmes ne semblaient pas tout à fait étrangers à l'accréditation de cette mauvaise réputation. Ainsi John Creelman déclara qu'il vit un prêtre du vaudou de race noire tracer des signes cabalistiques autour d'une épée rouillée plantée dans le parquet, tandis qu'une demi-douzaine de négresses nues s'abandonnaient à des danses obscènes autour d'une boîte servant d'autel qui contenait un serpent vivant. « C'est la danse de vaudou des tribus africaines précédant le sacrifice humain et le cannibalisme »¹³⁴ dit-il.

Stephen Bonsal confirma que des enfants disparurent à l'insu de leurs parents, furent mis à mort après avoir été torturés, et mangés en grande pompe dans des cérémonies de vaudou.¹³⁵

Paul Dhormoys expliqua que les nègres d'Haïti étaient chrétiens et catholiques le jour, mais que rien n'empêchait ceux qui se confessaient le matin d'aller le soir, au fond des bois, ou sur quelque morne isolé, sacrifier à Vaudou. Et il ajouta que « les holocaustes qu'on offre à cette terrible divinité ne se composent pas uniquement d'animaux ».¹³⁶ On ne devait pas d'après lui douter du caractère sinistre du vaudou, du fait que la cérémonie se déroule la nuit, au fond des bois. « C'est là », dit-il, « que les

« It was the voodoo dance of the African tribes - the prelude to human sacrifice and cannibalism. »

sectateurs, ... font..., avec les corps des malheureux qu'ils ont pu saisir, de ces épouvantables festins qui feraient de nouveau reculer le soleil, s'il n'était pas plus impassible qu'aux temps d'Astrée et de Thyeste. »¹³⁷

Hesketh Prichard ne vit aucune différence entre le culte vaudou et cannibalisme. Selon lui tous les deux sont indissociables et la vie haïtienne est imprégnée par le vaudou. Il ne se doutait pas qu'au cours de certaines célébrations du culte vaudou des enfants étaient dépecés, cuits et mangés.¹³⁸

Spencer St. John confirma que les disparitions d'enfants étaient fréquentes à certaines époques de l'année parce qu'on les enlevait pour les manger dans les assemblées cannibales.¹³⁹ Il désigna les enleveurs d'enfants sous le nom de loups-garous. Ceux-ci opéraient sur l'ordre des papas-loas.¹⁴⁰

W.R. Kennedy précisa que les enleveurs d'enfants étaient surtout des femmes : « Le soir elles se mettent nues, enduisent le corps d'huile et entrent dans les maisons voler les enfants. Les victimes sont rendues inconscientes, gardées au secret, puis ranimées quand le moment vint de les sacrifier. »¹⁴¹

Selon Paul Reboux chaque maison paysanne était un temple du vaudou car chacune contenait une chambre où était aménagé un autel. Les murs de la chambre étaient décorés d'images et d'insignes. Il y avait devant l'autel une mèche suiffée qui brûlait en permanence, de même qu'une nappe composée de différents morceaux d'étoffes et sur laquelle reposaient des offrandes. « En ce lieu », poursuivit-il, « les naturels font leurs dévotions. Sans doute est-ce là aussi qu'ils s'excitent à prier les âmes des ancêtres, qu'ils se chargent, à force d'exaltation mystique, d'assez de frénésie pour

* « These monsters, generally women, enter a house during the night, their bodies naked and oiled, and steal the child. The unfortunate victim is then rendered insensible by narcotic poison and kept in a secret place till required, when it restored to consciousness by antidotes, preparatory for the final sacrifice. »

accomplir les sacrifices, celui du coq, celui du chevreau, et le sacrifice complet, celui du chevreau sans corne, c'est-à-dire de l'enfant. »¹⁴²

Voici comment W.R. Kennedy décrit les étapes d'une cérémonie typique : Le ralliement est fait par le battement du tambour, généralement à minuit. La cérémonie débute par le serment enjoignant le secret. Alors commence la danse, accompagnée... de généreuses libations de rhum... À la première nuit le prêtre sacrifie un coq à l'autel, dont le sang est bu chaud. À la seconde nuit une chèvre est immolée, et le sang bu chaud comme avant. À la troisième nuit des orgies une fillette est introduite, dont la gorge est tranchée par le prêtre et le sang distribué et bu chaud, le corps mis en pièces et mangé cru, le reste salé et épargné pour plus tard.¹⁴³ Des centaines d'enfants sont d'après lui ainsi égorgés chaque année et, en conséquence, on ne devrait pas s'étonner que la population du pays n'augmente pas.¹⁴⁴

Voilà pour le cannibalisme religieux relié au vaudou. Cependant Spencer St. John maintint qu'il y avait un cannibalisme pratiqué par les gens de basse condition qui consistait à tuer les êtres humains dans le but de les manger et d'aller ouvertement vendre leur chair au marché public.¹⁴⁵ W.R. Kennedy affirma aussi que les nègres étaient naturellement friands de chaire humaine..., et que celle-ci était vendue publiquement au marché de Port-au-Prince.¹⁴⁶

Toutefois ce n'est pas ainsi que les anthropologues modernes parlent du vaudou. Selon le docteur Jean Price Mars le sacrifice du vaudou est une action de grâce ou d'expiation au cours de laquelle la victime est un bouc ou taureau, parfois les deux.¹⁴⁷ C'est à son avis une stupidité d'en faire un acte d'anthropophagie, comme ces journalistes étrangers qui écrivent dans leurs journaux « des chroniques sensationnelles sur ... la barbarie haïtienne à propos de sacrifices humains dont ils n'ont vu nulle trace nulle part, puis qu'enfin de compte ils n'auront recueilli que dans la crédulité du milieu la matière de leurs histoires aussi sottises qu'invraisemblables. »¹⁴⁸

Pour l'anthropologue américain Melville J. Herskovits, le vaudou n'est ni de la magie noire ni une excitation à l'hystérie. C'est un culte où les fidèles simplement adorent leurs dieux en vue d'avoir la santé, le bien-être, l'amitié des gens qu'ils connaissent, et aussi en vue d'éviter la mauvaise fortune. C'est aussi l'avis du professeur américain George Eaton Simpson qui effectua un séjour à Plaisance, dans le nord d'Haïti, pour y étudier le vaudou.¹⁴⁹

Plus près de nous un des maîtres de l'anthropologie en France, le professeur Alfred Métraux, visita Haïti en 1941 et 1944, puis y séjourna de 1948 à 1950, en vue d'étudier le vaudou. Voici quelques passages essentiels de sa pensée sur le phénomène :

« Qu'est-ce en somme, que le vaudou ? Un ensemble de croyances et de rites d'origine africaine qui, étroitement mêlés à des pratiques catholiques, constituent la religion de la plus grande partie de la paysannerie et du prolétariat urbain de la République noire d'Haïti. Ses sectateurs lui demandent ce que les hommes ont toujours attendu de la religion : des remèdes à leurs maux, la satisfaction de leurs besoins et l'espoir de se survivre.

Vu de près, le vaudou n'a pas le caractère hallucinant et morbide que la littérature lui prête. Un écrivain américain de talent, W.H. Seabrook, a donné à la légende noire du vaudou son expression la plus parfaite, mais cette légende est beaucoup plus ancienne. Elle date de l'époque coloniale où elle a été le fruit de la peur et de la haine [...] La torture et le feu n'étaient pas seulement réservés aux empoisonneurs, mais encore à ceux que l'on soupçonnait de faire partie de cette secte redoutable que l'on appelait « les vaudoux ».

Pourtant, les quelques allusions faites au vaudou dans des documents ou des mémoires ignorés du grand public n'auraient pu faire de ce paganisme rural l'épouvantail qu'il est devenu si [...] le consul anglais Spencer St-John n'avait réuni dans son livre *Haïti or the Black Republic*, paru en 1884, les récits les plus effrayants sur les crimes des membres de la secte vaudou; cet ouvrage a été très lu, et pendant longtemps a fait autorité. Il

a même inspiré à Gustave Aymard un roman d'aventures, *Les vaudoux*, où ceux-ci sont dépeints comme des fanatiques assoiffés de sang et de pouvoir.

Mon propos est de parler du vaudou en ethnographe, c'est-à-dire avec méthode et prudence [...]

Seule l'ethnographie, en expliquant la véritable nature du vaudou et en jetant sur les faits sa lumière froide, éclairera les zones d'ombre qui entourent cette religion et dissiperont les cauchemars qu'elle inspire encore à beaucoup de gens mal informés...

À d'autres ethnographes de décider si je me suis trompé ou non. Je me tiendrai pour satisfait si, en abordant l'étude du vaudou avec sérieux et patience, j'ai pu contribuer à faire connaître ce petit peuple des campagnes et des villes haïtiennes. »

Tout récemment, un historien français a montré que pour les noirs, surtout ceux de Saint-Domingue, le vaudou fut historiquement un instrument de libération : « ... face à la pratique systématique du baptême et de la conversion au catholicisme, imposée par le Code noir dès ses premiers articles, écrit Marcel Dorigny, les esclaves ont su opposer un attachement à des croyances traditionnelles qui devinrent vite des signes d'identité marquant le refus d'intégrer pleinement le mode de pensée des maîtres. Le vaudou, tout particulièrement à Saint-Domingue, fut la forme la plus achevée de cette résistance religieuse des esclaves, et l'on sait quel fut son rôle lors de l'insurrection du *Bois Caïman* en août 1791 [...] Refuser la religion des Européens c'était refuser d'être entièrement dominés : le travail, la personne du Noir pouvaient, par la force, devenir propriété du maître, mais pas son esprit qui n'était soumis qu'en apparence. »¹⁵⁰

Finalement des visiteurs d'Haïti exprimèrent l'opinion que les Haïtiens n'étaient pas aptes à l'autonomie gouvernementale. Une façon de l'affirmer sans heurter le lecteur était de spécifier que cette opinion se référait seulement au présent, et que le jour viendrait où les Haïtiens pourraient effectivement se gouverner. Ce fut le procédé suivi notamment par Edgar La Selve. Il opposa son opinion à celle de Mistress Beacher Stove qui, quoique réputée libérale, désespérait pourtant de l'avenir d'Haïti. « La race qui a formé le caractère des Haïtiens, dit-elle, était abâtardie, épuisée, alanguie; il faudra des siècles pour que Haïti devienne quelque chose. »¹⁵¹

Le capitaine J.E. Alexandre estima que l'indépendance d'Haïti était prématurée car, depuis l'émancipation, « l'agriculture et le commerce sont au point mort tandis que l'assassinat et la débauche » se développent.^{*} Le cas d'Haïti comportait pour lui une leçon que les abolitionnistes devraient apprendre. Avant d'émanciper des nègres il faudrait commencer par les préparer pour les rendre aptes à assumer leurs responsabilités.¹⁵²

A. de Gobineau ne crut pas cependant que plus tard serait mieux qu'hier, ou qu'une éducation préalable rendrait les Haïtiens plus en mesure de se gouverner en peuple responsable. Cela eût été possible à la rigueur, dit-il, si les mulâtres étaient en majorité car « le sang européen a modifié leur nature africaine, mais par malheur la suprématie du nombre appartient aux nègres. »¹⁵³

A. de Gobineau divisa les hommes en plusieurs races : la race noire qui est comme le coton, la jaune qui est comme la laine, la blanche qui est la soie et le groupe aryen qui est comme l'argent et l'or de la famille humaine. »¹⁵⁴ Il se demanda alors si ces différentes races étaient douées de puissance de s'égaliser les unes aux autres. « Cette question », précisa-t-il, « est au fond celle de la perfectibilité indéfinie de l'espèce et de l'égalité des races entre elles. Sur les deux points je réponds non ! »¹⁵⁵

Nul observateur ne se rapprocha autant de A. de Gobineau dans son analyse que Spencer St. John. Rejetant la théorie de l'égalité d'aptitude de toutes les races à progresser vers la civilisation il questionna la capacité du nègre à occuper une position indépendante. Les États-Unis et Haïti lui fournirent les matériaux nécessaires pour étayer son argument; « Tant qu'il se trouve en contact avec les blancs, comme dans le Sud des États-Unis, il s'en tire bien; mais dès qu'il n'est pas sous cette influence, comme à Haïti, loin de s'améliorer il tend à reprendre les coutumes des tribus d'Afrique,

^{*} « What have been the effects of violent emancipation in St-Domingo? Agriculture and commerce nearly at an end; murder and debauchery stalking hand through that fertile island ...»

et s'il ne survenait aucune pression extérieure il rétrograderait bien vite à l'état des habitants du Congo. Si je n'exprimais que ma propre opinion, j'hésiterais à le faire d'une façon aussi positive, mais depuis 1863, je n'ai trouvé aucune voix compétente pour dire le contraire. Je crois qu'il est incapable de créer une civilisation, et que, même s'il recevait une meilleure éducation, il conserverait encore une certaine infériorité. Comme homme il ne sait pas se gouverner lui-même, et comme nation il n'a pu faire aucun progrès. Pour bien le juger, il faut avoir vécu très longtemps avec lui et ne pas se laisser influencer par la théorie de l'égalité d'aptitude de toutes les races à progresser dans la civilisation. »¹⁵⁶

Spencer St. John estima que les mulâtres étaient plus intelligents que les noirs et définitivement plus capables de gouverner Haïti, mais ils ne l'avaient pas manifesté encore.¹⁵⁷ Sa conclusion était qu'au total il s'agissait d'un peuple sans avenir et que les Haïtiens les plus intelligents n'en étaient point dupes.¹⁵⁸

Le pessimisme de John Creelman fut comparable à celui de Spencer St. John : « Les palais et les plantations des Français ont disparu. L'esprit chevaleresque de Toussaint Louverture est mort. La dignité des anciens jours a fait place à une monstrueuse caricature de civilisation. Un impitoyable et stupide despotisme militaire a son corps éclaboussé de sang dans le beau vêtement du républicanisme. Le gouvernement le plus corrompu et le plus vil que l'homme ait connu fleurit dans le pays où le ciel et la terre semblent se rencontrer. »¹⁵⁹

Il continua en montrant comment l'ascension du nègre vivant au milieu des blancs aux États-Unis est l'inverse de la déchéance de l'Haïtien se gouvernant lui-même. « Qui a observé Haïti et les États-Unis et pourrait après soutenir que le nègre est abaissé en

¹⁵⁹ « The palaces and plantations of the French have vanished. The knightly spirit of Toussaint Louverture is dead. The stateliness of the old days has given place to a monstrous caricature of civilization. A stupid and merciless military despotism arrays its blood-stained body in the fair garment of republicanism. The most corrupt and debased government known to man flourishes in the one spot where nature seems to link heaven and earth together. »

s'associant avec ses frères blancs ? se demanda-t-il. Pendant cent ans les nègres d'Haïti se sont gouvernés sans interférence étrangère, sur une terre d'une surprenante richesse, sous un climat adapté à leur tempérament, protégés contre toute invasion par la plus grande puissance du continent et munis de tout le savoir que l'histoire pouvait attribuer à un peuple. Pourtant ils retournèrent graduellement à l'ignorance et à la misère de l'Afrique primitive.

Les noirs américains, arrachés de leur pays natal par les marchands d'esclaves, et placés au milieu des blancs, ont profité de chaque avance faite par la République et, inspirés par des nègres fiers comme Booker T. Washington, émergent graduellement à la lumière de cette civilisation sereine où seulement la liberté peut se maintenir.* »¹⁶⁰

James Froude estima qu'Haïti comportait un rappel pour les Américains, un avertissement pour les Anglais et une leçon pour tout le monde. Si on ne pouvait pas prévoir ce que serait ce pays dans l'avenir, tout le monde, d'après lui, devrait au moins se rendre compte que son état était inacceptable, que les Américains ne pouvaient plus continuer d'empêcher les Européens d'intervenir et en même temps demeurer à l'écart : « S'ils ont estimé le Mormonisme une tâche intolérable sur leur écusson, dit-il, ils doivent intervenir pour mettre fin, d'une manière ou d'une autre, au culte du serpent et au cannibalisme »¹⁶¹ dans une île située à proximité de leur territoire.

* « Who that has seen Haiti and the United States, shall say that the negro is dragged downward by association with his white brother? The black men of Haiti have lived for a hundred years, without outside hindrance, on a soil of surprising wealth, in a climate married to their temperament, shielded from invasion by the greatest power of the American (continent) and possessed of all the knowledge that history can teach a free people. Yet they are slowly returning to the darkness and misery of primordial Africa. The black men of the United States, torn from their native soil by slave-dealers, and set in the midst of white men, have profited by every advance the republic has made, and led by lofty-minded negroes like Booker T. Washington, are gradually emerging into the light of that serene civilization in which alone can true liberty endure.

** « If they find Mormonism an intolerable blot upon their escutcheon, they will have to put a stop in some way or other to cannibalism and devil-worship. »

Pareillement James Froude estima que les quatre-vingt-dix ans d'autonomie gouvernementale haïtienne comportaient une leçon pour les Anglais. Ceux-ci ne se révéleraient pas meilleurs amis des noirs que les marchands d'esclaves d'autrefois, « si pour s'épargner des troubles ou pour plaire à certains sentiments mal fondés » ils insistaient pour accorder l'autonomie aux possessions britanniques.¹⁶² L'émancipation lui semblait une bonne mesure puis que le gouvernement blanc demeurait, mais il n'en était pas de même de l'autonomie, car « s'il y a une leçon à tirer de l'expérience haïtienne c'est que le nègre, même s'il réussit à se maintenir pendant une génération, a tendance à régresser plutôt qu'à progresser. »¹⁶³

W.R. Kennedy affirma que penser comme les philanthropes que les nègres étaient imaginatifs et capables de « *self-government* » c'était faire insulte à l'intelligence. Encore une fois c'est à partir de l'expérience haïtienne qu'il arriva à cette conclusion. Comme Spencer St. John il postula que l'avenir du pays était incertain, et qu'il devrait être annexé par les États-Unis ou une autre puissance civilisatrice. « Jusqu'à ce que ce moment arrive, dit-il, il restera une souillure sur la face de la terre, une disgrâce et une moquerie au nom de la civilisation, et un monument d'anarchie et de désordre. »¹⁶⁴

La conclusion vint de Hesketh Prichard et de Robert Huchard. La question pour le premier n'était pas de savoir si les Haïtiens étaient aptes à l'autonomie gouvernementale, mais si le nègre était à même de se gouverner. Haïti lui apparaissait cependant le cas concret qui permettait de répondre à cette question car « là le nègre

¹⁶² « ... if English statesmen, either to save themselves trouble or to please the prevailing uninstructed sentiment, insist on extending it, they will be found when the accounts are made up to have been no better friends to the unlucky negro than their slave-trading forefathers. »

« Left to themselves they fall back upon the superstitions and habits of their ancestors. »

¹⁶⁴ « It is difficult to conjecture what will be the future of Haiti; possibly in time to come it may be annexed by the United States or other powerful and civilized country. In the meantime it is, I fear, destined to remain a blot on the face of the earth, a disgrace and a parody on the name of civilisation, and a monument of anarchy and misrule. »

a eu son opportunité depuis cent ans dans l'île la plus belle et la plus fertile des Caraïbes, a hérité d'un pays tout à fait fourni. »¹⁶⁵

« Aujourd'hui nous le trouvons avec un gouvernement qui a dégénéré en farce..., les maisons et les plantations ont disparu, les forêts ont réapparu sur toutes les terres défrichées. Certainement il a existé à travers cent ans de guerre civile mais il n'a jamais été gouverné pendant six mois d'une manière acceptable. Aujourd'hui, vu la situation, le nègre ne peut pas se gouverner. »¹⁶⁶

Robert Huchard transmet un message semblable. « En toute sincérité je ne crois pas encore la race nègre suffisamment maîtresse d'elle-même pour se passer, sans préjudice pour elle, de l'influence d'une race, malgré tout, et dans sa généralité supérieure. L'exemple de Saint-Domingue en est la preuve. Quel fut l'effet de l'extermination des blancs dans cette île ? La ruine, la désolation pour tous. Un gouvernement ridicule, des lois absurdes, des révolutions constantes, des haines de race..., tel est le bilan de ce prétendu affranchissement. Voilà plus d'un siècle que ce grand crime eut lieu, et ce pays n'a pas encore repris son aplomb. »¹⁶⁷

Il est important de ne pas grouper indistinctement les étrangers qui ont jugé sévèrement le fonctionnement de la vie politique, économique et sociale d'Haïti, de la fin du dix-neuvième siècle au début du vingtième. Par exemple, des hommes comme le sénateur français Victor Schoelcher, auteur d'une biographie de Toussaint Louverture et grand apôtre de l'émancipation dans les colonies, ou le missionnaire M.B. Bird, qui a passé sa vie active en Haïti où il a construit des églises et créé des institutions d'enseignement qui fonctionnent jusqu'à ce jour, n'ont de toute évidence point critiqué

*** « He had his opportunity. The opportunity has lasted for a hundred years in a splendid land which he found ready prepared for him. Yet today we find him with a government which..., has degenerated into a farce; and as for the country itself, houses and plantations have disappeared, and where clearings once were there is now impenetrable forest. Certainly he has existed through one hundred years of internecine strife, but he has never for six consecutive months governed himself in any accepted sense of the world. Today, and as the matter stands, he certainly cannot rule himself. »

dans l'intention de dénigrer les Haïtiens et leur pays. D'ailleurs toutes les opinions négatives sur Haïti sont relatives, à l'exception de deux : le cannibalisme et l'inaptitude du nègre à l'autonomie gouvernementale. Dans le cadre de cette étude elles sont plus explicites chez John Creelman, Stephen Bonsal, Paul Dhomoys, Hesketh Prichard, Spencer St-John, W.R. Kennedy, le Comte de Gobineau, James Froude et Robert Huchard :

	Nationalité	Occupation	Critique des Haïtiens: cannibalisme	Critique des Haïtiens: inaptitude à l'autonomie gouvernementale
John Creelman	Américain	Journaliste	Oui	Oui
Stephen Bonsal	Américain	Journaliste et diplomate	Oui	Oui
Paul Dhomoys	Français	Voyageur et fonctionnaire	Oui	Oui
Hesketh Prichard	Anglais	Journaliste	Oui	Oui
Spencer St-John	Anglais	Diplomate	Oui	Oui
W.R. Kennedy	Anglais	Capitaine de vaisseau	Oui	Oui
Arthur de Gobineau	Français	Diplomate		Oui
James Froude	Anglais	Voyageur et écrivain	Oui	Oui
Robert Huchard	Français	Voyageur et écrivain		Oui

B - Les jugements positifs

Pourtant l'unanimité n'était pas totale parmi les étrangers. À côté des critiques et des pessimistes il y avait des optimistes et des admirateurs qui prirent, au contraire, la

défense d'Haïti contre les deux principaux stéréotypes ci-dessus mentionnés. Il s'agit notamment de James Theodore Holly, James Redpath, C.S. Salmon et Frederick Douglass.

James Theodore Holly	Américain	Noir	Évêque anglican
James Redpath	Américain	Blanc	Journaliste et anti-esclavagiste
C.S. Salmon	Anglais	Blanc	Haut fonctionnaire et gouverneur de colonies
Frederick Douglass	Américain	Noir	Diplomate et leader communautaire

1° James Theodore Holly

Monseigneur James Theodore Holly, par exemple, prélat noir américain de communion anglicane, choisit d'aller exercer son apostolat en Haïti où il vécut jusqu'à sa mort. En 1861 il nota qu'Haïti menait une existence indépendante depuis cinquante ans, tout en cherchant à mettre l'île entière sous sa domination. C'était, à son avis, amplement suffisant pour le convaincre qu'un peuple noir était aussi capable de se gouverner et de poursuivre des objectifs nationaux que n'importe quelle autre nation moderne.¹⁶⁸

Il souligna de plus qu'au cours de cette période Haïti se donna des lois, ouvrit des écoles, géra un commerce de plusieurs millions de dollars avec l'Europe et les États-Unis, sans compter qu'elle jouit, comme le Brésil et les États-Unis, de la plus grande stabilité gouvernementale sur le continent.

Il s'agit à ses yeux d'autant de manifestations de l'aptitude du nègre à progresser et à évoluer vers la civilisation.¹⁶⁹ « Nos frères d'Haïti, dit-il, qui sont à l'avant-garde de

la race, ont déjà fait pour nous un nom, une réputation qui est aussi impérissable que l'histoire du monde... Il devient alors primordial pour les noirs d'Amérique de prendre très au sérieux l'immense responsabilité qui leur incombe, celle de contribuer à l'avancement de cette nation noire du Nouveau Monde, jusqu'à ce que sa gloire et sa renommée s'étendent sur toute la terre, et qu'elle valorise et régénère par son influence future le berceau de la race en Afrique.»¹⁷⁰

2° James Redpath

James Redpath était un journaliste américain, anti-esclavagiste et ami des noirs. Il estima qu'il n'y avait qu'un pays dans le monde occidental où le noir et le mulâtre étaient maîtres incontestés, où le blanc devait la liberté d'y vivre à la race qu'il avait asservie aux États-Unis, où ni les lois, ni les préjugés, ni les traditions ne pesaient sur les personnes d'ascendance africaine, où les gens que l'Amérique dégradait et exploitait étaient des dirigeants politiques, des juges, des généraux, des commerçants, des artistes, des écrivains, des législateurs, où la question si souvent posée « Que ferait le nègre si l'esclavage était aboli ? » était résolue par l'existence d'une nation souveraine absolument stable, et un gouvernement inspiré par l'esprit du progrès. Le nom de ce pays est Haïti.¹⁷¹

Pour toutes ces raisons James Redpath établit que l'avenir de la race noire était en Haïti où elle pourrait se développer en toute liberté, et montrer sa capacité et son génie...¹⁷²

« Our brethren of Haiti, who stand in the vanguard of the race, have already made a name, and a fame for us, that is imperishable as the world's history ... It becomes then an important question for the negro race in America to well consider the weighty responsibility that the present exigency devolves upon them, to contribute to the continued advancement of this negro nationality of the New World until its glory and renown shall overspread and cover the whole earth, and redeem and regenerate by its influence in the future, the benighted Fatherland of the race in Africa. »

En conséquence il invita les noirs des États-Unis à émigrer en Haïti : « Elle vous offre, dit-il, un abri, une nationalité, un avenir : non seulement l'opportunité de montrer la capacité de votre race, mais aussi de créer un nouvel Charles Eden dans l'île la plus fertile des Antilles, et en même temps de faire contre-poids à la source au système esclavagiste du Sud, c'est-à-dire sur les marchés qui le favorisent. Voulez-vous combattre la Virginie avec une arme qu'elle craint autant qu'elle craignait les fusils de John Brown ? Plantez le tabac en Haïti, puis, affrontez-la avec cette denrée à la Bourse de Liverpool. Voulez-vous vous venger contre les Carolines des humiliations qu'elles ont souvent infligées à vos amis ? La voie est ouverte. Submergez-les en Angleterre de bitume et de coton. Haïti vous mettra en mesure de le faire en produisant les deux... Elle pourrait produire assez de sucre pour se substituer à la Louisiane sur le marché mondial..., assez de riz pour ensevelir littéralement Wilmington, Charleston, et Savannah..., récolter assez de café pour satisfaire la demande de tout le monde chrétien... Haïti, la terre de la race noire, l'unique pays à avoir vaincu l'esclavage par les armes, vous invite... à faire partie de sa maison, à partager également avec ses enfants la destinée que le Tout-Puissant lui a réservée dès le commencement pour elle et pour vous.¹⁷³

3° C.S. Salmon

« She offers you a home, a nationality, a future. She presents to you the opportunity of not only exhibiting the capacity of your race, but of creating a new Eden in the most fertile of the Antilles; and at the same time, of checking the Slave Labor System of the South at its source - in the markets that support it - Would you fight Virginia with a weapon that she will fear as much as she dreaded the rifles of John Brown? Grow tobacco in Haiti, then, and fight her with it on the Liverpool Exchange. Would you retaliate on the Carolinas the punishment that they have often inflicted on your friends? The way is open. Tar and cotton them in England. Haiti will enable you to do it by producing both staples ...»

« ... Haiti, which could produce sugar enough to drive Louisiana out of every market in the world; which could raise rice enough to bury Wilmington, Charleston, and Savannah out of sight; ... could raise coffee enough to supply all the wants of christendom... Haiti the home of the Black race, the only country in which it has successfully competed in arms against the Slavery... invites you ... to become a part of her household, and share equally with her own sons the destiny which the Almighty Overruler has marked out from the beginning for her and for you. »

On trouvait aussi parmi les dissidents des défenseurs intraitables d'Haïti. L'un d'eux fut C.S. Salmon. Il avait été Président de Nevis, secrétaire colonial et administrateur du gouvernement de la Côte d'Or, et Commissaire-en-chef aux Séchelles.

Il trouva incorrecte et exagérée l'opinion que les Haïtiens retournaient au cannibalisme de leur ancêtres.¹⁷⁴ Même en Afrique, remarqua-t-il, les tribus cannibales étaient fort rares, et, d'ailleurs, celles-ci ne pratiquaient point le cannibalisme dans leur cultes. C.S. Salmon n'écarta pas la possibilité que quelques éléments appartenant à de telles tribus fussent mêlés à la masse des esclaves transportés à Saint-Domingue et disséminés dans l'arrière-pays, lequel ne cesse jamais d'être païen avant comme après l'indépendance, avant parce que le christianisme colonial était limité aux régions côtières, aux villes et aux villages, après parce que les insurrections et les guerres civiles successives ne laissèrent pas aux gouvernements le loisir de le civiliser. Donc qu'un cas de cannibalisme fut rapporté dans les journaux, que le gouvernement lui-même déféra à la justice pour la poursuite des complices, cela ne fournit pas la preuve, à son avis, que le peuple haïtien était cannibale. Il concluait que le paganisme était sans doute courant en Haïti, mais que les Haïtiens ignoraient tout du cannibalisme, et que la plupart d'entre-eux n'en avaient jamais entendu parler.¹⁷⁵

C.S. Salmon souligna que son analyse était une réponse à James Froude qui avait informé le gouvernement anglais que les Antilles britanniques régresseraient à l'état de tribus africaines, si Londres leur accordait l'indépendance. C.S. Salmon en profita pour ajouter que le livre de Spencer St. John contenait les mêmes exagérations et les mêmes erreurs.¹⁷⁶ En s'en prenant ainsi à ces deux écrivains il visait indirectement tous les auteurs anglo-saxons qui avaient subi leur influence de même que tous les Français qui tenaient le même discours.

4° Frédéric Douglass

Frédéric Douglass fut un illustre leader noir américain. D'abord il visita Haïti à l'invitation du gouvernement haïtien puis, vingt ans plus tard, il séjourna à Port-au-Prince comme ministre des États-Unis. De retour dans son pays à la fin de sa mission on le pressa de toutes parts de questions sur Haïti. Alors il prit le parti de défendre ce pays contre les accusations portées contre lui par, dit-il, « les écrivains qui, à l'instar de James Froude et de ses disciples, écrivent pour flatter les préjugés à la mode. Ils nous disent qu'Haïti est condamnée à retourner au barbarisme et, ce qui est pire, ils affirment que le nègre est incapable de se gouverner... » Ils arguent que depuis leur libération les Haïtiens sont devenus paresseux, que l'idolâtrie est en progrès au point que le vaudouisme, le fétichisme, le culte du serpent et le cannibalisme fleurissent, que les enfants sont engraisés pour être égorgés et offerts en sacrifice aux dieux du vaudou, que les adolescents des deux sexes marchent nus dans les villes et villages, et que tout va de mal en pire. »¹⁷⁷

Sa réponse fut qu'aucun pays n'avait le monopole des pratiques superstitieuses et qu'il ne fallait pas nécessairement considérer que l'Angleterre, l'Irlande, l'Écosse, la France, l'Allemagne ou l'Espagne, dans le passé comme dans son temps, ignoraient de telles pratiques.¹⁷⁸

Au sujet des sacrifices d'enfants aux dieux du vaudou il affirma qu'il avait mené des enquêtes sérieuses auprès de nombreuses personnes compétentes sans en avoir

« I have, since my return to the United States, been pressed on all sides to foretell what will be the future of Haiti... By one class of writers, however, such as Mr. Froude and his echoes: this question has been vehemently answered already against Haiti and the possibilities of the Negro race generally.

They tell us that Haiti is already doomed - that she is on the downgrade to barbarism; and, worse still, they affirm that when the Negro is left to himself there or elsewhere, he inevitably gravitates to barbarism... »

« The argument, as stated against Haiti, is that, since her freedom, she has become lazy; that she is given to gross idolatry, and that these evils are on the increase. That voodooism, fetichism, serpent-worship and cannibalism are prevalent there; that little children are fatted for slaughter and offered as sacrifices to their voodoo deities; that large boys and girls run naked through the streets of the towns and cities, and that things are generally going from bad to worse. »

jamais trouvé une seule qui aurait vu personnellement une scène de cette nature, ou tout au moins connaissant quelqu'un d'autre capable de témoigner qu'il en aurait vu.¹⁷⁹

C'est dit-il, à l'historien Moreau de Saint-Méry, qui vécut à Saint-Domingue au cours des années précédant la Révolution en France et dans l'île, que l'on doit la première description détaillée du culte vaudou.¹⁸⁰ Les narrations subséquentes données par d'autres écrivains ressemblent tellement dans le détail à celle de Saint-Méry qu'ils ont dû s'en inspirer. Si les cérémonies du vaudou chez les esclaves comportaient des sacrifices humains pourquoi, se demanda-t-il, Saint-Méry les aurait-il passés sous silence ? Il ne trouve aucune référence de cette nature dans son récit.

L'opinion de Douglass ne semblait pas en accord seulement avec le texte de E.L.E. Moreau de Saint-Méry. Elle le serait également avec les études des anthropologues ultérieurs. Le grand anthropologue français Michel Leiris qualifia de savant, d'érudit et d'homme de terrain l'ethnologue Alfred Métraux dont nous avons parlé précédemment. Né en Suisse, formé à l'Université de Paris et animateur d'un grand nombre de projets de l'Unesco pendant plus d'une décennie, Alfred Métraux a vécu en Haïti de 1948 à 1950. Il attribua le discrédit jeté sur le vaudou à Spencer St. John. « Les révélations de Spencer St. John sur le prétendu cannibalisme haïtien », dit-il, « provoquèrent une forte émotion en Europe et aux États-Unis » et suscitèrent de l'indignation en Haïti. « À sa suite plusieurs auteurs dénoncèrent le vaudou comme une religion de cannibales, et Haïti comme un pays de sauvages où chaque année des enfants étaient sacrifiés et dévorés par les monstrueux adorateurs du serpent. » On se rappelle la conclusion de Métraux : tous les récits de Spencer St. John et de ses imitateurs sur les sacrifices humains et le cannibalisme en Haïti en relation avec le vaudou étaient d'une véracité douteuse.¹⁸¹

Revenons donc à Douglass. Il continua en soulignant que les Haïtiens n'ont pas inventé le culte du serpent, et que l'on rencontre cette pratique aussi haut que l'on remonte dans l'histoire du monde.¹⁸²

« Nos touristes de six jours, ajouta-t-il, nous font croire élégamment que la nudité est la règle en Haïti et le port vestimentaire l'exception. » Or, dit-il, les gens qu'on voit nus ne sont pas des adultes mais des enfants, dans une proportion de cent contre un, dont les parents considèrent exclusivement le confort dans un pays chaud, sans la moindre pensée d'exposer leur corps innocent.¹⁸³ Il rejeta enfin l'accusation que les Haïtiens étaient paresseux.¹⁸⁴

Douglass ne se contenta pas de défendre Haïti. Il en parla aussi avec admiration. Malgré toutes les vicissitudes de son histoire, les machinations de ses ennemis à l'intérieur et les tentations de l'étranger rappela-t-il, elle « est restée fidèle à elle-même, c'est-à-dire qu'elle n'a jamais renoncé à sa souveraineté. »¹⁸⁵

Il en parla aussi avec gratitude, soulignant que « la liberté accordée à la race noire à travers le monde est largement due à la position héroïque adoptée par les fils d'Haïti, il y a quatre-vingt-dix ans. En se libérant ils firent bien plus qu'ils ne pensaient eux-mêmes. Ils ne tirèrent pas l'épée et ne pouvaient pas la tirer pour eux seuls. Leur sort était lié au sort de leur race, et luttant pour la liberté ils luttèrent en même temps pour celle de tous les hommes noirs à travers le monde ... ». Jusqu'à ce que Haïti se souleva la question de l'esclavage ne tourmentait pas la conscience du monde chrétien

« Our newspaper correspondents and six-day tourists in Haiti would lead you to think that nudity is there the rule and decent clothing the exception. »

« Despite all the trying vicissitudes of her history, despite all the machinations of her enemies at home in spite of all temptations from abroad..., she has remained true to herself, true to her autonomy, and still remains a free and independent state ... »

« We should not forget that the freedom... that has come to the colored race of the world over, is largely due to the brave stand taken by the black sons of Haiti ninety years ago. When they struck for freedom, they builded better than they knew. Their swords were not drawn and could not be drawn simply for themselves alone. They were linked and interlinked with their race, and striking for their freedom, they struck for the freedom of every black man in the world ... »

[...] La mission d'Haïti était de chasser cette dégradation et de révéler au monde le vrai caractère de l'homme noir. Ce pays s'en chargea et s'en acquitta à la perfection.' »

C'est d'ailleurs l'opinion du professeur Marcel Dorigny. La France fut le premier pays à abolir officiellement l'esclavage. « Il est indéniable, dit-il, que l'insurrection des esclaves de Saint-Domingue fut l'élément décisif. Peut-être pouvons nous dire que sans cette insurrection il n'y aurait jamais eu d'abolition ». ¹⁸⁶ Et l'Angleterre attendit 1834 pour abolir l'esclavage dans ses colonies.

Enfin Douglass se montra optimiste pour Haïti. « Haïti a dans le passé produit des hommes compétents et patriotes, dit-il. Elle a fait des lois. Parmi ses citoyens on compte des savants, des hommes d'État, des journalistes, des avocats, des médecins éminents. Elle a maintenant des hommes préparés dans l'Église et au gouvernement. Plus que jamais elle est dans la voie de la civilisation. Sa marche peut-être lente, irrégulière, mais elle est dans la bonne direction. » ¹⁸⁷ Par le fait même Douglass rejeta l'affirmation, indéfendable à son avis, selon laquelle Haïti semblait dans le barbarisme.

D'une manière générale l'opinion des étrangers à leur sujet ne devait point laisser les Haïtiens eux-mêmes indifférents. Comment réagirent-ils donc ?

NOTES

1. Eugène Aubin, *En Haïti : planteurs d'autrefois, nègres d'aujourd'hui*, (Paris : Colin, 1910), p.1.

' « Until Haiti struck for freedom the conscience the christian world slept profoundly over slavery... The mission of Haiti was to dispel this degradation... and to give to the world a true and new revelation of the black man's character. This mission she has performed and performed well. »

'' « Haiti has, in the past, raised many learned, able and patriotic men. She has made laws for her own government. Among her citizens she had scholars and statesmen, learned editors, able lawyers and eminent physicians. She has now men of education in the church and in her government, and she is now, as ever, in the trend of civilization. She may be slow and halting in the race, but her face is in the right direction. »

2. W.R. Kennedy, *Sport, Travel and Adventure in Newfoundland and the West Indies*, (London : Blackwood, 1885), p. 322.
3. Samuel Hazard, *Santo Domingo, Past and Present; with a Glance at Haïti*, (New York : Harpers, 1873), p.1.
4. Spencer St-John, *Haïti ou la république noire*, (Paris : Plon, 1886), p. 18.
5. Charles H. Eden, *The West Indies*, (London : Sampson Low, Martson, Searle and Rivington, 1880), p. 176.
6. James Froude, *The English in the West Indies, or The Bow of Ubysses* (New York : Scribner's, 1880), p. 182.
7. Hazard, op. cit., pp. 1-2.
8. Oscar Commettant, *Les civilisations inconnues*, (Paris : Payot, 1863), p. 358.
9. Eden, op. cit., p. 175.
10. Kennedy, op. cit., p. 323.
11. Spencer St. John, op. cit., p. 18.
12. Robert T. Hill, *Cuba and Puerto Rico, with the Other Islands of the West Indies*, (London : Unwin, 1898), p. 272.
13. Paul Reboux, *Blancs et noirs; carnet de voyage : Haïti, Cuba, Jamaïque, États-Unis*, (Paris : Flammarion, 1915), p. 131.
14. Charles Texier, *Au pays des généraux : Haïti*, (Paris : Calmann-Lévy, 1891), pp. 18-19
15. Paul Vibert, *La République d'Haïti : son présent, son avenir économique*, (Paris : Berger-Levaul, 1885), pp. 23-51.
16. James Redpath, *A Guide to Haïti*, (Boston : Haitian bureau of emigration, 1886), pp. 46-47.
17. Stephen Bonsal, *The American Mediterranean*, (London : Hurst and Blackett, 1913), p. 72.
18. Texier, op. cit., p. 22.
19. Vibert, op. cit., p. 73.
20. Ibid., pp. 68-71

21. Ibid., op. cit., pp. 71-72.
22. Kennedy, op. cit., p. 323.
23. Hill, op. cit., p. 272.
24. Commettant, op. cit., p. 272
25. M.B. Bird, *Haïti : un paradis terrestre*, (Edimburg : Morrison and Gibb, 1881).
26. Aubin, op. cit., p. 161; Centre d'études de géographie tropicale. Université de Bordeaux, III, *Atlas d'Haïti*. Talence, France : Centre d'études de géographie tropicale (CRNS), 1985.
27. Annie Brassey, *In the Trades : the Tropics and the Roaring Forties*, (London : Longmans, Greens, 1885), p. 287.
28. John Creelman, *On the Great Highway; the Wanderings and Adventures of a Special Correspondent*, (London : Lothrop, 1901), pp. 357-58.
29. Benoît Joachim, *Les racines du sous-développement*, (Port-au-Prince : Deschamps, 1976), p. 90.
30. Spencer St. John, op. cit., p. 16.
31. Aubin, op. cit., pp. 7-8.
32. Froude, op. cit., pp. 340-41.
33. Commettant, op. cit., p. 349.
34. Eden, op. cit., p. 175.
35. Spencer St. John, op. cit., pp. 313-14.
36. Alain Turnier, *Les États-Unis et le marché haïtien*, (Washington, D.C. : (1955), p. 343.
37. Commettant, op. cit., p. 357.
38. E.L.E. Moreau de St. Mery, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'île de Saint-Domingue*, (Paris : Dupont, 1797. Reimpr., Pris : Société française d'histoire d'outre-mer, 1972), p. 27.
39. André Marcel d'Ans, *Haïti : paysage et société*, (Paris : Karthala, 1987), p. 174.
40. Bird, op. cit., p. 155.

41. Hazard, op. cit., p. 411.
42. Hesketh Prichard, *Where Black Rules White*, (Westminster : Constable, 1900. Reimpr., Shannon : Irish University Press, 1972), p. 116.
43. Aubin, op. cit., p. 8.
44. Ibid., pp. 9-10.
45. Texier, op. cit., p. 111.
46. Froude, op. cit., pp. 186-88.
47. Ibid., pp. 342-43.
48. Prichard, op. cit., p. 33
49. Creelman, op. cit., p. 362.
50. Kennedy, op. cit., p. 328.
51. Eden, op. cit., 178.
52. Reboux, op. cit., p. 105.
53. Hazard, op. cit., p. 452.
54. John Candler, *Brief Notices on Haïti with its Conditions, its Resources and Prospects*, (London : Ward, 1842), p. 69.
55. Hill, op. cit., p. 278.
56. A. Granier de Cassagnac, *Voyage aux Antilles françaises anglaises, danoises, espagnoles, à Saint-Domingue et aux États-Unis d'Amérique*, (Paris : Au comptoir des imprimeurs unis, 1844), tome 2, p. 207.
57. Spencer St. John, op. cit., pp. 6, 128.
58. Victor Schoelcher, *Colonies étrangères et Haïti; résultats de l'émancipation anglaise*, (Paris : Pagnerre, 1845), tome 2, p. 177.
59. Ibid., p. 190.
60. Ibid., p. 191.
61. Hazard, op. cit., p. 403.

62. Edgar La Selve, *Le pays des nègres; voyage à Haïti, ancienne partie française de Saint-Domingue*, (Paris : Hachette, 1891), p. 21.
63. Hazard, op. cit., p. 404.
64. Ibid., p. 398.
65. La Selve, op. cit., p. 21.
66. M.B. Bird, *L'homme noir, ou notes historiques sur l'indépendance haïtienne*, (Edinburg : Murray and Gibb, 1876), pp. 158-65.
67. Schoelcher, op. cit., pp. 171-72.
68. Frederick Trêves, *The Cradle of the Deep; an Account of a Voyage to the West Indies*, (London : Smith, Elder, 1910), p. 212.
69. Eden, op. cit., p. 202.
70. Creelman, op. cit., p. 301.
71. Eden, op. cit., p. 203.
72. Commettant, op. cit., p. 237.
73. Gustave d'Alaux, *L'empereur Soulouque et son empire*, (Paris : Lévy, 1856), p. 8.
74. Paul Dhormoys, *Une visite chez Soulouque; souvenirs d'un voyage dans l'île d'Haïti*, (Paris : Librairie nouvelle, 1859), p. 14.
75. Spencer St. John, op. cit., p. 75.
76. Arthur de Gobineau, *Essai sur l'inégalité des races humaines*, (Paris : Librairie de Paris, 1853-1856), pp. 47-48.
77. Hill, op. cit., pp. 265-66.
78. F. Garcia-Caldéron, *Les démocraties latines d'Amérique*, (Paris : Flammarion, 1920), p. 209.
79. Hill, op. cit., p. 266.
80. Bonsal, op. cit., p. 60.
81. Spencer St. John, op. cit., p. 222.
82. Ibid. p. 236.

83. Bonsal, op. cit., p. 61
84. Creelman, op. cit., p. 366.
85. Bird, *Haïti : un paradis terrestre*, p. 411.
86. Candler, op. cit., pp. 91-94.
87. Ibid., p. 174.
88. Bird, op. cit., p. 112.
89. Spencer St. John, op. cit., p. 131
90. Prichard, op. cit., p. 126.
91. Reboux, op. cit., pp. 90-91.
92. Granier de Cassagnac, op. cit., p. 131.
93. Creelman, op. cit., p. 363.
94. Ibid., p. 365.
95. Commettant, op. cit., p. 348.
96. Bonsal, op. cit., p. 72.
97. Prichard, op. cit., p. 116.
98. Texier, op. cit., pp. 37-38.
99. Gobineau, op. cit., p. 49.
100. Granier de Cassagnac, op. cit., tome 1, p. 155.
101. Prichard, op. cit., pp. 115-16.
102. Hazard, op. cit., p. 436.
103. Froude, op. cit., p. 348.
104. Texier, op. cit., p. 37.
105. Ibid., pp. 36-37.
106. Froude, op. cit., p. 188.

107. Texier, op. cit., p. 36.
108. Ibid., p. 40.
109. Gobineau, op. cit., p. 40.
110. Spencer St. John, op. cit., p. 167.
111. Ibid., p. 172.
112. Hazard, op. cit., p. 439.
113. Spencer St. John, op. cit., p. 159
114. Ibid.
115. Candler, op. cit., p. 60.
116. Bonsal, op. cit., p. 68.
117. Ibid., p. 70.
118. Dhormoys, op. cit., p. 19.
119. Spencer St. John, op. cit., p. 165.
120. Commettant, op. cit., p. 358.
121. Gobineau, op. cit., p. 48.
122. Spencer St. John, op. cit., p. 165.
123. Froude, op. cit., p. 344.
124. Hazard, op. cit., p. 436.
125. Gobineau, op. cit., p. 49.
126. Granier de Cassagnac, op. cit., p. 214.
127. Creelman, op. cit., pp. 369.
128. Ibid., p. 372.
129. Froude, op. cit., p. 184.
130. Gobineau, op. cit., p. 49.

131. Spencer St. John, op. cit., p. 133.
132. d'Alaux, op. cit., p. 4.
133. bonsal, op. cit., p. 87.
134. Creelman, op. cit., p. 364.
135. Bonsal, op. cit., p. 90.
136. Dhormoys, op. cit., p. 35.
137. Ibid., p. 4.
138. Prichard, op. cit., p. 87
139. Spencer St. John, op. cit., p. 203.
140. Ibid., p. 213.
141. Kennedy, op. cit., p. 349.
142. Reboux, op. cit., p. 221-22.
143. Kennedy, op. cit., p. 347-48.
144. Ibid., p. 349.
145. Spencer St. John, op. cit., pp. 213-14.
146. Kennedy, op. cit., p. 351.
147. Jean Price Mars, *Ainsi parla l'oncle; essai d'ethnographie*, (Paris : Imprimerie de Compiègne, 1928. Reimpr. Montréal : Leméac, 1972), p. 216.
148. Ibid., p. 221.
149. Melville J. Herskovits, *Life in a Haitian Valley*, (New York : Knopf, 1937. Reimpr., New York : Octagon books, 1964), p. 153; George Eaton Simpson, « The belief system of Haitian Vodun », *American Anthropologist*, new series, Vol. 47, (1945), pp. 35-59.
150. Alfred Métraux, *Le vaudou haïtien*, (Paris : Gallimard, 1984 1958), pp. 10-17; Marcel Dorigny, *Les abolitions de l'esclavage*, (Paris/Saint-Denis : Unesco/Presses Universitaires de Vincennes, 1995), pp. 10-11.
151. La Selve, op. cit., p. 371.

152. J.E. Alexandre, *Transatlantic Sketches Comprising Interesting Scenes in North and South America and the West Indies*, (London : Bentley, 1883), tome I, p. 311.
153. Gobineau, op. cit., p. 48.
154. Ibid., p. 539.
155. Ibid., p. 159.
156. Spencer St. John, op. cit., p. 128.
157. Ibid.
158. Ibid., p. 129.
159. Creelman, op. cit., p. 379.
160. Ibid., pp. 379-80.
161. Froude, op. cit., p. 345.
162. Ibid., pp. 346-47.
163. Ibid., p. 348.
164. Kennedy, op. cit., p. 358.
165. Prichard, op. cit., p. 284.
166. Ibid.
167. Robert Huchard, *Aux Antilles : hommes et choses*, (Paris : Perrin, 1906), p. 257.
168. James Theodore Holly, *A Vindication of the Capacity of the Negro Race for Self-government, and Civilized Progress as Demonstrated by Historical Events of the Haitian Revolution, and the Subsequent Acts of that People Since their National Independence*, (New Haven, 1857, Reimpr. dans *Black Separatism and the Caribbean, 1860*, par James Theodore Holly and J. Dennis Harris (Ann Aboi : The University of Michigan Press, 1970), p. 55.
169. Ibid., pp. 56-61.
170. Ibid., p. 64.
171. James Redpath, *Guide to Haïti*, (Boston : Haytian bureau of Immigration, 1861), p. 9.
172. Ibid., p. 174.

173. Ibid., pp. 174-75.
174. C.S. Salmon, *The Caribbean Confederation, .. with a True Explanation of the Haitian Mystery*, (London : Cass, 1971, 1888), pp. 90-91.
175. Ibid., p. 93.
176. Ibid., p. 94.
177. Frederick Douglass, *The Life and Writing of Frederick Douglass, Vol. 4 : Reconstruction and After* (New York : International Publishers, 1955), pp. 64-69.
178. Ibid., p. 182.
179. Ibid.
180. Moreau de Saint Méry, op. cit., pp. 64-69.
181. Metraux, op. cit., 12, 44.
182. Douglass, op. cit., p. 482.
183. Ibid.
184. Ibid., p. 483.
185. Ibid., pp. 483-84.
186. Ibid., p. 485; Dorigny, op. cit., pp. 8-9.
187. Ibid., p. 488.

CHAPITRE 3

Les Croisés* de l'égalité des races et de la réhabilitation de la race noire par la république d'Haïti

Le procès d'Haïti par des étrangers déplut aux Haïtiens qui étaient en mesure d'approfondir les chefs d'accusation dont le pays était accablé. Dans les circonstances il s'agit ici de personnalités qui séjournèrent à l'étranger et qui pensèrent que l'enjeu justifiait bien une défense. Qui étaient-ils et comment s'y prirent-ils ?

I - Hannibal Price, Anténor Firmin, Louis Joseph Janvier et l'histoire d'Haïti jusqu'en 1880

Cette étude se limite donc à une catégorie d'intellectuels, les écrivains, ce qui exclut notamment les artistes et les professionnels. Les meilleures sources pour identifier les écrivains haïtiens demeurent les manuels d'histoire de la littérature haïtienne. Trois¹ des mieux connus de ces manuels sont ceux des professeurs haïtiens Pradel Pompilus et Ghislain Gouraige, et celui du professeur français Auguste Viatte. Les noms de Louis Joseph Janvier, d'Anténor Firmin et d'Hannibal Price y sont toujours mentionnés, et principalement à cause de leurs réactions aux opinions des étrangers sur Haïti. C'est pourquoi nous les avons retenus. A ce sujet précisons que, s'agissant de Pradel Pompilus, son *Manuel illustré d'histoire de la littérature haïtienne* et son *Histoire de la littérature illustrée par les textes sont inséparables*. Pareillement, le compagnon de *l'Histoire de la littérature haïtienne de l'indépendance à nos jours* de Ghislain Gouraige, pour ce qui concerne la présente étude, est *La diaspora d'Haïti et l'Afrique*, où l'auteur continue et complète sa réflexion sur la littérature haïtienne.

* Voir « l'introduction » pour les critères de sélection.

Cette sélection n'implique pas que les autres écrivains fussent indifférents aux opinions des étrangers. Ghislain Gouraige², par exemple, ne semble pas avoir exclu l'écrivain Demesvar Delorme du groupe sans une certaine hésitation. Auguste Viatte³, de son côté, concède qu'on pourrait éventuellement l'élargir pour inclure Eugène Nau, Emmanuel Chancy, Jacques Nicolas Léger, Duraciné Pouilh, Justin Dévot et d'autres encore, sans doute Emmanuel Édouard et Tertullien Guilbaud. La différence est que ceux-ci n'eurent pas, comme les précédents, à défier ces étrangers dans un débat public, au nom d'Haïti, sur la race noire et la situation réelle du pays. Au cours des années 1880 Louis Joseph Janvier, Anténor Firmin et Hannibal Price défrichèrent un terrain quasiment vierge que d'autres viendront cultiver ensuite, notamment Jacques Nicolas Léger et Bénito Sylvain.

Hannibal Price, Anténor Firmin et Louis Joseph Janvier furent aussi des professionnels, les deux premiers avocats et le troisième médecin. Cependant l'attention ne se porte pas sur eux à cause de leur condition sociale, mais comme intellectuels.

	JANVIER, Louis Joseph (1855-1911)	PRICE, Hannibal (1841-1893)	FIRMIN, Anténor (1850-1911)
1882	Détracteurs de la race noire. Paris: Marpon et Flammarion		
1876		Études sur les finances et l'économie des nations. Paris: Gulleaumin.	
1884	Haïti aux Haïtiens. Paris: Parent. L'égalité des races. Paris: Rougier. Le vieux piquet Paris: Parent. Les anti-nationaux. Paris: Roucier.		
1885	Les affaires d'Haïti. Paris: Marpon et Flammarion.		De l'égalité des races humaines. Paris: Cotillon
1886	Les constitutions d'Haïti, Paris: Marpon & Flammarion		
1889	Une chercheuse. Paris: Marpon et Flammarion.	Rapport adressé au gouvernement Haïtien. N.Y.: Weiss.	
1890		Pourquoi cette guerre? Panama: Starr et Heratt	

	JANVIER, Louis Joseph (1855-1911)	PRICE, Hannibal (1841-1893)	FIRMIN, Anténor (1850-1911)
1891		La question haïtienne. New York: Louis Weiss.	Haïti au point de vue politique, administratif et économique. Paris: Pichon.
1892			Une défense. Paris: Pichon. Diplomates et diplomatie. Cap-Haïtien: Imp. du progrès.
1899			La république d'Haïti et des relations économiques avec la France. Paris: Société des études coloniales et maritimes.
1900		De la réhabilitation de la race noire par la république d'Haïti. P-au-P.: Verrollot	
1902		Aperçu sur l'institution communale. P-au-P: Smith	
1904			Lettre ouverte... Basse-Terre (Guadeloupe): Imp. Ouvrière
1905	Du gouvernement civil en Haïti. Lille: de Bigot		Monsieur Roosevelt, président des États-Unis et la République d'Haïti. New York: Hamilton; Paris: Pichon
1906	La caisse d'épargne et l'école en Haïti. P-au-P: l'Abeille	Dictionnaire de l'administration haïtienne. P-au-P: Malval. Cours de droit administratif. P-au-P: Amblard	
1907	Élections législatives de 1908. Humble adresse aux électeurs de la commune de Port-au-Prince. P-au-P: L'Abeille		
1910			Lettres de Saint Thomas. Paris: Girard et Brierre
1911			L'effort dans le mal P-au-P: Chauvet
1923			

En contraste avec « des intellectuels » dits scientifiques, ce furent, comme dirait C.P. Snow, « des intellectuels littéraires ». Pourtant si l'attribut d'écrivain semble nécessaire, il n'est évidemment pas suffisant pour définir l'intellectuel comme tel. Pour parler comme Pascal Ory, l'intellectuel ne se définit pas « par ce qu'il est, une fonction, un statut, mais par ce qu'il fait, son intervention sur le terrain du politique, compris au sens de débat sur la cité. »⁴ Hannibal Price, Anténor Firmin et Louis Joseph Janvier auraient eu mauvaise conscience à demeurer à l'écart ou indifférents, face aux problèmes qui assaillaient leur pays à l'époque. Ils ne se résignèrent pas à laisser passer leur époque pour regretter après coup l'inaction. Ils l'embrassèrent étroitement, comme disait Sartre⁵, et, ayant compris leurs responsabilités, décidèrent d'agir.

Ces trois hommes n'ont rien en commun en apparence. Hannibal Price est du Sud-Est (Jacmel), Firmin du Nord (Cap) et Louis Joseph Janvier de l'Ouest (Port-au-Prince). Mais, étant donné que leurs naissances se situaient en Haïti, sur moins de quinze ans, répartis entre 1841 et 1855, on peut dire, d'une certaine manière, qu'ils appartenaient à la même génération.

D'après Yves Renouard⁶ il faudrait atteindre la treizième ou la quinzisième année au moins pour comprendre la signification des événements sociaux que l'on a vécus, de sorte que l'enfant qui a moins de douze ans ne se sent pas marqué par de tels événements. Seul Hannibal Price était déjà né, mais n'avait pas encore cinq ans, quand se produisirent les trois événements graves du milieu du dix-neuvième siècle haïtien : le tremblement de terre de 1842 qui détruisit la ville du Cap et y fit plus de cinq mille victimes;⁷ la révolution de 1843 qui transforma la vie politique du pays en ouvrant l'ère des conspirations périodiques, des guerres civiles et de l'instabilité gouvernementale; et finalement l'amputation du territoire national par la perte de la partie dominicaine, phénomène comparable à une défaite majeure dans un conflit armé avec un autre État.

Demesvar Delorme⁸ est, ainsi, un écrivain marqué par le tremblement de terre de 1842. Il nous a laissé un témoignage douloureux sur les souffrances et les misères de la population capoise à cette occasion, de même que sur la manière dont, âgé de treize ans, il survécut à ce séisme. Mais Demesvar Delorme ne fait pas partie du trio que nous étudions. On pourrait opposer sa profonde émotion en racontant cette tragédie au détachement d'Anténor Firmin, par exemple, à propos de la séparation des Dominicains d'Haïti, événement dont Anténor Firmin lui-même n'a pas été personnellement témoin puisqu'il n'était pas encore né : « Comme le président Jean-Louis Pierrot quelques années plus tôt, le président Faustin Soulouque, dit Anténor Firmin, avait l'idée fixe que l'on devait coûte que coûte faire rentrer le territoire dominicain sous la domination haïtienne. À vrai dire, les hommes politiques d'alors..., croyaient généralement à la nécessité de rétablir les choses sur le pied de 1843. Ils ne comprenaient pas que les Dominicains, ne parlant pas la même langue que les Haïtiens, ayant la prétention d'appartenir à une race supérieure, n'avaient accepté l'unification de leur sort à celui de la nation haïtienne que dans un accès de découragement, lorsqu'ils se jetèrent dans les bras de Boyer en 1822. Ils ne saisissaient pas que, ce lien une fois rompu par l'arbitraire de Boyer et de Rivière, il n'y avait aucune chance de le renouer. D'ailleurs, il n'y aurait que désavantage pour Haïti à faire marcher les Dominicains dans son giron national. Non seulement leur assimilation exigerait une sollicitude qui paralyserait sérieusement l'évolution de l'Haïtien, mais les frais nécessaires à maintenir une organisation et une administration uniformes dans les deux parties de l'île, pèseraient particulièrement sur les masses haïtiennes, avec notre système d'impôt, et elles en subiraient fatalement un accroissement de dépression économique et sociale. »⁹

Si Hannibal Price, Anténor Firmin et Louis Joseph Janvier n'avaient pas vécu ces événements du milieu du siècle comment avaient-ils été marqués par ceux dont ils avaient été témoins ?

Quand Hannibal Price parvint à l'âge de douze ans en 1853 les conspirations et les successions violentes de gouvernement étaient des pratiques bien établies dans les moeurs politiques haïtiennes. La révolution de 1843 fut suivie par les soulèvements piquetistes, les conspirations boyéristes, le renversement du président Rivière Hérard; puis par les conspirations riviéristes, plusieurs répressions sanglantes dont celles d'avril 1848, de même que le limogeage de plusieurs présidents. Ainsi la conspiration du général Fabre Nicolas Geffrard à la fin de 1858, et le renversement de l'empereur Faustin Soulouque en 1859, ne furent pour cet adolescent, qui avait alors dix-sept ans, que de simples épisodes d'une série noire commencée avant qu'il eut l'âge de raison.

En 1862 ce fut au tour de Anténor Firmin d'avoir douze ans, et la série d'actes violents continuèrent avec un soulèvement dans la plaine des Cayes, des exécutions, les insurrections successives des généraux St. Armand, Léon Legros, Ogé de Longuefosse, Sylvain Salnave, Victorin Chevallier, jusqu'à la démission forcée du président Fabre Nicolas Geffrard en 1867. Hannibal Price et Anténor Firmin furent, tous deux, témoins de cette nouvelle séquence de violence.

Et quand, en 1867, Louis Joseph Janvier parvint à son tour à l'âge de raison, ils furent trois à connaître au fur et à mesure les épisodes qui suivirent : deux années et demie complètes de guerre civile (1867-1869) avec le président Sylvain Salnave, les insurrections de Cinna Leconte puis du général Louis Tanis, la démission forcée de deux présidents, des jugements sommaires, des arrestations arbitraires et plusieurs exécutions.

Ces péripéties étaient si fréquentes dans la vie politique haïtienne qu'elles étaient devenues presque banales. Comme la plupart de leurs compatriotes Hannibal Price, Anténor Firmin et Louis Joseph Janvier devaient les regretter et souhaiter leur

disparition. Cependant étant nés et ayant grandi au milieu de ces désordres récurrents, ils avaient appris à vivre dans un tel climat.

Ces hommes nés autour de 1850 étaient les enfants ou les petits enfants des combattants de l'indépendance, affranchis ou esclaves, noirs ou mulâtres. Leur patriotisme n'était pas un patriotisme de façade ou de circonstance, mais cornélien. On peut deviner la proximité de ces hommes de la génération de l'indépendance dans cette note de Anténor Firmin :

« Beaucoup de particularités que je sais du gouvernement de Christophe m'ont été transmises d'abord par feu Numa Desroches, ancien page du roi. Son père avait été l'homme de confiance de celui-ci. Lors du siège de Port-au-Prince en 1812, c'est à lui que furent confiées les clefs des magasins aux poudres de l'armée royale. Une nuit il eut la négligence d'en laisser les portes ouvertes... Christophe le fit exécuter sans sourciller... Mais il adopta ses enfants dont il fit soigner l'éducation; et l'aîné, Numa Desroches, fut plus tard placé parmi ses pages ou aides-de-camp. »¹⁰

Chez Louis Joseph Janvier le sentiment de filiation semble même plus fort que celui de contemporanéité. En effet, on pourrait se demander si Louis Joseph Janvier lui-même n'était pas l'une de ces personnes rassemblées autour du vieillard s'adressant à ses proches pour la dernière fois :

« Enfoncé dans son fauteuil rustique que portent ses vigoureux petits-fils, Jean-Louis Bon Dos se fait déposer au seuil de la chaumière où il naquit il y a bientôt soixante-quinze ans. Usé par l'âge et le travail, ayant beaucoup pâti, Jean-Louis Bon Dos paraît très vieux... Les femmes de ses fils et ses petits-enfants pleurent silencieusement à côté de lui, en le voyant pleurer. « Enfants », dit le patriarche, après avoir essuyé ses yeux, d'un revers de la main, « je vais mourir. Je meurs heureux : ... Mon père avait beaucoup souffert sous l'Ancien régime. En ce temps-là on nous traitait moins bien que les bêtes. Nous n'avions de l'homme que le nom. On nous forçait à travailler sous le fouet chaque jour, depuis quatre heures du matin jusqu'à six heures du soir. Des richesses que nous produisons nous étions les seuls à n'en pouvoir jouir. Les pères n'avaient aucun droit sur leurs enfants; aux mères on enlevait leurs nourrissons; aux filles on choisissait des mâles, sans même les consulter afin qu'elles procréassent des négrillons pour l'habitation... Temps horrible, exécration, plus barbare

qu'aucun autre !... Quand les noirs créoles exaspérés par tant de cruautés, de torture et d'humiliation eurent brisé leurs chaînes et furent devenus les maîtres du pays, ils se prirent cependant à espérer en Dessalines qui, après les avoir conduit à l'indépendance [...]»¹¹

Comme Anténor Firmin et Louis Joseph Janvier Hannibal Price, lui aussi, fit ressortir combien leur génération était encore proche de celle qui combattit pour l'indépendance :

« Un matin, dans la forêt, je vis venir vers moi un vieillard, centenaire ou à peu près, un peu courbé par l'âge, mais encore solide et sain d'esprit. « Je vous cherchais, » me dit-il... Mon coeur s'ouvre toujours à tout ce qui est faible... J'aime les enfants, les femmes, les vieillards surtout, dont les souvenirs font vivre un passé inconnu et qui vous expliquent le présent. Pour les choses qu'il a connues, pour les scènes dans lesquelles il a été témoin ou acteur, le récit d'un vieillard, même illettré, est plus instructif pour moi qu'un livre d'histoire. Cherchant l'homme dans les faits, la pensée d'une époque dans ses manifestations historiques, une légende m'en dit souvent plus qu'un gros volume. Aussi était-ce une mine précieuse pour moi que ce vieillard qui avait vécu, pour ainsi dire, l'histoire même du pays. Il était du Nord. Il avait pris part à tous les combats qui avaient transformé la colonie de Saint-Domingue en République d'Haïti. Tous nos personnages historiques, il les avait vus, il les avait connus. Il avait combattu sous Toussaint Louverture contre Rigaud, mais il avait préféré Pétion à Christophe et son sang avait coulé par la République... »¹²

Donc si Anténor Firmin, Hannibal Price et Louis Joseph Janvier ne connurent pas personnellement les héros de l'indépendance, par chance ou hasard chacun fut en contact avec un aîné qui les avait connus. La question peut se poser si d'une certaine manière ces intermédiaires discrets et respectueux, sans s'en rendre compte, ne se comportaient pas à l'égard de ces trois hommes en éveilleurs - un terme qui sera précisé ultérieurement. Dans tous les cas ce que ces derniers leur apprirent au sujet des hommes illustres et des temps héroïques de la nation ne fut peut-être pas sans influence sur leur caractère et sur les convictions qu'ils devaient défendre plus tard.

Ces patriotes habitués aux difficultés de la vie politique haïtienne allaient se trouver cependant en face d'une humiliation sans précédent dans l'histoire du pays : l'outrage d'origine étrangère. La France mit vingt ans pour reconnaître leur pays, mais les Haïtiens s'y attendaient, vu les conditions dans lesquelles ils accédèrent à l'indépendance et le lourd contentieux qui en résulta. Ils en voulaient certainement aux États-Unis de ne les avoir point reconnus, même cinquante ans après leur indépendance, tout en ayant allègrement reconnu toutes les autres républiques latino-américaines, nées pourtant plusieurs années après Haïti. Du moins les États-Unis les laissaient-ils en paix. La première provocation qu'ils jugèrent inacceptable vint de l'Espagne à laquelle, en 1861, une partie des Dominicains voulaient annexer leur pays. Le gouvernement haïtien, traditionnellement opposé à l'installation d'une grande puissance à l'est de sa frontière, fit avorter le projet en soutenant d'autres Dominicains opposés à l'annexion. L'Espagne réagit en dépêchant à Port-au-Prince une escadre commandée par l'amiral Rubalcava qui exigea, dans un délai de quarante-huit heures, un salut de vingt et un coups de canon sans réciprocité de courtoisie, et une indemnité de cinquante mille £ pour des prétendus dommages subis par des réfugiés dominicains en Haïti.

Afin d'éloigner cette flotte de guerre de la capitale le gouvernement accorda satisfaction partielle aux exigences de Rubalcava, au grand déplaisir de la population indignée et opposée à toute concession.¹³ Hannibal Price qui avait vingt ans en était témoin, mais pas Louis Joseph Janvier qui n'en avait que six. Le cas de Anténor Firmin - il avait onze ans - fut ambivalent. Tout en reconnaissant que les exigences de Rubalcava étaient humiliantes il ne blâmait pas le gouvernement d'avoir fait des concessions pour sauver la capitale.

Quel contraste entre ce réalisme à l'égard de l'affaire Rubalcava et le fanatisme affiché à l'égard d'une autre affaire du même ordre survenue quatre ans plus tard, en

1865 ! Cette fois Anténor Firmin avait quinze ans, Hannibal Price vingt-quatre ans et Louis Joseph Janvier neuf. Le Cap, à la fois ville natale et lieu de résidence de Anténor Firmin, fut bombardé par deux navires anglais, le Lilly et le Galatea, parce que le consulat anglais de la ville avait été violé par des insurgés haïtiens. Selon la rumeur publique les Anglais osèrent cette action avec la complicité du gouvernement de Fabre Nicolas Geffrard qui voulait ainsi obtenir la reddition de la ville du Cap en rébellion, après six mois de siège. La population du Cap désavoua cette action.¹⁴ Anténor Firmin et Hannibal Price en étaient témoins, et le premier, dont nous avons dit que le Cap était la ville natale, a noté combien cette affaire l'avait marquée : « Le patriotisme farouche du peuple haïtien, dit-il, ne supporte point l'intervention étrangère dans ses affaires domestiques. Partout ce furent des murmures, des indignations ... contre ce bombardement. »¹⁵

Ce ne fut pas tout. En 1872 les trois hommes, ayant respectivement trente-et-un, vingt-deux et dix-sept ans, étaient normalement compris dans ce qu'on pourrait appeler le public attentif. Ce qui se passa alors fut comparable à ce qui s'était passé en 1861 et en 1865. Le capitaine Batsch arriva en juin dans la rade de Port-au-Prince à la tête de deux frégates allemandes, Vinetta et Gazella. Il exigea le paiement immédiat d'une indemnité de trois mille livres sterling en dédommagement à deux sujets allemands qui avaient subi des pertes au cours d'une révolte survenue sept ans plus tôt.¹⁶ C'était tout simplement un règlement de compte. Haïti n'avait point caché sa francophilie au cours de la guerre franco prussienne de 1870. L'Allemagne tenait donc à signifier aux Haïtiens que la Prusse avait gagné cette guerre. « Jamais le consul du roi de Prusse », écrit Anténor Firmin, « n'avait fait la moindre représentation sur cette affaire, depuis sept ans que la révolte du Cap était étouffée; mais avant même que le capitaine Batsch eut notifié son ultimatum il avait saisi les deux bateaux de guerre haïtiens... » qui étaient ancrés dans le rade. « Il ne les relâcha qu'après que les quinze mille dollars lui furent comptés... Ce fut le premier contact de la République d'Haïti avec les procédés de la

diplomatie allemande. Et Anténor Firmin de conclure : « la raison du plus fort est toujours la meilleure. »¹⁷ Quand les Haïtiens récupérèrent les deux bateaux ils trouvèrent sur le pont de chacun d'eux leur drapeau déchiré et souillé.¹⁸

Des incidents de cette gravité tout naturellement indignèrent les intellectuels : ils avaient le sentiment que le pays était injustement persécuté par la communauté internationale. Par trois fois au moins en l'espace d'une décennie, des navires de guerre étrangers vinrent le menacer et l'intimider.

II - Réactions de Hannibal Price, Anténor Firmin et Louis Joseph Janvier aux opinions étrangères sur Haïti

Ce ne fut pas une tension passagère. Si l'on en croit Jacques Nicolas Léger¹⁹ le ressentiment provoqué par ces actions, surtout la dernière, persista jusqu'au début du vingtième siècle, c'est-à-dire quarante ans plus tard. Il était entretenu par le fait qu'un certain nombre d'Haïtiens découvrirent le discrédit dont leur pays était l'objet à l'étranger, ce qui obérait le capital de sympathie qu'avait valu leur indépendance nationale conquise dans des conditions héroïques. Ainsi Louis Joseph Janvier déclara : « C'est une tactique qui a été suivie depuis 1804 par toute une bande de pamphlétaires malveillants ou d'écrivains ignorants, ... lesquels, piètres historiens ou savants, en vrais moutons de Panurge, se sont copiés les uns sur les autres, et ont sué pour faire croire que les Haïtiens, mulâtres et noirs, veulent toujours s'entregorger. Certains auteurs [...] ont poussé les choses tellement à l'extrême, qu'ils en arrivent à divaguer absolument comme s'ils étaient insensés [...] C'est pourquoi nous prendrons nous-mêmes la plume pour parler de nous, et pour réfuter les [...]»²⁰

Hannibal Price avait, pour sa part, vécu aux États-Unis. Sur le fond il ne semblait pas y avoir de différence entre l'Europe et les États-Unis, car il tira de son expérience américaine une résolution identique à celle que Louis Joseph Janvier tira de son expérience européenne. En effet, bien qu'il fut au courant des idées de Louis Joseph Janvier et même de Anténor Firmin, elles ne le déterminèrent pas au prime abord à se jeter dans l'arène. Mais quand il quitta Haïti pour être ambassadeur aux États-Unis, où il mourut en 1893, la pression monta au point de le déterminer à s'engager. D'une façon générale les années 1890 furent celles de la montée du racisme aux États-Unis. Au surplus le livre de Spencer St-John sur Haïti, publié quelques années plus tôt, parut avoir une influence considérable et durable dans le monde anglo-saxon où il alimenta les conversations, défraya les chroniques des journaux et inspira des articles à sensation dans les magazines.

Beaucoup de noirs américains avaient les yeux tournés vers Haïti, parce qu'elle était perçue comme la patrie de tous les noirs. Hannibal Price avoua qu'il fut littéralement inondé de visites et de lettres de ces gens « luttant énergiquement pour s'élever par leur intelligence et leur moralité à la hauteur de la puissante civilisation qui les entoure », lui demandant de faire la lumière sur Haïti car ce qu'ils avaient lu ou entendu était de nature à leur faire croire que le pays avait régressé dans un état de honteuse sauvagerie.

« Des écrivains passionnés », dit-il « semblent avoir presque réussi à faire naître le doute dans leurs coeurs, à force de leur jeter le nom d'Haïti à la face comme un outrage, à force de leur répéter à l'unisson ces phrases de convention : « Haïti descend rapidement à l'état de tribu africaine », « les Haïtiens s'en vont à travers leurs forêts vierges, vêtus d'un rayon de soleil, se nourrissant de la chaire de leurs propres enfants. »²¹

Devant le désespoir que cette littérature qu'il jugea malsaine provoquait au sein de la fraction noire éclairée des États-Unis, il réalisa qu'il ne pouvait plus se contenter de la tour d'ivoire de son ambassade et qu'il devait agir. Il sentit « le besoin de prendre la plume pour défendre son pays calomnié, pour montrer, dit-il, pour prouver aux autres peuples que le langage qu'on leur a tenu est celui de la haine et non celui de l'histoire, bien moins encore de la philanthropie. »²²

En sautant dans l'arène à son tour Anténor Firmin obéit à des motifs comparables : « Mon esprit a toujours été choqué, en lisant divers ouvrages, de voir affirmer dogmatiquement l'inégalité des races humaines et l'infériorité native de la race noire. Devenu membre de la Société d'anthropologie de Paris, la chose ne devait-elle pas me paraître encore plus incompréhensible et illogique ? Est-il naturel de voir siéger dans une même société et au même titre des hommes que la science même qu'on est censé représenter semble déclarer inégaux ? ... Le simple bon sens m'indiquait là-dessus un doute légitime. Aussi est-ce alors que je conçus l'idée d'écrire ce livre. »²³

Pourtant ce ne furent pas des Haïtiens mais un voyageur français, Paul Reboux, qui sut, faire ressortir le mieux le sentiment d'injustice de la presse étrangère à leur égard. On se rappelle les démonstrations navales des grandes puissances dans les ports d'Haïti. Le témoignage de Reboux montre que des secteurs de l'élite, autres que le milieu intellectuel, étaient préoccupés par la mauvaise presse dont le pays était l'objet à l'étranger. C'est pourquoi il mérite d'être reproduit intégralement ou presque :

« M. Fernand Marmontel est chef de division au ministère du Commerce [...]

Je crois que M. Fernand Marmontel est un des hommes les plus cultivés d'Haïti. Il connaît la littérature parisienne. Il est abonné au *Temps*, à *l'Illustration*, au *Journal de Paris*, à la *Revue des Deux Mondes*. Il n'ignore pas les romans les plus nouveaux, et me parle de quelques-uns en des termes dont j'envie la précision.

Nous causons d'Haïti. Il me dit :

--- Vous pensiez nous trouver bien ridicules, n'est-ce pas ?

Je proteste. Mais il reprend :

--- Songez que nous existons à peine depuis un siècle, ce n'est pas beaucoup dans la vie d'une race.[...]

Et je songe aux sourires goguenards par lesquels on accueille quelquefois en France le seul nom d'Haïti.

Il reprend :

--- On dit que nous sommes tous généraux... Mais ce terme est une formule de politesse. Les gouverneurs d'autrefois étaient gouverneurs généraux. Nos braves gens ont retenu ce dernier mot. Et ils l'emploient quand ils veulent flatter leur interlocuteur. On donne du général comme chez vous on « donne du monsieur », selon l'expression connue... Vous blaguez les képis... Mais la plupart du temps, ces képis à plusieurs galons ont été volés pendant une révolution, pendant un pillage de caserne... Que voulez-vous ?... On a affaire à des malheureux... Pourquoi les priver de leur seule coiffure ?... Tous les mendiants de Port-au-Prince sont capitaines oui... Mais est-ce qu'on ne dit pas que les Français sont tous officiers d'académie ? Chez nous, du moins, le ministère n'est pas complice de ces distinctions injustifiées.

Comme je goûte peu cette comparaison, je dirige contre M. Marmontel le grand reproche qu'on fait aux Haïtiens, et lui parle des sorciers vaudous. Il riposte aussitôt :

--- Mais pourquoi parler toujours de nos rêves superstitieux, jamais de notre réveil industriel ?... Oh ! Je m'explique l'état d'esprit général à notre égard. Je sais bien que nous ne sommes pas aimés... Cela s'explique : nous avons repoussé toutes les tentatives faites par les nations d'Europe pour s'emparer d'Haïti. Nous avons chassé les Anglais de chez nous. Sir Spencer St-John a composé ensuite un livre haineux qui fait encore autorité...

Je cite à M. Marmontel quelques-uns des noms extravagants que j'ai copiés l'autre jour dans le vieil almanach d'Haïti.

--- Oui---répond-il---je sais... On nous taquine encore au sujet de cette vieille histoire... Avec un peu de bonne volonté, on remarquerait pourtant que tous ces noms-là furent inventés et attribués, non par les Haïtiens, mais par les gens d'Europe... Vous savez que, il y a très longtemps notre île n'était peuplée que d'Indiens... Elle fut visitée d'abord par les

boucaniers, et par les flibustiers. Les boucaniers, gens paisibles, donnèrent aux montagnes, aux golfes, aux vallées, des noms gracieux : la rivière douce, les montagnes bleues... Au contraire, les flibustiers, grossiers et querelleurs n'hésitèrent pas à baptiser du nom de « marmelade » une région qu'ils trouvèrent boueuse; du nom de « limonade » une contrée où ils eurent à se plaindre de la pluie... Les braves gens de chez nous se décorèrent des noms de leur pays. Notre duché de Marmelade fut créé comme le fut, par exemple, votre duché de Bouillon...

— Oui, c'est toujours ce qu'on nous lance à la tête : le duc de Marmelade, le duc de Dondon... la cour de l'Empereur Soulouque... On ne songe pas assez que ces titres, si bouffons pour des civilisés, formaient, aux yeux de nos ancêtres haïtiens, la conséquence naturelle de leur affranchissement. Qu'était pour eux, du temps de la colonie, un homme libre ? C'était un homme qui portait un habit brodé et qu'on appelait : Monsieur le comte ou Monsieur le baron... Aussitôt libres, ils voulurent ressembler à ce qu'ils avaient tant admiré... D'autre part, les chefs d'Haïti trouvaient là le moyen de créer autour d'eux un prestige nécessaire... Quand nous avons été libres, il nous a bien fallu des noms. Les négriers nous donnaient à peine des numéros... Quant à nos prénoms, nous avons pris ceux qui, quelques années plus tôt, étaient à la mode en Europe. On peut tout au plus nous accuser d'être retardataires. Mais il faut considérer que les coutumes voyagent plus lentement encore que les navires. Nous avons pris les mots : Lindor, Chérubin, et les prénoms mythologiques dont vous vous étiez servis vous mêmes sous Louis XV et pendant la Terreur. N'y a-t-il pas au contraire, dans cette imitation, un hommage détourné dont vous devriez nous tenir compte ?... Oui, oui, je l'accorde, les Haïtiens ont copié votre civilisation d'une manière d'abord grossière... Mais il est juste de nous en faire crédit. Les Gaulois ont aussi imité les Romains; les Romains avaient imité les Grecs; les Grecs avaient imité les Egyptiens. Furent-ils plus heureux, dans leurs tout premiers essais, que les nègres d'Haïti ?

Je fais observer à M. Marmontel :

— On critique Haïti moins à propos de ses imitations que de ses perpétuels bouleversements politiques.

— Ah ! Nos guerres civiles... Je vous tiendrais longtemps si nous devons examiner quelle longue suite de proscriptions, de massacres, d'abus d'autorité, forment les histoires de France et d'Angleterre... Oui les Haïtiens besogneux mettent leurs espérances dans les changements successifs de gouvernement... Vous n'imaginez pas le nombre d'étrangers rapaces qui agissent vis-à-vis de notre pays en véritables exploiters. Ce

sont eux souvent qui poussent dans l'ombre à l'insurrection... Alors qu'ils n'ont rien ou presque perdu, ils prétendent être ruinés par les bouleversement politiques, et ils réclament des indemnités formidables. Leurs gouvernements appuient ces réclamations par l'envoi d'un cuirassé... Rien à faire là contre. Nous payons. et voilà le budget qui se déséquilibre... Ah ! ma pauvre patrie, elle se débat...»²⁴

Le contexte international des années 1880 ne fut pas de nature à atténuer l'inquiétude des Haïtiens. C'est ainsi qu'à la conférence réunie à Berlin de novembre 1884 à février 1885 Anglais, Français, Belges, Italiens et Portugais décidèrent de mettre un frein à leur rivalité et de s'entendre de préférence sur les modalités de la domination européenne en Afrique.²⁵

Dans le Nouveau monde ce fut en 1885 que l'Américain John Fiske publia son célèbre *Manifest Destiny*. Mais c'est à la fin du siècle, avec la publication en 1892 d'un autre ouvrage célèbre, *The Influence of Sea Power* par le capitaine Alfred Mahan, que les implications pour Haïti du *Manifest Destiny* devinrent claires.

D'autre part il devenait évident à l'époque que l'abolition de l'esclavage aux États-Unis, consécutive à la guerre civile ne termina nullement le calvaire des noirs de ce pays. Si le paternalisme traditionnel n'avait plus sa raison d'être,²⁶ le racisme s'aggrava au point qu'en 1891, la ségrégation était déjà officielle en Floride, au Mississippi, au Texas, en Louisiane, dans l'Alabama, l'Arkansas, le Kentucky et la Georgie.²⁷

Ces événements des deux mondes ne laissèrent pas indifférents l'élite haïtienne des années 1880,²⁸ à laquelle nous associons Anténor Firmin, Hannibal Price et Louis Joseph Janvier. Si ceux-ci étaient nés vers le milieu du siècle, ce fut toutefois au début des années 1880, entre trente et quarante-cinq ans, c'est-à-dire en pleine maturité, qu'ils s'imposèrent comme intellectuels, à la faveur surtout de la publication du livre de Anténor Firmin *De l'Égalité des Races Humaines*, en 1885. Qu'y avait-il donc de commun entre les trois ?

Ils ne formèrent pas un groupe, une école, au sens habituel du terme. Au début des années 1880, Anténor Firmin travaillait dans son cabinet d'avocat au Cap-Haïtien, Hannibal Price militait dans la magistrature à Port-au-Prince et Louis Joseph Janvier vivait à Paris. Leurs orientations politiques ou sociales ne furent pas convergentes : par exemple Anténor Firmin refusa d'entrer dans le cabinet ministériel du président Lysius Félicité Salomon que Louis Joseph Janvier, de son côté, défendait de toute son énergie. Et Louis Joseph Janvier fit les louanges de l'abolitionniste français Victor Schoelcher dont il recommanda la lecture des oeuvres aux Haïtiens, tandis que Hannibal Price, au contraire, voua une haine à Schoelcher qu'il accusa de chercher à diviser les Haïtiens.

Néanmoins on peut dire que ces trois hommes étaient unis par une admiration réciproque. Ce fut sur la recommandation de Louis Joseph Janvier, entretenant déjà à Paris des relations scientifiques, politiques et littéraires, que la Société d'anthropologie de Paris reçut favorablement la candidature de Anténor Firmin.²⁹ Hannibal Price, de son côté, manifesta son admiration pour les deux hommes : « Nous pouvons, dit-il, montrer des ouvrages de longue haleine, bien pensés, bien rédigés, par des écrivains noirs d'une réelle valeur, tels que Mr. Emmanuel Édouard, M. Louis Joseph Janvier, M. Anténor Firmin, etc., auxquels il faudrait joindre toute une pléiade de publicistes et de journalistes distingués. »... Et il continua : « ... La vérité est que les Haïtiens élevés à l'étranger et montrant une incontestable valeur intellectuelle sont infiniment moins nombreux que ceux qui se forment dans le pays. Aussi les ouvrages les plus profonds comme science ou les plus parfaits comme forme littéraire, les plus dignes, par l'importance ou la hauteur des matières traitées, de figurer dans les bibliothèques de tout

Homme politique français né à Paris en 1804. Député de la Martinique à l'Assemblée constituante. Représentant de la Guadeloupe à la législature. Sous-secrétaire d'État aux Colonies, il fit adopter le 27 avril 1848 le décret qui abolit l'esclavage dans les colonies. Député de l'extrême gauche à l'Assemblée nationale, Sénateur inamovible en 1875.

Outre l'ouvrage *Colonies étrangères et Haïti*, (Paris: Pagrerre, 1842) il est l'auteur, entre autres, de *Vie de Toussaint Louverture*, (Paris: Ollendorf, 1889).

pays de langue française hors d'Haïti, les oeuvres historiques de Mr. B. Ardouin, les travaux littéraires de Demesvar Delorme, les recherches anthropologiques de Mr. Anténor Firmin, etc., ont été produits par des écrivains élevés en Haïti, des hommes qui n'ont voyagé à l'étranger qu'après avoir atteint l'âge de la maturité, et quand ils étaient déjà en possession d'une réputation ». ³⁰ Anténor Firmin, pour sa part, décrit Hannibal Price comme l'une des plus belles intelligences qu'Haïti ait produites, ³¹ et il consacra à Louis Joseph Janvier pas moins de quatre pages d'éloges dans son ouvrage *De l'égalité des races humaines*. ³²

Donc, par delà leurs différences, beaucoup d'affinités les plaçaient pour ainsi dire côte à côte. Par la pensée au moins ils se sentaient membres d'un même groupe, ce petit cercle bien restreint d'Haïtiens dont la réputation et la notoriété étaient nationales. Tous trois se savaient conscients de leurs responsabilités, ce qui signifiait pour eux, au cours des années 1880, répondre aux observateurs étrangers que Frédéric Douglass qualifia de touristes de six jours, et qui ne cessèrent de discréditer Haïti à leurs yeux au cours de la deuxième moitié du dix-neuvième siècle.

Aussi leur principal dénominateur commun fut-il le rejet de la plupart des écrits sur Haïti d'origine étrangère, estimant qu'ils étaient dans l'ensemble eurocentriques, éthnocentriques ou superficiels, comme en fait foi cette déclaration de Louis Joseph Janvier : « Ils se sont trompés dans leurs appréciations, parce que le plus souvent ils ne voyaient que la surface - et la capitale - et que d'autres fois ils n'avaient rien vu du tout. » ³³

Ce fut Hannibal Price qui souligna le plus fortement que les écrits d'origine étrangère sur Haïti n'étaient point scientifiques : « Haïti, dit-il, reste encore peu ou mal connue dans les pays d'outre-mer. Les personnes qui, dans ces pays, s'intéressent au sort de la République noire, ne connaissent guère son histoire et ses moeurs que par

les publications des voyageurs étrangers. Malheureusement ces écrivains, il faut bien le dire, se sont toujours montrés plus préoccupés de prendre rang dans la littérature, de s'attirer la notoriété, de battre monnaie enfin, en rendant leurs ouvrages intéressants par des récits à sensation, que de chercher et d'exposer les vérités historiques ou ethnologiques. La plupart d'entre eux se sont crus dispensés de vérifier les anecdotes qu'ils ont recueillies pour ainsi dire en courant, et se sont fourvoyés de bonne foi quand ils n'ont pas été coupables d'une excessive légèreté; d'autres, heureusement moins nombreux, n'ont pu s'empêcher de laisser percer dans leurs écrits des préoccupations malveillantes, un parti pris de dénigrement, d'hostilité, tantôt contre le pays tout entier dont ils prétendent se faire les historiens, tantôt contre un groupe, une section quelconque de la population de ce pays. »³⁴

L'anthropologue Robert Lawless, sans doute pour distinguer les enquêtes scientifiques des récits de nature touristique, parle de « méthode populaire » pour caractériser ces derniers, suggérant que la plupart des écrits d'étrangers sur Haïti, de la fin du dix-neuvième ou du début du vingtième siècle, étaient basés sur la méthode populaire.³⁵ C'est une remarque qui va dans le sens des déclarations de Hannibal Price ou de Louis Joseph Janvier. Et pour Anténor Firmin les savants eux-mêmes, à l'occasion et sous l'empire des préjugés de leur milieu, peuvent s'écarter de la science et tomber dans le modèle populaire. C'est bien d'après lui la situation dans laquelle se sont mis les théoriciens de l'inégalité des races humaines : « ... la science, la vraie science, proteste par chacune de ses acquisitions contre ces théories désolantes... C'est en vain qu'on a essayé de les légitimer en y édifiant un système sans base, incapable de résister à la moindre analyse. »³⁶

1° - Louis Joseph Janvier

En réalité, le premier à réagir par écrit fut Louis Joseph Janvier, né en 1855 à Port-au-Prince où il fit ses études classiques. Il y commença également des études médicales qu'il alla poursuivre à Paris en 1877 grâce à une bourse du gouvernement haïtien. Outre ses études médicales, Louis Joseph Janvier étudia le droit à Lille et fut diplômé de l'École Libre des Sciences Politiques de Paris. Il demeura en Europe jusqu'en 1905 comme diplomate au service du gouvernement haïtien.

Notons qu'il n'y a pas de relations entre sa défense de la race noire et de la République d'Haïti et ses fonctions diplomatiques. La carrière diplomatique de Louis Joseph Janvier ne commença qu'en 1889 quand il fut nommé secrétaire de la délégation haïtienne à Londres par le gouvernement provisoire qui venait de succéder à François Denis Légitime. On peut penser que cette nomination était attribuable à Anténor Firmin qui était membre du gouvernement provisoire et allait devenir le mois suivant le ministre des Relations extérieures du nouveau président Florville Hyppolyte. Or l'engagement de Louis Joseph Janvier commença de se manifester lorsque le journaliste français Victor Cochinat, à la suite d'un voyage en Haïti, publia de septembre à décembre 1881, dans le journal *La Petite Presse*, une série d'articles que Louis Joseph Janvier estima injurieux pour son pays; ensuite quand la *Revue politique et parlementaire* publia, en janvier 1882, deux articles de Léo Quesnel qui déplurent à Louis Joseph Janvier pour la même raison. Ce n'était pas la première fois qu'Haïti était attaquée dans la presse française. L'indépendance de 1804 avait donné lieu à une première campagne qui s'apaisa après 1825, quand la France reconnut Haïti. Le nouvel État s'engageait, en contrepartie, à verser au gouvernement français une indemnité de cent cinquante millions de francs pour le dédommagement des anciens colons. On peut imaginer que la frustration des anciens colons d'avoir perdu leurs biens était à la source de cette première campagne de dénigrement. À cette époque, comme nous le montre Gordon K. Lewis, le baron de Vastey prit la défense d'Haïti et de la race noire avec compétence et conviction, comme devaient le faire en leur temps Hannibal Price, Louis Joseph

Janvier et Anténor Firmin. Homme de confiance du roi Christophe, Vastey était le fils d'un père français et d'une mère créole.³⁷

Au cours des années 1850, au moment où simultanément Napoléon III régnait en France et Faustin Soulouque en Haïti, une seconde campagne vit le jour.³⁸ Elle consistait à ridiculiser les Haïtiens, bien sûr, mais surtout leur chef, l'empereur Faustin Soulouque. Précisément Salmon³⁹ a fait remarquer que sous le Second Empire, pour échapper à la censure, les écrivains français avaient l'habitude d'effectuer un séjour à l'étranger et, à leur retour en France, de publier une étude critique sur les moeurs ainsi que l'organisation politique et sociale du pays visité. À titre d'exemple l'Angleterre pouvait bien être l'objet de l'étude, mais l'écrivain n'avait en vue que la France. Au moyen de ce subterfuge ils pouvaient exposer leurs vues sur la vie politique française et agir sur l'opinion publique. Ainsi Faustin Soulouque faisait les frais de certaines caricatures qui, en fait, visaient Napoléon III : « Si l'on attaquait avec tant de violence le monarque noir », dit Arthur Bowler, « c'est que ces attaques visaient surtout, sous le voile de l'allusion, son cousin de France.⁴⁰

Une troisième campagne fut une continuation de la deuxième. Elle se développa au moment où s'établissait la colonisation européenne en Afrique... « ...On insulte la race noire et le seul pays de la terre où elle soit constituée en État indépendant », dit Clément Denis, « il est temps que nous autres, nègres d'Haïti, nous nous justifions et rectifions cette erreur que nous vivons dans une demi barbarie ».⁴¹ Louis Joseph Janvier, pour sa part, suggéra aux étrangers de chercher à mieux connaître Haïti au lieu d'en rire. Ce pays dont l'importance pour l'humanité dépasse de loin sa médiocre superficie de vingt-huit mille kilomètres carrés ou sa population deux cent mille âmes ne

³⁷ L'un des étudiants haïtiens en France, au cours des années 1880, qui répliquèrent à un article de Le Quesnel sur Haïti paru dans *La Revue politique et parlementaire* du 21 janvier 1882. Cette réplique originellement publiée dans *Rappel* du 29 janvier 1882 fut réimprimée dans *Les détracteurs de la race noire* avec d'autres articles parus à cette occasion.

peut être un objet de rire pour qui que ce soit. La mémoire de ses aïeux devait être vénérable pour tous les noirs du monde « car c'est l'indépendance d'Haïti qui a déterminé l'émancipation des noirs dans les colonies anglaises, la fondation du Libéria, l'émancipation des noirs à la Martinique, plus tard aux États-Unis. C'est elle, cette indépendance et cette autonomie d'Haïti, qui ont exercé une pression salutaire sur certains gouvernements et qui ont déterminé l'émancipation des noirs à Puerto Rico et au Brésil...

« La France est la capitale des peuples », ajoute-t-il, « Haïti est la France noire... Pour la race noire, Haïti c'est le soleil levant à l'horizon ».

Ce point de vue de Louis Joseph Janvier est soutenu de nos jours notamment par l'historien français Marcel Dorigny. Quand la Convention proclama l'abolition de l'esclavage dans les colonies, fit-il remarquer, les esclaves de Saint-Domingue s'étaient déjà revoltés et étaient déjà reconnus libres par les autorités françaises locales. Donc pour ce qui concernait les esclaves de Saint-Domingue la Convention ne faisait que ratifier un fait accompli, selon lui.

Parmi les historiens qui rappellent comme Louis Joseph Janvier l'importance de la révolution haïtienne pour l'histoire des noirs, l'histoire de l'esclavage ou même celle de la civilisation occidentale, on peut mentionner Carolyn E. Fick.⁴²

L'insistance de Louis Joseph Janvier sur la signification et l'importance d'Haïti pour l'humanité entière n'était pas sans rapport avec une certaine appréhension de l'avènement de l'impérialisme de la fin du dix-neuvième siècle. En revanche, il ne vit pas le danger pour Haïti du côté des Européens qui se déployaient déjà en Afrique dans toutes les directions, mais des Américains qu'il qualifia de puissance envahissante⁴³

alors même que ceux-ci n'avaient pas encore entamé leurs conquêtes territoriales à l'étranger.

La raison le plus souvent alléguée par des visiteurs étrangers pour souhaiter qu'une grande puissance procède à l'annexion d'Haïti était qu'en un siècle le pays n'avait fait aucun progrès, et qu'il ne saurait en faire, les Haïtiens n'étant pas perfectibles. Louis Joseph Janvier répliqua que les retards d'Haïti n'étaient pas dûs à la race de la population mais à des causes historiques. Le pays fut rejeté dès sa naissance par la communauté internationale parce qu'il était un État noir. Il grandit dans la crainte d'une invasion étrangère, ce qui le força à négliger sa reconstruction et à consacrer toute son énergie et ses ressources à l'organisation de sa défense. Cette situation exceptionnelle se prolongea jusqu'en 1825, quand il fut reconnu par la France moyennant le paiement de cent cinquante millions de francs. En résumé, affirme Louis Joseph Janvier, cette absence de quiétude de 1804 à 1825 et la consécration du capital haïtien depuis 1825 au paiement de l'indemnité territoriale ont, en grande partie, causé les luttes politiques qui ont désolé Haïti.⁴⁴

Néanmoins dire qu'Haïti n'a pas progressé depuis un siècle relève, d'après Louis Joseph Janvier, de l'ignorance ou de la plus inique mauvaise foi. Des écoles, note-t-il, ont été créées où s'instruisent des milliers de jeunes enfants.⁴⁵ Des jeunes haïtiens sont envoyés en Europe où ils passent brillamment leurs examens. Haïti fait partie de l'Union postale universelle, de l'Union du mètre français et elle possède une Banque nationale.⁴⁶ Que se passait-il, se demanda Louis Joseph Janvier, il y a cent ans, en 1782 ? « Des hommes qui travaillaient sans relâche depuis quatre heures du matin jusqu'à dix heures du soir, dix-huit heures par jour. Ils arrosaient les sillons, de leurs sueurs toujours, de leur sang souvent. Pour qui travaillaient-ils ? Pour eux ? Non ! Pour d'autres. Vingt cinq mille d'entre eux mouraient tous les ans. C'est monstrueux et incroyable, mais c'est vrai [...] Nulle école, nulle lumière. Noirs et mulâtres, affranchis ou nés libres, vivaient

courbés sous l'humiliation et sous le mépris; tenus systématiquement dans l'ignorance. Ils avaient à peine conscience de leur existence morale individuelle. Pas d'état civil pour eux et la potence partout. Étaient-ils des hommes ? Oui et non. Au point de vue anthropologique, oui; au point de vue philosophique, non !

Aujourd'hui, que voyons-nous ? [...] Ces machines humaines sont devenues des hommes dont l'âme vibre dans toute l'intégrité de ses fonctions et le cerveau dans toute la plénitude de ses facultés. »⁴⁷

Louis Joseph Janvier reprit tous ces arguments dans un ouvrage préfacé par le sénateur Victor Schoelcher qu'il publia en collaboration avec Jules Auguste, Clément Denis, Arthur Bowler et Justin Dévot alors étudiants à Paris. Les cinq, à tour de rôle, répliquèrent à un article sur Haïti paru dans *La Revue politique et parlementaire* sous la signature de Leon Quesnel. La contribution de Louis Joseph Janvier occupe la plus grande partie et fait de lui l'éditeur du livre. Avant d'être réunis sous le titre *Les détracteurs de la race noire et de la République d'Haïti* ces articles ont été publiés séparément en 1882 dans différentes publications. Par exemple, l'article de Louis Joseph Janvier a été publié d'abord dans *Le Sauveteur* de janvier 1882 sous le titre « Les contempteurs de la race noire », puis dans *l'Union républicaine* du 6 février sous le titre « Haïti et ses détracteurs ». On voit donc que le titre du livre est calqué sur les deux titres de l'article de Louis Joseph Janvier. De plus la contribution des autres ne fait pas d'eux des croisés de l'égalité des races humaines au même titre que les trois ténors, c'est-à-dire Hannibal Price, Louis Joseph Janvier et Anténor Firmin. Mentionnons cependant qu'en 1885 Arthur Bowler et Justin Devot figuraient dans la délégation haïtienne à l'apothéose de Victor Hugo qui apporta « à cette occasion le salut de la race noire au grand poète ».⁴⁸ Coïncidemment, deux autres membres de cette délégation étaient Anténor Firmin, et Georges Sylvain dont nous ferons la connaissance dans la seconde partie de cette étude.

En littérature, seul Jules Auguste est cité pour un recueil posthume, *Parfums Créoles*, (Paris : Berger-Levrault, 1905), mais Arthur Bowler est aussi connu pour un livre d'économie politique, où il fit la proposition suivante pour résoudre l'instabilité politique et gouvernementale en Haïti : « Il faut prendre des solutions viriles. Il faut peut-être même, si le salut de la patrie l'exigeait, mais dans ce cas là seulement, en arriver à un moyen plus radical encore, et qui mettrait à néant toutes les convoitises : à la suppression de la présidence de la république. On la remplacerait par un conseil de gouvernement, composé de cinq membres responsables, qui seraient investis du pouvoir exécutif pour une durée de cinq ans, et chacun d'eux présidant à son tour le conseil pendant un an. »⁴⁹

Louis Joseph Janvier ne se contenta pas de réfuter les arguments des observateurs étrangers. Il parla aussi pour ses compatriotes. Haïti pourrait à son avis faire plus de progrès encore si certaines conditions étaient réalisées qu'il exposa dans un autre livre :

La première c'est la paix. « Nous avons essayé des révolutions, dit-il, citant un auteur capois, elles ne nous ont point réussi. Essayons de la paix ».⁵⁰ Louis Joseph Janvier postule que si les Haïtiens parviennent à vivre entre eux dans la paix ils arriveront à développer le pays⁵¹ et que les guerres et les révolutions ont été une perte de temps.⁵² De plus celles-ci, d'après lui, attirent une hypothèque sur « l'indépendance si chèrement acquise ». Il prévient que ce n'est plus ni la France ni l'Espagne « dont nous avons à craindre les revendications..., mais un voisin très dangereux et chez lequel il ne ferait pas bon de mettre en gage une fraction si minime soit-elle de nos droits de peuple souverain et autonome : c'est les États-Unis ».⁵³

La deuxième condition c'est implicitement l'éducation. La paix qu'il souhaite si ardemment ce n'est pas la tranquillité dans l'ignorance, mais la paix au moyen du livre. Il recommande de mettre le livre dans la main du dernier des paysans et de le placer

dans la plus petite des chaumières. « Qui lit grandit et s'agrandit », dit-il, « le livre console et porte la paix dans ses pages ».⁵⁴

La troisième condition c'est le gouvernement civil. Il ne faudrait pas en conclure que Louis Joseph Janvier se soit prononcé contre l'institution militaire. Il défend au contraire avec la dernière ténacité l'idée d'une armée puissante et disciplinée pour assurer le maintien de l'ordre public et la sécurité du territoire national. Cette armée devrait en outre s'occuper de l'administration du service de tous les jeunes gens arrivés au terme de leur adolescence, de façon à ce que tous les Haïtiens soient soldats. Selon ses propres termes, cette armée serait alors un instrument de brassage social, d'intégration politique et de solidarité nationale. Les conscrits venus de toutes les régions géographiques et issus de toutes les classes sociales seraient entraînés dans les mêmes camps : « Ils se toucheraient du coude à l'exercice, il n'y aurait plus de ces régiments formés tout entiers, d'hommes »nés dans la même commune et gardant ainsi un esprit étroit de clocher. Dans la caserne et dans les garnisons, il se ferait une fusion semblable à celle qui s'opère dans l'armée française où le soldat né à Marseille est le camarade de chambre du soldat né à Lille ou à Lyon, on apprendrait un peu mieux et ce serait une excellente chose et très politique ».⁵⁵

2° - Anténor Firmin

Anténor Firmin de son côté naquit au Cap-Haïtien en 1850. L'un de ses professeurs, le Français Jules Neff, continua de l'instruire à la fin de ses études au lycée de la ville.⁵⁶ Anténor Firmin étudia le droit. Il fut bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau du Cap-Haïtien. Il chercha aussi sa voie dans d'autres directions puisqu'il fut tour à tour comptable dans une entreprise commerciale, percepteur communal, instituteur et inspecteur d'écoles. Sa carrière d'homme public commença en 1878 avec la fondation au Cap-Haïtien du journal *Le Messager du Nord*. Il ne réussit pas en 1879 à se faire élire député du Cap-Haïtien. À la vérité il ne fut pas vaincu aux urnes. Il abandonna lui-même l'assemblée primaire parce qu'il y constatait trop d'irrégularités,⁵⁷ dit-il. La vérité, selon l'historien Claude Moïse, dans une ville qui était un bastion du parti

national, la faveur populaire allait tout naturellement au candidat de ce parti, Demesvar Delorme, au lieu d'Anténor Firmin, candidat du parti libéral.⁵⁸

Il représenta Haïti aux cérémonies du Centenaire de Simon Bolivar en 1883, mais il déclina la même année l'offre du Président Lysius Félicité Salomon d'entrer au cabinet ministériel. Il s'éloigna à ce moment de la politique haïtienne en se retirant à Paris en 1884. Le Président Florville Hyppolite lui offrit en 1889 l'important portefeuille des Finances et celui des Affaires extérieures. Cette fois il les accepta et demeura en poste jusqu'en 1891.

Ce fut sous son administration que Haïti refusa de céder aux États-Unis, pour l'aménagement d'une base navale, le Môle St-Nicolas situé en face et à quelques minutes de la baie de Guantanamo, à Cuba. Apparemment les Américains n'en tinrent pas rigueur à Haïti. Néanmoins on verra qu'ils n'oublièrent pas l'attitude de Anténor Firmin lui-même dans cette affaire. Anténor Firmin revint au ministère des Finances sous le Président Sam en 1896 et y passa un an. Il fut ministre d'Haïti à Paris en 1900. En 1902 il échoua dans sa seconde tentative de se faire élire député du Cap-Haïtien. On en verra la raison au prochain chapitre.

C'est au cours de son premier séjour à Paris, en 1885, que Anténor Firmin eut la chance d'être élu membre de la Société d'anthropologie, entre autres sur la recommandation de son compatriote Louis Joseph Janvier. Sa présence au sein de ce corps lui fournit l'occasion d'écrire le livre qui parut sous le titre, *De l'égalité des races humaines*.⁵⁹ On notera qu'il était un citoyen haïtien, sans fonction officielle à Paris, quand il écrivit ce livre.

Dans l'histoire contemporaine l'un des premiers théoriciens à avoir exprimé le plus clairement la doctrine de l'inégalité des races fut le comte Arthur de Gobineau, ambassadeur de France notamment en Perse, au Brésil et en Suède, dans son livre *Essai sur l'inégalité des races humaines*,⁶⁰ paru pour la première fois en 1853.

Gobineau affirme qu'entre les trois races, blanche, jaune et noire, « il existe une hiérarchie ». ⁶¹

Au point de vue esthétique le nègre, comparé au jaune et au blanc, lui paraît bon dernier. Il est physiquement laid car un caractère d'animalité se manifeste dans la forme de son bassin. ⁶² Il a le nez et le menton grossiers et rudes. ⁶³ S'il rit, ajoute-t-il, « son visage s'enflamme, ses yeux brillent, et sa large bouche montre, étincelantes au milieu de sa face ténébreuse, ses dents blanches et aiguës ». ⁶⁴ Le front est le siège de la pensée, dit-il. Il déduit que les facultés pensantes du nègre sont médiocres, sinon nulles, parce qu'il possède le front étroit et fuyant. ⁶⁵ Psychologiquement, le nègre lui paraît instable. ⁶⁶ Cela ne l'empêche pas d'être tyrannique. Il ignore les avantages de la liberté. Il ne connaît que le despotisme hautain. Il est méchant, car il tue pour tuer. Il méprise la vie en lui-même et dans les autres. ⁶⁷ Gobineau estime en outre que le nègre a des sens avides, développés, particulièrement le nez et l'odorat : « Ce qu'il souhaite c'est manger, manger avec excès, manger avec fureur : il n'y a pas de répugnante charogne indigne de son estomac. Il en est de même pour les odeurs ». ⁶⁸

Le portrait du jaune est à peine plus avantageux. « Son front large, osseux, souvent saillant, développé en hauteur plombe sur un facies triangulaire ». Gobineau le trouve toutefois terre à terre, sans ambition, soucieux de son confort et de sa tranquillité. Il est un bon imitateur. Il a un sens pratique qui le met au-dessus du nègre, mais il est inapte à comprendre ce qui est élevé et profond, incapable de concevoir les grandes théories et les grandes inventions. Toutefois il est plus conscient que le nègre des avantages de la liberté et de la qualité de la vie. Physiquement il n'est pas fort. ⁶⁹

Selon Gobineau le blanc avait à l'origine le monopole de la beauté, de l'intelligence et de la force. Il est de loin plus intelligent que le nègre et le jaune, plus fort physiquement et plus imaginaire. Il a un goût prononcé pour la liberté, le sens de l'ordre et de la mesure. Il est d'une énergie réfléchie, courageux, persévérant et méthodique. Quoiqu'il soit plus fort que le noir ou le jaune il n'est pas absorbé autant qu'eux par l'action corporelle. Il est allergique au despotisme et vénère la vie en lui-même et dans

les autres. Cependant il est prêt à sacrifier sa vie pour une noble cause, parce qu'il a le sens de l'honneur. Or l'honneur, tout comme la notion de civilisation qu'il implique, est, d'après lui un privilège du blanc qui est inconnu du jaune ou du noir.⁷⁰

Tout ce qui vient d'être dit à propos du nègre, à savoir son manque de raffinement et d'intelligence, son incapacité de sortir d'un univers restreint pour s'élever vers la méditation et l'abstraction, est synthétisé dans son attitude par rapport à l'art :

« Si vous lui montrez la Junon de Polyclète, il est douteux qu'il l'admire. Il ne sait ce que c'est que Junon, et cette représentation de marbre destinée à rendre certaines idées transcendantales du beau qui lui sont bien plus inconnues encore, le laissera aussi froid que l'exposition d'un problème d'algèbre. De même, qu'on lui traduise des vers de l'Odyssée, et notamment la rencontre d'Ulysse avec Nausicaa, le sublime de l'inspiration réfléchie : il dormira. Il faut chez tous les êtres, pour que la sympathie éclate, qu'au préalable l'intelligence ait compris, et là est le difficile avec le nègre, dont l'esprit est obtus, incapable de s'élever au-dessus du plus humble niveau, du moment qu'il faut réfléchir, apprendre, comparer, tirer des conséquences... »⁷¹ Et s'il est passionné de la musique, ce n'est pas qu'il en comprenne les conventions délicates, continue-t-il. C'est parce qu'elle « caresse son oreille par une succession de sons et ne demande rien à la partie pensante de son cerveau... »⁷² Comme la musique, ajoute-t-il, la danse est pour le nègre l'objet d'une passion irrésistible. « C'est parce que la sensualité est presque tout, sinon tout dans la danse ». ⁷³

En conclusion, selon lui « le nègre possède au plus haut degré la faculté sensuelle sans laquelle il n'y a pas d'art possible; et, d'autre part, l'absence des aptitudes intellectuelles le rend impropre à la culture » et même à l'appréciation de l'art.⁷⁴

La réponse de Anténor Firmin à Gobineau était adressée autant aux membres de la Société d'anthropologie de Paris qu'à ses compatriotes. Il craignait que la plupart des Haïtiens, en découvrant les jugements négatifs portés sur leur race par des esprits universellement connus, ne se laissassent gagner par le pessimisme et la résignation.⁷⁵

Il voulut leur remonter le moral et leur redonner la confiance. On peut lire en effet dans la dédicace de *De l'égalité des races humaines* : « Puisse ce livre être médité et concourir à accélérer le mouvement de régénération que ma race accomplit sous le ciel bleu et clair des Antilles !

Puisse-t-il inspirer à tous les enfants de la race noire, répandus sur « l'orbre » immense de la terre l'amour du progrès, de la justice et de la liberté ! Car en le dédiant à Haïti, c'est à eux tous que je l'adresse [...]»⁷⁶

Un autre écueil que Anténor Firmin voulait éviter aux Haïtiens était l'indifférence : qu'ils ignorent ce qu'on dit de la race noire comme si, étant souverains, ce discours habituellement dégradant ne s'adressait pas à eux. C'est pourquoi Anténor Firmin s'efforça d'être aussi explicite que possible :

« Il n'y a aucune différence fondamentale entre le noir d'Afrique et celui d'Haïti. Je ne saurais jamais comprendre que, lorsqu'on parle de l'infériorité de la race noire, l'allusion ait plus de portée contre le premier que contre le second. Je voudrais même me complaire dans une telle pensée mensongère et inepte, que la réalité, jamais menteuse, viendrait me faire sentir, à chaque instant, que le mépris systématique professé contre l'Africain m'enveloppe tout entier... »⁷⁷

Il fallait convaincre ses compatriotes que la théorie de l'inégalité des races humaines n'était ni naturelle, ni scientifique. Selon Anténor Firmin cette théorie n'est pas naturelle car, historiquement, elle n'a pas l'âge du genre humain.⁷⁸ Elle est une fabrication purement humaine. En outre explique-t-il elle est pseudo-scientifique. Les références à l'anatomie ou à la physiologie des individus,⁷⁹ au crâne,⁸⁰ au cerveau et à l'intellect,⁸¹ à la taille, la force musculaire, la durée de la vie,⁸² ou encore à la beauté physique et même à la religion⁸³ et la moralité⁸⁴ que l'on a utilisées pour la valider ne résistent pas à l'analyse et à la comparaison.

Si cette théorie n'est ni naturelle ni scientifique quel est donc son fondement ? Anténor Firmin s'appuya sur l'histoire pour démontrer qu'elle est le résultat de l'égoïsme et qu'elle repose sur l'exploitation de l'homme par l'homme.⁸⁵ Il rappela qu'elle fut inventée par les Romains précisément pour légitimer l'esclavage,⁸⁶ que pour la même raison ce fut aux États-Unis qu'elle demeura en vigueur le plus tardivement.⁸⁷

« Il est évident, dit-il, que la supériorité de l'homme sur les autres créatures lui constitue seule un droit indiscutable de se les approprier et de s'en servir... Si parmi les races humaines, l'une était reconnue supérieure aux autres, ce serait donc son droit de les asservir, en vertu d'une loi naturelle et logique qui veut que les plus aptes dominent sur la terre... L'esclavage n'est une injustice qu'autant que nous reconnaissons l'égalité virtuelle de tous les hommes et de toutes les races. Admettre leur inégalité c'est donc légitimer la servitude de ceux qu'on prétend inférieurs.⁸⁸

Mais il constate qu'à l'ère de l'expansion impérialiste elle était redevenue à la mode en Europe :

« Les peuples européens, heureux d'être parvenus les premiers à un degré de développement qui leur garantit actuellement une supériorité incontestable sur le reste des nations, ne voient en dehors de l'Europe que des pays et des hommes à exploiter. Trouvant trop étroit le terrain où ils sont nés et doivent vivre, ils recherchent, avec une insatiable ardeur, des territoires plus vastes, où puissent se réaliser leurs rêves de déployer à l'infini leurs immenses ressources... Partout et chaque jour, se manifeste davantage en Europe cette soif des colonies qui est devenue insensiblement la passion dominante de la politique. Cette aspiration grandissante à s'emparer des territoires étrangers, habités par des regnicoles qui ont possédé depuis une époque immémoriale la terre où sont plantées leurs tentes, terre mille fois sacrée pour eux, parce qu'elle contient le dépôt des cendres de leurs pères, a quelque chose de souverainement brutal. Elle ne cadre pas le moins du monde avec la moralité du siècle et les prescriptions du droit des gens dont elle est la négation positive. De là la nécessité de recourir à la casuistique et d'éluder le droit par une considération arbitraire des faits. »⁸⁹

Anténor Firmin compara les penseurs européens soutenant la théorie de l'inégalité des races humaines à « l'avocat plaidant pro domo sua ». Ils sont, dit-il, influencés par les idées en cours dans leur propre société, c'est-à-dire, « les aspirations envahissantes et usurpatrices de la politique européenne, aspirations dont l'esprit de domination et la

foi orgueilleuse en la supériorité de l'homme de type caucasien sont la source principale...» Et il continua :

« On ne renonce pas facilement à l'exploitation de l'homme par l'homme : tel est pourtant le principal mobile de toute colonisation, soutenu par le besoin que les grandes nations industrielles éprouvent d'étendre sans cesse leur rayon d'activités et d'augmenter leurs débouchés. Économistes, philosophes, et anthropologues deviennent ainsi des ouvriers du mensonge qui outragent la science et la nature, en les réduisant au service d'une propagande détestable.⁹⁰

Pour les Haïtiens, Anténor Firmin s'efforça de dégager plusieurs leçons : une doctrine qui postule que les blancs sont supérieurs aux noirs, que les mulâtres sont plus intelligents et plus aptes à se civiliser que les noirs, ou que le salut d'un peuple dépend du pourcentage de sa population blanche, est une doctrine qui divise le peuple haïtien, composé de noirs et de mulâtres. « Enfantant les plus sots préjugés, créant un antagonisme des plus malfaisants entre les divers éléments qui composent le peuple haïtien, n'est-elle pas, se demande-t-il, la cause la plus évidente des tiraillements et des compétitions intestines qui ont enrayé et annihilé les meilleures dispositions de la jeune et fière nation ? », car chez les uns, explique-t-il, elle a engendré des prétentions ridicules, et chez les autres des revendications souvent maladroites.⁹¹

D'autre part l'existence même de la République d'Haïti est, à son avis, la négation d'une telle doctrine. Là, expose-t-il, la race noire que l'on croyait abruti à jamais par trois siècles d'esclavage, a créé une patrie en se soulevant contre ses oppresseurs,⁹² et depuis elle n'a cessé de grandir :⁹³ elle s'embellit parce qu'elle devient chaque jour plus civilisée,⁹⁴ elle produit des hommes d'État et des écrivains,⁹⁵ des commerçants compétents,⁹⁶ des intellectuels.⁹⁷ Donc Haïti lui semble bien placée pour réhabiliter la race noire.

Il convient de se demander si Haïti a joué ce rôle d'une manière exemplaire.⁹⁸ À cette question Anténor Firmin répond par la négative⁹⁹ et pense que le pays doit faire bien des efforts pour atteindre ce but.¹⁰⁰ Contrairement à Gobineau, qui ne croit pas en la perfectibilité indéfinie de toutes les races Anténor Firmin pose, au contraire, que « la fin inéluctable de toute société est de marcher, de persévérer dans la voie du

perfectionnement une fois le branle donné. Il suffit donc de dégager les forces morales qui sont l'âme du progrès de toute compression paralysante, pour que le mouvement graduel et harmonique s'effectue spontanément... »¹⁰¹ La principale force qui paralyse Haïti c'était, d'après lui, le despotisme, qu'il définit comme une autre forme d'esclavage. Donc il fait de la liberté civile et politique réelle, effective, la précondition du salut d'Haïti.¹⁰² C'est ainsi, conclut-il, qu'Haïti pourrait être vraiment un exemple pour la race noire,¹⁰³ et aussi montrer au monde que les noirs sont aussi doués que les autres races.¹⁰⁴ C'est cela sa double et principale responsabilité. Concrètement il estimait que le pays devait être un état de droit « où les citoyens en tant que personnes humaines sont respectés, où la loi... garantit la sécurité des personnes et des biens... »¹⁰⁵ Là encore il vit un moyen de plus de confondre ceux qui déclaraient que le nègre était inférieur,¹⁰⁶ dans la mesure où cette étiquette aurait signifié aussi que le nègre était incapable de s'élever aux idées du juste et de l'injuste dans ses relations civiles, politiques et internationales.¹⁰⁷

Anténor Firmin fait une différence entre race et nation. S'il affirmait que toutes les races étaient égales il se garda de signifier que toutes les nations l'étaient aussi. « Il y a », dit-il, « des nations sauvages et des nations civilisées. Naturellement les premières sont inférieures et les secondes supérieures; mais la race n'y est pour rien, la civilisation y est pour tout. »¹⁰⁸ Son argument est que c'est l'éducation qui fait la différence entre elles. Les secondes sont éduquées et les premières ne le sont pas. Mais les premières ne sont pas figées éternellement. Si elles sont éduquées elles peuvent aussi se réveiller et opérer leur ascension.¹⁰⁹ Aussi, conjointement avec la liberté et des institutions équitables, recommanda-t-il l'éducation pour le peuple haïtien.¹¹⁰

3° - Hannibal Price

Quant à Hannibal Price, il est né à Jacmel en 1841. Après ses classes primaires il fut encouragé par un Français, Venance Berbeyer,¹¹¹ à continuer ses études et à parfaire son instruction. Il fut conseiller d'État du gouvernement provisoire qui assura l'intérim à la chute du président Michel Domingue en 1875. Plus tard il devint président

de la Chambre des députés de la seizième législature et, de 1890 à 1893, ministre plénipotentiaire de la République d'Haïti à Washington. Ce fut durant son séjour aux États-Unis qu'il rédigea son livre principal, *De la réhabilitation de la race noire par la République d'Haïti*. Il était le seul des trois qui se jeta dans la bataille en faveur d'Haïti et de la race noire à un moment où il occupait des fonctions officielles.

Dans cet essai, Hannibal Price attira l'attention sur le fait que partout où en Amérique les noirs étaient libérés de l'esclavage ils étaient retombés sous un joug tout aussi cruel, le préjugé de couleur,¹¹² sauf en Haïti où le nègre est autonome. Du fait de l'indépendance, dit-il, « l'enfant haïtien n'a pas d'autres enfants qui le repoussent du pied parce qu'il est négroïde [...], ni l'adulte [à être] exposé chaque matin en lisant son journal à y retrouver l'injure et la menace sous leurs formes les plus grossières, les plus lâches. »¹¹³

Il apprit aux Haïtiens que c'était pour cette raison que leur pays était haï à l'étranger et victime d'une triste réputation.¹¹⁴ Pour illustrer cette campagne de discrédit il examina la question du vaudou, la vie politique et l'histoire d'Haïti.

Hannibal Price fit la différence entre vaudou et superstition. Celle-ci dérivait de l'ignorance d'une population longtemps privée des lumières de l'instruction, car des obstacles presque insurmontables avaient rendu l'ouverture des écoles pratiquement impossible après l'indépendance. Le vaudou, au contraire, était constitué d'assemblées nocturnes où les noirs de Saint-Domingue conspiraient dans la clandestinité pour le renversement de l'ordre esclavagiste. Elles devaient se passer à l'insu des autorités coloniales et de la population européenne à cause de leurs objectifs révolutionnaires. « On n'y adorait ni Dieu, ni diable, on n'y sacrifiait ni à l'ivresse ni à l'amour; on y complotait contre l'esclavage. »¹¹⁵ Hannibal Price se sentit outré de voir que les réunions de vaudou étaient dénaturées par les étrangers qui les présentèrent à leur public comme des scènes de cannibalisme.¹¹⁶

Cela aussi a été dit plus haut autrement par le Docteur Jean Price Mars, des universitaires comme les anthropologues Alfred Métraux et Melville J. Herskovits, le sociologue George Eaton Simpson, ou l'historien Marcel Dorigny.

Les étrangers n'auraient pas dû être surpris du caractère tyrannique du système politique haïtien du dix-neuvième siècle, pensa Hannibal Price, car « les hommes qui réalisèrent l'indépendance d'Haïti en 1804 n'étaient pas dans la situation intellectuelle des puritains qui ont fait l'indépendance des États-Unis. Ils étaient des sauvages ou des descendants de sauvages enlevés sur les côtes d'Afrique et réduits en esclavage dans une colonie où le blanc lui-même, le colon..., n'a jamais connu la liberté politique à aucun degré; dans une colonie relevant d'une métropole elle-même soumise à l'autorité illimitée d'un monarque absolu; dans une colonie qui, de son établissement à son extinction [...] n'avait jamais connu d'autre forme de gouvernement que l'autorité unique, dictatoriale du Lieutenant du roi. » Donc les leaders haïtiens du dix-neuvième siècle n'avaient pas la moindre idée de ce qu'on appelle la liberté politique.¹¹⁷ Que des Européens chassent leurs tyrans, dit-il, c'est l'idée de démocratie qui fait son chemin, mais que des Haïtiens en fassent de même c'est, dit-on, parce qu'ils sont inaptes à se gouverner.¹¹⁸

Il y a enfin l'histoire d'Haïti elle-même. Hannibal Price montra qu'on la dénaturait à l'étranger en racontant qu'elle n'était qu'une suite de tentatives de la part des mulâtres pour asservir les noirs, et de ces derniers d'exterminer les mulâtres. Dans cette perspective « toute lutte du peuple contre la tyrannie est invariablement interprétée comme une guerre civile entre nègres et mulâtres. »¹¹⁹ Puisque les mulâtres sont dans la proportion de dix contre un par rapport aux noirs, en resterait-il encore en Haïti si c'était vrai, se demanda-t-il, car les mulâtres étaient minoritaires.

Selon Hannibal Price la mésentente entre noirs et mulâtres fut l'oeuvre des blancs. Ils la créèrent durant l'ère coloniale et ils l'entretinrent après l'indépendance en disant aux noirs qu'ils étaient les seuls légitimement placés pour gouverner, et aux mulâtres qu'ils étaient les mieux qualifiés pour le faire. Il ajouta qu'après avoir ainsi

dénaturé et manipulé l'histoire d'Haïti on l'utilisait à l'étranger contre d'autres noirs. Partout, dit-il, où le nègre demande justice on lui clame : « Voyez Haïti ! Mais voyez Haïti. »¹²⁰ Conséquemment le triomphe d'Haïti sur l'antipathie internationale ne peut-être que le triomphe de la race noire.¹²¹

Hannibal Price estima que le but des diffamateurs était d'acculer Haïti à ce qui pour un pays équivalait à un suicide : à la renonciation de son indépendance. Cependant Haïti ne se suiciderait pas car « elle ne se couvrirait pas seulement de honte, elle serait coupable de tentative d'assassinat contre toute la race noire. »¹²² Son histoire, dit-il, c'est la réhabilitation de toute une race, et sa mission est de rétablir l'égalité parmi les races humaines.¹²³

Si les diffamateurs ne se sentaient pas gênés par l'indépendance d'Haïti, argua-t-il, au lieu de clamer que Haïti retournait à l'état sauvage ils verraient qu'elle occupait un rang distingué dans le commerce mondial, compte tenu de son étendue et des ses ressources.¹²⁴ Ils se rappelleraient qu'elle fut dévastée et mise à nu par les guerres de l'indépendance, que les Haïtiens n'avaient pas de capitaux et n'en attendaient de personne pour reconstruire le pays. « Bien au contraire, tandis que l'indemnité de l'occupation venait de Londres aux colonies anglaises, pour Haïti elle devait aller de Port-au-Prince à Paris. »¹²⁵ Il continua en rappelant que les Haïtiens avaient été obligés « d'expulser les colons blancs qui formaient à Saint-Domingue la classe dirigeante, l'élément civilisateur et passaient sans transition des champs, où leur intelligence était comptée pour rien, à la direction de la société, au gouvernement de l'État. »¹²⁶ De plus pendant les vingt cinq années qui suivirent son indépendance, poursuivit-il, ce pays fut mis en quarantaine et menacé. « Et c'est ce peuple, placé dans des conditions si exceptionnellement désavantageuses, que l'on veut convaincre d'infériorité native, en lui demandant triomphalement, cinquante ans à peine après sa paix avec la France : « Qu'avez-vous fait des richesses que vous ont léguées les colons de Saint-Domingue ? » Bien au contraire, s'interrogea-t-il, « si ce peuple n'est pas retombé à l'état sauvage, s'il a pu traverser cette période, mettre sur pied et maintenir une entité

politique, n'est-ce pas qu'il est doué physiquement et moralement d'une vitalité extraordinaire ? »¹²⁷

III - Les idées communes chez Hannibal Price, Anténor Firmin et Louis Joseph Janvier

Il y a au moins deux idées communes chez Hannibal Price, Anténor Firmin et Louis Joseph Janvier. La première est la consubstantialité de l'haïtianité et de l'africanité : « Le mépris systématique contre l'Africain m'enveloppe tout entier..., dit Anténor Firmin. Haïti doit servir à la réhabilitation de l'Afrique. »¹²⁸ Louis Joseph Janvier se fit menaçant : « Honte à celui, quelle que soit sa nationalité, qui, ayant dans les veines une seule goutte du noble et généreux sang africain, tenterait de le nier; et aveugle, trois fois aveugle, serait tout Africano-Américain qui n'aurait pas d'yeux pour le voir. »¹²⁹ Quant à Hannibal Price il proclama : « J'appartiens à ce pays où l'homme noir a secoué le joug... Je suis d'Haïti, la Mecque, la Judée de la race noire... où doit aller en pèlerinage au moins une fois dans sa vie, tout homme ayant du sang africain dans les artères; car c'est là que le nègre s'est fait homme. »¹³⁰

La deuxième idée commune est celle d'un rejet sans appel de ce que Robert Lawless appelle le modèle populaire. Les civilisations non-européennes sont jugées négativement en prenant comme référence les normes de la civilisation européenne. Tout en étant pratique pour les touristes, les voyageurs pressés, les reportages journalistiques, cela ne peut rendre compte des différences entre peuples. Lawless indique que les anthropologues et d'autres spécialistes préfèrent un modèle d'altérité. Cependant ce ne fut pas celui-ci, mais le modèle populaire que Hannibal Price, Anténor Firmin et Louis Joseph Janvier retrouvèrent à la base de la plupart des écrits sur Haïti :

« Ils se sont trompés dans leurs appréciations », dit Louis Joseph Janvier, « parce que le plus souvent ils ne voyaient que la surface, et la capitale, et que d'autres fois ils n'avaient rien vu du tout. »¹³¹ Hannibal Price opina dans le même sens : « Haïti reste

encore peu ou mal connue dans les pays d'outre-mer. Les personnes qui, dans ces pays, s'intéressent au sort de la République noire, ne connaissent guère son histoire et ses moeurs que par les récits des voyageurs. Malheureusement, ces écrivains se sont plus préoccupés de rendre leurs ouvrages intéressants par des récits à sensation que de chercher et d'exposer la vérité historique... La plupart d'entre eux se sont crus dispensés de vérifier les anecdotes qu'ils ont recueillies pour ainsi dire en courant, se sont fourvoyés de bonne foi quand ils n'ont pas été coupables d'une excessive légèreté. »¹³² Même si Anténor Firmin reconnut que les savants utilisaient généralement le modèle analytique il n'écarta pas l'idée qu'à l'occasion le savant lui-même se laissa aveugler par la passion et tenter par le modèle populaire. Et c'était bien d'après lui la situation dans laquelle se mirent les théoriciens de l'inégalité des races humaines.¹³³

Leurs accusations n'ont pas été rejetées par des études plus récentes : « Peu de pays dans les temps modernes ont été aussi mal perçus qu'Haïti par les observateurs étrangers », écrit Sidney W. Mintz¹³⁴. Plus près de nous encore l'anthropologue Robert Lawless vient de souligner qu'il n'y a aucun doute que la plupart des études sur Haïti par les étrangers, depuis l'indépendance jusqu'au vingtième siècle, tombent dans la catégorie de ce qu'on appelle le modèle populaire.¹³⁵

Il s'agit de savoir comment le public reçut ce message. En effet Hannibal Price, Louis Joseph Janvier et Anténor Firmin avaient un double objectif et s'adressaient à deux publics distincts.

D'une part réfuter les thèses élaborées contre Haïti et la race noire, en mettant en lumière les circonstances extrêmement défavorables de la naissance et du développement du peuple haïtien, et en soulignant l'importance et la signification de l'État d'Haïti pour l'humanité entière. Par ce moyen ils espéraient amener les observateurs étrangers à abandonner leurs préjugés et à jeter sur le pays un regard plus sympathique.

* « ... few countries in modern times have received as bad a press at the hands of foreign observers as Haiti. »

D'autre part faire connaître aux Haïtiens de l'élite comment les étrangers les jugeaient et quelle était la mission historique dont ils étaient investis par le destin pour la réhabilitation et l'avancement de la race noire. Ils voulaient les inciter à renoncer à leurs erreurs, à mettre un terme à leurs discordes, à devenir plus exigeants envers eux-mêmes.

Y réussirent-ils ? C'est à cette question que tentera de répondre le quatrième chapitre.

NOTES

1. Pradel Pompilus, *Manuel illustré d'histoire de la littérature haïtienne*, (Port-au-Prince : Deschamps, 1961; Ghislain Gouraige, *Histoire de la littérature haïtienne de l'indépendance à nos jours*, (Port-au-Prince : Telhomme, 1960); Auguste Viatte, *Histoire littéraire de l'Amérique française, des origines à 1950*, (Paris : Presses Universitaires de France, 1954)
2. Gouraige, op. cit., pp. 43-44.
3. Viatte, op. cit., p. 382.
4. Pascal Ory et Jean-François Sirinelli, *Les intellectuels en France, de l'affaire Dreyfus à nos jours*, (Paris : Colin, 1986), p. 9
5. Jean Paul Sartre. « Présentation », *Les temps modernes*, 1, (octobre, 1945), p. 4.
6. Yves Renouard, « La notion de génération en histoire », *Revue historique*, Vol. 209, (Janvier-Mars, 1953, pp. 12-13.
7. M.B. Bird, *L'homme noir ou notes historiques sur l'indépendance haïtienne*, (Edinburgh : Murray and Gibb, 1876), pp. 160-65.
8. Demesvar Delorme, « Le séisme de 1842 raconté par un témoin oculaire », *Revue de la société haïtienne d'histoire et de géographie*, Vol. 46, No. 160 (Septembre, 1988), pp. 43-52.
9. Anténor Firmin, *M. Roosevelt président des États-Unis et la République d'Haïti*, (Paris : Pichon et Durand-Auzias, 1905), pp. 363-64.

10. Ibid., p. 317.
11. Louis Joseph Janvier, *Le vieux piquet*, (Paris : Parent and Davy, 1884), pp. 6-9.
12. Hannibal Price, *De la réhabilitation de la race noire par la République d'Haïti*, (Port-au-Prince : Verrollot, 1900), pp. 140-43.
13. J.C. Dorsainvil, *Manuel d'histoire d'Haïti*, (Port-au-Prince : Frères de l'Instruction chrétienne, 1934), p. 285; John E. Bauer, « The Presidency of Nicolas Geffrard of Haiti », *The Americas*, V. 10, No. 4, (April, 1954), pp. 442-43.
14. Dorsainvil, op. cit., p. 285.
Jacques Nicolas Léger, *Haïti, son histoire et ses détracteurs* (New York : Neale, 1907), pp. 207-208; John E. Bauer, « The Presidency of Nicolas Geffrard », pp. 453-55.
15. Firmin, op. cit., p. 383.
16. Léger, op. cit., p. 306.
17. Firmin, op. cit., pp. 396-97.
18. Dorsainvil, op. cit., p. 303.
19. Léger, op. cit., p. 217.
20. Louis Joseph Janvier, *La République d'Haïti et ses visiteurs, 1840-1842*, Vol 1 (Paris : Mapon et Flammarion 1883, Reimpr., (Port-au-Prince : Fardin, 1979), pp. 154-55.
21. Price, op. cit., pp. III-IV.
22. Ibid., p. 25.
23. Anténor Firmin, *De l'égalité des races humaines; anthropologie positive*, (Paris : Pichon 1885, Reimpr., Port-au-Prince : Fardin, 1985), pp. VIII-IX.
24. Paul Reboux, *Blancs et noirs; carnet de voyage : Haïti, Cuba, Jamaïque, États-Unis*, (Paris : Flammarion, 1915), pp. 150-60.
25. Pierre Renouvin, *Histoire des relations internationales*, Tome 6, *Le XIX^e siècle : De 1871 à 1914, l'apogée de l'Europe*, (Paris : Hachette, 1955), pp. 90-92.
26. Eugene Genovese, *Roll Jordan, Roll; The World the Slaves Made*, (New York : Pantheon Books, 1974), pp. 5-6.

27. C. Vann Woodward, *Origins of the New Shouth, 1877-1913*, (Baton Rouge : Louisiana State University Press, 1967, 1951), p. 212.
28. Demesvar Delorme, *Reflexions diverses sur Haïti*, (Paris : Dentu, 1873), pp. 123-26.
29. Firmin, *De l'égalité*, p. VII.
30. Price, *op. cit.*, p. 160.
31. Firmin, *M. Roosevelt*, p. 409.
32. Firmin, *De l'égalité*, pp. 464-67.
33. Janvier, *La République d'Haïti*, pp. 20-21
34. Price, *op. cit.*, p. III.
35. Robert Lawless, *Haiti's Bad Press*, (Rochester, Vermont : Schenkman Books, 1992, pp. XV-XVI.
36. Firmin, *De l'égalité*, pp. 434.
37. Janvier, *La République d'Haïti*, p. 1; Gordon, K. Lewis, *Main Current in Caribbean Thought; the Historical Evolution of Caribbean Society in its Ideological Aspects, 1492-1900*. Baltimore : John Hopkins University Press, 1983.
38. Gustave d'Alaux, *L'empereur Soulouque et son empire*, (Paris : Levy, 1856); Paul Dhormoys, *Une visite chez Soulouque; souvenirs d'un voyage dans l'île*, (Paris : Librairie nouvelle, 1859).
39. C.S Salmon, *The Caribbean Confederation... with a True Explanation of the Haitian Mystery*, (London : Cass, 1971, 1888) p. 6.
40. *Les détracteurs de la race noire*, (Paris : Marpon et Flammarion, 1882), p. 142; Joan dayan, *Haiti, History and the Gods*, (Berkeley and Los Angeles : University of Califonia Press, 1995), pp. 10-13.
41. *Ibid.*, p. 11.
42. *Ibid.*, pp. 54-57; Marcel Dorigny, « Les abolitions de l'esclavage » (1793-1774-1848), une célébration nécessaire », dans *Les abolitions de l'esclavage : De L.F. Sonthonax à V. Schoelcher, 1793, 1794, 1848*. (Paris/Saint-Denis : Presses universitaires de Vincennes et Éditions UNESCO, 1995, pp. 8-9; Carolyn E. Fick, *The Making of Haiti; the Saint-Domingue Revolution from Below*. Knoxville : The University of Tennessee Press, 1990, p. 1.

43. *La République d'Haïti*, pp. 120, 162; *Les détracteurs*, p. 58.
44. Janvier, *La République d'Haïti*, pp. 90-91.
45. Ibid., pp. 208-211, 332-34.
46. Ibid., pp. 340-41.
47. Ibid., pp. 573-74.
48. Viatte, op. cit., p. 393.
49. Arthur Bowler, *Haïti, étude économique*, (Paris : Bayle, 1889), p. 23.
50. Janvier, *La République d'Haïti*, p. 495.
51. Ibid., p. 496.
52. Ibid., p. 574.
53. Ibid., p. 498.
54. Ibid., p. 574.
55. Ibid., pp. 121-22.
56. Claude Moïse, « Anténor Firmin », *Conjonction*, 117 (décembre, 1971), pp. 12-13.
57. Firmin, M. Roosevelt, p. 426.
58. Moïse, *Anténor Firmin*, pp. 21-22.
59. Firmin, *De l'égalité*, pp. VIII-IX.
60. Arthur de Gobineau, *Essai sur l'inégalité des races humaines*, (Paris : Librairie de Paris, 1933, 1853-1856).
61. Ibid., p. 214.
62. Ibid.
63. Ibid., p. 215.
64. Ibid., p. 362.
65. Ibid., p. 214.

66. *Ibid.* p. 215.
67. *Ibid.*
68. *Ibid.*, pp. 214-15.
69. *Ibid.*, pp. 215-16.
70. *Ibid.*, pp. 216-17.
71. *Ibid.*, p. 360.
72. *Ibid.*, p. 361.
73. *Ibid.*, p. 362
74. *Ibid.*, p. 363.
75. Firmin, *De l'égalité*, p. 570.
76. *Ibid.*, p. V
77. *Ibid.*, p. 81.
78. *Ibid.*, pp. 203-11.
79. *Ibid.*, pp. 212-13.
80. *Ibid.*, pp. 217-20.
81. *Ibid.*, p. 231.
82. *Ibid.*, p. 255.
83. *Ibid.*, pp. 496-505.
84. *Ibid.*, p. 505.
85. *Ibid.*, p. 204.
86. *Ibid.*, pp. 208-210.
87. *Ibid.*, p. 204.
88. *Ibid.*, pp. 208-09.
89. *Ibid.*, pp. 567-68.

90. Ibid., p. 570.
91. Ibid., p. XIV.
92. Ibid., p. 34.
93. Ibid., pp. XV.
94. Ibid., pp. 277, 291.
95. Ibid., p. 324.
96. Ibid., p. 330.
97. Ibid., pp. 456, 464-67.
98. Ibid., p. XIII.
99. Ibid., p. XVI.
100. Ibid., Ibid.
101. Ibid., pp. XVI-XVII.
102. Ibid., p. XVIV.
103. Ibid., p. XVIII.
104. Ibid.
105. Ibid., p. 457.
106. Ibid., p. 325.
107. Ibid., p. 326.
108. Ibid., p. 424.
109. Ibid., Ibid.
110. Ibid.
111. Raphael Berrou et Pradel Pompilus, *Histoire de la littérature haïtienne illustrée par les textes*, (Port-au-Prince : Éditions Caraïbes, 1975, Vol. 1), p. 674.
112. Price, op. cit., p. 148.

113. Ibid., p. 152.
114. Ibid., pp. 142-43.
115. Ibid., p. 171.
116. Ibid., p. 191.
117. Ibid., pp. 521-22.
118. Ibid., pp. 497, 501-502.
119. Ibid., p. 638.
120. Ibid., p. 153.
121. Ibid., p. 154.
122. Ibid., p. 25.
123. Ibid., p. 144.
124. Ibid., p. 31.
125. Ibid., pp. 383-84.
126. Ibid., p. 387.
127. Ibid., p. 385.
128. Firmin, *De l'égalité*, p. XII-XIII.
129. Janvier, *La République d'Haïti*, p. 57.
130. Price, op. cit., p. VII.
131. Janvier, *La République d'Haïti*, pp. 20-21.
132. Price, op. cit., p. 111.
133. Firmin, *De l'Égalité* p. 434.
134. James G. Leyburn, *The Haitian People*, (New Haven : Yale University Press, 1966, 1941), p. VI.
135. Lawless, op. cit., pp. 29-30

CHAPITRE 4

Influence de la génération de 1885

On peut être populaire sans être nécessairement influent, et vice-versa. Mais ce n'est pas de popularité dont il est question dans ce chapitre. Puisque Hannibal, Anténor Firmin et Louis Joseph Janvier prêchaient et agissaient, quelle fut leur influence. En d'autres termes dans quelle mesure avaient-ils pu sensibiliser les esprits et convertir les coeurs ? Et que peut-on dire à ce propos des étrangers et des nationaux, puisque leurs messages étaient adressés aux uns et aux autres.

I - Sur les étrangers : Absence de réactions et continuation du discrédit

Pour ce qui est des observateurs étrangers le but consistait à les rendre lucides et plus objectifs à l'égard d'Haïti.

L'appellation « génération 1885 » vient de l'année de publication de l'ouvrage d'Anténor Firmin Firmin, *De l'égalité des races humaines*. C'est, en effet, surtout ce livre qui permet de mesurer l'impact de cette génération sur les écrivains étrangers.

Les trois ouvrages consacrés par Louis Joseph Janvier à la défense d'Haïti et de la race noire, à savoir *l'Égalité des races*, *la République d'Haïti et ses visiteurs*, et les *Détracteurs de la race noire*, sont des oeuvres polémiques où l'auteur utilise la logique, l'ironie et, à l'occasion, l'insulte pour saper la crédibilité de ces étrangers qui sont à ses yeux des diffamateurs. Ce sont des livres de circonstance, écrits sur le vif, d'où leur style sportif, leur ton persifleur. Comparé à ces derniers le livre de Anténor Firmin, au contraire, s'apparente à un traité basé sur l'observation, l'histoire et les résultats de la science, dans lequel l'auteur essaya d'ébranler ce qui semblait un consensus. En outre

ce livre avait l'avantage sur celui de Hannibal, paru à Port-au-Prince, d'avoir été publié à Paris, donc plus rapidement accessible à un plus grand nombre d'étrangers.

On se rappelle que les deux livres considérés comme les plus avilissants pour Haïti et la race noire au dix-neuvième siècle furent *l'Essai sur l'inégalité des races humaines* de Gobineau et *Haïti ou la République noire* de Spencer St. John. Le premier, publié en français en 1853, connut une nouvelle édition en 1884, fut traduit en anglais et publié en Angleterre en 1915. Le second, paru en Angleterre en 1884, fut traduit en français en 1886, et eut une seconde édition anglaise dès 1888. Ce fut donc presque un succès de librairie. Qu'en fut-il du livre de Anténor Firmin ?

Rappelons que *De l'égalité des races humaines* parut à Paris en 1885. Il ne fut pas mis à la disposition du public anglo-saxon car nos recherches bibliographiques, notamment dans *Combined Retrospective Index to Book Reviews* et *National Union Catalog Pre-1956 Imprints*, ne permirent de retracer l'existence d'aucune traduction en anglais. En fit-on grand cas au moins en France où il était à la portée du grand public ? Pour le savoir il fallait se référer aux publications qui étaient susceptibles d'en parler.

Puisque le livre a pour sous-titre « étude d'anthropologie positive », et comme l'auteur était membre de la Société d'anthropologie de Paris, la revue *L'Anthropologie* semblait la place principalement désignée pour une première évaluation. Cependant celle-ci ne commença à paraître qu'en 1890. Elle résulta de la fusion de *Revue d'anthropologie*, *Revue ethnographique* et de *Matériaux pour l'histoire naturelle et primitive de l'humanité*. Pourtant ces dernières ne comportèrent aucune recension du livre en 1885, l'année de publication, ni au cours des deux années subséquentes. Une grande revue comme *l'Année sociologique* aurait été l'alternative si elle avait été déjà fondée. Elle ne fut fondée par Émile Durkheim que onze années plus tard, en 1896. À défaut des revues spécialisées on pouvait penser à des publications générales destinées au grand public, comme *la Revue des deux mondes* dont c'était la belle époque, ou le journal *Le Temps* qui demeura le plus important quotidien français jusqu'à la deuxième

guerre mondiale. Comme les publications spécialisées, les publications générales ne comportèrent aucun compte-rendu.

Il n'était pas impossible que Anténor Firmin se fut inspiré de penseurs d'avant-garde du dix-neuvième siècle, par exemple du socialiste Pierre Leroux. En effet celui-ci considérait l'égalité parmi les hommes comme une loi naturelle qui n'avait pas besoin d'être codifiée dans le droit positif pour exister. « Il est reconnu par l'esprit humain, dit-il, qu'un homme a certains droits en sa seule qualité d'homme; ce qui revient à dire, quand on y réfléchit, qu'un homme a virtuellement les mêmes droits que tout autre homme. D'où il nous faut tirer nécessairement cette seconde conclusion, que si nous ne pouvons pas encore réaliser véritablement l'application de ce droit, si nous sommes encore trop ignorants, trop vicieux, trop misérables, pour organiser l'égalité humaine sur la terre, cette égalité n'en est pas moins antérieure et supérieure à toutes nos nationalités, à toutes nos constitutions, à tous nos établissements.¹ »

Quand on rapproche son affirmation de principe sur l'égalité des hommes de ce qu'il pense du racisme, on reconstitue essentiellement la thèse de Anténor Firmin. Voici la pensée de Leroux sur le racisme selon le professeur Le Bras Chopard :

« Les termes « racisme » et « antisémitisme » ne sont pas encore forgés que déjà Leroux dénonce ces phénomènes [...]

Comment définir le racisme dans la problématique de Leroux ? C'est la prise en compte exclusive de la sensation, c'est-à-dire des éléments matériels, visibles d'un groupe d'individus (couleur de la peau, nature des cheveux, sang, forme du crâne, etc.), pour déduire de ces différences physiques des inégalités morales et intellectuelles, et justifier ainsi l'inégalité des races. » Mais tout cela est faux selon Leroux pour qui l'individu ne peut-être déterminé complètement par ces éléments physiques puisqu'il est non seulement sensation mais aussi sentiment et connaissance; il se moque de ces hommes qui « se font examiner la tête et ont un extrait de leurs vertus et de leurs vices rédigé de la main d'un phrénologue ...»

En résumé les différences physiques ne doivent pas induire d'inégalités et Leroux proclame que : préjugé de race est aboli ... tous les hommes sont égaux. »²

L'Encyclopédie nouvelle parut en 1838 et Leroux mourut en 1871. Il n'y a pas de preuve attestant que Anténor Firmin, esprit curieux et travailleur infatigable, était au courant de sa pensée. Au demeurant, le livre de Gobineau étant de quinze ans postérieur à *l'Encyclopédie nouvelle*, il n'est pas exclu que Anténor Firmin s'inspira de celle-ci pour réfuter celui-là. Même dans ce cas il y aurait une différence entre Leroux et Anténor Firmin. Le premier parla en philosophe, le second se plaça à l'enseigne de la science. L'ironie est que dans son ensemble, la théorie publicisée, sinon tacitement acceptée, de Gobineau, recelait l'ébauche du nazisme qui scandalisa le genre humain au vingtième siècle, tandis que son antithèse, le livre de Anténor Firmin qui ne fut pas signalé par l'Europe ni par l'Amérique, contenait déjà les éléments de la future déclaration de l'Unesco sur l'égalité des races. Le traitement différentiel reçu par les deux ouvrages pourrait s'expliquer par le contexte de la fin du dix-neuvième siècle. L'Europe se ruait vers les régions habitées par les peuples de couleur et ... l'inégalité des races était alors sous-jacente aux justifications de l'expansion impérialiste. Dans ces conditions il était improbable que l'équipe Anténor Firmin, Hannibal et Louis Joseph Janvier eut réussi à faire réviser les jugements négatifs dont Haïti et la race noire étaient l'objet.

En 1900, l'année même où parut le livre de Hannibal, terminé comme on le sait dès 1893, et quinze ans environ après les plaidoiries passionnées de Anténor Firmin et de Louis Joseph Janvier, Hesketh Prichard³ inaugura une sorte de campagne du vingtième siècle contre Haïti. Hesketh Prichard était un voyageur britannique affilié d'une certaine manière au journal londonien *The Daily Express*.

Il réutilisa toutes les flèches empoisonnées qui avaient fait tellement mal aux Haïtiens, et dont quelques intellectuels avaient voulu délivrer le pays. On retrouvait les affirmations selon lesquelles les Haïtiens se délectaient de la chair humaine dans les assemblées de vaudou; que, comme peuple, ils ne devraient pas être autonomes puisqu'ils étaient dépourvus des aptitudes nécessaires à se gouverner souverainement; qu'enfin le cas haïtien était typique de toute la race noire en général.

Le pire était que Hesketh Prichard ne constituait pas une exception. En ce début du vingtième siècle parurent dans les magazines étrangers une série d'articles dont les titres⁴ ne ressemblaient en rien à de la publicité ou de la promotion touristique : « Disorder in Haïti », « Haïti : a Degenerating Island; the Story of Its Past Grandeur and Present Decay », « Turmoil in Haïti », « Passing of the Black Republic », « Crumbling Republic », « Unhappy Haïti », « Dithyrambs and Cacomacaques ... ». Les jugements de cette sorte devaient continuer à travers l'occupation américaine qui s'en venait, et au delà, comme le prouvèrent, entre autres, W.B. Seabrook et John Houston Craige.⁵ En conséquence si Hannibal, Louis Joseph Janvier et Anténor Firmin avaient pour objectif d'encourager certains écrivains étrangers à parler d'Haïti avec plus de sens critique ils manquèrent leur but.

II - Sur les Nationaux

En second lieu, il faut aussi se demander quelle fut leur influence sur le cours des événements en Haïti ? Cette question comporte un double aspect : quelle perception les intéressés eux-mêmes eurent-ils de leur influence, et comment leur message fut-il accueilli par leurs compatriotes ?

1° - Absence de résultats pratiques sur la vie et les institutions politiques

À la vérité l'aspect subjectif des choses ne concerne pas Hannibal puisqu'il mourut en 1893, soit sept ans avant la publication de son livre. Il n'eut pas le temps de mesurer son impact sur la société haïtienne. Louis Joseph Janvier et Anténor Firmin au contraire vécurent encore 25 années après avoir délivré leur message.

Au début du siècle ils se trouvaient encore, pour ainsi dire, sur la ligne de front. Les semences qu'ils mirent en terre au début des années 1880 n'avaient pas encore porté de fruits. Par exemple l'un des maux dont Louis Joseph Janvier et Hannibal avaient voulu guérir la société haïtienne était le préjugé de couleur. Ils l'avaient décrit

comme facteur de division sociale et comme obstacle majeur pour l'avenir. Or en 1905 Anténor Firmin jugea nécessaire de revenir une fois de plus sur la question. Pour lui, le mal n'avait pas disparu. Le préjugé de couleur est une « arme dangereuse, cause de tous nos malheurs, de tous nos faux pas, de tout notre long stationnement dans les sentiers de la civilisation », dit-il. Jaunes et noirs, ceux qui [...] nient l'existence « du préjugé de couleur » pour en mieux tirer parti à l'aide d'une politique souterraine, ou ceux qui s'en emparent bruyamment rien que pour assommer leurs compétiteurs plus heureux, sont les pires ennemis de la nation haïtienne et de la réhabilitation de la race noire. »⁶

La même année, il reprit aussi le thème de la mission d'Haïti qui avait été déjà clairement exposé en 1885.

Haïti doit avoir « la pleine conscience de sa destinée, c'est-à-dire de l'idéal, du but qu'elle a à atteindre en tant que nation indépendante. Aucun peuple, pas plus qu'aucun individu, ne peut vivre, progresser, monter avec une ardeur soutenue dans les voies de la civilisation, s'il n'a point un but, un idéal qui l'attire, à travers toutes les péripéties de son existence. Pour l'homme ce but est d'ordinaire plus évident [...], pour les nations, ils est parfois voilé en des formes imprécises [...] Cet idéal, pour Haïti c'est l'effort sublime d'un petit peuple en vue de la réhabilitation de toute une race d'hommes. »⁷

1905 fut en outre l'occasion pour Anténor Firmin de compléter le message de 1885. Il dévoila les besoins d'Haïti en matière de défense,⁸ de gouvernement,⁹ d'administration publique,¹⁰ de travaux publics et d'urbanisme,¹¹ d'agriculture,¹² d'instruction publique...¹³ pour être un État moderne. Il souligna que si ces besoins étaient négligés jusqu'alors on ne pouvait mettre cette négligence au compte de l'inaptitude du nègre, mais de l'incurie et des déprédations des dirigeants haïtiens. « C'est contre eux qu'il faudrait se gendарmer, dit-il, en leur criant sans ambages l'invective sonore que l'immortel Victor Hugo met sur les lèvres de Ruy Blas :

« Soyez flétris devant votre pays qui tombe,
Fossoyeurs qui venez le voler dans la tombe. »¹⁴

En terminant Anténor Firmin revint encore à son thème de 1885 : « J'ambitionne beaucoup de choses pour cette chère et malheureuse Haïti, parce que j'attends beaucoup d'elle en faveur de cette race noire si bonne, si aimante et si abandonnée et si dédaignée. »¹⁵

Il en fut de même pour Louis Joseph Janvier. Comme si son message des années 1880 était incomplet il entreprit, comme Anténor Firmin, de le mettre à jour au début du vingtième siècle. Dans *Haïti et ses visiteurs* il avait posé plusieurs conditions pour l'essor d'Haïti. L'une d'elle était un gouvernement civil. Sous cette rubrique il avait parlé seulement de l'institution militaire, et non du régime lui-même. Il le fit dans un livre publié en 1905 sous le titre *Du gouvernement civil en Haïti*, l'année même où Anténor Firmin rajeunit son message de 1885 avec *M. Roosevelt, Président des États-Unis*.

Déplorant le fait que le pays avait toujours été gouverné par des militaires, Louis Joseph Janvier établit que le moment était venu de rompre avec cette pratique et d'établir un régime civil « C'est là qu'est la vraie réforme, celle dont peuvent découler toutes les autres... L'absence d'une administration civile a été la vraie cause de nos malheurs depuis 1804. »¹⁶

Dans son esprit cela voulait dire que le souverain est le peuple. Le président de la république n'a pas de pouvoirs absolus, il n'est pas vraiment au-dessus du peuple.

Son autorité est simplement contractuelle. Il est le mandataire du peuple pour un temps limité à l'avance et avec des compétences inscrites dans la constitution. Le cabinet ministériel devrait être surtout composé de membres du parlement. Ceux-ci ne devraient pas cesser d'être membres du parlement en cessant d'être ministres. Laissons-le parler lui-même : « J'ai l'esprit tout pénétré de parlementarisme, dans le sens où le mot de parlementarisme se prend en Angleterre [...] Les constituants haïtiens, depuis 1816, n'ont jamais pu voir qu'en France, et depuis 1816 aussi, les ministres sont presque toujours choisis dans le parlement; qu'ils ne perdent point leur siège parlementaire, ni en devenant membres d'un cabinet ministériel, ni en tombant du ministère. »¹⁸ Le gouvernement parlementaire est, selon lui, synonyme de garantie des droits et libertés des citoyens, et avant tout de la liberté de la presse.¹⁹

En ce début du vingtième siècle, en outre, Louis Joseph Janvier et Anténor Firmin ne se contentèrent pas d'argumenter comme au début des années 1880. Ils cherchèrent à transformer leurs idéaux en actes. S'ils pouvaient exercer directement le pouvoir peut-être feraient-ils mieux avancer la cause d'Haïti et de la race noire, pensèrent-ils.

C'est ainsi qu'en 1907 et 1908 Louis Joseph Janvier se porta, pour commencer, candidat à la mairie de Port-au-Prince. Qu'est-ce que la capitale d'Haïti, sa ville natale, pouvait souhaiter de mieux ? L'homme était docteur en médecine, licencié en droit et diplômé de l'École libre des sciences politiques de Paris. Il était connu pour ses écrits politiques et avait déjà derrière lui une longue carrière diplomatique. Il se savait un candidat prestigieux : « Je crois, avec l'humilité la plus sincère, que j'ai fait mes preuves de civisme et que je mérite votre confiance absolue »²⁰, écrit-il à l'intention de ses

électeurs. Néanmoins Louis Joseph Janvier ne fut point élu. Est-ce à dire qu'il n'était pas populaire ? Quand on sait par exemple que son rival dans la course à la mairie était Sténio Vincent, la réponse est que Louis Joseph Janvier pouvait difficilement l'emporter. Sténio Vincent était alors une force ascensionnelle. Avocat, grand orateur, ancien ministre d'Haïti à la Haye, il devait devenir par la suite sénateur, président du sénat et président de la république. Au total la personnalité de Sténio Vincent en imposait autant que celle de Louis Joseph Janvier. Pourtant Louis Joseph Janvier aurait été moins malheureux à la suite de sa défaite s'il avait été battu honnêtement aux urnes. Le gouvernement Nord Alexis qui l'avait révoqué en 1905 comme ministre d'Haïti à Londres, sans courtoisie, puisqu'il ne lui communiqua pas le nom de son successeur et ne lui versa même pas des frais adéquats pour son rapatriement et les membres de sa famille, prit toutes les mesures, y compris l'intimidation de ses partisans, pour l'empêcher d'être élu soit comme maire, soit comme député de Port-au-Prince.²¹ En outre il ne fit pas appel à ses services et le laissa végéter. Ce terme n'est pas déplacé. Comme l'historien Ernst Trouillot le nota d'ailleurs : de son retour le 7 octobre 1905 à la chute de Nord Alexis le 2 décembre 1908, écrit-il, Louis Joseph Janvier passa en Haïti « trois années d'atroces misères et d'une existence de chien errant.²² »

Louis Joseph Janvier qui se plaignit de la malhonnêteté du gouvernement à son égard, ne se releva jamais de la déception personnelle que lui causa cet échec. « Relevé de ses hautes fonctions de ministre résident à Londres, Louis Joseph Janvier retourna dans sa patrie, après un séjour de trente-cinq années passées en Europe, écrit *Le Nouvelliste* à son sujet dans une esquisse biographique. De retour sur le sol natal, Louis Joseph Janvier voulut faire de la politique active. Loin de rester dans les hautes

sphères sereines de la médecine et de la diplomatie où il planait, il ambitionna le pouvoir suprême. De ce jour, il était perdu. Il ne savait pas, le malheureux, que pour être chef d'État, il ne suffisait pas d'être lauréat de la Faculté de Médecine de Paris, diplômé des deux sections de l'École des Sciences Politiques et appartenir à un grand nombre de sociétés savantes de France. Il faut être quelque chose de plus.

Donc, pour mettre ses idées à exécution, il posa sa candidature à la députation nationale. Il fut évincé; et le découragement s'empara de lui. Il retourna dans ce Morne à Tuf, berceau de son enfance, où il dut réfléchir sur la fragilité et le néant des choses d'ici bas. Dès lors, dégoûté de la vie, il s'enferma dans sa maison [...], dévoré de chagrins et d'ennuis de toutes sortes. »²³ Louis Joseph Janvier mourut à Paris trois ans plus tard à cinquante-six ans.

Le cas de Anténor Firmin fut encore plus dramatique. En 1902 il fut candidat à la députation du Cap-Haïtien, sa ville natale, avec comme objectif suprême la présidence de la république. C'était sa deuxième tentative puisqu'il avait déjà échoué en 1878. Les témoignages laissés par ceux qui l'ont connu, comme le sénateur Seymour Pradel,²⁴ et les études, entre autres, du professeur Claude Moïse²⁵, du docteur Marc Péan²⁶, ou du recteur Roger Gaillard²⁷ établissent qu'il était populaire. Mais loin de lui permettre d'entrer au parlement la campagne électorale le conduisit à l'exil en catastrophe.

Il attribua son échec de 1879 au fait que les procédures électorales étaient entachées d'irrégularités et que ses adversaires l'avaient présenté comme mulâtre auprès de l'électorat rural, pour porter celui-ci à voter contre lui.²⁸ Toutes ces remarques

étaient sans doute fondées, mais à vingt-huit ans il n'avait pas la stature de son adversaire, le député sortant Desmesvar Delorme, journaliste, ancien ministre, auteur de plusieurs ouvrages dont *Les théoriciens au pouvoir*, *Francesca*, *Réflexions diverses sur Haïti*, *Les Paisibles*, *Le damné*, ami d'Alexandre Dumas, de Lamartine et de Victor Hugo.

En 1902 Anténor Firmin était au faite de sa popularité. La présidence lui aurait été à la portée de la main s'il avait été élu député du Cap. Il fut chassé de la ville et du pays par le ministre de la guerre et membre du gouvernement provisoire, le vieux général Nord Alexis, que ses ennemis placèrent habilement sur son chemin pour lui barrer la voie. Essentiellement il s'agit du président du gouvernement provisoire et ancien président de la République, Boisrond Canal.²⁹

Six ans plus tard, en 1908, il organisa un débarquement armé pour s'emparer du pouvoir. D'abord ses quelques deux mille fusils, quatre cent mille cartouches et une importante somme d'argent furent confisqués au port de New York. Anténor Firmin s'embarqua quand même pour Haïti, confiant que ses partisans dans l'île l'attendaient sur le terrain. Ce n'était pas inexact. Anténor Firmin pouvait compter, notamment sur le général Jean Jumeau qui l'attendait avec deux cent cinquante hommes dans la région des Gonaïves, mais ceux-ci attendaient en même temps des armes et des munitions. Les révoltes ultérieures jusqu'à 1915 devaient montrer que l'entreprise n'était pas utopique car les gouvernements successifs allaient être renversés par des insurgés moins armés, moins nombreux et moins organisés que les troupes gouvernementales. Quant aux autres exilés qui l'accompagnaient dans la traversée, ce ne fut qu'une fois

sur les plages haïtiennes, semble-t-il, qu'ils se rendirent compte que les armes n'étaient pas à bord ou ne devaient pas suivre. De plus ils soupçonnèrent que le gouvernement qui les attendait de pied ferme, bien que l'endroit du débarquement fut demeuré le secret de Anténor Firmin, devait être informé de l'entreprise par « une puissance étrangère ».³⁰

En effet les Américains n'oublièrent pas qu'en 1893 Haïti leur refusa le Môle St. Nicolas pour l'aménagement d'une base navale parce que Anténor Firmin, qui était alors ministre des Relations extérieures, s'y était opposé. On peut se demander si Anténor Firmin, dont les ambitions présidentielles depuis le tournant du siècle étaient publiques et qui s'était rendu compte, tout comme Louis Joseph Janvier, de l'emprise grandissante des États-Unis sur Haïti,³¹ n'écrivit pas son livre, *M. Roosevelt Président des États-Unis et la République d'Haïti*, pour se racheter aux yeux des Américains en prévision des luttes qu'il se préparait à livrer. Le titre présente le livre à la fois comme une lettre ouverte au gouvernement américain et une adresse au peuple haïtien. En Haïti, on craignait effectivement qu'après Panama fictivement souverain, Puerto Rico puis Cuba, ce ne fut le tour du pays d'être annexé d'une manière ou d'une autre. Anténor Firmin prit le contre-pied de la croyance générale pour affirmer qu'Haïti n'avait rien à craindre des États-Unis, qu'avec leur protectorat sur Cuba et Puerto Rico ils n'avaient que faire d'une base navale en Haïti.³² Et il s'expliqua :

Peut-être avant que la guerre hispano-américaine fût venue mettre les Américains en possession de Puerto-Rico, ils auraient pu éprouver la tentation de s'emparer coûte que coûte d'un point des Antilles, leur offrant une base d'opération en face du Canal de Panama... Mais aujourd'hui qu'ils ont non seulement Puerto-Rico..., mais des stations navales importantes à Cuba, quelle nécessité les pousserait aux sacrifices d'hommes et d'argent qu'il serait impossible d'éviter, en désirant faire

l'acquisition forcée du Môle ? Le Môle St. Nicolas ne sera jamais surpassé comme position de stratégie maritime, au point de vue de la défense ou de l'attaque du Canal de Panama. Cependant, quand on dispose de Guantanamo, avec les relations particulières que crée l'Amendement Platt entre Cuba et les États-Unis, y a-t-il une telle urgence, un besoin si impératif d'avoir, à soi, la baie du Môle St. Nicolas, si on n'a point à redouter de l'avoir contre soi ? »³³

Donc, à son avis, les Américains désiraient seulement l'assurance que le Môle resterait haïtien et ne passerait pas sous le contrôle d'un État européen. Si tel n'était pas le cas, vu les capitaux immenses qu'ils étaient en train d'investir dans la construction du Canal de Panama, ils n'hésiteraient pas à procéder violemment à l'annexion d'Haïti.

Les Haïtiens n'avaient pas à s'inquiéter parce qu'il suffisait aux Américains de lire l'histoire d'Haïti, pour se rendre compte que la république s'était toujours montrée déterminée à lutter « jusqu'au dernier souffle du dernier citoyen » pour défendre son indépendance.³⁴

De la même façon ils ne devaient pas mettre en doute la bonne volonté des États-Unis à l'égard d'Haïti, car il était de l'intérêt de ceux-ci qu'Haïti soit prospère et civilisée. Cela enlèverait tout prétexte à d'autres nations pour menacer l'indépendance d'Haïti, ce qui était précisément l'objectif des États-Unis.³⁵

En même temps, il souligna qu'il était de l'intérêt d'Haïti d'avoir des relations étroites avec les États-Unis car ceux-ci disposaient en abondance de tout ce dont Haïti avait un très grand besoin : argent, capitaux, expérience. ...etc. « Pourquoi, » se demanda-t-il, « ne nous offriraient-ils pas cette main secourable que nous cherchons depuis un siècle ?... Je n'en vois pas la raison. »³⁶

Il pensa qu'au lieu « de nous mettre en posture de barrer la voie à un torrent impétueux », il était de notre intérêt « de le laisser suivre son cours, en nous maintenant de façon à en être fructueusement arrosés. »³⁷ Et le moment lui semblait propice à cette collaboration étroite avec les États-Unis, car Théodore Roosevelt et les Républicains

étaient au pouvoir, et il les voyait comme les héritiers et les continuateurs d'Abraham Lincoln, défenseur et libérateur des Afro-Américains.³⁸

Toutefois la coopération haïtiano-américaine ne devait pas avoir pour prix l'amitié traditionnelle d'Haïti avec la France car les liens culturels et historiques unissant Haïti et la France étaient indissolubles.³⁹ Ce que Anténor Firmin appelait de tout son coeur c'était une coopération franco-américaine pour aider Haïti à se développer et à se civiliser. Ce voeu correspondit à une importante caractéristique de la croisade de la réhabilitation de la race noire par la République d'Haïti, celui de l'attachement à la France.

Hannibal, aussi, déclara dans l'avant-propos de son livre *De la réhabilitation de la race noire par la République d'Haïti* : « Avant d'aller plus loin, je sens moi aussi, le besoin de faire quelques déclarations préalables, quelques réserves personnelles, en vue des préjugés que l'on pourrait m'imputer à moi-même...

Je n'ai pas de préjugé contre la race blanche; je ne hais pas le blanc. Ce serait de ma part une sorte d'ingratitude envers des hommes dont le nom m'est sacré... »⁴⁰

Plus spécifiquement on y lit : « Les Haïtiens, qui descendent moralement et intellectuellement des Français, dont les idées se forment exclusivement dans les oeuvres philosophique ou littéraires du génie français, les Haïtiens qui, malgré ce qu'en disent leurs détracteurs, sont assez français par l'esprit et par le coeur, en bien non moins qu'en mal, pour s'attirer une part visible des ressentiments ou des préjugés de certaines races, de certains peuples contre tout ce qui tient de près ou de loin à la France... »⁴¹

De son côté Louis Joseph Janvier avait tenu à rappeler combien « il est bon qu'on sache en France que la nation haïtienne est attachée de coeur au pays qui le premier a aboli l'esclavage, montrant ainsi que la fraternité humaine n'était pas un vain mot. »⁴² Le 13 juillet 1882 il présida une délégation qui assista à Paris aux funérailles de

l'historien français Jules Michelet. Dans l'oraison funèbre qu'il prononça au cimetière on peut détacher les passages suivant :

« C'est au nom de la République d'Haïti et à celui de la race noire que je prends la parole devant le monument où dort de son dernier sommeil l'historien-poète dont nous honorons en ce jour la glorieuse mémoire...

C'est Michelet qui dénommait Haïti « la France noire »...

Les souhaits de prospérité et les rêves de bonheur qu'il a faits pour mon pays sont gravés, en traits ineffaçables, dans le coeur des Haïtiens...

Il aima la race noire, il aima la race juive et les défendit - combien chaleureusement - elles qu'on a tant calomniées !...

C'est Michelet, Messieurs, qui a appelé la race éthiopienne « la race aimante »...

Et tous les noirs - de quelque pays qu'ils soient - parlent ici par ma voix et remercient leur consolateur, celui qui n'a jamais désespéré d'eux.

Au nom de la République d'Haïti et au nom de la race noire, je me découvre devant ton tombeau, Prophète.

Maître, je te salue, au nom de la République d'Haïti et de la race noire. »⁴³

Pour en revenir à Anténor Firmin, il aurait peut être pu affronter victorieusement les forces du président Nord Alexis si ses partisans avaient été bien armés. Cependant il avait acheté des armes. Alcius Charmant, l'un des exilés qui voyageaient avec lui, rapporta ce qui s'était passé. Ils étaient vingt-six à bord : Anténor Firmin, son fils Eberle, Edgard Pierre Louis son neveu... etc. Leur bonheur grandissait à mesure qu'ils se rapprochèrent des côtes d'Haïti. Dans la soirée du 19 janvier 1908, il aborda Anténor Firmin qui se promenait seul sur la partie antérieure du pont et lui demanda si les armes étaient à bord. Il apprit que celles-ci étaient confisquées à New York par les douaniers, mais qu'il pouvait être optimiste parce que tout le pays était déjà gagnée à la révolution firministe. Alors réfléchit Charmant :

« Comment se battre sans armes ?...

À propos de la saisie des armes, comment Monsieur Firmin a-t-il pu se tromper si lourdement sur le compte du Gouvernement américain ? Devait-il ignorer que le trafic des armes, dans les trois Amériques, est strictement

contrôlé par le Département d'État ? Que si on connaissait bien l'auteur de « *Roosevelt et la République d'Haïti* », c'était pour se rappeler avant tout l'échec de l'amiral Gherardi dans l'affaire du Môle St. Nicolas. Et puis, faut-il laisser aux nègres d'Haïti, par l'installation d'un gouvernement délibérément progressiste, une chance de succès dans le concert des peuples civilisés ? [...] Monsieur Firmin a certainement été le jouet de la police secrète... Il ne le comprit pas. Sa conviction du succès était débordante, partagée par ses compagnons exaltés. »⁴⁴

Ses partisans, sauf environ deux cent cinquante hommes réunis par le général Jean Jumeau, ne se présentèrent pas puisque Anténor Firmin ne pouvait pas les armer. La résistance aux forces de Nord Alexis étant devenue impossible, Jean Jumeau et ses soldats prirent la fuite, mais le général fut par la suite capturé et exécuté. Quant à Anténor Firmin et ses compagnons de voyage ils se réfugièrent au consulat de France de la région. Nord Alexis les laissa repartir pour l'exil à l'île de St-Thomas contre la promesse qu'ils ne récidiveraient pas. Anténor Firmin ne devait plus revoir Haïti, car il y mourut trois ans plus tard, en 1911. Nous connaissons ses sentiments⁴⁵ au début du prochain chapitre.

Alcius Charmant pensa que Anténor Firmin aurait dû renoncer à son projet quand les douaniers confisquèrent les armes. Il ne lui pardonna pas son entêtement. Il devait même par la suite regretter sa participation à une entreprise de cette nature :

« Monsieur Firmin, dit-il, était certainement en son temps, l'homme le mieux préparé pour réorganiser l'État et la Société d'Haïti sur des bases scientifiques. C'est un malheur presque irréparable que cet homme considérable, profondément instruit et cultivé, qui avait une grande pratique de l'administration, qui aimait passionnément sa race et en était l'une des plus belles illustrations intellectuelles, ne fut pas devenu le chef de notre petit pays, où l'on dit encore qu'il n'y a rien à faire, justement parce qu'il y a beaucoup à faire. À ses éminentes qualités d'homme d'État, de financier et de diplomate, monsieur Firmin ajoutait une très haute distinction morale. Son livre « *De l'égalité des races humaines* » demeure un monument dans la littérature haïtienne, si l'on excepte les volumes d'histoire de Madiou.

Mais peut-on trouver une excuse suffisante à Monsieur Firmin, comme avant lui à Monsieur Bazelais, d'avoir voulu saisir le pouvoir par la guerre civile ? Faut-il pour aller servir, passer sur des monceaux de cadavres, sur les décombres des villes rasées et incendiées, sur les ruines des familles,

le désespoir et le deuil de tant de mères, de veuves et d'orphelins, vouées désormais à la misère et à la dégradation sociale ?...

[...] Faut-il, à cause d'un seul homme, s'en prendre aux populations entières, aux villes et aux campagnes, et tout détruire : les gens, les récoltes, les bêtes, tout ce que, péniblement et pendant longtemps, l'effort des hommes a construit, a fait, a laissé, a conservé pour ajouter au bien social, au patrimoine national, à la civilisation locale et universelle ?... La guerre civile est une abomination ! C'est le fait des sauvages !... »⁴⁶

2° - Impact relatif sur une partie des élites et de l'opinion publique

La disparition de la génération de 1885 ne signifiait pas que ses idées n'auraient pu survivre, être reprises, s'approfondir et s'enrichir. Au fond, ce qui comptait surtout, c'était moins la perception que ces hommes avaient de leur propre influence que l'attitude de leurs contemporains vis-à-vis de leurs messages. Or si l'on se réfère aux recherches de Edner Brutus,⁴⁷ de Justin Devot⁴⁸ ou de Hannibal Mars,⁴⁹ on se rend compte que le pourcentage de gens instruits dans le pays à la fin du dix-neuvième siècle était dérisoire, moins de deux pour cent et la circulation de livres, de revues et de journaux extrêmement limitée. Dans ces conditions le message écrit des intellectuels était hors de la portée de la grande majorité de la population et ne pouvait atteindre que la crème de l'élite.

D'une façon générale celle-ci accueillit avec fierté le livre de Anténor Firmin. À supposer que ce fut par ironie que le plus grand des écrivains haïtiens de la fin du dix-neuvième et du début du vingtième siècle, Frédéric Marcelin, déclara : « Dans notre pays le premier rang appartient aux écrivains qui prennent part aux tournois pour l'égalité des races »⁵⁰ cette boutade n'exprimait pas moins sa perception de la situation. Frédéric Marcelin fut l'un des ministres les plus influents du gouvernement de Nord Alexis. Celui-ci condamna à l'exil Anténor Firmin qui cherchait à le renverser. Sur l'exécution par Nord Alexis du poète Massillon Coicou impliqué dans une conspiration firministe, exécution qui suscita des regrets comme celle du jeune poète André Chenier l'avait fait dans la France thermidorienne, Frédéric Marcelin fit savoir que « Massillon, qui pouvait certes compter sur toute mon affection, me cacha soigneusement son jeu dangereux. Hélas !

Que ne vint-il me consulter. Il n'eut pas trouvé une mort misérable et il eut épargné un crime inutile, odieux au gouvernement d'alors. »⁵¹ Comme Frédéric Marcelin ne fut pas apparemment un grand ami de Anténor Firmin, ni d'ailleurs son gouvernement de Louis Joseph Janvier, il n'est pas exclu que sa remarque sur les écrivains qui prennent part aux tournois pour l'égalité des races fut une pointe d'ironie au lieu d'un compliment sincère.

On peut cependant se fier à l'opinion du Dr Jean Price Mars qui fut pendant toute la première moitié du vingtième siècle le plus connu, le plus écouté et le plus influent des intellectuels haïtiens. Voici ce qu'il écrit : « [...] M. Anténor Firmin a écrit en 1885, sa thèse d'anthropologie positive sur l'égalité des races humaines. M. Hannibal Price a laissé un ouvrage posthume qui lui fait le plus grand honneur. Mais enfin l'un et l'autre de ces ouvrages, malgré leur mérite respectif, malgré la rigueur scientifique de leur documentation, ont eu le tort - pour certains esprits - d'avoir été écrits par des Haïtiens, et ils ont pu paraître suspects de partialité. Je ne suis même pas loin de croire que c'est l'unique raison qui les empêcha d'avoir leur place marquée dans la littérature socio-anthropologique moderne. »⁵²

Hannibal, Louis Joseph Janvier et Anténor Firmin eurent non seulement des approbateurs, mais aussi des imitateurs dans l'intelligentsia haïtienne.

Les deux personnalités qui se rapprochèrent le plus des maîtres furent Bénito Sylvain et le juriste Jacques Nicolas Léger. Le premier, ancien élève de l'École militaire de St-Cyr, publia en 1901 *Du sort des Indigènes dans les colonies d'exploitation*.⁵³ Il fut surtout connu pour sa campagne anti-esclavagiste, le récit de son séjour en Ethiopie comme aide-de-camp du Négus, et la publication à Paris, en 1890, d'un journal *La Fraternité*. C'est le sous-titre de cette feuille qui la présenta comme l'organe de défense des intérêts d'Haïti et de la race noire. Le second personnage, représentant d'Haïti à Washington et auteur de plusieurs ouvrages sur les relations internationales d'Haïti, publia en 1907 *Haïti : son Histoire et ses Détracteurs*.⁵⁴ Les deux hommes reprirent et illustrèrent la pensée des maîtres.

Toutefois alors que ceux-ci laissèrent l'impression qu'Haïti était alors l'unique état noir indépendant au monde, Benito Sylvain souligna qu'il y avait aussi le sultanat du Maroc, l'empire d'Ethiopie et la république du Libéria. Cependant la mission de réhabiliter la race noire revenait à Haïti parce qu'à son avis celle-ci était mieux connue que le premier, et plus centrale que le second, arriéré et isolé tant au point de vue politique qu'économique. Enfin Haïti avait sur le Libéria l'avantage de devoir son indépendance à sa propre énergie et non à la générosité de quelques philanthropes américains.⁵⁵ De plus son journal publié de 1890 à 1893 montra que ce mouvement de réhabilitations n'était pas une espèce de racisme à rebours mais une grande cause entreprise dans l'intérêt de l'humanité, donc digne de l'appui des intellectuels dirait un Julien Benda. En effet Bénito Sylvain rendit un hommage public à tous ceux qui, à son avis, firent avancer cette cause. Ainsi le Numéro quatre du journal, de septembre 1890, explique pourquoi les noirs devaient aimer la France : « c'est le pays qui contribue le plus à effacer dans le coeur des nègres le souvenir pénible de la monstrueuse injustice dont ils ont souffert pendant si longtemps.

Et quelle preuve plus éclatante pourrions-nous invoquer que l'élévation de M. Heredia, homme de couleur français naturalisé, au poste de ministre de la république française ? Qu'on ne nous objecte pas que les États-Unis ont aussi confié les hautes fonctions de ministre plénipotentiaire à un nègre : M. Frederick Douglass, qui, jadis, a goûté les horrible amertumes de l'esclavage.

Tandis que Douglass n'ira pas représenter la grande république étoilée dans une capitale d'Europe, on sera en droit de douter de la sincérité des prétentions qui ont présidé à sa nomination ».⁵⁶

Le numéro 7, du 7 octobre 1890, contient deux hommages personnels, l'un à Lamartine : « Et toujours, la race noire si aimante, bénira le nom immortel, d'un des plus grands affectueux qui aient pris sa défense », et l'autre à Léopold II, roi des Belges : « C'est à la Belgique et, en particulier, à son noble souverain Leopold II, que revient le mérite d'avoir donné à l'oeuvre anti-esclavagiste cette base large et solide qui lui a

permis une si rapide extension. Le premier, ce généreux monarque conçut l'idée de réunir les représentants les plus autorisés de la politique, de la science et de la charité chrétienne, afin de soumettre à leurs délibérations les projets de civilisation qui avaient mûri dans son esprit éminemment progressiste. Et depuis, il n'a jamais cessé de suivre et d'encourager ce mouvement anti-esclavagiste qui reçut de son initiative une si puissante impulsion.

La race noire, la race aimante, se souviendra du peuple belge et de son noble souverain pour léguer leur souvenir à la vénération de ses enfants. »⁵⁷

Quant à Léger, il étoffa un argument de Hannibal, à savoir que si les guerres civiles étaient la preuve qu'un État n'était pas apte à se gouverner, peut-être que beaucoup de grandes puissances n'existeraient plus, et que « toutes les guerres civiles d'Haïti n'ont pas été causées par de simples rivalités de personnes, par la seule ambition du pouvoir » mais au contraire que la plupart étaient motivées par la recherche de la liberté toujours fragile, et si souvent menacée.⁵⁸

À la vérité les maîtres ayant lancé les idées fondamentales, afin de les maintenir vivantes et les véhiculer était-ce indispensable pour les adeptes de prendre la relève eux-mêmes avec des ouvrages de longue haleine ? On peut en douter. N'était-il pas plus commode de recourir aux revues et aux journaux afin d'atteindre plus facilement et plus massivement le grand public ?

En ce qui concerne les revues cependant, ni *La Ronde* (1898-1902), ni *Haïti Littéraire et Sociale* (1905-1908), ni *Haïti Littéraire Scientifique* (1912-1913), ni *L'Essor* (1912-1914), celles qui étaient les plus importantes de l'époque, n'étaient des publications de combat à proprement parler. Sans aucun doute Hannibal, Louis Joseph Janvier et Anténor Firmin devaient y avoir eu des amis et des admirateurs parmi les collaborateurs. Cependant les articles ne reflétèrent pas leur influence et on n'en trouve pas trace non plus dans les bureaux de rédaction de ces revues.

On peut dire autant des journaux. *Le Matin* (1898), *Le Nouvelliste* (1899), *Le Soir* (1901) faisaient figure de journaux nationaux, mais ce ne furent pas des courroies de transmission pour propager leurs idées auprès du grand public.

Pourtant il ne faudrait pas exagérer l'impact que Hannibal, Anténor Firmin et Louis Joseph Janvier auraient pu avoir sur l'opinion publique grâce à de telles publications, si elles avaient été à leur service. Étant donné l'étendue de l'analphabétisme dans la population haïtienne au début du vingtième siècle, l'audience à laquelle ces publications étaient habituellement exposées était extrêmement limitée.

On peut une fois de plus rappeler l'opinion de Justin Dévôt, licencié en droit de la Faculté de Paris, professeur puis directeur de l'École de droit de Port-au-Prince entre 1887 et 1894. Malgré ses soixante mille habitants il n'y avait qu'une seule librairie à Port-au-Prince en 1900. Très peu de gens achetaient des livres, de sorte que les bibliothèques privées étaient très rares. Il n'y avait aucune bibliothèque publique. La population totale du pays était de plus de un million de personnes, mais à peine si deux cent cinquante mille au plus, selon lui, pouvaient lire, écrire, compter et s'exprimer en français. De ce nombre seulement un maximum de mille étaient en fait susceptibles d'acheter un journal. Les conditions du marché étaient telles qu'aucun journal ne tirait à plus de quatre cent exemplaires et, dans tout le pays on n'arrivait pas à placer plus de deux cent exemplaires d'un même ouvrage.⁵⁹ Nous avons dit précédemment que cette sombre évolution concordait avec une analyse statistique sur l'éducation par Edner Brutus, ainsi que les résultats d'une enquête sur les équipements culturels conduite par Jean Price Mars.

Louis Joseph Janvier et Anténor Firmin disparurent coup sur coup en 1911. En mars de cette année parurent dans *Le Nouvelliste* des extraits d'un livre de Sténio Vincent sur Haïti.⁶⁰ Ancien maire de Port-au-Prince, ancien diplomate, futur sénateur, et président d'Haïti de 1930 à 1941, il est mort en 1959 à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. Mais le livre de Sténio Vincent parut en 1910, un an avant la mort des initiateurs. On

peut donc concevoir que Louis Joseph Janvier et Anténor Firmin n'avaient pas eu le temps de le lire.

Les passages choisis et publiés dans le journal sous le titre choc « Les Haïtiens et la Race Noire », n'avaient pas été prélevés au hasard et semblaient avoir pour but de dégonfler l'idéologie de Hannibal, de Anténor Firmin et de Louis Joseph Janvier de ses prétentions :

« On a parlé, en effet, en dernier lieu, de la réhabilitation de la race noire par la République d'Haïti. De telle sorte que ce petit pays, qui n'a même pas encore entamé l'oeuvre, déjà si difficile, de son propre développement, devrait porter sur son dos presque toute l'Afrique et une bonne partie de l'Amérique. Cette idée extravagante a trouvé sa formule définitive [...] dans un livre aussi copieux que laborieux de M. Hannibal Price, qui fut une haute personnalité haïtienne et qui demandait à son pays, de formation politique et sociale encore embryonnaire, d'assumer la plus écrasante des responsabilités morales. [...]

Mais, nous sommes plus modestes. Nous bornons nos ambitions à des réalisations plus immédiates et plus égoïstes [...]

[...] Il y a un particularisme sur lequel tout le monde doit être d'accord, c'est le particularisme *national* : notre pays, notre société, - uniquement !... Nous avons déjà trop à faire pour nous mêmes pour embarrasser notre action d'une sorte d'humanitarisme qui ne rime à rien, pour nous astreindre à d'encombrantes solidarités de race.

Et d'ailleurs, n'est-ce pas une question que celle de savoir si, étant donné la multiciplité des éléments ethniques qui ont contribué à la composition de la Société haïtienne et la diversité des atavismes qui actionnent nos mentalités, nous pouvons légitimement prétendre à ce beau titre de *représentant de la race noire* qui a trop longtemps bercé notre *famiente* et dans lequel se complaît jusqu'ici notre vanité aussi bruyante qu'inoffensive ?...

En somme, notre population n'est pas moins composite que celle du Brésil...

Nous pouvons avouer aujourd'hui que nous ne sommes pas, ... d'une nègrerie assez franche pour nous poser devant le monde en champions de la race noire et continuer à jouer de temps en temps les *phénomènes* devant la curiosité indulgente des civilisés, ce qui suffit, paraît-il, à satisfaire la gloriole facile de quelques-uns de nos personnalités les plus notoires. Seul, un groupe de nègres purs, évoluant en pleine terre

d'Afrique, [...] pourrait logiquement revendiquer ce titre. Les Haïtiens, parlant la plus belle des langues européennes, bloqués dans leur île par la civilisation blanche, issus de toutes les promiscuités génératrices..., - sont des *assimilés*, des Néo-Latins presque, c'est-à-dire que l'esprit occidental les a marqués de son empreinte dès la période *colombienne*, ... et que la société qu'ils ont fondée a pris des formes et des directions qui les éloignent de plus en plus, et à tous les points de vue, des pitoyables humanités africaines.

Au surplus, les questions de race, à l'époque où nous sommes, n'ont plus guère d'importance. Les thèses surannées sur leur infériorité, leur égalité ou leur supériorité, ne présentent plus aujourd'hui qu'un vague intérêt académique...

On ne demande aux sociétés que d'apporter leur effort dans le grand labeur collectif. On n'a plus le temps de penser à la conformation des boîtes crâniennes, ni aux nuances épidermiques des gens. - Il faut travailler, voilà tout... »⁶¹

On voit donc dans ces extraits que Sténio Vincent acceptait une partie de l'idéologie de Hannibal, de Anténor Firmin et de Louis Joseph Janvier, et réfutait l'autre. En d'autres termes il partage leur opinion que toutes les races sont égales. Ce qui importe d'après lui c'est de travailler. En revanche il rejette leur idéal missionnaire en soulignant qu'Haïti n'a de responsabilité qu'envers elle-même. Dire que la mission d'Haïti est la réhabilitation de la race noire c'est à ses yeux verser dans la mégalomanie. C'est charger le petit pays aux prises avec ses propres problèmes d'un fardeau au dessus de ses forces qui ne le concerne même pas.

Une autre question fondamentale demeure. Dans quelle mesure les croisés de 1885 réussirent-ils à améliorer les mœurs politiques haïtiennes ? De livres publiés au début du siècle, comme celui du Dr. Léon Audain⁶² ou d'Alcius Charmant,⁶³ on peut déduire que le pays était pas guéri de ses maux. En un mot il manquait de cohésion sociale. La perspective d'un état de droit n'était toujours pas l'horizon. On avait recommandé le gouvernement civil mais, sauf pendant un an avec le sénateur Michel Oreste, les généraux continuèrent de mener le bal. On avait souhaité la paix. À partir de l'année 1911, quand moururent Anténor Firmin et Louis Joseph Janvier, la guerre

civile devint permanente. Quand elle cessa en 1915 Haïti n'était plus qu'à demi-souveraine. On entra dans l'occupation américaine

NOTES

1. *Encyclopédie nouvelle ou dictionnaire philosophique, scientifique littéraire et industriel*, sous la direction de M.P. Leroux et J. Reynaud, Vol. 4 (Paris : Gosselin, 1853), p. 612
2. Armelle Lebras-Chopard, *De l'égalité dans la différence, le socialisme de Pierre Leroux*, (Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1986), pp. 250-57.
3. Hesketh Prichard, *Where Black Rules White; a Journey*, (Westminster : Constable 1900. Reimpr., Shannon : Irish University Press, 1972).
4. H.B. Hale, « Disorder in Haiti », *Independent*, (May 15, 1902), pp. 1180-83
 « Haiti : a Degenerating Island : the Story of Its Past, Grandeur and Present decay », *National Geographic*, (March 28, 1908), pp. 668-69; P. Derbigny, « Crumbling Republic », *Harper's*, (August 29, 1908), p. 11-13; A. Ruhl, « Unhappy Haiti », *Collier's*, (February 6, 1909), pp. 14-15.
 « Dithyrambs and Cacomacaques », *Collier's*, (March 27, 1907), pp. 12-24.
5. W.B. Seabrook, *The Magic Island*, (New York : Harcourt, Brace, 1929);
 John Houston Craige, *Cannibal Cousins*, (New York : Minton, Balch, 1934), pp. 136-45.
 _____, *Black Bagdad*, (New York : Minton, Balch, 1933).
6. Anténor Firmin, *M. Roosevelt Président des États-Unis et la République d'Haïti*, (Paris : Pichon et Durand-Auzias, 1905), pp. 426-27.
7. *Ibid.*, pp. VII-IX.
8. *Ibid.*, pp. 443-44.
9. *Ibid.*, p. 432.
10. *Ibid.*, pp. 445-46.
11. *Ibid.*, pp. 451-52.
12. *Ibid.*, pp. 452-53.
13. *Ibid.*, p. 454.
14. *Ibid.*, p. 455.

15. Ibid., p. 459.
16. Louis Joseph Janvier, *Du gouvernement civil en Haïti*, (Lille : Le Bigot, 1905), p. 51.
17. Ibid., p. 72.
18. Ibid., pp. 75-76.
19. Ibid., pp. 77-78.
20. Pradel Pompilus, *Louis Joseph Janvier par lui-même, le patriote et le champion de la négritude*, (Port-au-Prince : Imprimerie des Antilles, 1976), pp. 12-13.
21. Duraciné Vaval, *Histoire de la littérature haïtienne ou « l'âme noire*, (Port-au-Prince : 1933. Reimpr., Nendeln : Kraus, 1971), p. 326.
22. Ernst Trouillot, *Prospection d'histoire, choses de Saint-Domingue et d'Haïti*, (Port-au-Prince : Imprimerie de l'État, 1961), p. 147.
23. « À propos du docteur Louis Joseph Janvier », *Le Nouvelliste*, (7 mars, 1928), p. 2.
24. Seymour Pradel, « Anténor Firmin (souvenirs) », dans *Souvenirs d'épopée*, par Castera Delienne (Port-au-Prince : Imprimerie de l'État, 1935), pp. 88-102. Extrait de *l'Essor Revue*, Août, 1912.
25. Claude Moïse, « Anténor Firmin », *Conjonction*, No. 117 (Décembre, 1971), p. 24.
26. Marc Péan, *L'échec du firminisme*, (Port-au-Prince : Deschamps, 1987), pp. 90-160.
27. Roger Gaillard, *La République exterminatrice*, Vol. 3. *La déroute de l'intelligence, mai-juillet 1902*, (Port-au-Prince : Le Natal, 1992), pp. 175-224.
28. Firmin, M. Roosevelt, pp. 425-26.
29. Moïse, « Anténor Firmin », pp. 43-44.
30. Rodolphe Charmant, *La vie incroyable d'Alcius*, (Port-au-Prince : Société d'ed. et de libr., 1946), pp. 249-54.
31. Firmin, M. Roosevelt, p. 480.
Leslie F. Manigat, « La substitution de la prépondérance américaine à la prépondérance française en Haïti au début du XX^e siècle : la conjoncture 1910-1911 »; *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XIV, (octobre-décembre, 1967).
32. Firmin, M. Roosevelt, pp. 463-64.
33. Ibid., pp. 476-77.
34. Ibid., pp. 472, 477.

35. Ibid., p. 478.
36. Ibid., p. 481.
37. Ibid., p. 480.
38. Ibid., pp. 481-84.
39. Ibid., p. 484.
40. Hannibal Price, *De la réhabilitation de la race noire par la République d'Haïti*, (Port-au-Prince : Verrollot, 1900), p. VI.
41. Ibid., p. 447.
42. Louis Joseph Janvier, *La République d'Haïti et ses visiteurs (1840-1882)*, (Paris : Marpon et Flammarion, 1883. Reimpr., Port-au-Prince : Fardin, 1979), p. 447.
43. Ibid., pp. 621-23.
44. Charmant, op. cit., pp. 249-50.
45. Anténor Firmin, *L'effort dans le mal*, (Port-au-Prince : Chauvet, 1911), p. 34.
46. Charmant, op. cit., pp. 258-59.
47. Edner Brutus, *Instruction publique en Haïti, 1492-1945*, (Port-au-Prince : Imprimerie de l'État, 1948), pp. 427-28.
48. Justin Devot « Considérations sur l'état mental de la société haïtienne », *La Revue occidentale*, No. 6 (1 novembre, 1902), pp. 321-24.
49. Jean Price Mars, *La vocation de l'élite*, (Port-au-Prince : Chenet, 1919), pp. 18-23.
50. Vaval, op. cit., p. 314.
51. Gérard Jolibois, *L'exécution des frères Coicou*, (Port-au-Prince : Le Natal, 1986), p. 138.
52. Mars, op. cit., p. 165.
53. Benito Sylvain, *Du sort des indigènes dans les colonies d'exploitation*, (Paris : Boyer 1901).
54. J.N. Léger, *Haïti : son histoire et ses détracteurs*, (New York : Neale, 1907).
55. Sylvain, op. cit., pp. 481-84.
56. *La Fraternité*, No. 4, septembre 1890.
57. Ibid., No. 7, 7 octobre 1890.

58. Léger, op. cit., pp. 301-40.
59. Dévot, « Considérations », pp. 322-23.
60. Sténio Vincent, *La République d'Haïti telle qu'elle est. Aperçu historique, géographique, ethnographique, politique, législatif, agricole, pastoral, économique, intellectuel, législatif. financier, minier, médicinal, patriotique*, (Bruxelles : Société anonyme belge d'imprimerie, 1910).
61. Sténio Vincent, « Les Haïtiens et la race noire », *Le Nouvelliste*, (20 mars, 1911), p. 1.
62. Léon Audain, *Le mal d'Haïti, ses causes et son traitement*, (Port-au-Prince : Verrollot, 1908).
63. Alcuis Charmant, « Haïti vivra-t-elle ? », *Étude sur le préjugé des races : race noire, race jaune, race blanche et sur la Doctrine de Monroe*, (Le Havre : Le Roy, 1905).

DEUXIÈME PARTIE

Les premières années de l'Occupation américaine : de 1915 à 1922

Anténor Firmin, avons-nous vu, ayant tenté de renverser le général Nord Alexis en Haïti, regagna l'île de St. Thomas en 1908, après l'échec de l'invasion. L'année de sa mort, qui survint trois ans plus tard, en 1911, il publia un petit livre, son dernier, qu'il termina par le paragraphe que voici :

« Chaque jour s'augmentera peut-être cette tourbe de jouisseurs et de sycophantes qui ourdissent ma perte et jurent, dans leur ronde infernale, que jamais, je ne foulerai de nouveau la terre d'Haïti, jamais je ne rattraperai les regards sympathiques de ce peuple haïtien que j'aime si profondément et pour lequel j'ai ambitionné de si hautes destinées, au nom de la race noire toute entière. Systématiquement plongé dans l'ignorance, on peut lui mettre des manchettes nues dans les mains, comme à une horde de barbares, pour massacrer ceux qui réclament sa régénération; on peut même l'exciter contre moi, personnellement, comme le paysan athénien votait l'ostracisme contre le doux et impeccable Aristide. Homme, je puis disparaître, sans voir poindre à l'horizon national l'aurore d'un jour meilleur. Cependant même après ma mort, il faudra de deux choses l'une : ou Haïti passe sous une domination étrangère, ou elle adopte résolument les principes au nom desquels j'ai toujours lutté et combattu. Car, au vingtième siècle et dans l'hémisphère occidental, aucun peuple ne peut vivre indéfiniment sous la tyrannie, dans l'injustice, l'ignorance et la misère. »¹

Ces paroles se révélèrent prophétiques, car elles se matérialisèrent à la lettre. En effet des fusiliers américains débarquèrent à Bizoton, au sud de Port-au-Prince, le 28 juillet 1915. Ce qui s'annonçait à l'origine comme une mission de bonne volonté, temporaire et limitée, se changea graduellement en une occupation totale d'Haïti de longue durée. Aucune forme de résistance ne parvint à venir à bout de celle-ci, qu'il s'agisse de la résistance armée des paysans, pacifique et légale des citoyens, sans oublier une opposition anti-impérialiste aux États-Unis. Les Haïtiens pensèrent que l'arrivée d'une nouvelle administration à Washington, à la faveur des élections de 1920,

allaient y mettre fin. Mais dès 1922 ils durent se rendre compte que les républicains n'étaient pas plus enclins que les démocrates à mettre un terme à l'occupation.

Cette partie est plus particulièrement consacrée à la résistance des intellectuels. Ils ne se doutaient pas que l'occupation s'inscrivait dans le cadre de la politique d'expansion impérialiste des États-Unis dans les Caraïbes. Mais ce fut au moyen de la structure sociale d'Haïti qu'ils tentèrent d'expliquer le succès de la mainmise américaine. Haïti indépendante a transformé le système de caste de la société coloniale, comprenant les blancs et les autres, en un système de classes, comprenant l'élite et les noirs.² Cependant, contrairement aux apparences, cette stratification sociale est caractérisée moins par des différences physiques et épidermiques que par différences culturelles.

Qu'une nation ainsi divisée ne puisse faire face efficacement aux périls, voilà qui ne devait pas surprendre les observateurs avisés. Donc l'objectif des intellectuels était double : chasser l'occupant d'une part, et d'autre part combler le fossé qui sépare la masse de l'élite, ceux que l'on appelle indifféremment campagnards, habitants ou paysans des citadins.

Les efforts déployés et les résultats obtenus sont exposés dans cette partie.

NOTES

1. Anténor Firmin, *L'effort dans le mal*, (Port-au-Prince : Chauvet, 1911), p. 34.
2. John Lobb, « Caste, and Class in Haïti » *The American Journal of Sociology* !, Vol. 46, No. 1, (July, 1940), pp. 23-34.

CHAPITRE 5

Arrière-plan politique, économique et social

Brusquement les Haïtiens perdirent la direction politique et la maîtrise économique de leur pays. Ce fut, pour la majorité semble-t-il, une situation insupportable après cent onze ans d'indépendance.

I - Contexte politique : imposition de la tutelle

Sur le plan national la tutelle fut la conséquence de l'instabilité politique qui, à partir de 1911, commença à déstabiliser le pays. En effet, au cours des quatre années qui précédèrent l'occupation Haïti eut six présidents, dont deux moururent en fonction et quatre furent renversés par des révolutions. Le scénario de la conquête du pouvoir est bien connu. Un général se révolte, lève des troupes avec lesquelles il marche sur Port-au-Prince. Quand le président en fonction se rend compte que sa propre cause est compromise il annonce sa décision de démissionner. Le vainqueur ne se rue pas sur la capitale pour l'arrêter. Il lui laisse le temps de s'organiser et de s'embarquer pour l'exil. Alors seulement rentre-t-il dans la ville en triomphateur pour être intronisé par le parlement.

Toutefois le scénario à la chute de Villebrun Guillaume Sam dérogea à la tradition. La révolte éclata à Port-au-Prince même si l'inspirateur, le Dr. Rosalvo Bobo, était à ce moment dans le Nord. Le président en exercice ne démissionna pas cette fois. Il se réfugia à la légation française pendant que ses subordonnés massacraient ses ennemis politiques à la « Bastille » de Port-au-Prince.¹ La population ne se rassembla pas comme d'ordinaire sur les trottoirs pour saluer le cortège présidentiel se dirigeant vers le port d'embarquement. Elle prit la direction du consulat français dont elle viola l'immunité, se saisit du président et exhiba ses membres à travers les rues de la ville. En même temps des parents de victimes du massacre se rendirent au consulat

dominicain où le général Charles Oscar s'était réfugié après avoir supervisé les assassinats à la prison. Ils le firent sortir du consulat et lui firent subir le même sort que le président. Les États Unis qui observaient de près la situation dans le pays avaient un navire de guerre qui patrouillait en permanence dans les eaux haïtiennes depuis 1914. C'est ainsi qu'à la fin de janvier 1915 l'amiral William B. Caperton, commandant du SS Washington, rencontra au Cap le général Villebrun Guillaume Sam, au moment où celui-ci partait pour Port-au-Prince chasser du pouvoir le président Davilmar Théodore. William B. Caperton obtint de lui la promesse que ses soldats ne détruiraient ni ne pilleraient les villes et villages qu'ils allaient traverser.² L'amiral prit la même direction par mer. Or c'était un trajet de cent quatre-vingt milles. À l'entrée de chaque ville importante, dit Harold Black Davis, Villebrun Guillaume Sam trouva des officiers américains pour lui rappeler sa promesse. C'est ainsi qu'il atteignit Port-au-Prince où il s'empara du pouvoir et installa ses troupes. William B. Caperton retourna ensuite au Cap Haïtien.

Dès que ce dernier apprit le renversement de Villebrun Guillaume Sam le 27 juillet il se dépêcha de regagner Port-au-Prince pour être à proximité du théâtre principal. Cependant les assassinats des 27 et 28 juillet l'obligèrent à intervenir pour rétablir l'ordre. S'il avait des instructions de surveiller l'opportunité d'une intervention, c'était une bonne occasion de passer à l'action.

Dès son arrivée l'amiral invita à bord les représentants en Haïti de l'Angleterre, de la France et des États-Unis, mais non celui de l'Allemagne. À la requête des trois diplomates il ordonna le débarquement au milieu de l'après-midi du 28. Peu après, l'ordre de Washington vint confirmer cette décision.

Quelques soldats furent tués ou blessés au cours de l'opération, et non des moindres, puisqu'on trouvait parmi les morts le marin William Gompers³, le propre fils du très célèbre et puissant syndicaliste américain Villebrun Guillaume Samuel Gompers. Donc une défense locale essaya de barrer la voie à la force d'intervention. Mais ce fut une défense faible puisque les fusiliers marins, débarquant vers cinq heures de l'après-

midi à Bizoton, banlieue éloignée de Port-au-Prince, progressèrent jusqu'à Martissant, banlieue proche, puis, au cours de la nuit, pénétrèrent dans la ville et finalement déambulèrent dans la Grand Rue, la rue du Magasin de l'État, le Champ de Mars, donc le centre-ville. La défense fut désorganisée puisque le commandant de Port-au-Prince, le général Charles Oscar, assassiné dans la journée dans les circonstances précédemment indiquées, n'était pas encore remplacé quand le débarquement commença.

À Washington, on était persuadé qu'Haïti ne disposait plus d'armée nationale, mais de mercenaires à la solde de chefs de bande contrôlant le pouvoir et la politique. Et à la suite de son entrevue au Cap avec le général Villebrun Guillaume Sam, William B. Caperton savait qu'il n'y avait pas sur place de force suffisamment entraînée et équipée pour faire face aux marins du SS Washington. De toute façon il allait obtenir du renfort. Ses huit cent cinquante hommes du 28 juillet passèrent à plus de deux mille en une semaine, avec l'arrivée d'un bataillon de Guantanamo le 29 juillet, et de quatre autres de Philadelphie le 6 août.

S'il ne parut pas s'inquiéter de l'attitude des militaires, quelle fut celle de la population civile ? Pour ne pas humilier celle-ci William B. Caperton se présenta comme un simple auxiliaire de bonne volonté, dont la mission, de courte durée, était d'aider les Haïtiens à restaurer l'ordre et la paix, à protéger les vies et les biens. Ce fut l'un de ses adjoints, le capitaine Beach, qu'il délégua auprès de certains notables haïtiens, notamment les membres du comité de salut public qui s'était constitué, afin de les conseiller et d'arrêter avec eux les mesures susceptibles de ramener la situation à la normale.⁴ Mais est-ce que tant de prudence était alors nécessaire ?

La réponse était affirmative pour les Américains. Selon eux, les enfants de Dessalines formaient un petit peuple fier et altier qui, en dépit de ses malheurs, fut le seul dans l'histoire à se libérer de l'esclavage par lui-même. Non seulement il fit son indépendance sans aide, mais il aida les États-Unis et des républiques d'Amérique latine à faire la leur. Ce petit peuple, s'imaginaient ils, devait avoir des principes. Aussi, s'ils

étaient sûrs de pouvoir vaincre son armée, ils n'étaient pas aussi certains de pouvoir conquérir la population elle-même. C'est pourquoi, ils voulurent éviter tout risque d'explosion nationaliste.

Cependant, une fois sur le terrain, ils se rendirent compte que la réalité ne correspondait pas tout à fait à ce qu'ils imaginaient. Ils voyaient en face d'eux un peuple qui n'en pouvait plus, épuisé par l'état d'anxiété créé par ces révolutions permanentes, et qui se sentait soulagé d'en être délivré par l'intervention.⁵

Le personnage du roman de Léon Laleau⁶, apprenant que les Américains venaient de débarquer, soupira : « Ah ! Si c'était vrai ! Je me sens, je dois l'avouer, presque heureux. » Sous la rubrique, *La nation en morceaux*, l'historien Roger Gaillard montra que les Américains débarquèrent effectivement au moment où le pays avait perdu tous ses ressorts et se trouvait en état de dislocation totale. « Les envahisseurs, » dit-il, « ne rencontrèrent aucune résistance organisée. D'abord parce que la machine d'État... était tombée en pièces, administration et armée comprises [...] Ensuite l'élite désunie, était devenue [...] incapable d'instaurer son autorité valablement parmi les masses populaires [...], et ces dernières, de leur côté, avaient renoncé à se rallier aux mots d'ordre... de la classe politicienne. Ainsi le fruit était mûr », et les États-Unis n'avait plus qu'à le cueillir.⁷

« Sans modèle, sans guide, sans projet..., sans armes (elles lui avaient été arrachées), sans nation (on l'en avait dépossédé), l'homme du peuple, face à l'envahisseur, fut d'abord désarmé. Comment pouvait-il sauver la patrie, puisqu'il n'y en avait plus ? On ne peut défendre ce qu'on n'a pas... »⁸

La division de la société haïtienne retint particulièrement l'attention de Léon Laleau qui prit soin d'aviser que son roman n'était pas une fiction, mais la narration des événements dont, jeune homme, il fut témoin. « La masse », dit-il, « dénonçait l'élite » et l'élite, de son côté « tournait son index vers la masse. Devant ce spectacle de la masse tendant vers l'élite la crispation de son poing et la haine de son regard..., devant cette élite divisée, morcelée, qui, pourtant, montrait le pied à cette masse et lui crachait

son mépris, l'envahisseur sourit. » Alors seulement, estime Léon Laleau, réalisa-t-il que l'occupation allait être plus facile qu'il ne l'avait pensé, en vertu de l'adage voulant qu'un royaume divisé soit plus facile à vaincre.⁹

Quant au délabrement des institutions il transparaît notamment dans la manière dont elles furent secouées par l'occupant. En d'autres temps, par exemple, l'Assemblée nationale aurait été convoquée pour choisir un successeur au président assassiné. Cette fois la convocation fut reportée à un moment plus approprié, à la recommandation de l'amiral américain.¹⁰ Il avait besoin de connaître d'abord les sentiments des candidats potentiels à l'égard des États-Unis. En d'autres temps également, le chef présumé de la révolution, le docteur Rosalvo Bobo, aurait été à Port-au-Prince pour prêter serment comme président de la république. Cette fois il n'y arriva que le 5 août à l'invitation de l'amiral, dans le cadre des consultations de celui-ci avec les personnalités présidentiables. À la fin de ces consultations William B. Caperton ne recommanda point Rosalvo Bobo mais le sénateur Sudre Dartiguenave que Washington accepta officieusement le 9 août.¹¹ Le 12 août William B. Caperton autorisa les parlementaires à se réunir. Par quatre-vingt-quatorze voix sur cent seize ils rejetèrent Rosalvo Bobo qu'ils s'apprêtèrent à couronner deux semaines plus tôt, au profit de Sudre Dartiguenave soupçonné d'être le favori des Américains.¹²

William B. Caperton eut à déclarer ultérieurement que Rosalvo Bobo aurait été élu s'il avait laissé l'Assemblée nationale se réunir plus tôt. C'était, à son avis, un patriote, un homme d'honneur, un intellectuel, mais comme il était opposé à la politique américaine en Haïti, et à l'avance refusait tout compromis, il lui préféra Sudre Dartiguenave.¹³

Ceux qui espéraient que les Américains allaient partir une fois le président élu devaient se raviser.

En effet, les États-Unis ne reconnurent pas pour autant officiellement le président Sudre Dartiguenave. Celui-ci fut notifié, deux jours après son élection, le 14 août, qu'il

devait préalablement approuver sans modification un projet de convention préparé par Washington. Simultanément le Secrétaire d'État Robert Lansing informa les marines de prendre toutes les fonctions exécutives sans attendre le consentement des Haïtiens, et William B. Caperton transforma son intervention temporaire en une occupation militaire de tout le pays.¹⁴ Sudre Dartiguenave fit attendre un peu, mais le 16 septembre 1915 il donna son accord à la convention des États-Unis qui, comme convenu, reconnurent le lendemain 17 le nouveau gouvernement haïtien.

L'exécutif eut ensuite à faire ratifier la convention américaine par la Chambre d'abord, puis par le Sénat. Notant que la Chambre cherchait à gagner du temps les autorités occupantes menacèrent de bloquer les salaires des fonctionnaires publics jusqu'à l'approbation de la convention. Elle l'approuva le 6 octobre 1915 par quatre-vingt-seize voix contre six. Le Sénat résista encore un mois, mais fit de même le 11 novembre.¹⁵ En vertu d'une entente entre les deux parties la convention entra en application en Haïti dès le 29 février 1916. L'échange de documents entre les deux pays s'effectua le 3 mai suivant. De l'avis de Ludwell Lee Montague cette convention fut plus contraignante que les traités que les États-Unis avaient proposés aux autres Républiques des Caraïbes, combinant les dispositions de l'Amendement Platt à l'égard de Cuba avec les questions douanières qu'ils étaient en train de négocier avec la République Dominicaine.¹⁶

En vertu de cette convention les États-Unis nomment en Haïti un conseiller financier et un receveur général (art. 2). Haïti s'engage à créer une Garde nationale dont les officiers sont des Américains au moins au début (art. 10), un service d'hygiène et de santé publique, avec l'aide des américains, et elle entreprendra aussi de grands travaux publics à travers le pays (art. 13). Un article prévoit qu'Haïti devra soumettre les réclamations des étrangers à l'arbitrage (art. 12). Les réclamations les plus importantes venaient, il est vrai, de sociétés américaines. Haïti s'engage à ne vendre ni céder aucune parcelle de son territoire à un État étranger, ni à signer aucun traité préjudiciable à sa souveraineté (art. 11). Elle accepte l'aide des États-Unis pour la préservation de son indépendance, le maintien de l'ordre public, la sécurité des vies et des biens (art.

14). Les États-Unis aideront Haïti à développer ses ressources et à asseoir ses finances sur une base solide (art. 1).

Ratifiée par les deux parties en 1916 la convention devait rester en vigueur dix ans (1926), après sa ratification. Toutefois dès 1917, donc juste un an après, elle fut prolongée de dix nouvelles années, c'est-à-dire jusqu'en 1936, par un protocole entre les deux parties.*

La convention de 1915 mit l'Exécutif et l'appareil gouvernemental sous tutelle américaine. Les autres institutions conservèrent encore une relative liberté de manoeuvre. C'est ainsi que la Chambre et le Sénat ratifièrent cette convention sans empressement, et après avoir épuisé tous les moyens dilatoires auxquels ils pouvaient avoir recours. Pour cette raison les deux seront dissous. D'abord le Sénat, le 5 avril 1916. Refusant alors de siéger sans le Sénat la Chambre subit le même sort le 22 septembre. Des élections tenues le 15 janvier 1917 sortit ensuite une Assemblée nationale qui inaugura ses travaux le 21 avril 1917. Mais, la gendarmerie la dispersa pour toujours le 19 juin sur ordre du président.

Ces interruptions successives s'expliquèrent par le fait que depuis 1915 le parlement était majoritairement composé d'hommes devenus hostiles au président, et sur lesquels, l'occupation ne pouvait pas compter pour faire amender la constitution. En 1916 Sudre Dartiguenave s'assura l'appui militaire de l'occupation avant de procéder à la dissolution du parlement.¹⁷ En 1917 ce furent au contraire les forces de l'occupation qui sollicitèrent de Sudre Dartiguenave l'ordre de faire déguerpir le parlement.¹⁸ Non seulement celles-ci admirèrent que le président gouvernât désormais sans parlement, mais encore elles trouvèrent une justification pour soumettre au plébiscite une nouvelle constitution pour Haïti, écrite aux États-Unis par des officiels américains. Celle-ci fut approuvée par 69 337 voix contre 37. Ce fut une véritable farce, souligna Ludwell Lee

* Ce protocole est connu sous le nom de « Additional act between the United States and Haiti » (Millspaugh, p. 221)

Montague, car il était clair que seuls les votes favorables étaient les bienvenus.¹⁹ Il n'y avait aucun débat public, nota Harold Black Davis, et la grande majorité de l'électorat était incompétente pour analyser les changements proposés.²⁰

La nouvelle constitution notamment donna aux étrangers le droit de devenir propriétaires en Haïti. Ils n'avaient pas ce droit dans les constitutions antérieures. Elle décidait aussi que les actes posés par les autorités de l'occupation, ou par les Haïtiens exécutant les ordres de celles-ci, étaient ratifiés et validés d'office, et que les décisions des cours militaires de l'occupation ne pouvaient être portées en appel devant les tribunaux haïtiens (art. 5 et « article spécial »).

Dès les débuts de l'occupation le contrôle du territoire figurait parmi les priorités américaines. En moins de deux mois, de juillet à septembre 1915, toutes les villes portuaires furent occupées. Le couvre-feu fut imposé à Port-au-Prince en septembre 1915 et il était encore en vigueur en 1920. La censure frappa la presse, les câbles et la correspondance.²¹ Les marines avaient accaparé également le contrôle du maintien de l'ordre par le licenciement des troupes nationales. De 1915 à 1916 on persuada de nombreux civils et militaires à remettre leurs armes et on offrit une gratification aux paysans pour le faire. Le désarmement ne fut toutefois pas total car des individus cachèrent leurs armes au lieu de les remettre, ou prirent le maquis.²² La responsabilité du maintien de l'ordre devint légale quand fut ratifiée cette constitution qui créa une garde nationale commandée par des officiers américains. Ce fut avec cette gendarmerie que les occupants entrèrent en campagne en 1917 contre des maquisards appelés « cacos », qui s'opposaient à l'occupation. Les Américains disaient que ces derniers étaient des bandits. La campagne s'acheva en 1920 après la mort des deux principaux leaders, Charlemagne Péralte et son principal lieutenant Benoît Batrville. Elle fit plus de deux mille cinq cent victimes du côté haïtien.

Les deux cibles des rebelles étaient les Américains et le gouvernement de Sudre Dartiguenave soutenu par ces derniers. Ironie du sort, les « cacos » avaient des admirateurs dans les deux parties. Le fusilier marin Faustin Wirkus, par exemple, parla

ainsi d'un Misael Codio et de ses troupes : « Ils passaient pour des bandits et des criminels; tout ce que j'ai appris d'eux par la suite m'a convaincu que c'étaient des qualifications imméritées. » Ne devait-il pas penser mieux encore de Charlemagne Péralte, le plus illustre des « cacos » ?

Le président Sudre Dartiguenave était la cible de ceux-ci parce qu'ils avaient la perception qu'il était l'allié de l'occupant. Pourtant, B. Danache, l'ancien chef de cabinet de Sudre Dartiguenave, confessa que le président fut extrêmement peiné en apprenant la mort de Charlemagne Péralte. Et il ajouta au sujet des « cacos » : « [...] ils furent les vengeurs de l'honneur national en inaugurant une guérilla qui donna la plus vive inquiétude aux envoyés du gouvernement américain [...] S'il était possible de rappeler tous les actes d'héroïsme qu'ils accomplirent pendant leur patriotique révolte, nous nous découvririons bien bas à leur souvenir, et nous leur donnerions avec reconnaissance le titre de véritables défenseurs de la patrie. »²³

II - Contexte économique : emprunt extérieur et contrôle douanier

Au moment où commença l'occupation la guerre était en cours en Europe. Le marché européen vers lequel allait surtout le café haïtien était alors partiellement fermé et, de plus, il n'y avait pratiquement plus de bâtiments disponibles pour le transporter. L'effondrement de ce marché entraîna donc une baisse des revenus d'exportation laquelle, à son tour, obligea temporairement le pays à différer l'amortissement de la dette publique et le paiement des intérêts. Cette conjoncture défavorable fut à l'origine de la décision de placer un emprunt de quarante millions de dollars aux États-Unis en 1916.²⁴

Cet emprunt devait servir à honorer les obligations de la dette publique interne et externe, à régler, le cas échéant, les réclamations des étrangers contre le gouvernement, et à financer les projets découlant de l'application de l'article I de la convention de 1915, disant que « le gouvernement des États-Unis, par ses bons offices,

aidera le gouvernement d'Haïti à développer proprement et efficacement ses ressources agricoles, commerciales et minérales, et à établir les finances d'Haïti sur une base saine et solide.»²⁵ L'emprunt était garanti sur les revenus des douanes et les taxes internes. D'après les experts américains, chargés de conseiller le gouvernement haïtien en matière économique, la convention de 1915 supposait implicitement la demande et l'acceptation par Haïti d'un emprunt sur le marché américain.

Comme il faudrait plus de dix ans à Haïti pour le rembourser, on estima que les prêteurs et investisseurs américains avaient besoin de la garantie que le pays resterait stable pendant toute la durée de la dette. En d'autres termes la présence prolongée des Américains dans le pays était nécessaire. C'est pourquoi le 28 mars 1917 Louis Borno, ministre des Affaires étrangères d'Haïti, et Arthur Bailly Blanchard, ministre des États-Unis à Port-au-Prince, signèrent un protocole qui porta la durée de l'occupation à vingt ans. Par ailleurs les investissements américains en Haïti étaient limités quand commença l'occupation en 1915. On attribua cet état de choses au fait que la constitution refusait aux étrangers le droit de propriété dans le pays. Pour attirer les investissements américains on fit disparaître cette interdiction dans la constitution de 1918 imposée par les États-Unis.

Enfin, depuis 1911, les États-Unis n'avaient pas cessé de demander aux différents gouvernements haïtiens l'administration des douanes, mais ils avaient toujours refusé. Deux mois à peine après le débarquement des marines, ce fut chose faite. Si les douanes haïtiennes sont gérées avec compétence et honnêteté, arguèrent les Américains, les puissances étrangères n'auront aucun prétexte pour menacer la souveraineté du pays puisque celui-ci disposera des moyens nécessaires pour amortir sa dette et payer les intérêts. Cependant, en perdant la perception de ses recettes douanières, le gouvernement haïtien perdit aussi son autonomie administrative, puisqu'il ne pourrait concevoir de politique économique, ni financer ses opérations courantes, sans s'adresser aux autorités occupantes.

III - Contexte social : collaboration et résistance

Nous avons dit que le succès de l'occupation dépendait de l'attitude non seulement des militaires haïtiens, mais aussi de la population civile.

Dans la confusion des dernières journées de juillet 1915, les forces de l'occupation furent accueillies pratiquement sans hostilité par la population. « Fatigués de la situation, dit Harold Black Davis, les gens les plus en vue de la classe supérieure étaient prêts à accepter tout ce qui pourrait ramener l'ordre et la paix. »²⁶ L'historien américain Ludwel Lee Montague est du même avis : « Seulement les simples cacos offrirent quelque résistance. L'élite, atterrée par le désastre cumulatif [...], ou resta passive ou accueillit l'intervention avec un soulagement authentique. Quelques-uns déclarèrent même à leurs concitoyens que leur humiliation était la conséquence de leurs propres fautes. « Nous ne sommes pas en guerre avec les États-Unis mais avec l'humanité, que nous n'avons jamais cessé d'offenser pendant un siècle. Les Américains sont les ennemis d'un souverain, le despotisme, et occupent le pays pour empêcher sa restauration, »²⁷ dit Charles Moravia, directeur-fondateur du journal *Le Temps*, et qui devint ministre du gouvernement haïtien à Washington au début de l'occupation. Il devait traverser ultérieurement dans le camp nationaliste, et aller en prison à différentes occasions.

Le colonel américain Robert Heintz, qui fut chargé d'une mission d'entraînement auprès de l'armée haïtienne au début des années 1960, attribue ces paroles au chargé d'affaires des États-Unis à Port-au-Prince en 1915, Beale Davis : « Les meilleurs éléments de même que tous les étrangers en Haïti sont en faveur de l'intervention

* « At the moment of the intervention the leading Haitians of the upper class disgusted with the situation were ready to accept any procedure which would assure peace and order. »

** « Such slight resistance as the marines encountered was offered by simple-minded cacos. The elite, stunned by the cumulating disaster..., either remained passive or welcomed the intervention in genuine relief. Some even spoke out to tell their countrymen that their humiliation was the consequence of their own faults. As Charles Moravia expressed it: "We are not at war with the United States. We are at war with Humanity, whom we have not ceased to offend for a century. »

américaine... C'est aussi le sentiment des hommes publics, des patriotes éclairés et des hommes politiques influents...²⁸ L'écrivain et témoin Léon Laleau a peint à ce sujet une fresque significative, à l'occasion d'un bal au cercle Trianon, à Port-au-Prince, organisé en l'honneur de l'amiral William B. Caperton, commandant de la force expéditionnaire américaine :

« Le salon était déjà rempli. Il résonnait du bruit clair et rafraîchissant de ces conversations de bal où chaque mot bondit avec tant d'allégresse du cœur que les mots, eux aussi, paraissent danser.

Des rires montaient des groupes, en grappes d'harmonie. Rire de femmes dont la joie chante au choc d'un compliment galamment tourné...; rire de jeunes filles, rire des hommes...

Et tous ces rires innombrables, variés, satisfaits, avaient tous un sens, et le même : la joie d'être là à ce bal, à ce grand événement.

Aussi chacun tâchait-il de se faire voir, se tuait-il à n'être pas inaperçu, tout en déroband pourtant sous des gestes étudiés ce désir cinglant de paraître. »²⁹

Les officiers qui formaient sa suite s'amusaient et dansaient. L'amiral dansait aussi, et presque chaque morceau mais, aux interruptions, « ceux qui n'avaient pas été présentés à l'amiral nourrissaient l'espérance de faire connaissance avec lui. Ceux qui le connaissaient déjà espéraient la joie d'un bout de conversation en sa compagnie. Chacun sortait le peu d'anglais qu'il avait dans son sac et beaucoup se vantaient déjà de l'amitié que l'amiral leur témoignait et citaient à qui voulaient les entendre... les mots d'affection dont il les avait gratifiés.³⁰

Les réceptions dans les familles en l'honneur des officiers américains étaient courantes en ville. « Devant les gradés américains », dit Léon Laleau, « les portes des foyers s'ouvraient, larges, accueillantes, comme des bras prometteurs de profondes étreintes. »³¹ Donc une partie de la population se fit accueillante à l'égard de l'occupant et, selon toute vraisemblance, elle était de la classe aisée.

Léon Laleau ne fut pas un Haïtien comme les autres. Outre *Le Choc* (1932) il publia *La Danse des Vagues* (1919) et des pièces de théâtre. Sa carrière en dehors de

²⁸ « The better element of the natives and all foreigners in Haiti are in favor of American intervention... This belief is shared by most public men and the enlightened patriots of Haiti, also by the most prominent politicians. »

la littérature fut une des plus réussies. Avocat, il fut haut fonctionnaire, diplomate en Europe et en Amérique latine et plusieurs fois ministre. Il collabora à des publications françaises dont *Le Figaro* et le *Mercure de France*.

Si tous les Haïtiens s'étaient comportés aussi affablement à l'égard des marines, l'occupation eût été une très agréable expérience pour eux. Dans les quartiers populaires, par exemple, le décor était moins propice au sourire, à la civilité et aux compliments. L'atmosphère était par conséquent différente de celle du Petit Trianon ou des maisons de la ville. D'après Faustin Wirkus les Américains n'étaient pas les bienvenus en Haïti. Dans les rues ils étaient dévisagés, certes sans hostilité, mais sans amitié non plus. Cependant comme ils avaient le sentiment que ces regards étaient mystérieux et suspects, ils se donnaient « des coups de coude », se « tenant sur le qui vive, prêts à tout. »³² Cela, c'était le jour.

La nuit ils ne se sentaient pas plus en sécurité. À cause du couvre-feu qui était en vigueur depuis neuf heures du soir, seuls les patrouilleurs américains pouvaient circuler dans les rues. Il leur arrivait alors « de recevoir sur la tête un sceau d'ordures d'une fenêtre noire. »³³ Conséquemment ils marchaient au centre de la rue, surveillant à droite et à gauche, prêts « à s'aplatir à la moindre alerte. »³⁴ Les quartiers qu'ils redoutaient le plus étaient ceux du Bel-Air et du wharf-aux-herbes.³⁵

D'autre part, une fois les esprits apaisés et l'ordre rétabli, l'attitude d'ouverture, manifestée au début par les groupes aisés devait changer, quand ils s'aperçurent que les étrangers envisageaient de demeurer. Ce changement se manifesta effectivement quand fut imposée la convention de 1915, et quand fut signé le protocole de 1916 qui doubla prématurément la période pendant laquelle la convention devait rester en vigueur.

La convention se révéla un obstacle aux bonnes relations haïtiano-américaines. On se rappelle combien il y avait de généraux, de colonels, de commandants chamarrés

dans l'ancienne armée haïtienne. La convention créa à sa place un corps de gendarmerie dont les officiers étaient américains. Ceux-ci prirent tous les postes de commande qu'occupaient autrefois les Haïtiens. La réorganisation administrative qui dérivait de cette convention eut pour conséquence le licenciement des cadres haïtiens de la haute fonction publique et leur remplacement par plus de deux cent cinquante experts américains.³⁶ Officiers et experts, par leurs statuts et les privilèges rattachés à leur fonction, constituèrent de facto une bourgeoisie d'origine métropolitaine qui déclassa la bourgeoisie locale traditionnelle.

En 1915 l'indépendance de la première république noire du monde avait une histoire plus que centenaire. L'occupation y amena, avec leurs familles, nombre de civils et de militaires provenant souvent de régions des États-Unis où, à l'époque, les noirs étaient mal traités.³⁷ Cela ne veut pas dire qu'ils arrivaient avec la volonté de froisser et de mettre à l'épreuve la susceptibilité des Haïtiens. Toutefois leur zèle dans l'accomplissement de leur mission refléta, à l'occasion, une méconnaissance de l'histoire, de la psychologie, des coutumes de la population et du pays d'accueil. L'illustration la plus dramatique de cette méconnaissance fut ce qu'on appela la « corvée ».³⁸

L'occupation mit sur pied un projet de construction de route. En vertu d'une loi haïtienne du milieu du siècle dernier qui n'avait pas été appliquée les paysans devaient contribuer gratuitement de quelques jours de travail quand les travaux routiers atteignaient leurs régions respectives.³⁹ Non seulement la loi fut mise en vigueur, mais on garda des paysans sur les chantiers plus longtemps qu'elle ne le permettait, on fit revenir sur les chantiers certains qui avaient déjà fait leur « corvée », ou on força d'autres à aller à la « corvée » en dehors de leur zone de résidence. Ces abus mécontentèrent les victimes au point que des ruraux, pour échapper à pareilles injustices,⁴⁰ gagnèrent les mornes où ils allèrent grossir les rangs des rebelles de l'occupation.⁴¹ Leur tactique n'était pas sans rappeler celle des marrons de l'époque coloniale qui s'évadèrent des plantations pour échapper à l'esclavage. Et les marines

poursuivirent les paysans fugitifs comme la maréchaussée fit la chasse aux nègres marrons à l'époque coloniale.⁴²

Toute la paysannerie paya les conséquences de cette chasse à l'homme. Celle-ci fut confiée à des militaires, le major Smedley Butler⁴³, par exemple, qui avait acquis l'expérience de la lutte anti-guérilla aux Philippines, en Chine ou en Amérique Centrale. Les maisons trouvées vides étaient détruites pour ne pas servir d'abri aux fuyards. Les passants rencontrés chemin faisant n'étaient pas dévisagés innocemment.⁴⁴ On les soupçonnait de connivence avec les fuyards. Le nombre de paysans tués est évalué à deux mille approximativement. Les rumeurs d'atrocités étaient courantes et plusieurs, ajoute Montagne, « étaient malheureusement vraies. »⁴⁵

En résumé, en vertu de la convention de 1915 et de la constitution de 1918 les Américains avaient la responsabilité de la fonction publique, des finances, des travaux publics, de la santé, de l'agriculture et, tout particulièrement de la gendarmerie par laquelle ils contrôlaient le gouvernement haïtien lui-même.⁴⁶ L'éducation et la justice officiellement demeuraient sous la responsabilité du gouvernement haïtien. En pratique ils les influencèrent par le biais du budget.

Le Président de la République n'organisa pas d'élections. Le Conseil d'État qu'il nomma pour remplacer le parlement était une Chambre d'enregistrement de ses décisions composée uniquement de ses amis politiques.

Le couvre-feu en vigueur depuis le début de l'occupation ne fut jamais levé. La presse demeurait sous surveillance. Le gouvernement d'Haïti avait donc les attributs d'une dictature militaire.

L'emprunt de 1916 était aussi un autre sujet de mécontentement parmi les citoyens. Ils se posaient des questions sur l'opportunité d'un emprunt contracté à New

York par l'intermédiaire de la National City Bank, apparemment à l'insu du gouvernement haïtien, et ils s'étonnèrent qu'on se soit servi précisément de cet emprunt pour prolonger l'occupation de dix années supplémentaires.

Les paysans en grand nombre s'exilèrent comme coupeurs de canne à Cuba et en République Dominicaine où la perspective d'un salaire, quel qu'il fût, les attirait. Ils avaient des griefs spécifiques contre l'occupation. Ils durent fournir la main-d'oeuvre pour le travail forcé sur les routes. Plusieurs d'entre eux furent victimes au cours de la répression contre les cacos. Les plantations saccagées, les maisons incendiées, les huttes détruites au cours de ces poursuites appartenaient aux paysans. La « corvée » fut mal vue tant en Haïti qu'aux États-Unis. Au total, bien que l'occupant se fit des ennemis à cause de ses politiques économiques et gouvernementales, ce furent les conséquences sociales qui constituèrent son talon d'Achille. L'image de l'Occupation, tant auprès des citoyens, ceux de la capitale notamment, que des paysans, était peu sympathique. Néanmoins l'Occupation proprement dite ne parut pas affectée par l'état de l'opinion publique en Haïti. Ce qui comptait c'était ce que pensait le peuple américain, et c'est ce que nous allons voir maintenant.

NOTES

1. Harold B. Davis, *Black Democracy; the Story of Haiti*, (New York : Dodge, 1936), pp. 161-68.
2. Ibid., pp. 155-56.
3. George Barnett, *Report on Affairs in the Republic of Haiti, June 1915 to June 1920*, ((Washington , D.C. Headquarters, U.S. Marine Corps, 1920), p. 5.
4. Davis, op. cit., pp. 169-70
5. James H. McCrocklin, *Garde d'Haïti, 1915-1934; Twenty Years of Organization and Training by the United States Marine Corps*, (Annapolis, Md. : The United States Naval Institute, 1956), p. 23.

6. Léon Laleau, *Le Choc : chronique haïtienne des années 1915 à 1918*, (Port-au-Prince : Imprimerie La Presse, 1922, Reimpr. : Port-au-Prince : Imprimerie Centrale, 1975), p. 60.
7. Roger Gaillard, *Les blancs débarquent Vol. 3, Premier écrasement du cacoïsme*, (Port-au-Prince : Le Natal, 1981), p. 12.
8. Ibid., p. 13.
9. Laleau, op. cit., pp. 110-111.
10. Barnett, op. cit., pp. 13.
11. Robert Debs Heinl and Nancy Gordon Heinl, *Written in Blood; the Story of the Haitian People, 1492-1971*, (Boston : Houghton Mifflin, 1978), p. 414.
12. Ludwell Lee Montague, *Haiti and the United States, 1714-1938*, (Boston : Houghton Mifflin, 1978), p. 414.
13. Barnett, op. cit., pp. 12-13.
14. Montague, op. cit., p. 215.
15. Arthur C. Millspaugh, *Haiti Under American Control, 1915-1930*, (Boston : World Peace Foundation, 1931), p. 53.
16. Montague, op. cit., p. 215.
17. Davis, op. cit., pp. 201-202.
Heinl and Heinl, op. cit., pp. 437-442.
18. Davis, op. cit., pp. 203-208.
Millspaugh, op. cit., pp. 74-77.
19. Montague, op. cit., pp. 227-29.
20. Davis, op. cit., p. 209.
21. Millspaugh, op. cit., p. 90.
22. Kethly Millet, *Les paysans haïtiens et l'occupation américaine, 1915-1930*, (La Salle, Québec : Collectif paroles, 1978), pp. 53-54.
23. B. Danache, *Le président Dartiguenave et les Américains*, (Port-au-Prince : 1950, Reimpr., Port-au-Prince : Fardin, 1984), p. 72.
24. Davis, op. cit., p. 199.

25. Joseph Chatelain, *La banque nationale, son histoire, ses problèmes*, (Port-au-Prince : Deschamps, 1954), pp. 295-96.
26. Davis, op. cit., p. 191.
27. Montague, op. cit., p. 212.
28. Heini et Heini, op. cit., p. 408.
29. Laleau, op. cit., pp. 84-86.
30. Ibid., p. 90.
31. Ibid., p. 77.
32. Faustin Wirkus, *The White King of La Gonave*, (Garden City : Doubleday, 1931), pp. 27-29.
33. Ibid., p. 28.
34. Ibid.
35. Ibid., pp. 38-39.
36. Davis, op. cit., p. 191.
37. Millet, op. cit., pp. 71-72.
38. Heini et Heini, op. cit., pp. 449-51; Davis, op. cit., pp. 216-19.
39. Davis, op. cit., p. 216
40. Millet, op. cit., pp. 66-68.
Roger Gaillard, *Les blancs débarquent*, Vol. 5, *Hinche mise en croix*, (Port-au-Prince : Le Natal, 1982), pp. 213-25.
41. Millet, op. cit., pp. 94-97.
42. Ibid., pp. 84-85, 100-102.
43. Smedley Butler, *Old Gimlet Eye; the Adventure of Smedley Butler, as Told to Lowell Thomas*, (New York : Farrar and Rinehart 1933), pp. 181-242.
44. Millet, op. cit., p. 102.
45. Montague, op. cit., p. 233.

46. McCrocklin, *op. cit.*, pp. 40-54.

CHAPITRE 6

Connaissance de l'occupation aux États-Unis, de 1915 à 1922

Jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale l'idée que les Américains avaient de l'Occupation était basée sur les renseignements provenant exclusivement de sources officielles. Mais après la guerre ils eurent le choix entre des sources gouvernementales et non gouvernementales.

I - Jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale

Entre 1915 et 1920 la conjoncture internationale était telle que le gouvernement américain n'éprouvait nul besoin de justifier l'occupation. Ce fut le temps de la Première Guerre mondiale et de ses répercussions diplomatiques. L'attention de la presse et du public aux États-Unis, concentrée sur les événements d'Europe, ne fut pas en mesure d'appréhender suffisamment les circonstances de l'occupation d'Haïti.

Par exemple le massacre des prisonniers politiques du 27 juillet 1915 dans les prisons haïtiennes ne fut rapporté que le 29 dans le *New York Times*. Il fallait aller jusqu'à la page 9 pour trouver une référence à propos d'Haïti le 30 juillet. D'ailleurs elle était placée de telle sorte qu'on pouvait facilement parcourir la page des yeux sans trop la remarquer. Les Américains les plus attentifs ne surent qu'au début d'août seulement que des troupes américaines avaient débarqué dans une île des Caraïbes, tout en ignorant d'ailleurs dans quel but ni pour combien de temps. Si c'était le cas du plus important quotidien de la métropole des États-unis, conclut Ludwell Montague¹, on peut se faire une idée de l'information touchant les affaires haïtiennes dans les journaux des villes moins importantes ou éloignées. Les correspondants de presse étaient en mission

en Europe. Haïti ne dominant pas l'actualité, les événements d'Haïti n'étaient guère rapportés.

Quand on se mit à parler d'Haïti ce fut d'une manière qui n'inquiéta pas le gouvernement américain. Non seulement sa politique haïtienne ne fut pas mise en cause, mais encore elle lui valut des félicitations. Selon certains magazines à gros tirage, Haïti avait sombré dans le chaos.² C'était un devoir des États-Unis d'y intervenir pour y instaurer l'ordre et la paix. Si les troubles de juillet 1915 n'étaient juste qu'un accident de parcours les États-Unis s'abstiendraient peut-être d'intervenir, mais l'histoire d'Haïti est faite de désordre et d'anarchie, opina George Marvin : « D'une république à l'autre Haïti n'est que la moquerie. En dépit de toute la déférence qui est due à cette communauté nègre, luttant depuis une centaine d'années pour se gouverner elle-même, l'effort s'est révélé un échec. L'échec politique est à son tour à l'origine d'une atrophie économique quasi-totale. Socialement la vie en Haïti n'a été qu'un mélange bizarre de satisfactions bucoliques tempéré d'homicides occasionnels. »³ Après plus d'un siècle de gabegie la question à poser ne lui semble pas celle de l'intervention américaine, mais celle du temps écoulé, de la longue attente avant d'intervenir.

Les citoyens américains qui n'étaient pas convaincus par les raisons humanitaires ne pouvaient que se sentir désarmés devant les arguments stratégiques. L'intérêt national fut en effet souvent avancé comme justification de l'occupation d'Haïti. Selon cet argument, étant donné son instabilité, Haïti était une proie tentante pour les Européens, donc une brèche potentielle dans le rempart américain. L'intervention avait pour effet d'entraver la liberté de manoeuvre des puissances européennes sur le

² « Haiti is a mock republic. With all due deference to the hundred-years-old struggle of a Negro community to govern itself, the intermittent attempt has proved politically a failure and out of the political failure has grown almost complete economic atrophy. Socially the life of the island has long been a quaint mixture of bucolic content, tempered by occasional homicide. »

continent américain.⁴ Cet argument fut particulièrement bien exposé dans *Indépendant* : « Avant la guerre la France et l'Allemagne étaient toutes les deux désireuses de s'emparer d'Haïti, et depuis que la guerre a commencé leurs représentants en Haïti travaillent de concert pour barrer la route aux États-Unis...» Donc on ne pouvait que féliciter le gouvernement fédéral d'avoir saisi l'opportunité offerte par la Guerre pour devancer les Européens sur le terrain et les placer devant le fait accompli. « De 1904 jusqu'à 1919, constate le professeur John Blassingame, la plupart des éditorialistes demandaient une intervention américaine en Haïti et en République Dominicaine. ” »⁵

Sans se faire avocates de l'impérialisme, ces revues d'affaires publiques reflétaient le climat d'optimisme et d'euphorie dans lequel baignait le peuple américain tout au début du siècle. Une exception notoire fut le magazine libéral *The Nation*. Déjà son opposition à l'annexion des Philippines avait révélé son hostilité à l'expansionnisme américain. Il récidiva dans le cas d'Haïti en publiant notamment une lettre d'un lecteur qualifiant l'occupation d'Haïti par les États-Unis d'agression impérialiste brutale, et se demandant s'il y avait un comportement plus anti-démocratique et plus anti-américain que « le fait de donner l'ordre à nos soldats de tirer sur la population locale qui défend son pays contre l'invasion. ” »⁶

Mais en 1915 *The Nation* eut beau alerter l'opinion publique, il ne fut pas entendu. Ce fut la guerre dans laquelle les États-Unis entrèrent d'ailleurs en 1916 qui accaparait l'attention. La question haïtienne passa alors nettement au second plan. Même en 1916,

« The intervention of the United States came first in the nick of time to save Haiti from bankruptcy, anarchy and conquest. France and Germany before the war were both eager to foreclose and take possession of the island and even since the war began their representatives in Haiti have worked together to thwart the plans of the United States. »

“ « From 1904 until 1919 there was widespread editorial support for intervention in Haiti and the Dominican Republic. »

” « We have now in our hands a miniature war in Haiti, and are requiring our soldiers to shoot the natives of the island, who suppose themselves to be defending their country against invasion. What conduct could be more undemocratic and "un-american"? »

année d'élections présidentielles, elle ne remonta pas à la surface. C'eût été une belle occasion pour les républicains de discréditer cette entreprise comme une extravagance de plus de l'administration démocrate.

II - Après la Première Guerre mondiale

La fin de la guerre devait permettre des conditions plus propices pour une campagne de ce genre. L'attention n'étant plus rivée sur l'Europe, il devint plus facile d'amener les Américains à s'intéresser à des questions comme l'occupation d'Haïti. Ce ne fut pas *The Nation*, mais *The Century Magazine* qui les alerta tout d'abord, en mettant ses pages à la disposition d'un haïtien vivant en Haïti, le docteur François Dalencourt. « Tous les Haïtiens sont persuadés que les hommes d'État et les leaders d'opinion des États-Unis ne sont pas au courant de ce qui se passe en Haïti, dit-il, le peuple américain étant à la fois trop bon et trop grand pour tolérer les infractions à la moralité politique qui s'y commettent. Haïti, continua-t-il, est, avec l'approbation des officiels américains, dans un état d'anarchie, anarchie de la loi, anarchie de l'administration. Elle est sans parlement pour discuter des affaires quotidiennes de son peuple. La liberté de pensée, la liberté de parole et la liberté d'agir sont supprimées. Il n'y a ni justice ni protection légale. Elle est si affectée par la désorganisation et l'appauvrissement que beaucoup d'Haïtiens sont en voie d'émigrer à Cuba ou ailleurs pour se chercher du travail. »⁷

Sans *The Nation* cependant, cette dénonciation serait probablement demeurée solitaire. Ce magazine se mit spontanément à la tête d'une campagne contre

⁷ « All intelligent Haitians know that American statesmen and leaders of opinion are not aware of what is happening in Haiti. The American nation is too great and good to tolerate such infractions of political morality: Haiti, ... which is, with the approval of American officials, in a state of anarchy, anarchy of legislation, anarchy of administration, with no Parliament to discuss the living interests of its people, with no freedom of speech, of act, deprived of justice and legality, and so undermined by disorganization of labor and by pauperism that many Haitians are emigrating to Cuba and elsewhere to look for work. »

l'occupation qui mobilisa l'opinion publique américaine et secoua la léthargie des intellectuels haïtiens. Dès le début de l'année 1920, il invita les dirigeants américains à profiter de la paix pour s'occuper des Caraïbes, de l'île d'Haïti par exemple où, selon son expression, les droits des peuples à l'autonomie gouvernementale sont bafoués puisque les États-Unis occupent le pays sans le consentement des autochtones, où il n'y a pas de liberté de presse mais la loi martiale.⁷ « Si c'est pour protéger les Haïtiens et les Dominicains contre l'Allemagne que les Américains sont dans leur île⁸, continua-t-il, cet argument ne tient plus. Les Américains devraient se retirer maintenant car l'Allemagne, ayant perdu la guerre, n'est plus une menace pour les deux pays. »⁹

The Nation partit du principe que l'information journalistique publiée aux États-Unis entre 1915-1919 venait en fait d'une seule source, le gouvernement lui-même. Les journaux n'avaient pas de correspondants de presse en Haïti et la censure interdisait aux Américains vivant en Haïti de mettre le public américain au courant de ce qui se passait dans le pays. Voilà qui lui permit d'inférer que les Américains, les parlementaires inclus, n'étaient pas informés au sujet d'Haïti. Donc, ignorant tout, ils n'étaient pas complices et n'étaient pas responsables de ce qui y arriva pendant les cinq premières années de l'occupation. Afin de les inciter à faire pression sur le gouvernement pour corriger cette situation *The Nation* se proposa de les éclairer, de leur donner une information de première main, c'est-à-dire collectée sur le terrain par des enquêteurs ou des envoyés spéciaux, et non basée uniquement sur les dépêches officielles.

⁷ « It was understood, of course, that the protection of the American navy was necessary to keep both Haitians and Dominicans from falling in to the clutches of the former Kaiser Wilhelm, but now that Mr. Wilson has brought peace to all the world ... that necessity is no longer imperative ... Neither Haiti nor Santo Domingo is now menaced by the German navy »

⁸ Il s'agit bien de l'île entière car depuis le 14 mai 1916 la république dominicaine était aussi occupée par les troupes américaines.

Ainsi le journaliste Herbert Seligman passa le mois d'avril 1920 en Haïti. Bien qu'il fût alors à l'emploi du magazine *Harper's* ce fut cependant dans *The Nation* que parut son rapport le plus dévastateur.¹⁰

D'après Herbert Seligman les cinq premières années de l'occupation ont été cinq années de violence. De 1915 à 1920, dit-il, « environ trois mille Haïtiens, innocents pour la plupart, ont été abattus par des fusils et mitrailleuses américains... D'autres ont été torturés pour passer à l'aveu. Le vol, l'incendie et l'assassinat ont été perpétrés en toute liberté par des blancs portant l'uniforme des États-Unis. Des Haïtiens sont obligés de s'enfuir dans les mornes afin d'échapper à l'esclavage institué par les Américains et pour résister aux forces de l'occupation. Et combien d'Américains ont-ils été tués ou blessés pendant ces cinq années de massacre des Haïtiens », se demande-t-il ? « Moins de vingt en tout. Et l'on a caché tout cela au peuple américain », conclut-il.

Herbert Seligman fut suivi au printemps de 1920 par James Weldon Johnson, un membre influent de l'Association nationale pour l'avancement des gens de couleur, et en même temps conseiller spécial de Warren Harding, candidat du parti républicain aux élections présidentielles de 1920. James Weldon Johnson séjourna à Port-au-Prince environ huit semaines, de mars à mai 1920. Comme Herbert Seligman, ce fut *The Nation* qui lui servit de tribune pour faire connaître au public américain ce qu'il observa et apprit pendant son voyage en Haïti.

« For Haitian men, women, and children to a number estimated at 3000, innocent for the most part of any offense, have been shot down by American machine gun and rifle bullets; black men and women have been put to torture to make them give information; theft, arson, and murder have been committed almost with impunity upon the persons and property of Haitians by white men wearing the uniform of the United States. Black men have been driven to retreat to the hills from actual slavery imposed upon them by the White Americans, and to resist the armed invaders.

... In this five years' massacre of Haitians less than twenty Americans have been killed or wounded in action.

... Of all this Americans at home have been kept in the profoundest ignorance. »

Il fit remarquer que depuis 1914 les États-Unis cherchaient à prendre le contrôle d'Haïti, en y envoyant mission après mission auprès des gouvernements successifs. Donc le public américain ne devrait pas croire que les désordres des 27 et 28 juillet 1915 à Port-au-Prince¹¹ « constituèrent la cause de l'intervention américaine. Ils fournirent plutôt l'occasion tant attendue de cette intervention. »¹¹

Et tout ce que les Américains entreprirent depuis leur arrivée, qu'il s'agisse du désarmement et du licenciement des soldats haïtiens, de la convention de 1915, de l'institution de l'état de siège, de la dissolution du Corps législatif, de l'imposition à la baïonnette de la nouvelle constitution, de la censure sur la presse, enfin de la dictature, tout cela c'était d'après lui la preuve que les États-Unis n'étaient pas entrés en Haïti pour aider à rétablir l'ordre, mais pour s'y établir en conquérants.¹²

En conséquence, l'invasion américaine d'Haïti ne lui semble pas plus justiciable que celle de la Serbie par l'Autriche ou de la Belgique par l'Allemagne. Elle est d'autant plus inacceptable qu'elle survint au moment précis où des soldats américains faisaient à l'étranger le sacrifice de leur vie pour la démocratie, les droits et la liberté des petits pays.¹³

James Weldon Johnson rappelle alors que les États-Unis sont en Haïti depuis cinq ans, mais qu'on ne peut citer aucune réalisation importante à l'actif de l'occupation. La construction de la route reliant la capitale, Port-au-Prince, à la deuxième ville du pays, Cap-Haïtien, serait l'unique réalisation digne d'être mentionnée, si elle n'avait pas eu lieu par un moyen inhumain, la corvée [...] qui est une forme d'esclavage rural. Ce fut pour y échapper que les paysans menacés prirent la fuite dans les montagnes, et en se mettant à leur poursuite les Américains firent jusqu'à 3 000 morts. Si en 1920, les Américains décidaient brusquement de mettre fin à l'occupation que laisseraient-ils donc

¹¹« The overthrow of Guillaume and its attending consequences did not constitute the cause of American intervention in Haiti, but merely furnished the awaited opportunity. »

aux Haïtiens ? » « Plus d'un millier de veuves et d'orphelins, répond James Weldon Johnson, plus de banditisme qu'il n'y en a eu dans le pays pendant son siècle d'existence, plus de ressentiment, de haine et de désespoir dans le coeur de la population toute entière, sans parler du dommage irréparable que les États-Unis auront causé à leur tradition de défenseurs des droits humains. »¹⁴

Ne profitant pas aux Haïtiens l'occupation, poursuit James Weldon Johnson, n'a rien à voir avec des raisons humanitaires; pas plus qu'avec des intérêts stratégiques des États-Unis. Si elle se prolonge, c'est qu'à son avis, il y a des groupes qui en profitent. Le plus vorace et le plus cynique de tous, selon lui, c'était la National City Bank de New York. Par l'intermédiaire de sa filiale haïtienne, la Banque Nationale de la République d'Haïti, elle est indirectement la dépositaire des revenus perçus au nom de l'État haïtien et avait le privilège exclusif d'émission des billets en circulation. À l'étranger elle est la courtière en placement des bons du trésor du gouvernement haïtien.

Le gérant de la Banque Nationale de la République d'Haïti, Roger Farnham est un des vice-présidents de la National City Bank. Farnham, précise James Weldon Johnson, a le contrôle des Chemins de fer d'Haïti et de l'Usine sucrière d'Haïti. Homme de confiance de Washington, c'est par son canal que le processus de l'occupation a été mis en place. Il avait libre accès à tous les bateaux de la marine des États-Unis ancrés dans la rade de Port-au-Prince. Et même si les États-Unis avaient en titre un ministre plénipotentiaire en Haïti, Farnham était le représentant de fait. James Weldon Johnson souligne que Farnham avait plus de pouvoirs que tous les autres Américains du pays, que même le Conseiller financier américain auprès du Gouvernement haïtien n'était qu'un instrument de la Nation City Bank, donc un instrument aux mains de Farnham.¹⁵

¹⁴ « If the United States should leave Haiti today, it would have more than a thousand widows and orphans of its own making, more banditry than has existed for a century, resentment, hatred and despair in the heart of a whole people, to say nothing of the irreparable injury to its own tradition as the defender of the rights of man. »

Le second groupe de bénéficiaires identifié par James Weldon Johnson est constitué par les centaines de fonctionnaires américains qui ont trouvé en Haïti leur terre promise. » « La plupart d'entre eux viennent du Sud. Le chef du service des douanes d'Haïti était un commis... de la Louisiane, et son second du Mississippi. Le surintendant de l'Instruction publique était un maître d'école de la Louisiane, un état qui n'a pas de bonnes écoles même pour les blancs. Le Conseiller financier, Mr. McIlhenny, est aussi de la Louisiane.»

Les officiers de l'armée ne sont pas différents des fonctionnaires. » « Ces hommes, dit-il, ont amené leurs femmes et leurs familles en Haïti. Quand ils sont affectés à Port-au-Prince ils demeurent dans de belles villas. Des gens qui n'ont pas les moyens d'avoir même un domestique aux États-Unis en emploient une demi douzaine en Haïti. Ils se promènent en automobile, pas la leur. Chaque Américain chef d'un département en Haïti a une automobile payée et maintenue aux frais du gouvernement haïtien, tandis que les membres du gouvernement haïtien, qui sont théoriquement leurs supérieurs, ne disposent pas de telles commodités. Tandis que j'étais là, le Président lui-même était obligé d'emprunter une automobile de l'Occupation pour entreprendre un voyage dans le pays. Le maître d'école de Louisiane, surintendant de l'Instruction publique, a une

« Then there is the force which the several hundred American civilian place-holders constitute. They have found in Haiti the veritable promised land of "jobs for deserving democrats" and naturally do not wish to see the present status discontinued. Most of these deserving democrats are Southerners. The head of the customs service of Haiti was a clerk of one of the parishes of Louisiana ... The Superintendent of Public Instruction was a school teacher in Louisiana - a State which has not good schools even for white children; the financial adviser, Mr. McIlhenny, is also from Louisiana. »

« Many of the Occupation officers are in the same category with the civilian place-holders. These men have taken their wives and families to Haiti. Those at Port-au-Prince live in beautiful villas. Families that could not keep a hired girl in the United States have a half-dozen servants. They ride in automobiles - not their own. Every American head of a department in Haiti has an automobile furnished at the expense of the Haitian Government, whereas members of Haitian cabinet, who are theoretically above them, have no such convenience or luxury. While I was there, the President himself was obliged to borrow an automobile from the Occupation for a trip through the interior. The Louisiana school-teacher Superintendent of Instruction has an automobile furnished at government expense, whereas the Haitian Minister of Public Instruction, his supposed superior officer, has none. These automobiles seem to be chiefly employed in giving the women and children an airing each afternoon. It must be amusing, when it is not maddening to the Haitians, to see with what disdainful air those people look upon them as they ride by. »

automobile maintenue aux frais de l'État, tandis que le ministre de l'Instruction publique, son supérieur théorique, n'en a pas. Ces automobiles sont employées surtout à promener les femmes et les enfants, l'après-midi. Il doit être amusant pour les Haïtiens, si ce n'est pas plutôt exaspérant, de voir avec quel dédain ces gens les dévisagent quand ils passent dans leurs voitures. »¹⁶

En conclusion, James Weldon Johnson révèle que par son histoire et sa culture, le peuple haïtien n'est pas ce peuple primitif dont la sauvagerie, la régression et l'infériorité ont été évoquées pour justifier l'intervention.¹⁷

The Nation poursuit sa campagne contre l'Occupation en 1921.»¹⁸ En 1922 son directeur, le Dr. Ernest Gruening, séjourna lui-même en Haïti et publia un compte rendu de son voyage.¹⁹ L'impact de cette campagne aux États-Unis fut évident. Sans doute pour répondre aux demandes d'un public devenu soucieux de savoir la vérité, les médias s'engagèrent dans la voie de *The Nation* en projetant une lumière critique sur la politique américaine en Haïti. Ce fut entre autres le cas de magazines new-yorkais comme *Literary Digest*,²⁰ *Outlook*,²¹ *Survey*,²² *America*,²³ *Independent*,²⁴ *Current History*,²⁵ *Century magazine*,²⁶ *Current Opinion*,²⁷ *New Republic*,²⁸ et d'autres encore.

Les plus grands retentissements de cette campagne eurent lieu au cours de l'année 1920, année d'élections présidentielles aux États-Unis. Pour embarrasser les démocrates, les républicains s'en prirent à la politique haïtienne de l'administration Wilson. Le 8 août 1920, à Butler, en Indiana, le sous-secrétaire à la Marine et candidat démocrate à la vice-présidence, Franklin Delano Roosevelt, en défendant la politique de son gouvernement eut à déclarer, notamment, que la Constitution d'Haïti était bonne, l'ayant personnellement écrite. Son rival républicain, Warren Harding, lui rétorqua qu'elle était imposée à la pointe des baïonnettes, que les États-Unis étaient pratiquement en guerre contre les faibles et petites républiques des Caraïbes, et qu'en Haïti notamment, des milliers de braves gens avaient été tués par des marines.²⁹ Ainsi le public ne pouvait

plus désormais ignorer la question haïtienne. La campagne électorale l'avait hissée au premier plan de l'actualité.

The Nation ne se contenta pas de stimuler un changement d'attitude à l'égard de l'occupation uniquement aux États-Unis. Quand James Weldon Johnson se rendit en Haïti au printemps de 1920 il prit contact avec des Haïtiens en vue de la création d'un mouvement de résistance à l'occupation dont *The Nation* serait le porte-parole aux États-Unis. À la vérité un tel mouvement existait déjà mais il n'avait pas encore de rapport organique avec *The Nation*, et d'ailleurs, il était en sommeil depuis quatre ans. Le mérite de James Weldon Johnson fut de le réveiller, et les hommes qui devinrent l'âme de ce mouvement constituèrent une première génération de l'occupation. Il convient donc de retracer maintenant l'histoire de ce mouvement qui s'appela l'Union patriotique d'Haïti.

NOTES

1. Ludwell Lee Montague, *Haiti and the United States, 1714-1938*, (New York : Russell and Russell, 1966), pp. 208-209.
2. « Fractious Black Republic ». *Outlook*, (august, 1915), pp. 832-33;
 « Island of Haiti », *Outlook*, (September, 1915), p. 6.
 « Our call on Duty in Haiti », *Library Digest*, (August, 1915), p. 288.
 « Restoring a Republic », *World's Work*, Vol. 30, (October, 1915), p. 633-34.
 « Haiti to Be Controlled, *Independent*, Vol. 83, (September, 1915), p. 319.
 « Chronic Revolution in Haiti », *Review*, 32, (September, 1915), pp. 272-74.
3. Georges Marvin « Helping Haiti », *World's Work*, September, 1915) p. 525.
4. « Extending United States Protectorates Under the Monroe Doctrine », *Current opinion*, Vol. 59, (October, 1915), pp. 223-25.
5. « Our Latest Protege », *Independent*, vol. 85, (March, 1916), pp. 368-69), pp. 463-63;
 John Blassingame, « The Press and American Intervention in Haiti and the Dominican Republic, 1904-1920 », *Caribbean studies*, Vol. 9, No. 2, (July, 1969), p. 29.
6. Charles Dole, « The Haitian Protectorate », *The Nation*, (October, 1915), pp. 462-63.

7. François Dalencourt « Haiti and the American Occupation », *Current History Magazine of the New York Times*, Vol II, (December, 1919), pp. 542-48.
8. « America's Ireland : Haiti and Santo Domingo », *The Nation*, Vol. 110, (February, 1920), p. 231.
9. Ibid.
10. Herbert J. Seligman, « Conquest of Haïti », *The Nation*, Vol. 111, (July, 1920), pp. 35-36.
11. James Weldon Johnson, « Self-determining Haiti, Pte. I, The American Occupation », *The Nation*, vol III, (August, 1920), p. 236.
12. Ibid., pp. 236-37.
13. Ibid., p. 238.
14. « Self-determining Haiti. Pte. 2. What the United States Has Accomplished », *The Nation*, Vol. III (September, 1920), p. 267.
15. « Self-determining Haiti, Pte 3, Governemnt by and for the National City Bank », *The Nation*, Vol. III, (September, 1920), pp. 295-97.
16. Ibid., pt. 1, pp. 237-38.
17. James Weldon Johnson. « Self-determining Haiti, pt. 4, The Haitian People », *The Nation*, Vol. III, (September, 1920), p. 347.
18. « Rape of Haiti », *The Nation*, Vol. 113, (November, 1921), pp. 545-62.
19. Ernest F. Gruening, « Haiti and Santo Domingo Today », *The Nation*, Vol. 104 (February, 1922), 147-49, 188-90.
20. « Haitian Scandal », *Literary Digest*, (October 30, 1920), pp. 16-17; « American Military Government in Haiti », *Literary Digest*, (November 30, 1920), pp. 47-52; « Haiti Charges Us with Misrule », *Literary Digest*, (June 18, 1921), p. 12.
21. « The Haitian Situation », *Outlook*, (October 27, 1920), p. 360.
22. « Habilitating Haiti », *Survey*, (June 25, 1921), p. 433.
23. William Mc Neice, « America in Haiti », *America*, (June 4, 1921), pp. 150-52.
24. « Haiti's Indictment of Uncle Sam », *Independent*, (May, 1921), p. 543.

25. Samuel Guy Inman, « Hard Problems in Haiti : Verdict of an Eyewitness on the Difficulties and Mistakes of Our Marines », *Current history*, (November, 1920), pp. 338-42.
26. Ernest H. Gruening, « Haiti Under American Occupation, *Century Magazine*, (April, 1922), pp. 836-45.
27. « Is Our Occupation of Haiti and Santo-Domingo Justified ? », *Current Opinion*, (June, 1922) pp. 725-27.
28. « Haiti and Intervention », *New Republic*, (December 15, 1920), pp. 71-72; « Imperialism in Haiti », *New Republic*, (June 29, 1921), pp. 128-29; « The Great Ditch in Haiti », *New Republic*, (March 22, 1922), pp. 107-109.
29. Probing the Haitian Scandal », *Literary Digest*, (October 30, 1920), p. 16.

CHAPITRE 7

La première génération de l'occupation

On vient de voir que James Weldon Johnson, délégué en 1920 par l'Association nationale pour l'avancement des gens de couleur (NAACP), avait encouragé les Haïtiens, avant de regagner les États-Unis, à réactiver une organisation qu'ils avaient créée en 1915, mais qui, depuis lors, était inopérante. Au sein de l'organisation nouvelle on retrouva, parmi d'autres personnalités, des écrivains. Quel fut le travail accompli par ces derniers dans la résistance ?

Isnadin Vieux, J.C. Dorsainville, Georges Sylvain, Edmond Laforest, Pauléus Sannon, Sténio Vincent, le Dr. Jean Price Mars et Seymour Pradel figurent dans les manuels d'Histoire de la littérature haïtienne comme poètes, historiens, théoriciens ou orateurs. Ils sont nés entre 1865 et 1880. Allusion à certains d'entre eux a été faite antérieurement, notamment à Sténio Vincent qui supplanta Louis Joseph Janvier dans la course à la mairie de Port-au-Prince, mais ils seront tous présentés ultérieurement tour à tour. Disons tout de suite que dans le cadre de cette étude les deux plus importantes figures de cette pléiade furent Georges Sylvain et Jean Price Mars. Le premier se mit au premier rang pour entraîner le pays à sa suite. Le second resta au second rang mais comme le levain dans la pâte. Il éleva les coeurs, il conscientisa les esprits.

Ce fut en 1878 que le plus âgé du groupe atteignit l'âge de treize ans, âge à partir duquel l'individu commence à être marqué par les grands événements de son milieu culturel. Toutefois, jusqu'en 1915, quand débuta l'occupation américaine, et même si les plus jeunes avaient atteint leur quarantième année, il ne se passa pas d'événements saillants dans la vie nationale. S'il est vrai qu'Haïti connut quatorze présidents au cours de cette période, néanmoins les successions de gouvernement et les révolutions étaient trop fréquentes pour constituer des événements marquants. Même le 1er janvier 1904, que l'on avait pourtant pris un certain soin de préparer et que l'on voulait célébrer dans l'apothéose, parce que c'était le centenaire de l'indépendance nationale, ne fut pas épargné par ces insurrections.

Sur le plan international cependant les choses furent différentes. Cinq de nos auteurs étaient déjà âgés de quinze à vingt-cinq ans quand, en janvier 1891, le gouvernement américain délégua l'amiral Bancroft Gherardi auprès du gouvernement haïtien, dans le but d'obtenir le Môle St. Nicolas pour l'aménagement d'une base navale. « Il ne vint jamais à l'esprit de l'amiral que les Haïtiens oseraient rejeter la demande, » dit Ludwell Lee Montague.¹ Cependant Anténor Firmin, alors ministre des Relations extérieures, exigea de Gherardi la preuve qu'il détenait les pleins pouvoirs l'habilitant à négocier au nom du gouvernement américain. Quand l'amiral revint moins de trois mois plus tard avec les documents, à la tête de six navires de guerre, il apprit que la demande américaine était incompatible avec la constitution haïtienne, et que de toute manière le ministre ne négocierait jamais sous la menace de la force. Lorsqu'enfin la

légation américaine s'informa si le départ de la flotte faciliterait les négociations, la réponse haïtienne fut négative. Ce fut un échec pour les Américains. « Au départ des navires américains, raconte Claude Moïse, il y eut allégresse dans tout le pays. Le nom de Anténor Firmin fut béni et prononcé par toutes les lèvres. Ceux qui avaient déjà su apprécier son ouvrage sur la réhabilitation de la race noire, l'aimèrent davantage, ceux qui ne le connaissaient point, c'est-à-dire le petit peuple, s'informèrent de son état de service et apprirent que c'était l'homme le plus instruit et le plus honnête de notre pays et dont la saine administration avait été salubre au gouvernement. Bref, Anténor Firmin devint populaire et le peuple le désigna comme un futur chef d'État. » Anténor Firmin que l'affaire Gherardi avait empêché de partir depuis le début de l'année laissa le gouvernement en mai 1891.²

Six ans plus tard, nécessité oblige, ce fut au tour des Haïtiens de solliciter vainement une faveur des États-Unis. Il ne s'agissait pas d'une affaire entre les États-Unis et Haïti, mais entre Haïti et l'Allemagne qui furent à deux doigts de la guerre.³ En espérant l'intervention des États-Unis d'une manière ou d'une autre dans cette affaire, le gouvernement haïtien ne semblait pas parallèlement se rendre compte que la conjoncture avait transformé ce conflit bilatéral en un imbroglio géopolitique, un vrai « complexe relationnel international ». Tout d'abord la Doctrine de Monroe n'oblige pas les États-Unis à prendre fait et cause pour Haïti si l'intégrité physique du territoire haïtien n'est pas menacée. Or l'Allemagne prit soin de prévenir les États-Unis qu'il n'en était pas question.⁴ De leur côté, en vue de contrôler l'accès de l'isthme de Panama, les États-

Unis étaient toujours à la recherche d'une alternative au Môle St-Nicolas qu'Haïti leur avait refusé. Ils ne pouvaient l'obtenir qu'aux dépens de l'Espagne, ce qui signifiait la guerre. Ils étaient tout à fait prêts pour cette guerre, en 1897, puisqu'ils allaient la déclencher quelques mois plus tard en 1898. En laissant Haïti seule en face de l'Allemagne ils pouvaient espérer que cette dernière leur rendrait la réciprocité en demeurant neutre si la guerre avec l'Espagne dans les Caraïbes venait à éclater. Ces considérations jettent un peu de lumière sur les événements qui se passèrent en Haïti en 1897.

Cette année là la police haïtienne arrêta devant ou sur la propriété d'Émile Luders un employé qui résistait. Le tumulte suscité par cette altercation provoqua l'intervention de Émile Luders qui porta alors secours à son employé. Finalement les deux hommes furent arrêtés par la police et écroués. Émile Luders fut condamné à un mois de prison et 48 gourdes d'amende pour s'être battu contre les forces de l'ordre. La peine fut étendue à un an de prison et à cinq cent gourdes d'amende en Cour d'appel. Émile Luders était allemand par son père, mais il était Haïtien parce que né en Haïti de mère haïtienne.

Le 11 octobre le Chargé d'affaires allemand exigea sa mise en liberté, la destitution des juges qui l'avaient condamné et la révocation des agents qui l'avaient arrêté.⁵ À la demande amicale du représentant des États-Unis⁶ le gouvernement prit une mesure de grâce en faveur de Émile Luders qui s'embarqua pour l'étranger. La crise ne

fut pas réglée pour autant. L'Allemagne n'était pas satisfaite de cette mise en liberté du personnage, dont le départ pour l'étranger ressemblait à une expulsion. Elle réclama en sa faveur des compensations pour son emprisonnement,⁷ menaça de rompre les relations diplomatiques et d'envoyer des navires de guerre dans les eaux haïtiennes.⁸

Effectivement le Charlotte et le Stein arrivèrent le 6 décembre dans la rade de Port-au-Prince. L'Allemagne déclara rompues ses relations avec Haïti, exigea vingt mille dollars pour Émile Luders, une lettre d'excuse du gouvernement haïtien, un salut de vingt-et-un coups de canon au drapeau allemand, une réception cordiale du représentant allemand au palais présidentiel et le droit pour Émile Luders de retourner en Haïti.⁹

Celle-ci avait quatre heures pour se plier à l'ultimatum. À midi et demi, un coup de canon serait tiré en blanc, en guise d'avertissement. À une heure précise si le gouvernement n'avait cédé le Charlotte et le Stein commenceraient les « mesures coercitives » et bombarderaient les navires haïtiens, les fortifications de Port-au-Prince, le palais national, les édifices publics, et les bombardements se poursuivraient jusqu'à ce que le gouvernement manifestât, en arborant le drapeau blanc sur un point visible, son acquiescement aux conditions de l'ultimatum.

Si, avant l'expiration du délai, un des navires haïtiens faisait le moindre mouvement, le commandant des forces navales d'Allemagne ouvrirait le feu contre lui.

Enfin la République serait responsable de tous les dommages causés par les mesures coercitives ou autrement.¹⁰

Trois quart d'heure avant l'expiration de l'ultimatum, le gouvernement notifia sa capitulation. Le drapeau blanc fut hissé sur les édifices nationaux. Dans les heures qui suivirent la lettre d'excuse fut remise, le montant réclamé versé, et le salut rendu aux bateaux allemands. Le représentant allemand ainsi que le commandant du Charlotte et du Stein furent reçus par le Président de la République.¹¹ Seul Émile Luders ne se prévalut pas de son droit de retour en Haïti.

Solon Ménos, alors ministre des Relations extérieures, expliqua que le gouvernement céda parce qu'il ne pouvait compter sur la solidarité d'aucune grande puissance.¹² Il avait sollicité les bons offices des États-Unis,¹³ mais le gouvernement allemand se dit opposé à tout arbitrage.¹⁴ La garantie de la doctrine de Monroe mettait bien le territoire haïtien à l'abri des conquêtes européennes, mais ne le protégeait pas contre les bombardements. C'est pourquoi le gouvernement haïtien aurait voulu que les États-Unis insistent pour que l'Allemagne accepte l'arbitrage. Ce fut peine perdue. Une autre forme d'assistance aurait été l'envoi de navires américains¹⁵ dans l'espoir que leur présence dans la rade de Port-au-Prince aurait rendu les Allemands plus raisonnables dans leur réclamations.¹⁶ Un navire, le Marblehead, arriva effectivement, dit Solon Ménos, mais ce fut trois jours plus tard, quand la capitulation était déjà consommée.

D'après un journal de Paris, *Le Nouveau Monde*, cité par Solon Ménos, le pays a profondément ressenti l'humiliation qui lui avait été infligée :¹⁷ « Le ressentiment populaire s'est traduit par des agitations qui pouvaient faire craindre pour le maintien de la tranquillité publique, et il a fallu que le gouvernement déployât toute son énergie pour ramener le calme dans les esprits surexcités. »

Au total, parmi les leçons que les Haïtiens pouvaient tirer de l'affaire Luders, figurait celle qu'ils ne furent pas secourus par le grand voisin du nord, alors que leur patrie était en danger⁷. L'événement survint alors que les membres du groupe avaient entre dix-sept et trente-deux ans. À partir de l'année suivante ils furent témoins de l'expansionnisme américain dans les Caraïbes et en Amérique centrale. Suite à la mystérieuse explosion d'un navire américain dans la baie de la Havane, les États-Unis déclenchèrent en 1898 contre l'Espagne une guerre qui se solda par l'annexion ou la mise sous tutelle des Philippines dans le Pacifique, de Cuba et de Porto Rico dans les Caraïbes. En 1903 ils suscitèrent la sécession d'une province de la Colombie qui devint la République de Panama. Trois jours plus tard les États-Unis qui furent le premier pays à la reconnaître obtinrent le droit de creuser un canal reliant l'Atlantique au Pacifique. Et depuis janvier 1905, avec l'accord du gouvernement local, les États-Unis assumaient le contrôle des douanes en République Dominicaine. Cette génération ne pouvait ignorer qu'Haïti était pratiquement sous surveillance.

⁷On peut penser que l'attitude des États-Unis était dictée par la guerre qu'ils anticipaient avec l'Espagne pour la possession de Cuba et de Porto Rico. En laissant faire l'Allemagne ils s'assuraient sinon son appui, au moins sa neutralité.

Étant donné cette évolution de la diplomatie américaine dans les Caraïbes depuis le tournant du siècle, la surprise causée en Haïti par le débarquement du 28 juillet 1915 ne fut ni générale ni totale. Ce fut en effet presque simultanément que l'opposition à la tutelle étrangère commença à s'organiser. La première tentative eut lieu à l'initiative de deux intellectuels, Georges Sylvain et Edmond Laforest.

Georges Sylvain est né en République Dominicaine. Il fit ses études classiques à Port-au-Prince et à Paris où il étudia aussi le droit. Il fut professeur de droit, fonctionnaire, juge à la Cour de Cassation et ministre plénipotentiaire d'Haïti à Paris. Il collabora à des revues scientifiques et fut membre de sociétés savantes. Il appartient à la littérature à cause de deux oeuvres : un recueil de contes, *Cric-Crac* (1901), et un recueil de poèmes, *Confidences et mélancolies* (1901). De 1915 à sa mort, en 1925, il fut le symbole du nationalisme haïtien.

Edmond Laforest, son cadet de dix ans et son collaborateur, vit le jour à Jérémie en 1876. Il fut tour à tour enseignant et fonctionnaire. L'impact de l'occupation sur sa vie fut tragique au point de le déterminer à mettre fin à ses jours trois mois après le débarquement, fin d'octobre 1915. Son oeuvre poétique comprend : *Poèmes mélancoliques* (1901), *Sonnets-médallions* (1909), *Cendres et flammes* (1912)...

I - Premiers efforts : Fondation de l'Union patriotique et du journal *La Patrie*

Les Américains ayant débarqué, Georges Sylvain ne mit pas de temps à fonder une association pour rassembler tous les Haïtiens de bonne volonté, c'est-à-dire gardant la foi dans les destinées de la patrie. Des vingt personnalités invitées à la cérémonie de fondation onze répondirent à l'appel : Charles Bouchereau, le Dr. Carré, V. Cauvin, F. Féquière, le Dr. S. Holly, Occide Jeanty, Edmond Laforest, Lys Latortue, L.C. Lhérisson, F. Porsenna et Georges Sylvain; les neuf autres se sont excusés : T. Guilbaud, A. Villejoint, F. Morel, D. Bellegarde, J. Lizaire, Georges et Charles Régnier, C. Benoît et Léo Alexis.¹⁸

L'association créée à cette occasion prit le nom d'Union patriotique. Elle se dota d'un journal, *La Patrie*, dans le but de se faire entendre sur toutes les questions d'intérêt national. Le numéro inaugural parut le 21 août 1915 avec Georges Sylvain comme directeur, et Edmond Laforest comme rédacteur en chef. L'objectif recherché au moyen de cette publication était, à l'intérieur, le réveil du sentiment patriotique et, à l'extérieur, la formation de sympathies pour la cause nationale.¹⁹ La publication dura moins de quatre mois. Au cours des vingt-deux numéros qui parurent de août à novembre 1915 *La Patrie* servit à fouetter le patriotisme des Haïtiens. À ceux qui proclament que le pays est perdu elle répliqua que quel que soit l'état de la patrie on peut toujours l'améliorer, « ne fut-ce qu'en s'abstenant de décourager ceux qui s'obstinent à lutter pour elle. »²⁰

Dans ce journal Georges Sylvain protesta contre la prise en charge unilatérale des services de douane, la saisie des navires de guerre et des dépôts de munitions par les forces américaines. Il incita le gouvernement haïtien à protester pour dissuader l'occupant de lui infliger de nouvelles humiliations.²¹ Il argua qu'à travers les provocations répétées, l'occupation visait à l'effacement du gouvernement²² et à sa capitulation, ce qu'il ne saurait faire sans perdre l'honneur et sa raison d'être. Aussi lui conseilla-t-il de résister et de ne rien céder sur l'essentiel.²³

Il profita de sa convocation par la police²⁴ et de l'arrestation du journaliste Joseph Jolibois²⁵ pour attaquer le système judiciaire instauré par l'occupation. Il se demandait si les Haïtiens dans leur propre pays devaient ignorer leurs lois nationales pour se soumettre à la juridiction d'autorités étrangères.²⁶ Cependant ce fut au sujet de la convention de 1915 que Georges Sylvain livra ses plus grandes batailles contre l'occupation américaine. Quand les Américains remirent leur projet de convention à l'Exécutif haïtien, Georges Sylvain qui ne croyait pas au désintéressement des États-Unis s'en méfia, de peur d'ouvrir naïvement la voie à ce qu'il appelait la domination financière et militaire indéfinie des États-Unis.²⁷ Il fit ressortir que la dite convention reprenait en l'aggravant un projet qu'un gouvernement haïtien antérieur avait rejeté et qui aurait établi un protectorat américain sur Haïti. Il fut le premier à clamer que la nouvelle convention était pire parce qu'elle amalgamait « l'expérience cubaine et l'expérience dominicaine. »²⁸ Reconnaisant cependant qu'Haïti occupée n'était plus comme autrefois libre de rejeter la convention américaine Georges Sylvain voulut qu'au

moins le gouvernement la modifiât avant de l'accepter.²⁹ Le gouvernement n'y parvint pas et proposa la convention telle quelle au parlement.

Georges Sylvain tourna alors le dos à l'exécutif et plaça tout son espoir dans le parlement.³⁰ Manifestement l'adoption de la convention par la Chambre des députés, le 6 octobre 1915, eut un effet désastreux sur l'équipe de *La Patrie*, car le 17 octobre Edmond Laforest se noya dans une piscine, un dictionnaire français attaché autour du cou.³¹ Son suicide fut interprété comme une forme de résistance. Georges Sylvain d'ailleurs ne laissa aucun doute à ce sujet dans l'esprit de ses concitoyens. S'adressant aux membres de l'Union patriotique quinze jours plus tard il déclara : « C'était entendu qu'au moment où prendrait fin la mission que vous nous aviez confiée... les deux membres primitivement délégués vous rendraient compte de l'effort accompli. Me voici seul au rendez-vous. L'un de nous est tombé au champ d'honneur. »³²

Le désespoir de Edmond Laforest tenait aussi du fait que l'opinion publique ne se montrait pas prête à suivre massivement l'équipe de *La Patrie*. Bien sûr elle fut bientôt appuyée par *Haiti Intégrale*. La première page du numéro inaugural en définit le caractère et les objectifs.

Il s'agit d'un journal essentiellement patriotique... Son programme du moment est de protester par tous les moyens moraux, contre la violation brutale de nos droits de peuple indépendant, par le gouvernement des États-Unis [...] Ce journal est et restera l'organe infatigable des revendications légitimes de tous ceux qui ... constituent le bloc inébranlable de la protestation nationale [...] Il ne prêchera point pour cela d'action armée [...] Mais, ce que, par contre, il s'évertuera à

clamer, c'est la volonté irréductible du pays, quant au respect sacré de ses droits de souveraineté intégrale. »³³

Pourtant l'oeuvre que *La Patrie* voulait accomplir était décriée, démolie par d'autres confrères dont le plus impitoyable était le journal *La Plume* dirigé par Charles Moravia.»³⁴ Georges Sylvain lui-même confessa que tout cela était très décourageant.

« Notre initiative, s'exerçant en dehors des partis politiques, dit-il, semblait faite pour rallier parmi nos concitoyens toutes les adhésions. Manifestement elle ne s'inspirait pas de notre intérêt personnel. Quand l'orage gronde, quoi de plus commode que de rester chez soi ! Mais il a suffi qu'elle heurtât des intérêts divergents, que des rancunes particulières se donnassent comme un mot d'ordre de la dénaturer, pour déchaîner sur mon nom et sur ma personne des haines et des colères. Ceux mêmes qui étaient appelés à recueillir le bénéfice direct de notre action; pour qui toute la victoire de la souveraineté nationale ne pouvait correspondre qu'à un accroissement d'autorité et d'influence, se sont appliqués à rabaisser au niveau de mesquines préoccupations de la politique professionnelle l'indépendance de notre attitude.

Tant d'injustice n'a pas été sans assombrir les derniers jours d'Edmond Laforest. »³⁵

Après l'acceptation de la convention par la Chambre des députés ce fut le Sénat à son tour qui l'entérina le 11 novembre. *La Patrie* cessa alors de paraître. Cette première expérience nationaliste de Georges Sylvain fut un échec.

II - Un « éveilleur » : le Dr. Jean Price Mars

Au moment où, en Haïti, Georges Sylvain tentait de faire réagir ses compatriotes, le Dr. Jean Price Mars se trouvait à Paris. Il naquit à la Grande Rivière du Nord en 1876, fit ses études au Cap-Haïtien et à Port-au-Prince et reçut sa formation médicale en

France et en Haïti. Au cours de sa longue vie (1876-1969) il ne lui manqua que la dignité de président de la république. Il fut écrivain, conférencier, sénateur, plusieurs fois ministre, et ambassadeur. Il a écrit de nombreux articles et plusieurs livres dont *La vocation de l'élite* (1919) et *Ainsi parla l'oncle* (1928).

Il avait été envoyé à Paris vers le milieu de 1915 pour succéder au représentant d'Haïti décédé quelques jours plus tôt. L'un de ses biographes évoqua la possibilité que Jean Price Mars, éminence grise du Président d'Haïti, reconnaissant les signes de la tempête qui devait balayer bientôt le gouvernement, eut choisi tout simplement d'aller se mettre à l'abri en se faisant nommer représentant d'Haïti à Paris.³⁶ Avant qu'il n'eut la chance de présenter ses lettres de créance le Président Villebrun Guillaume Sam fut effectivement renversé. On nota qu'il ne fut pas pressé de rentrer au pays, peut-être pour laisser s'estomper les souvenirs associés à la mémoire d'un président dont il avait été le plus influent conseiller. Il patienta pendant presque deux ans en France.

Quand il rentra au pays il observa que ses compatriotes n'étaient pas encore sortis de l'état de prostration provoqué par l'occupation. Ils lui paraissaient résignés puisqu'il les entendait souvent dire que le pays était perdu et qu'il n'y avait rien à faire.³⁷ Contrairement à Georges Sylvain, il ne se mit pas à la tête d'un autre mouvement nationaliste, cherchant à appeler les Haïtiens à la résistance. Il choisit plutôt de devenir un « éveil-leur ».

Ce terme, selon Jean François Sirinelli, désigne des individus qui, sans être nécessairement au premier rang, sans avoir toujours acquis une reconnaissance en rapport avec leur contribution réelle à la société, ont cependant joué un rôle de levain pour les générations suivantes.³⁸ Jean Price Mars conçut en effet d'amener les Haïtiens à réaliser que les racines de leurs maux ne se trouvaient pas dans l'occupation américaine, mais lui étaient antérieures. Elles étaient un héritage colonial. En-dehors de l'utilité économique des esclaves pour les maîtres, il n'y avait pas de solidarité entre la classe dominante et les classes dominées à Saint-Domingue. L'une était indifférente à

l'autre. Pareillement il ne voyait aucune solidarité entre les Haïtiens de l'élite et les masses ouvrières et paysannes, bien que leurs ancêtres aient lutté côte à côte pour fonder le pays.³⁹ La première traitait les secondes avec le détachement des anciens maîtres à l'égard des esclaves, et « il ressort aux yeux les moins avertis que notre nation semble se partager en des fractions distinctes, comme des compartiments étanches. »⁴⁰

Que n'importe quel pays qui se trouve dans cette situation soit menacé dans son existence même, c'est ce qu'il essaya de souligner à l'attention du public :

« Lorsqu'un peuple ne se sent pas d'instinct le besoin de se faire une âme nationale par l'intime solidarité de ses diverses couches, par leurs aspirations communes vers quelque haut idéal, même chimérique, lorsqu'au contraire ce peuple se trouve divisé en des parties à peu près distinctes, la classe dirigeante se désintéressant du sort des masses, celles-ci ignorant même l'existence de la première parce qu'elle n'a avec elles que des rapports purement économiques, ce peuple est en imminence de désagrégation. Il suffit alors qu'un danger extérieur menace son existence nationale pour que chacune des parties, sollicitées par ses propres intérêts, ne trouve point en elle les forces internes d'attraction qui eussent été seules capables de l'attirer aux autres afin de les grouper en un faisceau de résistance même morale contre l'invasion de leur sol. »⁴¹

D'après cette conception l'indifférence de l'élite haïtienne pour les couches ouvrières et paysannes a créé l'espace dans lequel, en 1915, comme un troisième larron, une puissance étrangère s'est insérée et a pris le contrôle du pays. Et si en lieu et place d'une résistance efficace on ne trouve que le pessimisme et l'apathie, ce désarroi est encore attribuable, selon Jean Price Mars, à la répugnance de l'élite pour le peuple. Et la puissance conquérante « l'a si bien comprise que toute sa tactique consiste de temps en temps à faire accroire qu'elle protège la multitude contre les prétentions de l'élite. »⁴²

Pour Jean Price Mars l'élite haïtienne n'a pas paru comprendre suffisamment qu'il n'y a pas de domination sans responsabilité, et que sa domination intellectuelle, morale, politique ou économique entraînait en contrepartie certains devoirs à l'égard de la masse.⁴³ Si elle pouvait élargir ses horizons et regarder au delà de ses propres intérêts, pensa-t-il, elle se découvrirait des responsabilités nationales, et en cherchant à les remplir elle sortirait de sa torpeur et contribuerait à la solution de la crise. Aussi consacra-t-il l'année 1917 à révéler à cette élite sa vocation. Il formula ce message dans une série d'articles, et il prononça une série de conférences à Port-au-Prince, au Cap-Haïtien et à Saint-Marc.

Jean Price Mars se fit le porte-parole du peuple devant l'élite, en invitant celle-ci à se transformer, à cesser d'être une classe égocentrique, privilégiée et exclusive. Il lui enjoignit de forger des liens de solidarité avec le peuple, lui rappela que sa mission était de travailler à la promotion matérielle et morale de celui-ci.⁴⁴ Il la prévient que sa conversion ne se ferait pas sans douleur, à cause de son indifférence traditionnelle, mais que, pour sauver le pays, c'était l'alternative. Après avoir indiqué l'idéal à atteindre, il prit la peine de décrire le moyen pour y parvenir. Il ne voyait qu'un seul, l'éducation. Précisons qu'il ne s'agissait pas de créer de nouvelles écoles pour enseigner aux gens à lire et à écrire, même si un tel projet lui semblait aussi nécessaire et d'une grande importance. Cependant il se référait à quelque chose d'autre qu'il appelait l'éducation sociale. Voici comment il décrit celle-ci :

« Une discipline à laquelle doit se soumettre chaque individu et qui soit apte » à le conduire vers son semblable afin de réaliser en commun l'idéal de paix et de raison en dehors duquel il n'y a que violence et inertie de commande [...]

La victoire que nous devons remporter sur notre répugnance à traiter avec justice et humanité ceux avec lesquels les relations de chaque jour nous mettent en contact : domestiques, ouvriers, paysans.

La discipline que nous devons nous imposer, l'obligation que nous devons contracter envers nous-mêmes de participer soit directement soit indirectement à la création et à l'entretien

des oeuvres qui ont nettement pour visée une atténuation de misère matérielle ou morale : oeuvres post-scolaire, écoles du soir, fondation de crèche et d'ouvroirs, patronage de dispensaires et de ligues contre les maladies qui s'attaquent à la vitalité biologique de la race : la tuberculose, l'avarie, l'alcoolisme, etc.

Vous le voyez, de telles disciplines n'impliquent pas la nécessité que les individus qui en bénéficient sachent d'abord lire et écrire. Au contraire nous leur sommes redevables de plus de sympathie et de plus de bonté en raison directe du lourd tribut qu'ils paient à l'ignorance. Car, dites-vous bien que le seul étalon auquel on puisse mesurer la valeur d'une élite c'est son utilité sociale. Si, jamais dans votre âme et conscience vous n'avez jamais été inclinés à une sérieuse méditation de ces problèmes d'éducation sociale tels que j'ai essayé d'en définir les postulats [...] j'adresse [...] un fervent appel à votre bon sens et votre raison afin que désormais votre pitié se penche sur les humbles moins comme une aumône de votre élégance lassée, que comme une manifestation de votre devoir le plus hautement compris et le plus fermement accepté.⁴⁵ »

Il cherchait un changement en profondeur, l'émergence d'une authentique solidarité haïtienne. Mais avant de produire ce résultat il fallait du temps pour qu'un tel message puisse pénétrer et conscientiser les esprits. Au début de 1920 ce processus de maturation n'avait pas encore produit de résultat concret. L'Union patriotique de Georges Sylvain, inactive depuis novembre 1915, n'avait pas encore d'émule sur le terrain du nationalisme. Lorsqu'au printemps de la même année James Weldon Johnson débarqua en Haïti on entra dans la « pax americana » en quelque sorte. La résistance armée des paysans venait d'être exterminée dans le sang, avec le bilan que l'on connaît du côté Haïtien, de deux mille cinq cent à trois mille tués.

III - Réorganisation de l'Union patriotique d'Haïti et nouveaux efforts de l'association

James Weldon Johnson était muni de lettres de recommandation que lui avait données le président de l'Association des gens de couleur des États-Unis, Dr. Ernest Gruening.⁴⁶ Ces recommandations lui permirent d'entrer en contact avec des notables haïtiens comme l'avocat Abel Léger, le Dr. Jean Price Mars, le ministre de l'Éducation nationale d'alors Dantès Bellegarde,⁴⁷ maître Georges Sylvain et d'autres encore. L'un deux, le notaire Chrysostome Rosemond, le présenta au chef de cabinet du président Sudre Dartiguenave, B. Danache. Celui-ci aménagea en sa faveur une rencontre avec le président.⁴⁸

James Weldon Johnson se rendit compte que les Haïtiens pouvaient difficilement arriver à s'entendre.⁴⁹ Cependant il finit par faire comprendre à ses interlocuteurs que, quoique admirable, leur résistance individuelle contre l'occupation serait plus efficace si elle était coordonnée au sein d'une association.⁵⁰ Celle-ci pourrait avoir aux États-Unis *The Nation* pour tribune et l'Association pour l'avancement des gens de couleur pour porte-parole.⁵¹ Au cours de ses conversations James Weldon Johnson apprit qu'une telle association avait déjà pris naissance et qu'il s'agissait essentiellement de la ranimer. Aux yeux de tous Georges Sylvain était le mieux placé pour faire revivre l'Union patriotique, puisqu'il en était l'animateur principal en 1915. Après avoir rencontré Georges Sylvain et l'avoir convaincu de la nécessité de faire revivre l'Union patriotique, James Weldon Johnson s'en retourna aux États-Unis.

Georges Sylvain se mit immédiatement à la tâche en entamant les consultations nécessaires. Au terme du processus, dix-huit personnalités se réunirent dans son cabinet d'avocat sis à la rue du Centre, à Port-au-Prince, le 17 novembre 1920.⁵² Elles décidèrent de créer une association qui aurait pour but de travailler à la restauration de la souveraineté et de l'indépendance d'Haïti. Le 22, vingt-huit personnes se rassemblèrent pour voter l'acte qui créa cette association. Ils la nommèrent l'Union Patriotique d'Haïti. Celle-ci fut inaugurée le 5 décembre au Théâtre Parisiana de Port-au-Prince, qui fut rempli à pleine capacité pour la circonstance.

La direction de l'association comprenait Georges Sylvain, ancien envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Haïti à Paris, délégué général; Perceval Thoby, ancien chargé d'affaires d'Haïti à Washington, secrétaire; le sénateur Moravia Morpeau, trésorier et le notaire Chrysostome Rosemond, archiviste. Ces quatre personnalités constituaient l'exécutif du bureau dont les autres membres étaient H. Baussan, ancien président du Sénat; les anciens ministres comme D. Bourand, François Luxembourg Cauvin, D. Jeannot, Lespinasse, Pauléus Sannon et Sténio Vincent; l'ancien envoyé extraordinaire et ministre d'Haïti en France, Jean Price Mars; l'ancien sénateur et chargé d'affaires d'Haïti à Berlin, Louis Edouard Pouget; Léon Nau, ancien doyen du tribunal civil de Port-au-Prince, et de L. Liataud, avocat.

Il y avait aussi un conseil d'administration qui comprenait les anciens ministres T. Laleau, G. Boco, P. Salomon, Seymour Pradel et Jérémie; les avocats Victor Cauvin, Antoine Rigal, Pierre Eugène de Lespinasse, F. Diambois, Evremont Carrié, les médecins F. Coicou, Arthur Holly, J.C. Dorsainville; les anciens députés A. Pierre-Paul, Jules Canal, St. Martin B. Canal et René Auguste; les anciens sénateurs Edmond Roumain et Paul Laroque; V. Delbeau ancien secrétaire de la légation d'Haïti à Washington, V. Gervais, ancien chargé d'affaires d'Haïti à Cuba, Abel Nicolas Léger, ancien secrétaire de la légation d'Haïti à Paris, F. Viard, ancien secrétaire de la légation d'Haïti à Londres; les journalistes Constant Vieux, co-éditeur du *Courrier Haïtien*, H. Dorsainville, éditeur de *l'Essor*, Hyson, éditeur du journal *Le Matin*, F. Diambois, éditeur du journal *La Renaissance*, et F. Duvignaud, du journal *Le Nouvelliste*; le professeur H. Laventure; les hommes d'affaires et industriels Clément Lespinasse, Fleury Lavelanet, Florvil Nau, R. Brouard, H. Brisson, F.B. César et Vil Lubin; enfin Alexandre Lilavois, chef de la comptabilité au ministère des Finances, Is. Vieux, ancien commissaire du gouvernement près du tribunal civil de Port-au-Prince et Florian Alfred, ancien maire de Port-au-Prince.⁵³

Outre Edmond Laforest, Jean Price Mars et Georges Sylvain déjà présentés, cinq d'entre eux étaient aussi des intellectuels, selon la définition donnée au début de cette

étude. De ce nombre deux, malgré leur présence au comité directeur, ne firent pas parler d'eux. Il s'agit de J.C. Dorsainville, ancien chef de division au département de l'Instruction publique, et de Isnadin Vieux, né à Port-au-Prince en 1865, avocat, ancien Commissaire du gouvernement près le Tribunal Civil de la capitale. Les trois autres, Pauléus Sannon, Sténio Vincent et Pradel, seront présentés plus loin.

	Dorsainvil, 1880-1942	Laforest, 1876-1915	Price Mars, 1876-1969	Sannon, 1870-1938	Sylvain, 1866-1925	Vieux, 1865-1941	Vincent, 1874-1959	Pradel, 1875-1943
1894						L'esclavage à travers le monde. Paris: Goupy.		
1895						Les vibrations. Paris.		
1896						Chants et Rêves. Paris: Goupy.		*publia les poèmes <i>le coeur pardonne, le vieux jardin, la nature ... etc.</i>
1898				Haïti et le régime parlementaire . Paris: Fontemoin.			La législation de l'instruction publique de la République d'Haïti (1804-1895). Paris: Dunod.	
1901		Poèmes mélancoliques. P-au- P. Amblard			Confidences et mélancolies. Paris: Ateliers haïtiens. Cric? Crac? Paris: Ateliers haïtiens.			
1903		Sonnets médaillons. Paris: Fischbacher				Le drame du 6 décembre 1897. P-au-P: L'abeille.		
1904				Boisrond Tonnerre et son temps. P- au-P: Heraux				
1905				Essai historique de la révolution de 1843. Les Cayes: Bonnefil.				
1909	Militarisme et hygiène social. P- au-P: Magloire.					L'amiral Killick. P-au-P: L'abeille.		

	Dorsainvil, 1880-1942	Laforest, 1876-1915	Price Mars, 1876-1969	Sannon, 1870-1938	Sylvain, 1866-1925	Vieux, 1865-1941	Vincent, 1874-1959	Pradel, 1875-1943
1910						Les lois de police et de sûreté. P.-au-P.: Spilker	La République d'Haïti telle qu'elle est. Bruxelles: Société anonyme belge d'imprimerie	
1912		Cendres et flammes. Paris: Messein						
1915	L'échec d'hier et l'effort pour l'avenir. P.-au-P: Amblard					Études sur la convention Américano-haïtienne. P.-au-P: Chenet		
1919			La vocation de l'élite. P.-au-P: Chenet					
1920				Hist de Toussaint Louverture. P.-au-P: Heraux				
1922	Le problème de l'enseignement primaire en Haïti. P.-au-P: Imp. Centrale. Lectures historiques P.-au-P.: Heraux							
1924	Une explication logique du vaudou. P.-au-P: Pierre Noël							
1925	Organisons nos partis politiques. P.-au-P: Chéarquit			La guerre de l'indépendance P.-au-P: Chéarquit		MacKendal. P.-au-P: Pierre Noël		
1928			Ainsi parla l'oncle. Paris: Imp. de Compiègne					
1929			Une étape de l'évolution haïtienne. P.-au-P: Imp. « La Presse ».					
1931	Vaudou et névrose. P.-au-P: Imp. « La Presse »							

	Dorsainvil, 1880-1942	Laforest, 1876-1915	Price Mars, 1876-1969	Sannon, 1870-1938	Sylvain, 1866-1925	Vieux, 1865-1941	Vincent, 1874-1959	Pradel, 1875-1943
1934	Quelques vues politiques et morales. P-au-P: Modèle						Sur la route de la seconde indépendance. P-au-P: Imprimerie de l'État.	
1937	Vaudou et magie. P-au-P: Tel homme							
1939			Formation ethnique, folklore et culture du peuple haïtien. P-au-P: Valcin				En posant les jalons. P-au-P: Imp. de l'État	
1953			La République d'Haïti et la République Dominicaine. P-au-P Imp. de l'État					

L'exécutif, les autres membres du bureau et le conseil d'administration formaient le comité de direction dont le siège était à Port-au-Prince. Les comités de l'Union patriotique dans les autres villes s'appelaient les comités locaux. Au Cap-Haïtien, par exemple, le président du comité local était maître Villehardouin Leconte, ancien ministre sous la présidence de Nord Alexis.

On verra plus loin les responsabilités de l'exécutif du comité de direction. Quant aux comités locaux, ils avaient pour but non seulement de faire la promotion de l'Union au niveau régional, mais encore de collecter des fonds. Sur la recommandation de notre collègue Villehardouin Leconte, écrit Georges Sylvain aux demoiselles Marie Dugué, Anna Toussaint, Edmonde Questel et Marie Déjoie du Cap-Haïtien, « nous nous permettons de recourir à votre activité et à votre dévouement pour organiser au Cap le plus tôt possible, une ou deux journées de collecte générale... À Port-au-Prince nos femmes, nos filles et nos soeurs ont tenu à contribuer de leurs efforts personnels à cette oeuvre de libération nationale. Elles sont sorties dans les rues, ont frappé à toutes les

portes, se sont adressées à tous les passants, n'ont refusé aucune obole. »⁵⁴ Les dames ainsi chargées de la collecte des fonds s'appelaient « quêteuses ». L'argent qu'elles recueillaient était déposé à la rue du Centre, soit au cabinet de maître Evremont Carrié, soit à celui de maître Georges Sylvain.⁵⁵

Dans le roman d'Alexis Mathon, nous apprenons pourquoi les femmes se montraient si actives dans la lutte contre l'occupation. Elles y trouvaient un moyen de se libérer et de prouver aux hommes qu'elles n'étaient pas moins aptes qu'eux à lutter pour une grande cause, même que leur participation était indispensable au triomphe de celle-ci.

Bien que les femmes ne firent partie d'aucun comité de l'association, leurs responsabilités n'étaient pas négligeables. La collecte des fonds était une responsabilité qu'elles partageaient avec l'exécutif du comité de direction. En effet le financement de la propagande de l'association en Haïti et surtout aux États-Unis fit de la question d'argent une des préoccupations majeures de l'association.⁵⁶ C'est pourquoi, outre la sollicitation publique dont le rendement se révélait inadéquat, les femmes organisèrent des fêtes littéraires, des kermesses, des journées pour générer des fonds additionnels. Leur effort fut donc indispensable et très apprécié. En outre elles écrivaient sur les pancartes les slogans qu'on leur communiquait, confectionnaient les banderoles et les drapeaux.⁵⁷

L'activité des comités locaux, qui siégeaient dans les provinces, était coordonnée par correspondance par le délégué général. Les autres membres de l'exécutif étaient le secrétaire, le trésorier et l'archiviste. Outre ces quatre membres exécutifs le comité de direction, sommairement appelé le bureau, dont le siège était à Port-au-Prince, comprenait des membres ordinaires et un conseil d'administration.⁵⁸

Pendant l'année 1921 l'exécutif organisa des rencontres avec la population dans les lieux publics comme les salles de théâtre, de cinéma, les hôtels et même les

quartiers populaires de Port-au-Prince comme la Saline⁵⁹ et la Croix des Bossales.⁶⁰ La présence de l'Union patriotique dans les quartiers populaires, afin de les informer et les sensibiliser, montra que l'association de 1920 était plus rayonnante que celle de 1915. Georges Sylvain ne se souciait pas alors de créer un mouvement populaire dans le sillage de son mouvement. Il semblait se satisfaire des appuis qui lui venaient des classes supérieures : « La certitude de concorder ainsi avec le sentiment vrai de la majorité des Haïtiens cultivés, disait-il le 6 novembre 1915, nous a été d'un prix inestimable. C'est encore elle qui maintient notre confiance dans le triomphe de nos idées. »⁶¹ Ce changement était d'autant plus remarquable que l'on a décrit Georges Sylvain comme « un homme qui a toujours vécu loin des foules tumultueuses, retiré presque de la vie mondaine, parce que savant sans appareil... »⁶² Le peuple à sa façon le récompensa de cette évolution. Les masses populaires suivirent les mots d'ordre de l'Union patriotique, en prenant part aux manifestations que l'association organisa à Port-au-Prince à l'occasion de la visite de la Commission d'enquête sénatoriale américaine sur l'occupation à la fin de 1921, puis surtout le jour des funérailles de Georges Sylvain, le 4 août 1925. Le commerce fut unanime à fermer.⁶³ « Au marché, la masse paysanne se mit à genoux quand passa le cercueil.⁶⁴ Dès six heures du matin, au glas de la capitale, tous ces milliers d'âmes qui tressaillent depuis le jour de la mort de l'illustre compatriote, pleins de respect et de patriotisme se sont inclinés, comme si le cercueil de Georges Sylvain renfermait quelques lambeaux de notre drapeau, du symbole de la patrie. Dans tous les quartiers de la ville, c'est un serrement de coeur général. Le peuple est plongé dans la consternation. La vie publique et la vie privée sont comme suspendues dans la capitale : les ateliers, les magasins chôment; ce n'est pas le deuil de quelques familles; c'est la nation qui est en deuil. »⁶⁵

L'exécutif du comité directeur courtisa également la presse afin d'influencer l'opinion publique par son canal.⁶⁶ On a vu précédemment que des éditeurs ou

⁶¹ Ce livre qui contient la correspondance et les discours de Sylvain a été publié par les membres de l'Union patriotique après la mort de celui-ci. Il contient des faits sur Sylvain qui n'originèrent pas de celui-ci.

rédacteurs de journaux de la capitale figuraient parmi les conseillers. *Le Courrier haïtien* de Constant Vieux et de Joseph Lanoux était le plus coopératif. Il joua à l'égard de l'Union patriotique en 1921 un rôle comparable à celui du *Petit Impartial* de Elie Guérin en 1915. Il annonça tous les projets d'activités de l'Union : les levées de fonds, les réunions publiques ou populaires. Il publia les résumés, quand ce n'est pas l'intégralité, des discours prononcés par les animateurs de l'association, et donna des nouvelles des activités entreprises en son nom à l'étranger.

Tous les titres à sensation qui étaient de nature à discréditer l'occupation, passaient en première page, comme par exemple : Crimes commis par l'Occupation américaine en Haïti,⁶⁷ Les prisonniers de l'Occupation américaine en Haïti,⁶⁸ Les Marines Corps (véritables Huns) : femmes, vieillards et enfants battus par la « gent américaine », les maisons pillées, la population consternée,⁶⁹ nouveaux méfaits des marines : vol avec guet-apens, voie de fait au préjudice des marchands. »⁷⁰ Ils y voisinaient, le cas échéant, avec les discours de Georges Sylvain⁷¹ ou d'autres membres importants de l'association, ou encore avec ce qui pourrait constituer de la publicité pour le dynamisme et l'image de l'Union patriotique.⁷²

Enfin l'une des responsabilités essentielles de l'exécutif fut la collecte de fonds pour le financement de ses activités en Haïti et à l'étranger. C'est pourquoi Georges Sylvain profita de toutes les occasions pour inciter le public à donner généreusement. « L'argent nous manque... », répétait-il. Ce fut cependant une responsabilité partagée par tous les membres du comité directeur. Louis Edouard Pouget, entre autres, invita le public à donner : « Souscrivons tous, riches et pauvres, dit-il, les 10 centimes de l'artisan, de l'homme de peine, ne nous seront pas moins précieux que les dollars du banquier; ils feront masse; que les mères de famille fassent souscrire leurs serviteurs, les maîtres et les maîtresses d'école leurs élèves ! Que toute la nation donne, et de l'effort commun nous tirerons par surcroît un réconfort moral. »⁷³

Toutefois la fondation de l'Union patriotique n'était qu'un premier pas. Georges Sylvain était persuadé aussi que les décisions cruciales sur l'avenir d'Haïti viendraient de États-Unis, et qu'il revenait à l'association de prendre les dispositions nécessaires pour en influencer le processus. L'argent recueilli servit ainsi à défrayer le voyage et le séjour aux États-Unis d'une petite délégation haïtienne qui y arriva au début de février 1921, à peu près au moment où Warren Harding entra en fonction. Elle était composée de Pauléus Sannon et de Sténio Vincent du comité de directeur, rejoints peu après par Perceval Thoby, trésorier. Pauléus Sannon aurait suivi des cours de Ernest Lavisse quand il était étudiant en France. On note qu'il s'efforça d'appliquer scrupuleusement la méthode du professeur français dans ses ouvrages sur l'histoire d'Haïti.⁷⁵ Il était ministre dans le cabinet de Nord Alexis en 1908 quand Anténor Firmin opéra le débarquement à la tête d'un groupe d'exilés. Il démissionna parcequ'il divergeait d'opinion avec le président sur le droit d'asile. Celui-ci était plus enclin à avoir la peau de ses ennemis réfugiés au consulat français qu'à leur délivrer le sauf-conduit.⁷⁶ Pauléus Sannon fut ensuite ministre des Relations extérieures dans le premier cabinet de Sudre Dartiguenave. Il démissionna pour s'opposer à la convention de 1915 alors soumise par les États-Unis au gouvernement. Il fut remplacé par Louis Borno. Sténio Vincent, avocat, ancien maire de Port-au-Prince, fut ministre de l'intérieur et de la justice, ancien président du Sénat, et ancien ministre résident d'Haïti en Hollande. Il devint président de la république en 1930.

La délégation nota que la question haïtienne, si présente dans l'opinion publique pendant la campagne présidentielle, était déjà reléguée au second plan, et que Warren Harding, qui en avait fait ses choux gras comme candidat, semblait avoir d'autres préoccupations comme président.⁷⁷ Par ailleurs l'arrivée de la délégation coïncida avec la publication, le 13 février 1921, du rapport de l'enquête sur la conduite des militaires américains en Haïti effectuée pour le département de la Marine sous la conduite du contre amiral H.S. Knapp. Ses conclusions étaient en opposition avec tout ce que les délégués Haïtiens se proposaient de dénoncer ou de recommander au sujet de l'occupation. Globalement ils étaient aux États-Unis pour demander la fin de l'occupation

et le recouvrement de la souveraineté haïtienne. Au contraire le rapport recommandait la continuation de l'occupation pendant plusieurs années, et même la prolongation de la durée du traité à son expiration parce que, disait-il, pendant un certain temps encore le maintien de l'ordre et de la tranquillité en Haïti restait fonction de la présence américaine. Le rapport soulignait en outre que ceux qui réclamaient la fin de l'occupation étaient quelques centaines d'agitateurs, quatre cents au total sur une population de deux millions cinq cent mille âmes, et enfin que neuf cent quatre-vingt-dix-neuf sur mille Haïtiens étaient contents du travail des Américains et, par conséquent, voulaient voir l'occupation continuer.⁷⁸

Mais, le statut de la délégation était pour le moins ambigu. Ses membres étaient-ils délégués de l'Union patriotique ou du peuple haïtien ? Tel était le problème. Pour sa part, James Weldon Johnson avait suggéré aux Haïtiens la création d'un front national réunissant tous les patriotes haïtiens, qu'ils fussent dans ou à l'extérieur du gouvernement.⁷⁹ Sudre Dartiguenave avait accueilli la suggestion avec beaucoup de sympathie, selon son chef de cabinet. Cependant il fut écarté de l'association par ses adversaires car ils le regardaient plutôt comme le complice de l'occupant.⁸⁰ Pendant leur séjour de plusieurs mois aux États-Unis, les délégués ne mirent jamais les pieds à la légation d'Haïti à Washington, et dans les journaux haïtiens on se plaisait souvent à les désigner sous l'appellation de délégués du peuple haïtien. Néanmoins le gouvernement américain refusa de les recevoir, estimant qu'ils étaient plutôt les ennemis du gouvernement légitime d'Haïti reconnu par les États-Unis.⁸¹

Le défi qu'ils avaient donc à relever était double. D'une part remettre coûte que coûte la question haïtienne dans l'actualité, et d'autre part la replacer en bonne place à l'agenda du gouvernement américain.

D'abord ils visitèrent les salles de rédaction des grands journaux de New York. Ceux-ci n'étaient pas seulement les publications américaines qui avaient les plus forts tirages, mais ils étaient aussi ceux dont le rayonnement était vraiment national. En

faisant connaître à travers ces journaux l'objet de sa présence aux États-Unis et en répondant aux questions des journalistes, la délégation se signalait d'une côte à l'autre à l'attention de tous les Américains.⁸²

Ensuite, au début de mars, elle se rendit à Washington afin de sonder les intentions des élus du peuple et du nouvel exécutif. Ils purent ainsi rencontrer au Capitole plusieurs sénateurs et représentants, des journalistes et des personnalités influentes ou bien informées, mais ils ne purent entrer en contact avec la nouvelle administration républicaine. Comme on refusa de les recevoir au Département d'État, ils estimèrent inutile de se présenter devant les grilles de la Maison blanche.⁸³

Ils retournèrent ensuite à New York où ils passèrent tout le mois d'avril 1921, préparant le document qui devait constituer leur meilleure carte, le « Mémoire de l'Union patriotique sur la situation politique, économique et financière existant dans la République d'Haïti sous l'occupation américaine. »

Ce document relata comment, depuis 1914, le gouvernement des États-Unis, poussé par des groupes financiers, chercha à différentes reprises à prendre le contrôle d'Haïti, pacifiquement il est vrai et avec le consentement des Haïtiens eux-mêmes.⁸⁴ Ne réussissant pas à le faire à l'amiable, il profita des troubles des 27 et 28 juillet 1915 à Port-au-Prince pour y débarquer des troupes et imposer par la force le traité d'occupation, la convention de septembre 1915.⁸⁵ Mais celle-ci ne reflète pas l'état des relations qui se sont développées entre l'Occupation militaire et le gouvernement haïtien depuis son entrée en vigueur. Aucun des engagements pris pour le développement économique et la modernisation de la République d'Haïti n'a été respecté, et les domaines et responsabilités reconnus au gouvernement haïtien ont été systématiquement ignorés ou violés.⁸⁶ La question était donc de savoir si Haïti était mieux administrée depuis le début de l'occupation américaine. D'après le Mémoire c'est même depuis le début de l'occupation américaine en 1915 que le paiement du service de la dette, repris seulement en 1920, a été suspendu.⁸⁷ Sous l'occupation, un train de

mesures « illégales et anti-démocratiques » substituèrent la dictature au gouvernement constitutionnel.

Ce furent la dissolution du Sénat, la transformation de la Chambre des députés en Assemblée nationale et la création d'un Conseil d'État dont les membres sont choisis par le Président de la République. Or la constitution n'accorde pas le droit de dissolution au Président.⁸⁸ L'immeuble du Sénat fut fermé, gardé par la police et l'accès interdit aux sénateurs qui n'eurent pas non plus le droit de se rassembler ailleurs.⁸⁹ Le 19 juin 1917 des mesures semblables furent exécutées à l'encontre des députés et des sénateurs élus à la faveur des nouvelles élections législatives qui avaient eu lieu le 5 janvier.⁹⁰ Le 19 juin 1918 une nouvelle constitution d'origine américaine, dont les soldats américains encourageaient ouvertement l'approbation dans les rues, fut approuvée par plébiscite, alors que le plébiscite, comme forme de consultation populaire, était tout à fait étranger aux traditions constitutionnelles haïtiennes.⁹¹ Le Département de la Marine envoya une commission en novembre 1920, la Commission Knapp, pour enquêter sur les actes des militaires américains en Haïti, vu que des accusations criminelles très graves étaient portées contre eux dans la presse américaine. La Cour navale d'enquête se rendit bien en Haïti, mais elle ne fit aucune enquête et son rapport n'a jamais été publié. Si la Commission se contenta de se rendre en Haïti sans accomplir l'objet de sa mission, si elle fait un rapport que le Département de la Marine a résolu de ne pas rendre public c'est qu'il y a des faits graves et nombreux à cacher.⁹²

Cependant, dit le Mémoire, il faut une enquête, une vraie, une bonne, car on ne peut pas considérer comme le Département de la Marine l'incident comme clos. « La voix de la vérité et de la justice ne peut pas être étouffée. Le peuple haïtien attend avec confiance une enquête honnête, impartiale, complète. Il a été commis des crimes en Haïti, des crimes abominables et sans nombre... »⁹³

Le Mémoire se termina par une liste très partielle mais accablante de ces crimes commis par les marines de 1915 à 1920. Il les rend coupables de vol, d'incendie, de

pillages et de milliers d'assassinats.⁹⁴ En conclusion le Mémoire estime que réparation est dûe au peuple haïtien pour les vies humaines supprimées et les propriétés saccagées et détruites et qu'une enquête est nécessaire, bien sûr pour mettre à jour les crimes commis par les marines en Haïti depuis cinq ans, mais aussi pour fournir les bases du montant des réparations qui devait être payé au peuple haïtien.⁹⁵

Au début de mai 1921 les délégués retournèrent avec le rapport à Washington, bien résolu à lui donner la publicité la plus large, afin de forcer le gouvernement américain à lui donner toute son attention. Ils étaient munis de lettres de recommandation pour Stephen Porter, président du Comité des Affaires étrangères de la Chambre des représentants, et pour Cabot Lodge, président du Comité des Affaires étrangères du Sénat. Tous deux les reçurent et leur accordèrent, comme demandé, l'autorisation de faire le dépôt du Mémoire à leurs bureaux respectifs le 9 mai.⁹⁶

Entre-temps, par l'entremise du journaliste Herbert Seligman, ils firent parvenir copie du Mémoire à environ trois cents journaux. Herbert Seligman les mit aussi en contact avec les représentants de la Federated Press et de la Associated Press.⁹⁷ On se rappelle que Herbert Seligman fut l'auteur de l'article dévastateur qui déclencha en 1920 les attaques contre l'occupation.

Comme convenu, un exemplaire du Mémoire fut déposé le 9 mai au bureau du Comité des Affaires étrangères du Sénat et un autre au bureau du Comité des Affaires étrangères de la Chambre des représentants. Quoiqu'il ne fut point reçu par le gouvernement américain, la délégation haïtienne remit au secrétaire de presse de la Maison blanche un exemplaire adressé au Président Warren Harding, et au commis en chef du Département d'État, un exemplaire adressé au secrétaire d'État. Simultanément, dans plus de trois cents journaux et magazines à travers les États-Unis, des extraits du Mémoire commencèrent à paraître.⁹⁸

La délégation profita également de son séjour pour entrer en contact avec des forces politiques, l'Église catholique dont l'une des revues, *America*,⁹⁹ consacra en juin 1921 trois articles à la cause haïtienne, les Églises protestantes dont l'un des organes, *The World Tomorrow*,¹⁰⁰ défendit également la cause d'Haïti dans son numéro de juin 1921. Quant à la revue *The Nation*, elle se fit la tribune des opposants à l'occupation. Elle était l'un des organes des libéraux américains. À l'instar des socialistes les libéraux étaient anti-militaristes et anti-impérialistes.¹⁰¹ Il va sans dire que *The Nation* circulait aussi largement parmi les socialistes.

Outre les libéraux et les socialistes il y avait des Américains sans étiquette politique qui, comme citoyens, s'opposaient à l'expansionnisme depuis 1898. Certains d'entre eux avaient mené une lutte opiniâtre contre l'annexion des Philippines. Rien d'étonnant à ce que la cause haïtienne trouva dans ce groupe des sympathisants influents. Perceval Thoby cita, entre autres, Moorefield Storey, de Boston, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de New York, ancien secrétaire de Charles Sumner. Alors qu'il était sénateur Charles Sumner, honorant une démarche du gouvernement haïtien, avait réussi à bloquer, le 30 juin 1872, le projet d'annexion de la République Dominicaine par les États-Unis.¹⁰² Haïti, qui considérait l'établissement d'une grande puissance à l'est de sa frontière comme une menace à sa souveraineté, était hostile à cette annexion.

Sans doute par solidarité raciale, l'un des plus fermes soutiens d'Haïti aux États-Unis était l'Association nationale pour l'avancement des gens de couleur (NAACP). Quand James Weldon Johnson débarqua en Haïti et suggéra la création d'une association haïtienne et l'envoi d'une délégation aux États-Unis, il agissait à la fois comme délégué et secrétaire de la NAACP. La cause haïtienne trouva écho dans l'organe de l'association, *The Crisis*, que dirigeait un intellectuel d'origine haïtienne, William Edward Bughardt Dubois, petit fils d'un ministre haïtien de l'Éducation, Elie Dubois.¹⁰³ La NAACP invita la délégation haïtienne à rencontrer son conseil de direction et, après le départ de Pauléus Sannon et de Perceval Thoby, Sténio Vincent, dont le

séjour aux États-Unis se prolongea encore quelques semaines, eut le privilège de s'adresser à plus de trois mille délégués venus de tous les coins des États-Unis à Détroit, à l'occasion de sa douzième convention.»¹⁰⁴

De plus, *The Nation* défendait depuis de nombreuses années l'indépendance de l'Irlande avec la même détermination qu'elle défendait depuis 1920 l'indépendance d'Haïti.¹⁰⁵ Par son intermédiaire la délégation haïtienne s'est trouvée en contact avec les Irlandais américains. Leur organe officiel, le *Sinn-Feiner*, a poussé haut le cri de la délivrance pour Haïti », rapporta Perceval Thoby à son retour.¹⁰⁶ Quand, au début de 1922, la reconnaissance de l'Angleterre consacra la victoire du Sinn-Fein, Georges Sylvain envoya un câble de félicitations aux représentants de la République d'Irlande à New York. À cette occasion il rappela à ses compatriotes que les Irlandais n'avaient point attendu leur victoire pour s'intéresser à Haïti et que la solidarité de leurs leaders pour la cause haïtienne était acquise depuis longtemps.¹⁰⁷

Pour l'essentiel la tâche de la délégation était terminée le 9 mai, avec le dépôt du Mémoire au Capitole, au Département d'État et à la Maison blanche. Les trois décidèrent qu'au moins l'un d'eux devrait demeurer aux États-Unis pour suivre l'évolution du dossier. « Les circonstances voulurent, dit Georges Sylvain, que seul, des trois mousquetaires, Sténio Vincent fut en mesure de garder le poste. » Pauléus Sannon et Perceval Thoby rentrèrent en Haïti.¹⁰⁸

Il convient de souligner que ce fut la lutte armée qui domina l'actualité en Haïti jusqu'en 1920. Elle ne dérivait pas du discours des intellectuels qui, d'ailleurs, prirent soin de ne jamais la recommander comme moyen d'action. Chronologiquement la lutte armée fut antérieure à l'intervention des intellectuels sur la scène publique. Ce fut le 10 août 1915 que Georges Sylvain fonda l'Union patriotique, et en avril 1917 que Jean Price Mars inaugura sa série de conférences sur la vocation des élites. Au contraire la lutte armée commença dès le 28 juillet 1915 selon Suzy Castor,¹⁰⁹ se référant à l'héroïsme du soldat Pierre Sully devant l'arsenal, ou encore selon Hans Schmidt,¹¹⁰ affirmant que

les Haïtiens déterminés à résister à l'intervention étrangère gagnèrent les mornes dès qu'ils réalisèrent l'écrasante supériorité des forces militaires américaines.

Dans ce chapitre il ne fut pas question de la résistance armée qui fut écrasée en 1920, mais des intellectuels. C'étaient des patriotes qui, voulant voir leur pays recouvrer sa souveraineté, opérèrent à deux niveaux, celui de l'action civique à l'exclusion de l'action militaire avec Georges Sylvain, et celui de la conscience civique ou de la solidarité sociale avec Jean Price Mars. Leurs objectifs étaient identiques. L'un chercha à mobiliser les esprits et toutes les ressources pour mettre fin à l'occupation en cours, l'autre s'évertua à y parvenir en changeant les coeurs et en forgeant une nouvelle conscience collective. Dans quelle mesure réussirent-ils leur pari ?

NOTES

1. Ludwell Lee Montague, *Haiti and the United States, 1714-1938*, (New York : Russell and Russell, 1966), p. 149.
2. Claude Moïse, « Anténor Firmin », *Conjonction* No. 117, (December, 1971), pp. 32-33.
3. Roger Gaillard, *La république exterminatrice, Vol. 2, L'État vassal (1896-1902)*, (Port-au-Prince : Le Natal, 1988), pp. 185-258.
4. Solon Ménos, *L'affaire Luders*, (Port-au-Prince : Verrollot, 1899), pp. 247-49, p. 308.
5. *Ibid.*, p. 204.
6. Ménos, *op. cit.*, pp. 132-37.
7. *Ibid.*, p. 282.
8. *Ibid.*, p. 162.
9. *Ibid.*, pp. 312-13.
10. *Ibid.*, pp. 313-14.
11. *Ibid.*, p. 349.

12. Ibid., pp. 103-104, 314-17.
13. Ibid., p. 247.
14. Ibid., p. 263.
15. Ibid., pp. 306-309.
16. Ibid., p. 333.
17. Ibid., p. 389.
18. *La Patrie*, N° 1, (21 août, 1915).
19. *La Patrie*, N° 20, (30 octobre, 1915).
20. *La Patrie*, N° 2, (25 août, 1915).
21. *La Patrie*, N° 5, (4 septembre, 1915).
22. Ibid.
23. *La Patrie*, N° 9, (18 septembre, 1915).
24. *La Patrie*, N° 7, (11 septembre, 1915).
25. *La Patrie*, N° 12, (29 septembre, 1915).
26. Ibid.
27. *La Patrie*, N° 9, (18 septembre, 1915).
28. *La Patrie*, N° 4, (1 septembre, 1915).
29. Ibid.
30. *La Patrie*, N° 10, (22 septembre, 1915).
La Patrie, N° 15, (6 septembre, 1915).
31. Max Dominique, *L'arme de la critique littéraire, littérature et idéologie en Haïti*, (Montréal : CIDIHCA, 1988), p. 162.
32. *La Patrie* N° 20, (30 octobre, 1915).
33. *Haïti intégrale*, N° 1 (18 août, 1915).

34. « La voix des autres », *La Plume*, (1 septembre, 1915), p. 1.
« Quelques clartés sur la question américaine », *La Plume*, (4 septembre, 1915).
« Je n'aime pas les Américains, mais... » *La Plume*, (6 septembre, 1915), p. 1.
35. *La Patrie*, N° 20, (30 octobre, 1915), p. 1.
36. Jacques C. Antoine, *Jean Price Mars et Haïti*, (Washington, D.C. : Three Continent Press, 1981), pp. 86-90.
37. Jean Price Mars, *La vocation de l'élite*, Port-au-Prince : Chenet, 1919), p. 1.
38. Jean-François Sirinelli, *Génération intellectuelle : Khâgneux et normaliens dans l'entre-deux guerres*, (Paris : Fayard, 1988), p. 82.
39. Price Mars, op. cit., p. 14.
40. Ibid., p. 60.
41. Ibid., p. 15.
42. Ibid., p. 51.
43. Ibid.
44. Ibid., pp. 15-16; Magdaline Wilhelmine, Shannon, « Dr. Jean Price Mars and the Haitian Elite, 1876-1935 ». Thèse de doctorat. The University of Iowa, 1989.
45. Price Mars, op. cit., pp. 15-16.
46. Alix Mathon, *La relève de Charlemagne (Les cacos de plume); chronique romancée*, (Port-au-Prince : Fardin, 1984), p. 50
47. Roger Gaillard, *Les blancs débarquent, V. 7, La guérilla de Batrville, 1919-1934*, (Port-au-Prince : Le Natal, 1983), pp. 194-95.
48. B. Danache, *Le président Dartiguenave et les Américains*, (Port-au-Prince, Fardin, 1984), pp. 91-102.
49. Mathon, op. p. 52.
50. Ibid., p. 52
51. Ibid., pp. 50-56
52. Georges Sylvain, *Dix années de lutte pour la liberté, 1915-1925*, Vol. 1 (Port-au-Prince : Deschamps, s-d.) p. 79.

53. « Memoire on the Political, economic and Financial Conditions Existing in the Republic of Haiti under the American Occupation » by the delegates to the United States of the Union Patriotique d'Haïti, *The Nation*, 27^o 2916, (May 25, 1921), p. 775.
54. Sylvain, *ibid.*, p. 92.
55. « Union patriotique », *Le Courier haïtien*, (13 avril, 1921), p. 1.
56. Sylvain, *op. cit.*, pp. 75-76.
57. Mathon, *op. cit.*, p. 69.
58. Sylvain, *op. cit.*, pp. 88-110.
59. « Union patriotique, Meeting », *Le Courier Haïtien*, (23 avril, 1921), p. 1.
60. « Union patriotique, le meeting de la Croix des Bossales », *Le Courier Haïtien*, (15 novembre, 1921), p. 1.
61. *La Patrie*, N^o 21, (6 novembre, 1915)
62. Sylvain, *op. cit.*, p. X
63. *Ibid.*, p. IX
64. *Ibid.*
65. *Ibid.*, p. X
66. *Ibid.*, p. 97
67. *Le Courier Haïtien*, (21 décembre, 1920), p. 1
68. *Le Courier Haïtien*, (28 avril, 1921), p. 1
69. *Le Courier Haïtien*, (23 avril, 1921), p. 1
70. *Le Courier Haïtien*, (12 avril, 1921), p. 1
71. *Le Courier Haïtien*, (15 décembre, 1921), p. 1
72. *Le Courier Haïtien*, (30 novembre, 1921), p. 1
73. « 2^{ème} meeting de l'Union patriotique » *Le Courier haïtien*, (20 janvier, 1921), p. 2.
74. Sylvain, *op. cit.*, pp. 75-76.

75. Ghislain Gouraige, *Histoire de la littérature haïtienne de l'indépendance à nos jours* (Port-au-Prince : Théodore, 1960), p. 464.
76. Robert Debs Heini, and Nancy Gordon Heini, Written in Blood; the Story of the Haitian People, 1492-1971, (Boston : Houghton Mifflin, 1978), p. 342.
77. « Union patriotique. Séance solennelle du 17 juillet 1921. Discours de M. Pauléus Sannon. » *Le Courrier haïtien*, (25 juillet, 1921), p. 1.
78. Knapp, H.S. « Haiti's Need of American Rule » *Current History Magazine of the New York Times*, Vol. 13, (March, 1921), p. 403; « Knapp Objects to Leaving Haiti, » *Independent*, Vol. 105, (March, 1921), p. 236.
 « Contre le rapport Knapp » *Le Courrier haïtien*, (13 avril, 1921), p. 1.
 « Contre le rapport Knapp » *Le Courrier haïtien*, (10 mars, 1921), p. 1.
 « Contre le rapport Knapp » *Le Courrier haïtien*, (23 mars, 1921), p. 1.
79. Danache, op. cit., pp. 98-100.
80. Ibid., p. 101.
 Mathon, op. cit., pp. 32-56.
81. « Union patriotique. Séance solennelle du 17 juillet 1921. Discours de M. Pauléus Sannon. » *Le Courrier haïtien*, (25 juillet, 1921), p. 1.
82. Ibid.
83. Ibid.
84. Georges Sylvain, *Dix années de lutte pour la liberté, 1915-1925*, Vol. 2., (Port-au-Prince : Deschamps s.d.), pp. 143-45.
85. Sylvain, op. cit., Vol. 2, pp. 146-49.
The Nation, (May 25, 1921), pp. 752-53.
86. Sylvain, op. cit., Vol. 2, pp. 152-58; *The Nation*, (May 25, 1921), pp. 755-61.
87. Sylvain, op. cit., Vol. 2, pp. 168-71; *The Nation*, (May 25, 1921), p. 761-62.
88. Sylvain, op. cit., Vol. 2, p. 171; *The Nation*, (May 25, 1921), p. 763.
89. Sylvain, op. cit., Vol. 2, pp. 172-74; *The Nation*, (May 25, 1921), p. 763.
90. Sylvain, op. cit., Vol. 2, pp. 175-76; *The Nation*, (May 25, 1921), p. 764.
91. Sylvain, op. cit., Vol. 2, pp. 176-77; *The Nation*, (May 25, 1921), pp. 764-65.

92. Sylvain, op. cit., Vol. 2, pp. 177-82; *The Nation*, (May 25, 1921), pp. 765-67.
93. Sylvain, op. cit., Vol. 2, p. 182; *The Nation*, (May 25, 1921), p. 767.
94. Sylvain, op. cit., Vol. 2, pp. 183-86; *The Nation*, (May 25, 1921), pp. 167-68.
95. Sylvain, op. cit., Vol. 2, pp. 186-88; *The Nation*, (May 25, 1921), pp. 768-69.
96. « Union patriotique. Séance solennelle du 17 juillet 1921. Discours de M. Pauléus Sannon. » *Le Courrier haïtien*, (25 juillet, 1921), p. 1.
97. Ibid.
98. Ibid.
99. William Mc Neice, « America in Haiti » *America*, Vol. 25, (June, 1921), pp. 150-53, 173-75.
William McNeice « America in Haiti », *America*, Vol. 26, (November, 1921), pp. 101-103
100. *Le Courrier Haïtien*, (26 juillet, 1921), p. 1
101. *Le Courrier Haïtien*, (27 juillet, 1921), p. 1
102. Heint et Heint, op. cit., p. 255.
103. Sylvain, op. cit., vol. 1, p. 81.
104. *Le Courrier Haïtien*, (29 juillet, 1921), p. 1
105. *Le Courrier Haïtien*, (27 janvier, 1922), p. 1
106. *Le Courrier Haïtien*, (29 juillet, 1921), p. 1
107. *Le Courrier Haïtien*, (27 janvier, 1922), p. 1
108. « La dernière phase de l'action des délégués haïtiens aux États-Unis. Monsieur Sténio Vincent, *Le Courrier Haïtien*, (19 août, 1921), p. 1
109. Suzy Castor, *L'occupation américaine d'Haïti* (Port-au-Prince : Société haïtienne d'histoire, 1988), p. 127.
110. Hans Schmidt, *The United States Occupation of Haiti, 1915-1934*, (New Brunswick, N.J. : Rutgers University Press, 1971), p. 68.

CHAPITRE 8

Revers de la Génération de 1915

Nous avons vu que Jean Price Mars cherchait à changer les mentalités, et que les résultats du travail accompli de 1917 à 1920 n'étaient pas perceptibles à court terme. Donc quand on parle dès 1922 du revers de la génération de 1915, il s'agit essentiellement de Georges Sylvain et de son mouvement. En effet, les efforts déployés en Haïti et aux États-Unis par les membres de l'Union patriotique débouchèrent, à la fin de 1921, sur la nomination par le Sénat américain d'une commission chargée d'enquêter sur les accusations relatives à la conduite des marines en Haïti. L'Union patriotique qui était à l'origine d'une telle idée pouvait légitimement s'en féliciter et elle demeura optimiste pendant toute la durée de l'enquête qui se déroula aux États-Unis et en Haïti. Cependant les conclusions finales de cette enquête montrèrent que cet optimisme était illusoire.

I - Les audiences à Washington de la Commission sénatoriale d'enquête de 1921

La mission confiée à la délégation haïtienne par l'Union patriotique fut couronnée de succès. Jusqu'en 1921 les enquêtes sur l'occupation avaient été des enquêtes militaires qui avaient toujours rejeté les torts reprochés aux marines. La délégation haïtienne réussit à amener le Sénat américain à mettre en doute la sincérité des

rapports de l'armée et de la marine et à ordonner sa propre enquête. En effet, le 27 juillet 1921, sur la recommandation du sénateur Medill McCormick de l'Illinois, le Sénat nomma une commission de six membres pour enquêter sur la conduite des marines en Haïti et en République Dominicaine. Il désigna le sénateur Medill McCormick pour la présider. La Commission commença ses audiences à Washington le 3 août et le jour même elle invita le délégué haïtien Sténio Vincent à comparaître. Ancien maire de Port-au-Prince, ancien représentant d'Haïti à la Haye et ancien ministre Sténio Vincent fit la déclaration suivante.

« Au nom de l'Union patriotique d'Haïti qui, avec ses branches dans toutes les villes et villages d'Haïti, compte au moins 20 000 membres, j'ai l'honneur de présenter à la Commission sénatoriale d'enquête sur l'occupation et l'administration d'Haïti et de Saint-Domingue par les forces américaines, copie du Mémoire qui a été déjà remis au Comité des Relations extérieures du Sénat. Ce Mémoire relate les conditions et circonstances dans lesquelles le traité du 16 septembre 1915 a été imposé au peuple haïtien, les moyens violents employés pour arriver à ce résultat et conséquemment la situation du Gouvernement haïtien qui, au fait, a perdu la caractéristique d'un gouvernement réel [...]

Au point de vue du droit international, il est clair que le Gouvernement Wilson n'avait aucun droit d'ordonner l'invasion du territoire haïtien et de prendre possession de ce petit pays ami [...] Le seul prétexte avoué pour l'intervention, je l'ai trouvé dans le rapport annuel du Secrétaire d'État de la Marine pour 1920. Le Secrétaire d'État écrit : « La crise dans les affaires haïtiennes avait demandé une action immédiate et énergique de la part du Département de la Marine pour protéger la vie et les propriétés des Américains et des étrangers, et pour rétablir l'ordre dans le pays en détresse. » Mais le fait est que pendant les événements tragiques qui ont eu lieu le 27 juillet 1915 à la suite de la chute et de la mort du Président Villebrun Guillaume Sam, la vie d'aucun Américain ou étranger n'a été en danger; aucune propriété ne fut détruite. Et bien qu'il n'y eut aucun

Gouvernement, on n'a vu ni incendie, ni pillage, ni tuerie. L'ordre fut immédiatement rétabli et un Comité de salut public institué en attendant l'élection d'un Gouvernement. On doit bien se mettre à l'esprit qu'avant l'occupation américaine jamais un Américain ou un étranger n'a été tué en Haïti.

La vérité est que l'administration Wilson, a pris avantage d'une aventure politique d'une nation faible et sans défense pour lui imposer une intervention qui avait été préparée par le ministre en décembre 1914, par la mission Ford Smith en mars 1915 et par la mission Paul Fuller Jr. en mai 1915.

Le plus curieux c'est qu'on a dit que le peuple haïtien avait invité les États-Unis à arranger ses affaires. Les faits sont que [...] le Gouvernement haïtien n'a jamais demandé l'intervention américaine. »¹

Après sa déposition, Sténio Vincent rentra en Haïti pour rendre compte de sa mission au conseil de l'Union patriotique et préparer le pays à recevoir la Commission sénatoriale d'enquête.² Le directeur de *The Nation*, Oswald Garrison Villard, accepta pour l'Union patriotique de suivre à sa place l'audition des autres témoins convoqués par la Commission d'enquête. Parmi les témoins invités à comparaître on pouvait noter Roger Farnham, vice-président de la National City Bank de New York et gérant de la Banque Nationale de la République d'Haïti, l'amiral William B. Caperton, ancien commandant en chef, de 1914 à 1920, du Corps de Marine des États-Unis, l'amiral retraité Mayo, ancien enquêteur militaire pour le département de la Marine en Haïti, le général Waller, ancien commandant en chef intérimaire des forces américaines en Haïti, le général Butler, premier commandant en chef de la gendarmerie haïtienne, Josephus Daniel, ancien secrétaire d'État de la Marine, Robert Lansing, ancien secrétaire d'État.³

II - Les audiences de la Commission sénatoriale en Haïti

Suspendues le 16 novembre 1921, les audiences reprirent à Port-au-Prince où la Commission arriva le 29 novembre dans la matinée. Elle fut accueillie par une foule

que Georges Sylvain évalua à 8 000 personnes. L'accueil fut suivi d'un défilé patriotique au centre-ville. Les deux manifestations avaient été soigneusement préparées par l'Union. Sténio Vincent et Georges Sylvain avaient en outre voyagé à travers le pays pour préparer les communes à faire, comme à Port-au-Prince, un accueil impressionnant à la Commission d'enquête partout où celle-ci passerait.⁴ Cependant les audiences devaient révéler que certaines pancartes portées par la foule n'étaient sans doute pas appréciées par la Commission d'enquête. À l'occasion la Commission donna l'impression qu'elle était là pour enquêter moins sur les actes des marines et de l'Occupation que sur une organisation présumément subversive qui s'appelle l'Union patriotique d'Haïti. Voici, en effet, quelques-unes des questions auxquelles Georges Sylvain eut à répondre :

Quand est-ce que l'Union patriotique a été fondée ? Qui est le promoteur de cette association ? Combien de membres y a-t-il dans cette société ? Sur quoi basez-vous cette estimation ? Combien de fois tiennent-ils séance ? Combien de membres comptez-vous à Port-au-Prince ? Est-ce que vous avez un document montrant les principes de l'institution de cette société ? Pourriez-vous en donner une copie pour nos archives ? Quelles sont les conditions pour être membres de cette association ? Comment est financée cette association ? Combien d'argent a-t-on tiré de cette association ? Avez-vous un document qui pourrait montrer à la Commission le nombre de vos adhérents dans les diverses localités,... et communes ? Est-ce l'Union patriotique qui a eu l'idée de la manifestation d'hier ? Qui était le comité d'organisation ? En organisant ces manifestations, est-ce qu'on avait eu l'idée de provoquer des troubles ? Qui a eu à préparer les bannières et les insignes qui ont été exhibés ? Quels sont les membres de ce comité ? Pouvez-vous nous faire avoir une idée des inscriptions exhibées sur les bannières ? Nous voulons une copie complète et désirons savoir qui en a payé les frais...

Combien de membres de l'Union patriotique étaient engagés activement dans la manifestation d'hier ? Y avait-il beaucoup de gens qui n'étaient pas membres de l'Union patriotique ? N'y avait-il pas aussi des spectateurs qui étaient en sympathie avec l'administration haïtienne actuelle ? Qui a eu à rédiger les inscriptions sur les bannières ? Et ceci a-t-il été fait dans le but de soulever le peuple contre les États-Unis ? Est-ce que vous croyez qu'on n'avait pas ces sentiments aux États-Unis ? Et celle portant cette inscription, « Haïti sera-t-elle votre Belgique ? », « Haïti, sera-t-elle votre Irlande ? »

Avez-vous pensé que des bannières de ce genre pourraient influencer les membres de ce comité ? Laissez-moi déclarer pour le Comité qu'il ne peut être influencé par des bannières ou des propagandes mais par des évidences et des faits. Ne pensez-vous pas que ces bannières étaient de nature à faire soulever votre propre peuple ? Il nous a été rapporté que dans l'Union patriotique il y a un ou plusieurs candidats à la présidence, est-ce-vrai ? Êtes-vous opposé à l'administration actuelle ?⁵

L'Union patriotique était bien l'organisatrice de la manifestation.⁶ Elle en avait auparavant soumis l'idée aux défenseurs de la cause haïtienne aux États-Unis. Le Dr. Gruening, rédacteur en chef de la revue *The Nation*, l'avait approuvée à la condition qu'elle fut imposante.⁷ Une américaine, Miss Foley, était venue des États-Unis pour participer à sa préparation.⁸ Cependant l'Union ne l'organisa pas pour vexer la Commission sénatoriale, mais pour lui montrer sans équivoque que c'était l'ensemble de la population haïtienne qui voulait être libérée de la domination étrangère et non une poignée d'agitateurs politiques.⁹

En réalité ce fut toujours en termes sympathiques que l'Union patriotique fit référence à la Commission d'enquête. Pour Georges Sylvain, Warren Harding s'était publiquement engagé en faveur d'Haïti quelques mois plus tôt, au cours de la campagne présidentielle. En décidant de faire table rase des enquêtes militaires précédentes et d'entreprendre la sienne propre, le Sénat lui avait semblé manifester une orientation pareille à l'égard du pays. D'ailleurs le Sénat, d'après lui, n'avait agi qu'en accord avec le Président Warren Harding et son cabinet, pour faciliter la tâche de ceux-ci.¹⁰ C'était, pensait-il, autant de signes qu'une révision de la politique haïtienne des États-Unis se préparait peut-être. Il était donc de l'intérêt des Haïtiens de tout faire pour accélérer le processus et de montrer au gouvernement de Washington qu'ils étaient prêts à en assumer les conséquences.

« Concitoyens, rappelle une adresse du bureau de l'Union patriotique du 12 août 1921 au peuple haïtien, l'importance de la décision du Sénat fédéral n'a pas besoin

d'être démontrée. Vous connaissez tous le rôle prépondérant que joue cette haute assemblée dans l'organisation politique des États-Unis. Il n'est pas d'autorité morale supérieure à celle de ses membres. Le choix des personnages dont est composée la Commission d'enquête indique de quel prestige on a entendu la revêtir. »¹¹

Georges Sylvain vit personnellement en la Commission d'enquête un Haut Tribunal d'arbitrage. « C'est, dit-il, un véritable procès politique que le peuple haïtien, partie plaignante, représentée par l'Union patriotique, ... a intenté devant le Congrès des États-Unis contre le Département de la Marine, représentant le Corps des Marines, partie défenderesse. Le spectacle n'est pas sans grandeur, et il faut remonter peut-être jusqu'à l'époque de l'Empire romain pour en retrouver d'analogues. »¹²

Certes on avait commencé à oublier Haïti aux États-Unis une fois les élections présidentielles terminées. Ce furent les délégués de Georges Sylvain qui, à leur arrivée, relancèrent le débat par une campagne de relations publiques et la publication du Mémoire de l'Union patriotique. Mais la nomination dans ce contexte, en août 1921, d'une Commission sénatoriale d'enquête sur Haïti pouvait être interprétée non seulement comme le signe d'un changement de la politique haïtienne des États-Unis, mais encore comme un indice de l'efficacité de l'action de l'Union patriotique et comme une victoire personnelle de Georges Sylvain lui-même. Cependant dans l'euphorie du succès sans doute Georges Sylvain négligea d'étudier la composition de la Commission. Aucun des membres de l'Union patriotique ne le fit à sa place et les amis américains de l'Union patriotique aux États-Unis ne le firent pas davantage.

À l'origine la Commission devait comprendre cinq membres : les républicains Philander Knox, de Pennsylvanie, et Tasker Oddie, du Nevada, les démocrates Atlee Pomerene, de l'Ohio et William H. King, de l'Utah. La présidence était confiée à Medill McCormick, de l'Illinois. Seulement trois d'entre eux firent le voyage en Haïti. William H. King, qui devait se révéler l'un des grands critiques de l'occupation, n'accompagna pas ses collègues. Et Philander Knox mourut avant même le départ de la Commission. À

cette occasion Georges Sylvain rendit un hommage public à sa mémoire et dit regretter son absence.¹³ Or Georges Sylvain était bien placé pour se poser des questions sur l'opportunité de la présence de Philander Knox au sein de cette Commission. Comme secrétaire d'État, il accéléra en 1910 et 1911 l'application de la politique du dollar en Haïti, en créant les conditions qui permirent à la National City Bank de New York de participer à l'administration de la Banque Nationale de la République d'Haïti à l'origine un monopole européen.¹⁴ The National City Bank devint rapidement actionnaire majoritaire puis propriétaire de la Banque Nationale de la République d'Haïti. Devenue américaine et ayant des tentacules dans divers secteurs de l'économie celle-ci fut ainsi le catalyseur de l'intervention américaine en Haïti et la principale bénéficiaire de l'occupation.

Georges Sylvain rappela aussi à la même occasion le bon souvenir laissé par Philander Knox à Port-au-Prince, lors de son passage en 1912. Pourtant le discours d'une facture impeccable que Philander Knox prononça alors, était essentiellement une menace d'occupation d'Haïti que Georges Sylvain avait jugée contraire au droit international. « À cet instant, dit Philander Knox en évoquant les travaux de Panama, avec l'obligation prise par mon pays d'être le représentant des intérêts de toute l'Amérique et du monde en créant cette route internationale de commerce qui bientôt se réalisera, nous sommes pleinement convaincus que le complet succès de notre entreprise dépend, en un certain point, de la paix et de la stabilité de nos voisins et de la jouissance de la propriété et du bien-être matériel qui découlent du développement dans l'ordre. Un État sujet à être bouleversé par des dissensions internes, ou arrêté dans ses progrès par les conséquences du non accomplissement de ses obligations internationales, n'est pas en bonne posture pour mériter et récolter les profits qui résulteront des larges occasions de commerce, dès l'ouverture du canal.

Vraiment il peut devenir un obstacle à la jouissance universelle de ses avantages. »¹⁵

La Commission combla la vacance créée par l'absence de William H. King et le décès de Philander Knox par l'adjonction du sénateur Andrieus A. Jones. Celle-ci, était donc présidée par Medill McCormick. Georges Sylvain ne semblait pas avoir prêté attention aux vues exprimées un an plus tôt sur la question haïtienne par le sénateur de l'Illinois. Or ces vues étaient aux antipodes des aspirations de Georges Sylvain et de l'Union patriotique. « Les Haïtiens sont deux millions et demi de primitifs paysans africains qui ont survécu et se sont multipliés en dépit de l'anarchie qui a régné dans leur pays, avait-il écrit. Les gouvernements haïtiens depuis l'indépendance ne se sont pas succédé en s'améliorant mais en s'empirant... Véritablement il n'y a ni route, ni police effective, ni gouvernement. » Les paysans sont laborieux mais « ils sont pauvres et quelques-uns sont plutôt des sauvages que des civilisés. Il y a à peine quelques années les hommes et les femmes allaient nus dans certaines régions de l'arrière-pays. »¹⁶ Il avait parlé du vaudou dont les cérémonies se terminaient parfois dans le cannibalisme. Il estima qu'une mission incombait manifestement pour les États-Unis vis-à-vis de ce pays situé juste à ses portes. C'est pour accomplir cette mission qu'à son avis les États-Unis devaient continuer l'occupation d'Haïti pendant au moins vingt ans encore, pendant lesquels ils confieraient l'administration d'Haïti à un fonctionnaire suprême, muni de pleins pouvoirs dans tous les domaines, militaire, diplomatique et politique, et auquel tous les fonctionnaires et services en Haïti seraient subordonnés.¹⁶

III - Le rapport négatif de la Commission McCormick

« ... they numbered only two or two and a half millions primitive africans who have managed to live and to multiply despite the anarchy into which their country had fallen [...]; [...] the government of the Haitians, since the beginning of their independence, had not gone from bad to worse, but from worse to still worse. In the interior [...] there were no roads, no effective police; no government really. [...]

The Haitians peasant, among the West Indian negroes, bears an enviable reputation as a laborer. They are poor and some of them, it may be truly said, are barbarous rather than civilized. In parts of the interior it was possible a few years ago to see men and women naked at work. »

La Commission passa huit jours en Haïti, du 29 novembre au 6 décembre, au cours desquels elle entendit trente-neuf témoins, parla à d'autres personnes et visita plusieurs localités.¹⁷ Après un bref séjour en République Dominicaine elle rentra aux États-Unis au milieu de décembre. On ne s'attendait pas à un rapport dans l'immédiat puisque les audiences de Washington devaient reprendre. Pourtant dès le 30 décembre James Weldon Johnson, secrétaire de la NAACP, informa Georges Sylvain que la Commission avait fait un rapport préliminaire et qu'il était défavorable à la cause haïtienne.¹⁸

Il était adressé au secrétaire d'État Charles Evans Hughes et l'essentiel fit l'objet d'un communiqué de presse le 14 décembre. À l'unanimité la Commission recommandait que le traité instituant l'occupation reste en vigueur, que l'administration américaine d'Haïti se poursuive, et que pour le moment il ne puisse être question de diminuer les forces américaines en service en Haïti, encore moins de les rapatrier. En revanche il recommandait la nomination d'un Haut Commissaire avec les pouvoirs diplomatiques d'un envoyé extraordinaire et de qui relèveraient en outre tous les fonctionnaires civils et militaires américains en Haïti. Donc la Commission estimait que le dépouillement d'autres dossiers et l'audition de nouveaux témoins ne devaient pas modifier sensiblement son opinion ultérieurement. Somme toute il n'y avait pas de différence entre ces conclusions et les opinions personnelles que Medill McCormick avait exprimées un an plus tôt.

De son côté le gouvernement américain ne perdit pas de temps à donner suite au rapport préliminaire, comme s'il s'agissait du rapport définitif. Dès février 1922, il nomma le général John Russell Haut Commissaire en Haïti avec pleins pouvoirs, comme le souhaitait la Commission. Un mois plus tard le général Russell était à son poste à Port-au-Prince.

Quant au rapport proprement dit,¹⁹ il ne fut publié que bien plus tard, après l'audition des témoins et l'étude des mémoires. Il souligna le caractère rétrograde de

l'économie, des institutions et de la société haïtiennes depuis l'indépendance. Il mit en lumière la contribution de l'Occupation. Celle-ci a ramené l'ordre, la paix et la sécurité, la stabilité économique et financière, elle a développé les infrastructures de base, notamment dans le domaine des communications. Naturellement il restait beaucoup à faire dans le domaine de l'agriculture, de la justice et de l'éducation. Quoique ces domaines ne relevassent pas du traité, la Commission recommandait au gouvernement américain de s'en occuper s'il voulait donner au peuple américain le sentiment d'avoir accompli son devoir.

La Commission recommandait de conseiller au gouvernement d'Haïti de ne pas permettre aux intérêts étrangers d'acquérir de grandes étendues de terre dans le pays. Elle se prononçait pour la diminution du nombre de marines en Haïti mais, en même temps, invitait à la prudence car « une trop hâtive réduction de la force des marines, ou son retrait prématuré, serait certainement suivie par un retour de brigandage et par l'organisation de bandes révolutionnaires. »

La Commission dit avoir enquêté longuement et soigneusement sur les accusations de cruauté portées contre les marines. On sait que ce fut une accusation de ce genre qui fit scandale aux États-Unis, détermina les précédentes enquêtes militaires, de même que la création de la Commission sénatoriale. Elle était persuadée que la plupart de ces accusations étaient fausses et sans fondement, et que les faits de cruauté allégués contre les marines étaient souvent dénaturés ou exagérés. Les quelques paysans qui ont fait des dépositions, selon la Commission, ne connaissent pas la différence entre ce qu'ils ont vu directement et une simple rumeur qu'ils auraient entendue de seconde ou de troisième main. « Complètement ignorants en matière de justice et de preuves, ils ont été probablement induits dans quelques cas à porter de faux témoignages. »

La Commission nota que ces accusations visaient surtout les marines qui avaient été sévères avec les « cacos ». Cependant la campagne des marines contre ces bandits

lui avait paru nécessaire. D'ailleurs les paysans l'appréciaient par ce qu'elle leur apportait la paix. C'étaient les notables locaux qui la dénonçaient parce qu'ils étaient « cacos » eux-mêmes ou alliés aux « cacos ». Donc, déduit le rapport, il est possible que dans ce contexte, les accusations avaient été motivées par la malveillance de ceux-ci.

La Commission reconnut que mille cinq cent Haïtiens ont effectivement perdu la vie au cours de cette campagne. Ce chiffre comprenait des non-combattants, disait-elle, parce qu'« on rencontrait les bandits dans des habitations où ils se trouvaient entourés de femmes et d'enfants, ou dans les villages où ils étaient tolérés par les habitants. « Dès qu'on les rencontrait ils devaient être immédiatement attaqués, » et c'est ce qui explique la mort de ceux qui les entouraient.

« De pareils accidents, continua le rapport, doivent être déplorés. Ce sont les conséquences malheureuses des opérations régulières... Si l'on avait permis aux bandits de continuer leurs déprédations, il y aurait un plus grand nombre de gens innocents tués et une plus grande somme totale de misères.

Durant cette révolution, les bandits pillèrent les autres habitants, les maltraitèrent, brûlèrent leurs maisons et leurs récoltes comme ils avaient coutume de faire dans beaucoup de révolutions avant l'occupation. »

De là la Commission conclut « que les paysans qui ont été victimes ne désirent pas maintenant le retrait des marines.

Aujourd'hui, ils peuvent travailler et voyager sans crainte d'être volés. De ce fait, la Commission est convaincue des opinions de première main exprimées par des paysans intelligents. Ils sont jaloux de leur indépendance. Mais ils ont toute raison d'être conscients des bienfaits de la paix et de l'ordre, et leur premier désir est que la paix et l'ordre puissent être assurés par quelque moyen que ce soit. »

Finalement le rapport admettait que des prisonniers ont été effectivement exécutés illégalement par ordre des marines ou directement par les marines, mais que « le nombre en est petit. » Quant aux maisons incendiées par les marines, il y avait une justification. C'est qu'il y avait des cacos ou des bandits dans ces zones lors des incendies, et que ces maisons brûlées étaient des chaumières en paille dans des agglomérations habitées par les bandits. « Les bandits étaient ou dans ces maisons, ou près de ces maisons, ou bien se reposaient sous le couvert des habitants innocents et les huttes furent brûlées par les patrouilles. Dans quelques cas c'était nécessaire. »

En dernier lieu le rapport protesta contre les accusations de tortures et de mutilations portées contre les marines. Certaines de ces cruautés qui sont courantes en Haïti, dit-il, sont inconnues aux États-Unis. « Elles peuvent avoir été infligées par des bandits ou par la gendarmerie (haïtienne) en l'absence d'officiers blancs, mais le caractère des témoignages laisse un doute grave, quant à l'identité des criminels. » La Commission se dit « convaincue que ces actes cruels et inhumains n'ont jamais été commis par des Américains. »

Comme on devait s'y attendre Georges Sylvain rejeta les conclusions de la Commission dès la publication du rapport²⁰. Le rapport préliminaire était également rejeté par la Société pour l'indépendance d'Haïti et de la République Dominicaine.²¹ Les défenseurs d'Haïti aux États-Unis demandèrent à Georges Sylvain de ne pas faillir et que la lutte continuait. Quant au sénateur William H. King, il déposa une motion demandant le retrait immédiat des marines d'Haïti.

La motion William H. King n'eut pas de suite. Tous les espoirs qu'on pouvait encore avoir disparurent avec la publication du rapport final. D'ailleurs John Russell était déjà Haut Commissaire depuis plusieurs mois. Dans la mesure où la solution de la crise passait par la restauration de la souveraineté nationale, Georges Sylvain et ses associés avaient clairement échoué, depuis le début de 1922 au moins. Lui-même devait mourir peu de temps après la publication du rapport final, en 1925. Était-ce alors la fin de

l'Union patriotique ? Le travail de conscientisation que Jean Price Mars s'efforçait parallèlement d'accomplir n'était-il pas compromis ? Y avait-il une relève ? Il s'agit maintenant de répondre à de telles questions.

NOTES

1. « La dernière phase de l'action des délégués haïtiens aux États-Unis - Monsieur Sténio Vincent », *Le Courrier Haïtien*, (19 août, 1921), p. 1; Voir aussi : *Report - Inquiry into Occupation and Administration of Haiti and the Dominican Republic*, Select Committee U.S. Senate. Report No 794, 67th Congress, 2nd Session, (Washington, D.C. : Government Printing Office, 1922).
2. *Le Courrier Haïtien*, (19 août, 1921), p. 1.
3. Georges Sylvain, *Dix années de lutte pour liberté, 1915-1925*, Vol. I. (Port-au-Prince : Deschamps, s.d.). p. 133.
4. *Ibid.*, p. 134.
5. *Ibid.* pp. 143-47.
6. *Ibid.*, p. 138.
7. *Ibid.*, p. 133.
8. Alix Mathon, *La relève de Charlemagne (les cacos de plume; chronique romancée)*, (Port-au-Prince : Fardin, 1984), pp. 99-100.
9. Sylvain, *op. cit.*, Vol. I, pp. 114, 151-52.
10. *Ibid.*, p. 135.
11. *Ibid.*, p. 116.
12. *Ibid.*, p. 135.
13. *Ibid.*, p. 138.
14. Leslie F. Manigat, « La substitution de la prépondérance américaine à la prépondérance française en Haïti au début du XX^e siècle : la conjoncture 1910-1911 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 14, (octobre-décembre 1967), pp. 349-53; Raymond

Leslie Buell, « The American Occupation of Haiti » *Foreign Policy Association Information Service*, Vol. 5, (November 27 - March 12, 1929), p. 334.

Patrick Bellegarde-Smith, *Haiti, the Breached Citadel*, (Boulder : Westview Press, 1990), pp. 72-73.

_____. *In the Shadow of Powers : Dantès Bellegarde in Haitian Social Thought*, (Atlantic Highlands, N.J. : Humanities Press International, 1985), pp. 19-20

15. *La Poste* (26-27 mars, 1924), p. 2.
16. Medill McCormick « Our Failure in Haiti », *The Nation*, (December, 1920), pp. 615-16.
17. Sylvain, op. cit., Vol. I, pp. 153-56.
18. Sylvain, op. cit., Vol. 2, pp. 13-14.
19. *La Poste* (12-13 mars, 1924), pp. 1-2.
La Poste (20-21 mars, 1924), pp. 1-2.
La Poste (26-27 mars, 1924), pp. 1-2.
La Poste (avril, 1924), p. 1.
La Poste (15-16 avril, 1924), p. 1; Voir aussi : United States, Senate, *Inquiry into Occupation and Administration and Santo-Domingo Hearings Before a Select Committee on Haiti and Santo-Domingo*, 67th Congress, 1st and 2nd (Session. (Washington, D.C. : Government Printing Office, 1922).
20. « À propos du rapport du Comité McCormick. M^e Georges Sylvain proteste », p. 3, *La Poste*, (26-27 mars, 1924, p. 3.
21. Sylvain, op. cit., Vol. 2, pp. 13-14, 19-20.

TROISIÈME PARTIE

La Génération de 1925 et l'Occupation Américaine de 1922 à 1930

La période de 1922 à 1930 commença dans l'incertitude. L'arrivée d'un Haut-commissaire signalait que Washington n'envisageait pas de mettre un terme à l'occupation dans l'immédiat. Un nouveau président haïtien entra en fonction, et il montra très tôt qu'il était plus disposé à collaborer avec l'occupant pour demeurer en poste, qu'à s'entendre avec ses concitoyens pour libérer sa patrie. Le régime de tutelle, alors restructuré de fond en comble, fonctionnait comme si le nouveau statut du pays n'était pas provisoire. Quand, en 1925, Sylvain fut emporté par la maladie, l'avenir de la résistance haïtienne semblait en question.

Subitement on assista à l'émergence d'une relève¹ qui dynamisa les rangs nationalistes de son ardeur juvénile, et on se rendit compte que les compagnons de Georges Sylvain n'avaient pas quitté la scène à la disparition de celui-ci. Cette prise de conscience survint alors que les États-unis entraient dans une grave dépression, et que Washington réévaluait en profondeur ses relations avec l'Amérique latine. Insensiblement le gouvernement américain se montra plus réceptif aux revendications nationalistes des Haïtiens.

NOTE

1. J. Michael Dash, *Literature and ideology in Haiti, 1915-1961*, (Totowa, N.J. : Barnes and Noble, 1981), pp. 72-79; David Nicholls, « Nationalismes haïtiens, 1915-1946", *Annales : économies, sociétés, civilisations*, (juillet- août, 1975), pp. 661-62; Remy Bastien, « The intellectual in haitian plural society", *Annals of the New York Academy of Sciences*, Vol. 83, (January 20, 1960), p. 845.

CHAPITRE 9

Cadre politique, économique et social

C'est à partir de 1922 que les États-Unis entreprirent de rationaliser la tutelle sur le pays qu'ils occupaient militairement depuis 1915. Pour les Haïtiens l'expérience fut décevante, tant au point de vue politique, qu'économique et social.

I - Le cadre politique

La Commission sénatoriale d'enquête publia son rapport préliminaire à la mi-décembre 1921, recommandant l'envoi d'un Haut-commissaire en Haïti pour représenter le Président des États-Unis. Le 1^{er} janvier 1922 le colonel John Russell fut promu au grade de brigadier-général. Le 11 février il fut nommé Haut-commissaire à Port-au-Prince. C'était un militaire de carrière qui avait déjà servi trois ans en Haïti où il était encore affecté, mais au moment de sa nomination il passait ses vacances aux États-Unis.

John Russell entra en fonction le 11 mars 1922. Environ un mois plus tard le Conseil d'État devrait procéder à la réélection du Président Sudre Dartiguenave ou à l'élection de son successeur. En 1915 Sudre Dartiguenave l'avait emporté sur le docteur Rosalvo Bobo parce que la majorité des parlementaires s'étaient rendus compte que les Américains ne voulaient pas de ce dernier. En 1922 Sudre Dartiguenave était même plus sûr de sa victoire puisque le Conseil d'État était composé « d'amis personnels et d'anciens collègues de la Chambre des députés et du Sénat » que le Président avait lui-même nommés au sein de l'institution.¹

Donc pour les fonctionnaires comme pour la population la réélection de Sudre Dartiguenave ne faisait pas de doute. Mais selon son Chef de Cabinet « l'homme qui avait véritablement en mains la clé de la situation n'était ni le Président Sudre Dartiguenave ni ce qu'on appelait les têtes fortes du Conseil d'État, mais le général John Russell. « En un mois, continua B. Danache, John Russell avait fini par avoir une telle autorité dans la politique

haïtienne que, dans cette campagne autour de la présidence, tous attendaient un signe de lui, avaient les regards dirigés vers lui, sollicitaient presque son intervention. »²

Le Haut-commissaire qui venait à peine de commencer sa mission serait disposé à recommander la réélection du président à une condition. Mais deux jours avant le vote du Conseil d'État, ayant la certitude que Sudre Dartiguenave ne voulait pas remplir cette condition, il laissa passer l'occasion d'endosser sa candidature.³ L'attitude du Haut-commissaire à l'égard de Sudre Dartiguenave ne passa pas inaperçue des Conseillers-électeurs qui tirèrent sur le champ la conclusion qui s'imposait.⁴

Dorénavant leur attention se tourna tout naturellement vers le Président du Conseil, Stéphane Archer, qui était par surcroît un « partisan ostensible » de Sudre Dartiguenave, et vers l'ancien dauphin de celui-ci, maître Louis Borno. Si c'est vrai que ce fut l'intervention du financier Oswald J. Brandt qui fit pencher la balance en faveur de Louis Borno,⁵ il est probable que cette intervention n'eut lieu que dans les deux jours qui précédèrent le vote. Le 8 ou le 9 mai, John Russell aurait laissé tomber Sudre Dartiguenave parce que celui-ci ne voulait pas s'engager à placer un emprunt de trente millions de dollars aux États-Unis comme cela avait été convenu en 1919. Alors seulement Oswald J. Brandt aurait versé un pot de vin à certains conseillers pour créer au conseil une majorité en faveur de Louis Borno au lieu de Stéphane Archer. Oswald J. Brandt et Louis Borno se connaissaient parce que le second était l'avocat de la Banque du Canada en Haïti quand le premier en était le président.⁶ Louis Borno avait également travaillé avec les Américains. Comme ministre des Relations extérieures il avait signé avec Robert Davis Jr., chargé d'affaires des États-Unis, la convention du 16 septembre 1915 légalisant l'occupation américaine. Puis, le 28 mars 1917, avec A. Bailly Blanchard, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des États-Unis à Port-au-Prince, il avait aussi signé le Protocole prolongeant de dix années additionnelles la durée de la dite convention.

Au cours du mandat de Louis Borno, John Russell domina l'administration publique haïtienne. Toutes les décisions importantes émanaient de son bureau ou, avant d'être implantées, devaient passer par son bureau. Il était le chef de tous les américains, civils et militaires, en Haïti. Ce fut par l'intermédiaire de son bureau que ceux-ci pouvaient communiquer avec les services du gouvernement américain ou avec le gouvernement haïtien.⁷ « John Russell

également, dit Robert Rotberg, prépara toutes les lois haïtiennes, négocia les contrats avec les compagnies (américaines particulièrement) étrangères, prit le contrôle de l'éducation, de l'agriculture, de la santé, construisit les routes, collecta les impôts. Il était tout puissant, un dictateur... »⁸

Louis Borno ne sembla nullement prendre ombrage de l'autorité de John Russell. La collaboration entre les deux hommes de 1922 à 1930 est appelée une « dictature conjointe », depuis que Arthur Millspaugh a utilisé l'expression pour la première fois.⁹ Sans doute John Russell arriva-t-il trop tard, en mars 1922, pour empêcher que le président ne fût choisi le 10 mai suivant par un Conseil d'État non élu, mais il aurait pu par la suite encourager Louis Borno à régulariser la situation, en suggérant par exemple des élections législatives pour la reconstitution du Sénat et de la Chambre des députés abolis depuis 1918. Au contraire, Louis Borno consolida le Conseil en y faisant entrer ses partisans. Ceux-ci le réélirent en 1926 pour un second mandat de quatre ans, à la grande satisfaction de son ami John Russell.¹⁰ Louis Borno s'abstint d'organiser des élections sous le prétexte que les neuf dixièmes des Haïtiens étaient trop pauvres et trop ignorants pour pouvoir exercer intelligemment leur droit de vote et ne pas devenir la proie des démagogues.¹¹ John Russell réagit en déclarant que les Haïtiens qui n'étaient pas d'accord avec ce jugement du président, au sujet de la condition du peuple haïtien, ne voulaient pas entendre la vérité, mais seulement ce qui leur plaisait.¹²

D'autre part, Louis Borno ne demanda pas à John Russell d'abolir la loi martiale en vigueur depuis le 3 septembre 1915. Lorsque le sénateur Medill McCormick, le président de la Commission sénatoriale d'enquête de 1921, apprit en 1924 que cette loi martiale n'était pas rapportée, il écrivit pour la dénoncer au successeur de Warren Harding, le Président Calvin Coolidge, et il introduisit au Sénat la résolution cent quarante-quatre, du 7 février 1924, dans laquelle il la décrivit comme une mesure antirépublicaine, antidémocratique, et contraire aux intentions du Président Warren Harding.¹³

Cette démarche fut vaine. Des journalistes furent emprisonnés et détenus sans procès en vertu d'un décret sur la censure, qui datait du temps de l'amiral William B. Caperton.¹⁴ Il fut renforcé par une loi de 1922 adoptée par le Conseil d'État en 1923 qui punit d'emprisonnement et d'amende sévère les références irrespectueuses à l'égard du gouvernement des États-Unis,

de celui d'Haïti ou des autorités de l'occupation. Cette loi de 1922 provoqua l'ire de quelques journaux haïtiens.¹⁵ Comme les ordres d'arrestation, émanés du gouvernement de Louis Borno, n'étaient point exécutés par la gendarmerie sans l'approbation du général John Russell, remarque Hans Schmidt¹⁶, il faut penser qu'ils venaient en fait du général lui-même.

Louis Borno amenda en outre plusieurs articles de la Constitution. Ces amendements réorganisèrent le système judiciaire dans un sens qui menaça l'indépendance des juges, renforça le prestige et l'autorité de la présidence par rapport au sénat, et augmenta la prépondérance du pouvoir central aux dépens de l'autonomie des communautés locales. Quand tous ces amendements furent complétés, à défaut d'assemblée législative, ils furent soumis directement au peuple par plébiscite. La consultation, protégée par la gendarmerie, se déroula sans histoire. Ce processus de centralisation pourrait avoir été préparé avec la collaboration de John Russell lui-même, ou à la suggestion de ses conseillers juridiques. En effet, dans son rapport annuel au gouvernement américain, le Haut-commissaire put écrire : « Les amendements furent largement publicisés et disséminés afin que chaque Haïtien eut la chance de les connaître... Le vote eut lieu dans les conditions les meilleures de paix et de tranquillité. Le résultat final fut de cent soixante-dix-sept mille quatre cent trente-six contre trois mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf. Les amendements furent donc approuvés à une écrasante majorité. »¹⁷

Au total la collaboration Borno-Russell fut une dictature bicéphale. Elle se ramena à la personnalisation de l'État par le président, à la centralisation du pouvoir à la capitale avec, en arrière plan, le support de l'appareil militaire.

II - Le cadre économique

¹⁵According to the High commissioner, the amendments were « widely published and disseminated in order that every voter might be given an opportunity to familiarize himself with them. » A year later he announced that the « voting was carried out under conditions that were probably the quietest ever obtained in any country... The final vote was 177 436 affirmative to 3 799 negative, and the return showed that each amendment was carried by an overwhelming majority. »

L'un des problèmes majeurs du pays était l'absence de capitaux pour l'investissement. Le coût de la présence des militaires et du Haut-commissariat était intégralement couvert par le budget des États-Unis. Par contre les fonctionnaires civils américains étaient assimilés aux employés du gouvernement haïtien. Le gouvernement américain payait seulement une partie de leurs salaires. Le reste, qui représentait environ vingt-et-un millions de dollars de 1915 à 1930, soit un million quatre cent mille dollars par année,¹⁸ était payé par le gouvernement haïtien.

Ce montant de treize pour cent des dépenses totales en salaires du gouvernement haïtien,¹⁹ réduisait par conséquent considérablement les fonds disponibles pour une éventuelle politique d'investissement. Le gouvernement d'ailleurs avait les mains liées par la convention de 1915, dont l'article V stipulait « que les sommes collectées et perçues par le receveur général devaient être utilisées, d'abord, pour payer les salaires, les frais du receveur général, de ses assistants et de ses employés, ainsi que les autres dépenses de ce service, y compris les salaires et dépenses du conseiller financier. »

Durant la même période Haïti emprunta près de vingt-quatre millions de dollars sur le marché new-yorkais, afin de payer les créanciers d'Haïti en France et aux États-unis,²⁰ ou de compenser les plaignants, surtout américains, dont la légitimité des revendications avait été reconnue par le gouvernement haïtien.

On notera enfin que le budget était excédentaire ou cours de ces années, grâce au resserrement des dépenses publiques et aux augmentations des revenus d'exportation.²¹ Toutefois l'excédent budgétaire ne fut pas injecté dans l'économie. On l'utilisa pour payer les intérêts et amortir le principal de l'emprunt de vingt-quatre millions de dollars entre 1922 et 1925, pour écourter la durée de cette dette en payant les annuités par anticipation, et pour assurer la continuité des remboursements en constituant un fonds de sécurité pour les années maigres. Ainsi, à marche forcée pour ainsi dire, la dette fut réduite de moitié en six ans, passant de vingt-quatre millions de dollars en 1924 à douze millions et demi de dollars en 1930.²²

Cette politique fut la conséquence de la convention de 1915, dont l'article V fit du remboursement de la dette la seconde affectation prioritaire des revenus d'Haïti après le paiement des salaires des fonctionnaires civils américains. Cependant si la convention plaça le

service de la dette parmi les priorités elle n'avait pas obligé les conseillers financiers à utiliser les excédents budgétaires afin d'en accélérer le remboursement. Ceux-ci eurent recours à une telle politique probablement parce qu'ils ne pensaient pas que le gouvernement seul aurait pu dynamiser l'économie.

Hans Schmidt soutint le point de vue que toutes les réalisations américaines en Haïti n'avaient d'autre but que d'attirer les investissements étrangers : la constitution de 1918 qui accorda le droit de propriété aux étrangers, la réforme judiciaire pour contrecarrer l'hostilité des juges à l'égard des hommes d'affaires américains, le développement des voies de communication comme moyen de pénétration à l'intérieur du pays, la réorganisation des services publics, l'aménagement des ports, l'amélioration des services de santé, la création des Services techniques afin de révolutionner l'agriculture, la rationalisation des tarifs douaniers, la standardisation et le calibrage de la qualité du café afin d'en faciliter l'exportation.²³ On pourrait ajouter à cette liste la création même de la gendarmerie dans la mesure où celle-ci assurait le climat d'ordre et de paix exigé par les investisseurs étrangers pour risquer leurs capitaux dans n'importe quel pays.

L'Occupation prenait pour acquis que les possibilités minières et manufacturières, les ressources halieutiques et touristiques d'Haïti étaient limitées.²⁴ Cependant, elle cibra l'agriculture de plantation. Elle estimait, en effet, que la participation des capitalistes et des corporations dans de larges entreprises agricoles dont la main-d'oeuvre proviendrait de la masse des paysans illettrés pourrait permettre un démarrage.²⁵

Pourtant cette politique échoua. Des huit plantations américaines établies en Haïti depuis l'occupation et recensées par Emily Greene Balch, Lundahl nota qu'en 1930 il ne restait que deux : La Hasco et la Plantation Dauphin.²⁶ Suzy Castor expliqua cet échec notamment par la prépondérance de la petite exploitation agricole. « Le capital américain ne trouva pas en Haïti les bases structurelles indispensables pour que les plantations de type capitaliste prospèrent et satisfassent, avec des dividendes élevées, la recherche du plus grand profit », souligne-t-elle.²⁷ Hans Schmidt jeta le blâme sur la politique américaine à cet égard et sur les fonctionnaires américains. C'était parce que la première manquait de flexibilité qu'à son avis, par exemple, Sinclair Oil et United Fruit, qui voulurent s'établir en Haïti durent y renoncer. Il n'était pas

toujours clair, dit-il, que les États-Unis défendaient leurs propres intérêts ou ceux d'Haïti, car ils ne pouvaient pas prétendre défendre la chèvre et le chou en même temps.

Quant aux fonctionnaires Hans Schmidt croit qu'à l'occasion ils se plaçaient en conflit d'intérêts et, à ce propos, le conseiller financier Cumberland lui-même fut pour lui une illustration éloquente. Comme conseiller financier celui-ci conçut et planifia un projet d'exploitation de sisal en Haïti et encouragea une compagnie américaine à s'y intéresser. Voilà comment la Plantation Dauphin s'établit en Haïti et devint par la suite l'un des grands succès de l'occupation. Aussi longtemps que Cumberland demeura en fonction en Haïti il ne semblait avoir aucune relation avec la compagnie. Dès qu'il retourna aux États-Unis il en devint l'un de ses actionnaires propriétaires.²⁸

Toujours comme conseiller financier c'était la responsabilité de Cumberland de proposer le taux de rendement des bons du gouvernement haïtien flottant sur le marché américain. En même temps il avait le pouvoir d'utiliser les excédents budgétaires de l'État haïtien pour racheter ces bons par anticipation. Or, tandis que Cumberland exerçait ces rôles, nota Hans Schmidt, il acheta sous le couvert de sa femme et de sa mère d'abord pour douze mille dollars de bonds à cinquante-sept dollars qu'il revendit à quatre-vingt dollars, puis pour dix mille dollars à soixante-dix-sept dollars pour les revendre à quatre-vingt-huit dollars.²⁹ Hans Schmidt prend ainsi le contre-pied de Davis qui soutint, au contraire, qu'en négociant avec les investisseurs les officiels du traité n'avaient d'autre souci que de protéger Haïti de l'exploitation par ces derniers, et qu'il était injuste et stupide qu'on les accusât d'avoir été influencés dans leurs démarches par leurs intérêts personnels.³⁰

Et quand on compare le montant des investissements américains en Haïti sous l'occupation aux montants investis dans les pays voisins à la même époque, on se rend compte qu'Haïti n'avait pas la préférence des investisseurs. Ainsi, pour l'année 1930, ils investirent près de deux milliards de dollars à Cuba, près de soixante-dix millions de dollars en République Dominicaine, contre à peine quatorze millions de dollars en Haïti. Pour les dix-huit années allant de 1913 à 1930 Cuba a reçu vingt-sept pour cent soit plus du quart de tous les investissements américains en Amérique latine, la République Dominicaine près de la moitié de un pour cent, soit 0,43 et Haïti trente-et-un millions de dollars, ou 0,01 pour cent.³¹

Simultanément se développa un important courant migratoire haïtien vers Cuba. À partir de sources diverses Suzy Castor chiffrera approximativement à deux cent vingt-deux mille le nombre des haïtiens émigrés à Cuba de 1915 à 1929. Ce chiffre ne comprend d'ailleurs ni les émigrants vers la République Dominicaine dont le nombre était plus élevé, ni les émigrants illégaux.³²

L'évêque des Cayes, Monseigneur Pichon poussa le cri d'alarme sur la dépopulation et l'appauvrissement de sa région. Il s'agit du département du Sud. « Environ cent trente mille paysans, dit-il, les plus vigoureux et les plus énergiques, sont partis du pays et très peu y reviennent. Ils sont attirés à Cuba ou dans la République Dominicaine... »³³

Quelle que soit la cause de l'exode, la dépossession de la paysannerie de sa terre entre autres, selon Suzy Castor³⁴, la surpopulation selon Arthur Millsbaugh³⁵, la pauvreté de la population apparut toujours en arrière plan, sinon au premier. Ce n'était point les rapports enjolivés du Haut-commissaire au Département d'État qui reflétaient l'image économique du pays sous l'occupation, mais l'émigration. La dette publique avait beau être réduite année après année, et le trésor public accuser un surplus pour la première fois dans l'histoire du pays, « par presque tous les autres standards qui n'étaient pas haïtiens », note Richard Lee Schreadley, « le pays demeurait pauvre, même au cours des années 1926 à 1929 qui étaient relativement bonnes ».³⁶

III - Le cadre social

Sans doute l'exode massif des paysans vers les champs de canne à sucre de Cuba et de la République Dominicaine présentait une dimension économique : c'était un drainage des éléments jeunes et productifs de la main d'oeuvre laborieuse. Les principales causes de l'exode comportaient aussi certains aspects d'ordre économique : expropriation de la paysannerie, insuffisance des ressources naturelles connues, sous-développement et pauvreté chroniques,

³⁶The Haitian public debt was steadily reduced and a cash surplus was maintained in the public treasury for the first time in the country's history. By almost any other standards than Haitian, however, the country remained bitterly poor, even the relatively good economic years between 1926 and 1929. »

chômage endémique, relative surpopulation.. En ce sens il n'est pas étonnant que l'exode fut perçu comme un problème économique. À bien considérer le problème cependant, les relations de l'occupation avec la paysannerie étaient aussi un phénomène social à cause de la corvée qui rappelait le souvenir de l'esclavage, de la résistance armée qu'elle suscita et de l'offensive antiguerilla qui s'en suivit.

Il est vrai qu'après avoir été soumis les paysans, sans aucun doute, apprécièrent la sécurité que l'occupation leur donna. Emily Greene Balch fait néanmoins remarquer que les paysans haïtiens, comme tous les peuples polis, étaient enclins à dire à leurs hôtes ce qui plaisait à ceux-ci, tout en gardant sans l'exprimer ce qui était déplaisant,³⁷ donnant ainsi l'illusion qu'ils étaient satisfaits de la tutelle américaine. Mais comment, se demanda-t-elle, pourrait-on se fier à cette apparence « quand on sait la croyance traditionnelle des paysans que le retour de l'homme blanc signifiait le retour à l'esclavage », et, « étant donné la situation agraire, penser que les paysans ne se sentaient pas mal à l'aise sous les nouveaux maîtres blancs ? »

En tout état de cause elle ne rencontra pas vraiment de paysans heureux pendant son séjour en Haïti en 1926, même s'ils lui paraissaient toujours polis. Il ne faut pas oublier, rappelle-t-elle, que les paysans n'étaient pas en contact avec les officiers de l'armée et les officiels du traité, mais avec ceux qui étaient aux plus bas échelons de la hiérarchie militaire ou de l'administration.³⁸

Reste la population urbaine. Ce furent les relations de l'Occupation avec celle-ci, plus particulièrement avec l'élite urbaine, qui passèrent pour le problème social des années 1920, et servirent de baromètre de la situation sociale en Haïti de 1922 à 1930. Ce baromètre demeura à la baisse durant toute la période.

It would seem to be inevitable that the Americans in Haiti should get an exaggerated sense of the amount of pro-occupation sentiment [...] because Haitians, like other naturally polite peoples, are prone to say the pleasant thing, and leave the unpleasant ones unsaid [...] It is hard to believe that given the deep-seated traditional belief that the return of the white men spelled a return of slavery, [...] the peasants do not feel uneasy under their new masters. »

En effet, comme les paysans, les plus pauvres des citoyens n'avaient pas de contact avec les officiers de l'armée et les officiels du traité, mais uniquement avec les soldats. Or d'une manière générale, on l'a vu, les relations de la masse avec ceux-ci étaient surtout faites de méfiance réciproque, sinon d'hostilité.

Quant à l'autre partie de la population urbaine, elle n'était pas monolithique. Au début de l'occupation, il y eut certaines tentatives de convivialité. Toutefois la lune de miel fut brève. Elle ne dura pas au delà de l'année 1916. Au cours des années 1920, la séparation entre Américains et Haïtiens était pour ainsi dire consommée. La colonie américaine formée de civils, de militaires et de leurs familles, avait ses messes, ses restaurants, ses hôtels, ses clubs, et les Haïtiens, les leurs, tout comme dans le Sud des États-Unis à l'époque. « La pratique de la ségrégation conduisit à l'isolement des individus qui traversèrent la ligne de couleur », dit Hans Schmidt. « Les Américains qui fréquentèrent les Haïtiens étaient exposés à l'ostracisme et à la vindicte de la colonie américaine. »³⁹

On pourrait expliquer le développement de cet état de chose en se rappelant que les Américains d'Haïti étaient alors tous des blancs. Ils avaient amené avec eux en Haïti les préjugés alors en vigueur dans leur société, spécialement dans le Sud d'où ils étaient originaires pour la plupart.⁴⁰ Cependant cette explication n'est pas suffisante dans la mesure où, au début, les Américains avaient quand même fréquenté des familles ou des groupes choisis d'Haïtiens. Ils ne mirent fin à ce processus de socialisation qu'au cours de l'année 1916, quand les femmes commencèrent à rejoindre leurs maris en Haïti.

Selon Hans Schmidt, en effet, la tradition américaine interdisait aux femmes blanches d'entretenir des rapports sociaux avec les hommes noirs. Elle avait créé un ensemble de barrières sociales pour tenir ceux-ci à distance de celles-là. Ces interdits constituaient le symbole, l'essence même de la discrimination raciale.⁴¹

³⁹ The establishment of Jim Crow segregation led to the isolation of those individuals who crossed the color line and to an anti-American reaction by the Haitian elite. Americans who associated with Haitians were subjected to ostracism and ridicule by the American colony.

En résumé l'arrivée des Américaines à partir de 1916 occasionna l'implantation en Haïti du tabou de la femme blanche vis-à-vis du nègre mâle, et la ségrégation raciale s'étendit delà à tous les aspects de la vie sociale. En réaction, l'Haïtien, « blessé et offensé »⁴², à son tour refusa toute collaboration avec l'Occupation. Il est indépendant depuis plus d'un siècle. Contrairement à ce qui se passait ailleurs, notamment aux États-Unis, il ne se sentait ni inférieur ni citoyen de seconde classe dans son pays à cause de la couleur de sa peau. Et lorsqu'il est éduqué et cultivé, il est ambitieux, fier.⁴³

Ainsi se créèrent deux solitudes pour lesquelles les services publics devinrent finalement le seul intermédiaire, le seul point de contact.

Un historien américain, qui n'a nullement la réputation d'être critique à l'égard de l'occupation, reconnut qu'« en matière de relations sociales en Haïti les occupants se comportèrent comme des colons, c'est-à-dire paternalistes avec les masses, distants et condescendants avec l'élite qui leur rendit la pareille. Comme si Haïti était l'Inde ou l'Afrique de l'ouest les Américains avaient leur club à Turgeau où, sauf comme serveur, aucun Haïtien n'a jamais été accepté. En représailles, à partir de 1918, les Haïtiens refusèrent de laisser entrer les officiers américains au Cercle Bellevue. L'odieuse de cette ségrégation a été imputée largement au comportement raciste des Américains, plus particulièrement des épouses des deux cent cinquante fonctionnaires civils et des nombreux enrôlés américains qui servaient dans l'armée d'Haïti comme sous-officiers ».⁴⁴

⁴²Emily Greene Balch visita Haïti en février 1926 à la tête d'une délégation de 6 membres, à la suggestion de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté. Elle était membre du comité exécutif international et vice présidente de la section américaine. À son retour d'Haïti elle publia au nom de la délégation un rapport sous le titre "Occupied Haiti". »

⁴³« In social relations with Haiti, the occupation mirrored colonial attitudes of the day, paternal toward the masses, aloof and condescending toward the elite, who cordially reciprocated. As if Haiti were West Africa or British India, the Americans had their club in Turgeau, which no Haitian ever entered, except as a servant. On the other hand, from 1918 on, [...] no U.S. officer was admitted to the Cercle Bellevue. Some of this distance has been blamed, no doubt correctly, on American racial attitudes and particularly those of the wives of the lower ranking among the 250 treaty civilians and the less numerous non-commissioned officers who served as junior officers in the Garde. »

Selon Robert Rotberg aussi le préjugé racial entrava tous les efforts de l'occupant dans tous les domaines, l'agriculture, l'éducation, la santé... Par dessus tout « il aliéna et torpilla la coopération de l'élite (mulâtre) sans gagner à la cause de l'Occupation le support soit de la classe noire montante soit de la paysannerie ».⁴⁵

Cette assertion réfutait l'opinion selon laquelle l'élite haïtienne boycotta l'Occupation parce qu'elle l'avait écartée de la direction des affaires publiques et de ce fait, non seulement de ses revenus, mais encore d'un enrichissement illégal, des possibilités de corruption.⁴⁶

Quoiqu'il en soit, le pays était administré. L'ordre et la paix régnaient comme on ne l'avait pas vu depuis de nombreuses années. Ces considérations nous amènent à la lecture de la situation d'Haïti par les étrangers, dans ce nouveau contexte.

NOTES

1. B. Danache, *Le Président Dartiguenave et les Américains* (Port-au-Prince : Fardin, 1984), p. 135.
2. Ibid., pp. 147-48.
3. Ibid., p. 150.
4. Ibid.
5. Robert Debs Heinl and Nancy Gordon Heinl, *Written in Blood; the Story of the Haitian People, 1492-1971* (Boston : Houghton Mifflin, 1978), p. 475.
6. Roger Gaillard, *La guérilla de Batrville* (Port-au-Prince : Le Natal, 1983), p. 358.
7. Arthur Millspaugh, *Haiti Under American Control, 1915-1930* (Boston : World Peace Foundation), 1931, p. 103.

“« Of all the factors that vitiated the accomplishment of American ameliorative agricultural, educational, and medical objectives in Haiti prejudice probably proved most damaging. Its existence alienated and hence forfeited the cooperation of the elite without gaining the support of either the upwardly mobile blacks or the peasants. »

8. Robert I. Rotberg & Christopher K. Clague, *Haiti, the Politics of Squalor* (Boston : Houghton Mifflin, 1971), p. 128.
9. Millspaugh, o.p. cit., p. 107.
10. John Russell, *Report of the American High Commissioner, 1925* (Washington, D.C. : Government Printing Office, 1926), pp. 4-5.
11. Ibid., pp 5-6.
12. Ibid.
13. Richard Lee Schreadley, « Intervention : the Americans in Haiti, 1915-1934 » Thèse de doctorat, Temple University, Fletcher School of Law and Diplomacy, 1972, p. 21.
14. Georges Barnett, *Report on Affairs in the Republic of Haiti, June 1915 to June 1920*, (Washington, D.C. : Headquarters U.S. Marine Corps, 1920), p. 23.
Schreadley, op. cit., p. 127.
15. « La protestation du syndicat de la presse au gouvernement et au Conseil d'État » *Le Nouvelliste*, (15 novembre, 1922), p. 1; « Quelques considérations à propos de la loi contre la presse », *Le Nouvelliste*, (8 novembre, 1922), p. 1.
16. Hans Schmidt, *The United States Occupation of Haiti, 1915-1934* (New Brunswick, N.J. : Rutgers University Press, 1971), p. 195.
17. Millspaugh, op. cit., p. 116.
18. Ibid., p. 104.
19. Rotberg, op. cit., p. 129.
20. Millspaugh, op. cit., pp. 118-20.
21. Rotberg and Clague, op. cit., p. 130.
22. Lundahl, op. cit., p. 317.
23. Schmidt, op. cit., p. 175.
24. Ludwell Lee Montagne, *Haiti and the United States, 1714-1758* (New York : Russell and Russell, 1966), p. 525.
25. Eve E. Sorensen « The Dawn of Haiti's New Era » Current History December, 1925, p. 373.

26. Mats Lundahl, *Peasants and Poverty : A Study of Haiti* (London : Croom and Helm, 1979,), pp. 266-67.
27. Suzy Castor, *L'occupation américaine d'Haïti* (Port-au-Prince : Société Haïtienne d'Histoire, 1988), p. 105.
28. Schmidt op. cit., p. 176.
29. Ibid., p. 177.
30. H.P. Davis, *Black Democracy* (New York : Dodge, 1936), pp. 200-01.
31. Montague, op. cit., p. 253.
32. Castor, op. cit., pp. 98-99.
33. Le Nouvelliste, 24 avril 1925.
34. Castor, op. cit., p. 92.
35. Millspaugh, op. cit., pp. 141-44.
36. Schreadley, op. cit., p. 214.
37. Emily Greene Balch *Occupied Haiti* (New York : The Writers Publishing Company, 1927), pp. 17-18.
38. Ibid.
39. Schimidt op. cit., p. 140.
40. Rotberg and Clargue, op. cit., p. 137; Lundahl, op. cit., p. 466.
41. Schmidt, op. cit., p. 137.
42. Balch, op. cit., pp. 114-15.
43. Ibid, p. 116.
44. Heini and Heini, op. cit., p. 486.
45. Rotberg and Clargue, op. cit., p. 137.
46. Davis, op. cit., p. 235.

CHAPITRE 10

L'Occupation selon des visiteurs américains

À partir de 1922, c'est-à-dire de la publication du rapport de la Commission McCormick, Haïti n'était plus vraiment une question d'actualité aux États-Unis. C'est comme si les Américains avaient appris à vivre avec l'occupation. « Nous n'avons pas besoin de savoir si nous devons intervenir dans les Caraïbes ou rester à l'écart », selon Henry Kittredge Norton, à son retour d'un voyage dans la région. « La logique des événements a déterminé le cours de notre politique... Les présidents, démocrates et républicains, ont façonné notre politique impérialiste dans une certaine mesure. Ce n'est pas une affaire de parti »¹, mais d'américains libéraux et conservateurs, sans égard aux partis. Cependant entre 1922 et 1930, des tenants des deux tendances, de même que d'autres qu'on pourrait considérer comme des indépendants, visitèrent Haïti.

Parmi les indépendants on trouvait des universitaires comme Ulysse G. Weatherly², Carl Kelsey³, Raymond Leslie Buell, ou Melvill Knight.⁴ Ils se souciaient de décrire la situation qu'ils avaient observée, et d'offrir des avenues de politique gouvernementale. Ils n'eurent pas d'influence sur l'évolution de l'occupation pendant la période, sauf, à la fin de 1929, quand Herbert Hoover décida d'envoyer une commission présidentielle en Haïti. À ce moment là seulement certaines personnalités, en raison de leur expertise, furent consultées par la Commission avant son départ.

Les libéraux étaient surtout représentés par la délégation de six membres que Emily Greene Balch, vice-présidente de la Ligue internationale des femmes pour la paix

¹ « With the fundamental question whether we should go into the Caribbean or stay out, we need not concern ourselves over much. The logic of events has determined that for us [...] Thus both Republican and Democratic Presidents have been responsible for a measure of "imperialism". It is not therefore a matter of party policy. »

et la liberté, section américaine, conduisit en Haïti en 1926. Outre Mrs. Greene Balch, cette délégation comprenait les professeurs Charlotte Atwood, Zonia Barber et Paul H. Douglas, Mrs. Addie Hunton, présidente du conseil international des femmes de couleur, et Mrs. J. Harold Watson, représentante de l'organisation « Fellowship and Reconciliation ». Elle se montra si sévère à l'égard de l'occupation qu'elle se brouilla avec John Russell dès le début de son séjour.⁵ À son retour aux États-Unis elle envoya au Département d'État un rapport qui demeura sans réponse. « Les libéraux considéraient la souveraineté nationale des États absolument inviolable. Pour eux chaque État, quels que soient ses antécédents, chaque peuple quelle que soit son organisation, et quelles que soient les conséquences de sa conduite pour ses voisins, avait un droit inhérent de faire ce qui lui plaît à l'intérieur de ses frontières. »⁶ À son retour d'Haïti Emily Greene Balch rendit visite à Calvin Coolidge. Quand la Commission Hoover fut désignée en 1930 elle lui envoya un mémorandum. Alors seulement ses vues furent prises en considération car, selon Mercedes M. Randall, la politique américaine en Haïti adoptée par Herbert Hoover, le 20 mars 1930, reprenait peu ou prou les recommandations qu'avait faites la délégation présidée par Emily Greene Balch à son retour d'Haïti en 1926. En fait donc, le gouvernement américain ne tint compte des vues des indépendants et des libéraux que quand les il décida de quitter Haïti.

La tendance qui semblait avoir la faveur des autorités américaines en Haïti de 1922 à 1929 était l'aile conservatrice, constituée de « radicaux », selon un article de *World's Work*. Aussi convient-il de l'examiner avec attention. La vision radicale qu'elle représente est essentiellement une vision impérialiste. D'après l'article de *World's Work* à peine mentionné, les radicaux reconnaissent « le fait que la démocratie qui est après tout une affaire pratique, [...] n'est pas un don équitablement réparti entre les races [...] Ils ne croient pas que les Philippins et les nègres d'Haïti sont par nature qualifiés » pour

⁵ « The extreme liberal answers [...] with a pronouncement on the absolute inviolability of national sovereignty. for him every state, no matter what its antecedents, every people, no matter what its organization, no matter what effect its conduct may have upon its neighbours, has the inherent right to do anything it pleases within its own borders. »

se bien gouverner du jour au lendemain. Ils estiment que la démocratie suppose au préalable des conditions matérielles que les peuples arriérés sont incapables d'introduire par eux-mêmes, « ce sont l'éducation primaire, les routes, l'hygiène et la santé publique, une agriculture moderne et les autres éléments fondamentaux de la vie moderne. Aucune des nations dites arriérées, disent-ils, « n'a réussi à introduire ces conditions d'elle-même et les chances qu'elle y parvienne sont nulles ».

La question pour eux, continue l'article, est de savoir si l'on doit permettre aux Philippins, Haïtiens, Egyptiens et Hindous de demeurer indéfiniment dans la crasse et l'ignorance, ou est-ce que les nations progressistes doivent prendre la responsabilité d'introduire les premiers éléments de civilisation qui sont préalables à tout ordre démocratique. Ils croient trouver dans le système des mandats institué par la Conférence de la Paix à Versailles une réponse à la question. En instituant le système des mandats la Conférence, jugent-ils, a sans équivoque tranché en faveur de la seconde alternative.

Henry Kittredge Norton, qui a beaucoup voyagé dans les Caraïbes, nota que les radicaux, c'est-à-dire les impérialistes, avaient une vision téléologique des relations internationales. « Pour eux les Anglo-Saxons sont la race choisie par Dieu ou autrement désignée pour dominer, et elle est douée en conséquence de toutes les qualités requises. Donc c'est leur devoir d'aller partout dans le monde, et quand ils rencontrent

« He recognizes the fact that democracy, after all, is a practical matter; he does not accept the prevalent view that it is a gift which can be bestowed impartially on all the races of men [...], and he does not believe that the natives of the Philippines, or the Negros of Haiti are by nature qualified to establish a perfectly working system overnight. His basic concept is that certain conditions must be established before any people is qualified to govern itself. There are primary education, public roads, sanitation, modern agricultural methods and the other fundamental facts that make up modern life. None of these so-called "Backward nations" has introduced there conditions themselves, and there is not the slightest chance that they ever will. »

un peuple qui ne gouverne pas ses affaires à la manière des anglo-saxons, d'intervenir et d'en prendre la décision. Son consentement est sans importance." »⁷

Étant un fait accompli entériné par la Communauté internationale l'occupation d'Haïti pour les radicaux n'avait pas besoin de justification. Elle s'imposait d'elle-même. Elle avait seulement à faire la preuve qu'elle fonctionnait pour le bien-être du pays occupé. À cet égard ceux d'entre eux qui avaient voyagé en Haïti, entre 1922 et 1930, avaient suffisamment d'arguments pour soutenir que l'occupation d'Haïti était un franc succès, un cadeau du ciel pour les Haïtiens.

Les critiques qui seraient tentés de répliquer que ce résultat avait été obtenu au moyen d'une dictature militaire, étaient avisés à l'avance qu'Haïti n'avait jamais connu d'autre forme de gouvernement depuis son indépendance et, d'ailleurs, qu'avec une population de quatre-vingt-dix-sept pour cent d'analphabètes, vivant encore comme jadis vivaient leurs ancêtres dans la brousse africaine, la démocratie était-elle pensable dans un avenir prévisible ?⁸

I - Une occupation qui prépare la démocratisation

Ces visiteurs soulignent que c'est depuis l'occupation que la sécurité des biens et des personnes est assurée en Haïti, qu'avant cela il n'était pas recommandable de se déplacer sans escorte ou au moins sans être bien armé, qu'au contraire depuis

⁷ « At the opposite end of the scale there is a group who fashion their policy after that of the English extreme conservatives. For them the Anglo-Saxons are a chosen race, divinely or otherwise empowered to rule, and endowed with the qualification therefor. It is their duty to go around the earth and, when they find a people who are not running their affairs in the approved Anglo-Saxon manner, to step in and do it for them. Whether they like it or not has nothing to do with the matter. »

l'occupation n'importe qui est en mesure de voyager sans escorte, sans crainte d'être molesté par qui que ce soit.⁹

Et ce changement, font-ils remarquer, n'était pas avantageux uniquement pour les hommes d'affaires étrangers ou les Haïtiens d'un certain rang social. Il profitait également aux plus humbles. Par exemple, avant l'occupation, arguent-ils, au lieu de cultiver librement leurs champs, les paysans étaient obligés de se cacher de peur d'être saisis et embrigadés contre leur gré dans les armées révolutionnaires. Leurs femmes ne pouvaient pas pareillement aller vendre au marché voisin les produits de leur fermes car elles étaient exposées à se faire voler la marchandise en allant ou l'argent en revenant.¹⁰ Maintenant au contraire la paysanne peut aller vendre sa récolte au marché public sans se faire rançonner en cours de route, et son mari peut cultiver ses jardins sans crainte d'être traîné dans l'armée.

D'un autre côté, ces visiteurs n'eurent pas de peine à démontrer que l'ordre et la paix étaient la base de la stabilité des institutions politiques, de la même façon qu'ils étaient la garantie de la sécurité et de la liberté des individus. Ils notèrent par exemple qu'Haïti n'eut pas moins de huit chefs d'État, juste dans les dix années qui précédèrent l'occupation et qu'en un siècle de souveraineté nationale un seul compléta son mandat puis se retira volontairement dans la vie privée, et qu'il a fallu attendre l'occupation pour en voir un autre, non seulement compléter le sien mais encore participer à la cérémonie de passation de pouvoir à son successeur, comme cela se fait dans les pays démocratiques.

Dans leur estimation de la stabilité politique la gendarmerie haïtienne apparaissait comme « une force bien entraînée, bien habillée, décentement payée, ... et tout à fait adéquate pour faire la police de l'île ».¹¹ Elle comprenait deux mille cinq cent trente-sept

⁹ « The gendarmerie, a native constabulary, commanded by Americans [...] gives the country for the first time a civil force well trained, decently paid, well clothed [...] and quite adequate, as things now are to police the island. »

hommes, dont cinq cent trente-sept étaient des officiers, sous officiers et soldats américains.¹² C'est le second cadeau en importance des États-Unis à Haïti « affirme le journaliste Clifford Albion Thinker, car, sans elle, le gouvernement d'Haïti ne durerait même pas un jour » », conclut-il.¹³

Par ailleurs les occupants donnèrent la priorité au développement des moyens de communication, étant donné que les routes coloniales construites par les Français avaient disparu,¹⁴ ou étaient réduites à l'état de misérables sentiers pour piétons et animaux domestiques.¹⁵ On voulait par la construction des routes étendre l'autorité de l'Administration centrale dans l'arrière-pays et, en même temps, faciliter l'acheminement de la production agricole vers les villes. C'est dans ce but que l'occupation créa le département des Travaux publics qui construisit plus de mille kilomètres de routes voiturables interurbaines, et de ponts. Ainsi le trajet Cap-Port-au-Prince, qui demandait autrefois des jours, ne requérait plus que la bagatelle de huit heures de temps.¹⁶ Le département des Travaux publics construisit aussi quatre-vingt-neuf milles de canaux, couvrit le pays d'un système télégraphique et téléphonique, bâtit des édifices publics comme celui des finances, le Quartier Général de la Garde d'Haïti, le Palais de Justice, l'École d'Agriculture, des casernes de la Garde à travers le pays, quinze hôpitaux et une centaine de dispensaires.¹⁷

Il est vrai que tous ne pensaient pas que l'occupation avait un objectif purement économique en construisant des routes et en mettant en place d'autres moyens de communication. Le journaliste Harry Foster, par exemple, ne nia pas qu'Haïti avait besoin de routes, mais il souligna qu'en construisant des routes et des ponts l'objectif premier de l'Occupation n'était pas civil mais militaire. Les routes permettaient aux troupes de se déplacer plus facilement et plus rapidement.¹⁸ De là à penser que l'installation du téléphone avait pareillement un objectif militaire, qu'avant d'être un

¹² « Without the marines and the gendarmerie the government of Haiti would not last a single day. »

moyen de communication pour les civils, il était un instrument d'information pour l'armée, il n'y avait qu'un pas.

Comme Harry Foster, Elwood Mead ne pensait que les moyens de communication mis en place avaient eu simplement pour but de modifier le paysage géographique. Seulement il ne les considérait pas comme des instruments de domination, mais de civilisation. L'Occupation, dit-il, vise à éclairer et à transformer l'Haïtien. Normalement c'est par l'éducation de la jeunesse que cet objectif aurait dû être atteint. Mais la scolarisation rationnelle et adéquate des jeunes générations dont, d'ailleurs, l'occupation demande la responsabilité, relève du gouvernement haïtien selon la convention. En attendant qu'on lui transfère cette responsabilité, l'occupation s'efforce d'élargir l'esprit et la conscience de la population adulte aux horizons du monde et selon son époque. C'est pourquoi ses fourgonnettes de propagande sillonnent le pays de long en large sur les routes nouvellement construites, apportant aux populations des bourgades les plus reculées le visage du monde extérieur. La première station de radiodiffusion est mise en service dans le pays. Des haut-parleurs sont installés dans les quartiers-généraux de la gendarmerie. Un programme spécial dans le patois local est en préparation. « Par tous ces moyens, » résume-t-il, « l'Occupation espère provoquer une prise de conscience des hommes et des femmes d'Haïti, et enfin libérer les esprits maintenus dans l'obscurité pendant des générations. »¹⁹

Ces observateurs, radicaux américains, ne manquèrent pas de signaler l'apport de l'Occupation dans la secteur de l'hygiène et de la santé publique. À les entendre il n'y avait rien de plus déplorable en Haïti avant l'Occupation que les conditions sanitaires.²⁰ Les villes et les marchés publics n'étaient pas bien entretenus, les égouts à ciel ouvert exhalaient de mauvaises odeurs, les moustiques pullulaient. La plupart des Haïtiens souffraient de syphilis, de vers solitaires, de malaria et d'autres maladies

¹⁹ « In this way interest will be aroused and men and women started to thinking. Minds held in bondage for generations will be freed. »

tropicales. Comme ils n'avaient pas la moindre idée des maladies infectieuses ou contagieuses, les épidémies ravageaient la population. Il n'y avait que trois hôpitaux sous équipés et mal administrés dans tout le pays. À quelques exceptions près il n'y avait d'autres médecins disponibles que les papa-loas (sorciers).²¹ À cause de ces maladies, souligna Elwood Mead²², les gens souffraient et leur capacité physique de travailler était diminuée.

Pour changer cette situation l'occupation créa le département de la Santé Publique qui employa trente-six Américains et quatre cent trente-trois Haïtiens.²³ Elle divisa le pays en dix districts sanitaires, pourvu chacun d'un hôpital central au chef-lieu. Ils étaient aussi pourvus en tout de cent trente-neuf dispensaires dans les communautés rurales.²⁴ Ceux-ci étaient visités à intervalles réguliers par des médecins-voyageurs. Ils soulignent que ce programme de santé était un don complet car il était financé par les États-Unis,²⁵ par la Rockefeller Foundation en particulier²⁶ à plus de deux-tiers. Le département a non seulement traité les maladies, mais encore mis au point un programme sanitaire qui comprenait l'entretien des rues, l'inspection des marchés publics, le drainage et l'aspersion des ruisseaux qui faisaient multiplier les moustiques, et la chlorification de l'eau potable.

Et dans le domaine agricole, bien que quatre-vingt-dix pour cent de la population tire ses revenus de l'agriculture, Elwood Mead estima que l'agriculture haïtienne était primitive dans ses méthodes comme dans ses moyens.²⁷ C'est un pays d'une seule récolte annuelle, dit Harry Foster, quoique ses possibilités agricoles sont nombreuses, son climat et son sol variés et quoiqu'il possède des vallées fertiles.²⁸

Les caféiers, souligne celui-ci, n'étaient pas taillés ni les champs ensemencés de façon logique. Ce fut pour améliorer ces façons de faire que l'occupation créa en 1922 le Service technique et le confia à des experts diplômés d'écoles d'agriculture des États-unis. Ce service s'occupa de la formation des maîtres pour l'enseignement rural

et créa à travers le pays plus d'une cinquantaine de fermes-écoles où des écoliers d'origine rurale s'instruisaient tout en se familiarisant avec les pratiques de l'agriculture moderne.²⁹ Il s'occupa d'accroître tant en quantité qu'en qualité la production du café.³⁰ Il introduisit de nouvelles variétés de plantes et de nouvelles races d'animaux de boucherie. Il créa un collège d'agriculture pour la formation de spécialistes haïtiens dans le domaine. Le Service technique entreprit aussi d'importants projets de recherche concernant les forêts, la protection de sols, les sources d'eau potable et les courants d'eau utilisables pour l'irrigation,³¹ et il institua un service vétérinaire.³²

En résumé les impérialistes avaient assez d'exemples pour soutenir que l'occupation devait continuer, parce qu'elle travaillait pour les Haïtiens. Et ce ne fut pas tout.

L'occupation apparaissait à ces visiteurs comme un exemple de bonne gestion. L'honnêteté qu'à leur avis le Conseiller-Financier Receveur Général et ses assistants américains ont introduit dans la gestion des finances publiques a permis de mettre de l'ordre dans un secteur où la gabegie était la règle. Parce que les revenus de l'État étaient désormais versés dans la Caisse publique, au lieu d'être empochés par des intérêts privés, on a noté une augmentation substantielle des ressources disponibles.»³³

Au total les impérialistes se montrèrent fort satisfaits du bilan de l'occupation. Ils en vantèrent les mérites et les réalisations et se sentaient fiers du travail accompli. Pour Harry Foster c'était un dossier bien rempli.³⁴ Ce dossier est un sujet de fierté pour tous les Américains, d'après Clifford Albion Thinker.³⁵ Elwood Mead voudrait que les Américains passent encore au moins cinquante ans en Haïti afin qu'ils puissent poursuivre la tâche déjà commencée et matérialiser tous leurs projets futurs.³⁶

II - Le manichéisme des radicaux

Ces radicaux n'étaient pas nécessairement de simples citoyens. À l'occasion ils étaient fonctionnaires. Par exemple Elwood Mead était Commissaire de réclamations aux États-unis.³⁷ Eve Sorensen travailla en Haïti comme expert en éducation. « L'éducation pour la masse », écrit-il de son côté, « devrait être pratique. C'est pourquoi chaque école rurale devrait être pourvue d'une ferme pour des cours d'agriculture et chaque école de village devrait dispenser des cours professionnels. On sélectionnerait dans ces écoles les éléments particulièrement doués pour des études avancées. Cependant l'écrasante majorité de cette populace noire aura atteint son plafond intellectuel rien qu'en apprenant à lire, à écrire et à compter. Néanmoins chacun aurait un métier et serait en mesure de mener une existence honnête... Ainsi les hordes de vagabonds qui infestent les villes ou hantent les campagnes feraient place à des ouvriers spécialisés, cordonnier, mécaniciens, tapissiers, voiliers, menuisiers, jardiniers, confiseurs, éleveurs..., tous des travailleurs manuels. »³⁸

Ces vues avaient des ressemblances avec certains des objectifs que les occupants se proposaient de réaliser à travers le Service technique. Donc, tous ces fonctionnaires étaient-ils des observateurs impartiaux et ne véhiculaient-ils pas à travers leurs opinions et leurs commentaires une certaine propagande à l'intention du public américain ?

En plus il leur arriva, pendant leur visite en Haïti, de bénéficier de l'hospitalité de leurs congénères en poste pour se loger ou pour voir le pays. Que ces marques de courtoisie à leur égard les associassent d'une certaine façon à la communauté américaine du pays on pouvait s'y attendre. Eux-mêmes, d'ailleurs, étaient parfaitement prêts à l'admettre : « Durant mon séjour de plusieurs semaines en Haïti, » admet sans équivoque Harry Foster, « j'étais souvent hébergé par des ingénieurs américains,

quelque fois pendant plusieurs semaines. Cela suffisait pour permettre aux Haïtiens de dire que je suis biaisé en faveur des Américains, et c'est probablement vrai. »³⁹

Quelle fut alors l'attitude de ces visiteurs vis-à-vis des acteurs du drame haïtien de 1922 à 1929 ? Le groupe le plus effervescent de la première période, les paysans, s'était pour ainsi dire éclipsé au cours de la seconde, tout au moins jusqu'à 1929. C'étaient les citadins cette fois qui se faisaient entendre et notamment les esprits les plus éclairés et les plus articulés du pays engagés dans une lutte contre Louis Borno. Les journalistes reprochaient au Président de persécuter la presse en les jetant en prison et en les y maintenant sans jugement. « Il y en avait suffisamment dans les prisons de Port-au-Prince pour y ouvrir une école de journalisme »⁴⁰ écrit Arthur Ruhl. Quant aux politiciens, ils reprochèrent à Louis Borno d'avoir autorisé un emprunt qui n'était pas nécessaire et de ne pas respecter ses promesses de tenir des élections libres pour renvoyer le Conseil d'État tenant lieu de parlement. Le Président maintenait en effet ce privilège antidémocratique de nommer ou révoquer à volonté les membres de cette institution chargée de le réélire. C'était un cercle vicieux.⁴¹

Les deux groupes, journalistes et politiciens, se rejoignaient dans leur opposition à Louis Borno qu'ils accusèrent de complicité avec l'occupant. Pour cette raison, sans doute, les visiteurs américains avaient tendance à défendre l'image de Louis Borno contre ses adversaires. Selon Harry Foster il est faux d'affirmer que Louis Borno ne faisait qu'exécuter les ordres des Américains. S'il fait généralement ce que Washington désire c'est parce que, d'après ceux qui le connaissent bien, ses vues et celles de Washington coïncident la plupart du temps car, poursuit-il, « il impose ses propres idées au Haut-commissaire américain sur beaucoup de sujets abordés au cours de leurs

³⁹ « During my several months in Haiti, I was often the guest of American engineers, sometimes for several weeks, which may prompt pro-Haitians to exclaim, "He is prejudiced in their favor". Which is possibly true. »

⁴⁰ « There are enough of them now in the prison to start a school of journalism. »

fréquentes discussions.' »⁴² Elwood Mead se montra tout aussi positif à l'égard du président : « L'Occupation n'aurait pas eu les bons résultats qu'elle a obtenus si elle devait se heurter à l'hostilité de la population et à l'opposition du gouvernement haïtien. Haïti progresse largement, » continua-t-il, « parce qu'elle a à sa tête un homme compétent, un homme qui avait acquis une grande expérience avant d'assumer ses fonctions de président. Il a accordé un appui ferme et une coopération sincère aux réformes économiques, et sociales. À cause de l'union des efforts des autorités haïtiennes et américaines, le programme de redressement entrepris devrait se poursuivre sans interruption ni d'opposition active de la part des forces réactionnaires.™ »⁴³

Des adversaires de Louis Borno, au contraire, ils esquissèrent à l'intention du public américain des portraits négatifs qui allaient à l'encontre de leurs vues démocratiques pour l'avenir d'Haïti.

Harry Foster, par exemple, critique les journalistes haïtiens en ces termes. « En Haïti on trouve les éditeurs de journaux parmi les critiques les plus violents de l'occupation américaine. À la capitale seulement, Port-au-Prince, on trouve une bonne douzaine de feuilles qui sont toutes, à des degrés divers, opposées à l'occupation, à l'exception de trois qui reçoivent cinquante dollars par mois pour publier les dossiers du gouvernement. Comment arrivent-elles à subsister dans un pays où très peu de personnes savent lire ? C'est là un mystère mais il est évident qu'elles vivent

« As to how far Mr. Borno is figurehead... is a matter of debate. He has usually done what Washington wished him to do, yet many who know him intimately attribute this to coincidental ideas, and he is said on many questions arising in conferences with the High Commissioner to assert him-self. »

™« No such results could come from an alien occupation if it had to encounter a hostile public sentiment and the opposition of ruling authorities. Haiti is progressing largely because the country has an educated, enlightened chief executive. President Louis Borno was an able lawyer, and a man of wide experience before he assumed his present duties. He is giving to these social and economic reforms cordial cooperation and support. Because of this union of effort of the native and American authorities, this orderly program of improvement and development promises to go on without interruption or active opposition from the reactionary forces. »

difficilement. Leurs tirages sont limités et elles n'ont pas plus de deux feuilles. La meilleure d'entre elles est presque illisible et, à l'exception des dépêches occasionnelles..., leurs colonnes sont consacrées principalement à la publication pour un rien de pompeux éditoriaux.

L'on sent du premier coup que les éditorialistes sont poussés par l'instinct de se faire valoir. La plupart du temps ce sont des hommes brillants. Leur rhétorique a une saveur nettement littéraire. Manifestement ils sont sincères mais ils colorent de leur personnalité même les soi-disant nouvelles. Ils extraient des journaux américains toutes les ordures et les scandales qu'ils peuvent y trouver et les réimpriment avec la mention : « De telles choses ne peuvent arriver que dans un pays à la mentalité d'un enfant de sept ans. »⁴⁴

Selon lui le journaliste haïtien est un spécimen bavard, toujours prompt à parler, prédisposition qu'il attribue au mélange dans l'Haïtien du sang français et du sang africain. En fait le plus difficile d'après lui n'est pas de porter le journaliste haïtien à parler, mais de l'arrêter dès qu'il a commencé de le faire. Et si le sujet de la conversation porte sur ce qu'il déteste le plus au monde, à savoir Louis Borno et l'Occupation, il a suffisamment de griefs pour remplir une encyclopédie.⁴⁵

« In Haiti, the severest critics of Americans are to be found among the newspaper editors. Port-au-Prince, the capital, alone supports - or rather harbors - about a dozen little sheets, all of which are more or less violently anti-occupation in sentiment, except for the three to which the Government pays its \$50 a month for printing government records. How any of them makes a living, in a land where only the few can read, will always be a mystery. It is evident that none makes too lavish a living, for it's a rare publication that ever splurges on two sheets; the best of them is almost illegible in print; and save for occasional dispatches [...] their columns are devoted mainly to the publication of priceless and costless editorials.

The editors, one immediately senses, are inspired largely by a hunger for self-expression. They frequently are brilliant men; their outpourings often have a distinctly literary quality; and they are obviously sincere. But even into their so-called news they inject their personality. They dig up from the columns of American papers all the filth and scandal they can find. And they conclude each account of American corruption with a comment of their own: "Such things could happen only in a country with the mentality of a seven-year-old child." »

Bien sûr Harry Foster ne considérait pas que tous les journalistes haïtiens étaient des vauriens. Il en avait trouvé qui étaient des gentlemen fins, et d'une impeccable dignité. Aussi fit-il la distinction entre l'orientation d'un journal et ses journalistes. Même si *Le Nouvelliste* lui parut le plus radical des journaux haïtiens, à cause de son opposition à Louis Borno et à l'occupation, il ne trouva que des mots flatteurs pour parler de son directeur, Ernest G. Chauvet, qu'il eut le plaisir de rencontrer. Il en fut de même du directeur de *La Plume*, puis du *Temps* », Charles Moravia, qu'il présenta comme un homme sérieux et très intelligent.⁴⁶

Mais il y avait des vilains dans la bande et le plus méchant pour lui était le directeur de *Le Courrier Haïtien*, Joseph Jolibois. C'est quand les soldats américains se rangent au garde-à-vous et s'apprêtent à saluer le drapeau américain que Jolibois, le chapeau planté sur la tête, choisit de traverser le terrain de la parade, et cela dans l'unique but de se faire arrêter, malmener et ainsi donner plus de lustre à son auréole de martyr. Et si on lui demande pourquoi ne s'arrête-t-il pas et ne se découvre pas comme tout le monde, sa réponse est que la bannière étoilée n'est pas son drapeau.⁴⁷

Les politiciens n'étaient pas traités avec plus de ménagement que les journalistes. On les désignait sous de multiples appellations, toutes offensantes ou ironiques. On a vu précédemment Elwood Mead faire référence aux « forces réactionnaires ». Il ne pouvait s'agir dans ce contexte que des citoyens opposés au camp constitué par Louis Borno et l'occupation, considéré comme progressiste.

Harry Foster, de son côté, parlait des « out » à propos des nostalgiques frustrés de ne pas faire partie du club des « in », c'est-à-dire du gouvernement, et qui n'avaient aucun espoir d'y entrer.⁴⁸ D'autres fois il parlait de la classe supérieure à propos des gens qui vivaient dans les villes, en contraste avec les paysans noirs de la campagne et qui étaient les seuls fiables à ses yeux.⁴⁹ Mais au total il s'agissait pour lui de gens superficiels, maniérés et tirillés : « C'est dans les villes, lieu de résidence des

aristocrates haïtiens, que la rancoeur se manifeste, dit-il. Là, à l'occasion, on voit passer un haïtien de couleur, impeccablement habillé, pointilleux de manière, qui vous dévisage d'un air que vous pouvez qualifier d'hostile. Il a peut-être été éduqué à l'étranger, ce qui, pour les Haïtiens, voudrait dire, Paris. Il aurait aimé se sentir supérieur au meilleur des Américains. Malgré un complexe d'infériorité - comparable à celui des gens inférieurs - il déteste les occupants et adoptent à leur égard une attitude semblable à celle des anciens Romains arriérés à l'égard des Barbares, quand ces derniers envahirent leurs soi-disant centres littéraires et artistiques. Il lit régulièrement un journal haïtien qui se délecte de réimprimer tous les scandales et toutes les nouvelles de corruption qu'on peut trouver dans les journaux américains. À toutes les occasions il manifeste sa répugnance pour les Américains. Neuf fois sur dix il s'agit d'un des politiciens véreux écartés par l'occupation.»⁵⁰

Henry Kittredge Norton, pour sa part, regroupa les adversaires de Louis Borno sous une appellation nouvelle, les intellectuels. Ce groupe, marginal d'après lui, représente 3% de la population ou moins. Il est anti-américain. Il est égoïste, s'appelant lui-même l'élite, et s'il critique les Américains c'est parce que l'effort de l'occupation vise à améliorer le sort de la masse et non à gratifier l'élite, la fleur de la civilisation haïtienne.⁵¹

D'après ce groupe, continua Henry Kittredge Norton, le gouvernement idéal est celui qui abandonne la masse dans l'ignorance et la quasi servitude au bénéfice des « soi-disant intellectuels » dont il dresse le tableau suivant : « Les familles haïtiennes aisées ont absorbé un certain degré de culture. Leur héritage de la langue française les

* « It was only in the cities where, the Haitian aristocrats resided, that one met with anything suggesting intelligent resentment. There, occasionally, one passed a native of lighter color, immaculate of dress, punctilious of manner, who favored one with a contentious glare that might have been called hostile. He, perhaps, had been educated abroad, which to Haitians always means Paris. He rather liked to feel himself superior in culture to the best of the Americans. Despite an underlying inferiority complex - a kin to that felt by all inferior people - he loathed the invaders, and adopted toward them the attitude of the later and more effete Romans when the barbarians invaded their centers of so-called art and literature [...] Nine times out of ten he proved to be one of the rotten politicians which American rulers had ousted. »

a amenées à envoyer leurs fils en France pour leur éducation et l'aspirant, à son retour, se conduit à la manière des politiciens français. Il est bien costumé, extrêmement poli, parle couramment de littérature, d'art et d'histoire, et a peut-être écrit un ou deux livres... Bref, il est un gentleman sociable et cultivé qui, en dépit de sa couleur, ou peut-être à cause de sa couleur, suscite de la sympathie et des compliments ... Mais sous cette surface se cache l'héritage politique de son peuple. Il n'y a aucune conception de l'égalité, aucune trace de démocratie. En Afrique la tradition gouvernementale est tribale et despotique. Et l'Africain dans le Nouveau Monde a tendance à continuer sa tradition de l'ancien.»⁵²

Certains Haïtiens sont, en effet, matériellement et culturellement favorisés par rapport à la majorité de la population, mais ils ne contestent pas le principe de l'égalité devant la loi et de la parité des chances pour tous les citoyens. Par ailleurs, que l'hydre de la dictature reparaîsse dès qu'elle a été terrassée, c'est bien souvent le cas non seulement en Haïti mais dans toute l'Amérique latine, comme l'a noté Remy Bastien.⁵³ Cependant l'organisation sociale et politique n'est ni patriarcale, ni tribale. Depuis la révolution de 1843 l'idéal du peuple haïtien demeure la démocratie libérale et parlementaire.

« The Haitian families who have become wealthy have absorbed a certain degree of culture. Their inheritance of the French language has led them, to send their sons to Paris for their education, and the returning aspirant for political honors cultivate the manner of the French politician. He is well dressed, extremely polite, speaks fluently of literature, art, and history, and has perhaps written a book or two on some subject wholly divorced from politics. He is in short a personable, cultivated gentleman who, in spite of his color, or perhaps because of it, makes a very real appeal for sympathy and appreciation. But beneath this cultured surface is the political heritage of his people. There is no conception of equality; there is no trace of democracy; the African governmental tradition is tribal, despotic. And the African in the New World tends as inevitably in that direction as in the Old. »

III - Le Haut-commissaire à l'origine du point de vue manichéiste

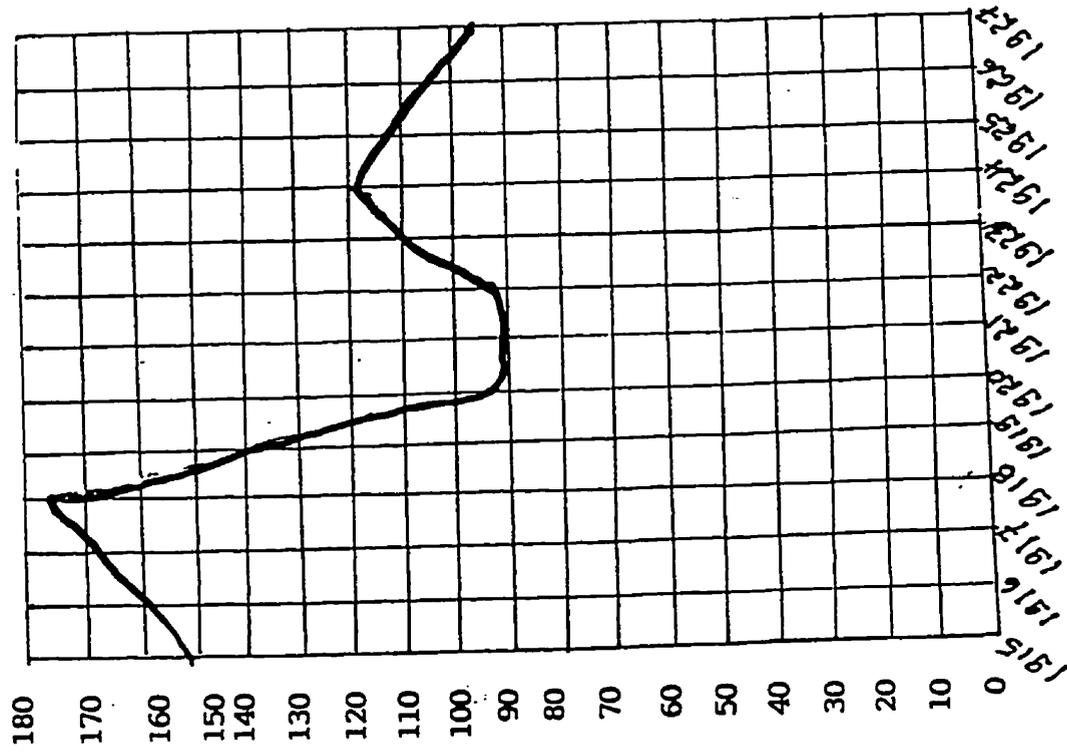
Par ailleurs les vues exprimées par ces visiteurs étaient identiques à celles du Haut-commissaire américain à Port-au-Prince. Ils ont pu être influencés par ce dernier. En effet les rapports annuels du Haut-commissaire au Secrétaire d'État étaient des exposés sur l'état de la nation haïtienne. Ils contenaient, outre son évaluation personnelle de la conjoncture, des résumés sectoriels provenant des quatre chefs de département, c'est-à-dire des Finances, de la Gendarmerie, des Travaux publics et des Services techniques. Or ces rapports tendaient à montrer qu'au moins depuis 1922, c'est-à-dire depuis la nomination du général John Russell, l'amélioration économique a été constante : les recettes augmentaient et la dette diminuait :

Voir tableau ci-dessous.

Revenus de la République d'Haïti



Dette de la République d'Haïti en millions de gourdes



Source : Rapport annuel du Haut. commissaire, 1926

« L'augmentation substantielle des recettes pour l'année», écrit John Russell au Secrétaire d'État, « permet non seulement de poursuivre le programme de développement en cours, mais de l'améliorer, de réduire la dette publique plus qu'il n'a été initialement envisagé, et de constituer une réserve destinée à renforcer le crédit haïtien et à servir de protection en cas de récession. »⁵⁴

John Russell profita habituellement de ces rapports annuels pour féliciter les Américains : « C'est pour moi un plaisir de mentionner le travail accompli par les officiels du traité. C'est incontestablement grâce à la conduite efficace de leurs organisations respectives que cette amélioration des affaires haïtiennes a été rendu possible. Je ne saurais jamais souligner suffisamment leur compétence, leur loyauté et leur dévouement au service. »⁵⁵

On doit se demander si les visiteurs n'étaient pas au courant des rapports du Haut-commissaire, puisqu'à l'instar de celui-ci, ils félicitaient les Américains en poste en Haïti. De l'ingénieur, Harry Foster note que « malgré les petites contrariétés de travail, malgré des problèmes ridicules qu'il n'aurait pas rencontrés aux États-Unis, il continue de travailler. »⁵⁶ Au sujet du militaire américain il dit : « L'officier américain est enthousiaste au travail. Il accomplit une tâche difficile pour laquelle il n'attendait aucun remerciement. Son but est d'avoir à son départ la satisfaction de laisser derrière

*« The large increase in the receipts of the government for the year permitted not only the carrying out of the program of development, which is being carefully pursued, but the undertaking of a few other much-needed improvements; a reduction of the public debt greater than was contemplated in the plan of amortization; and the setting aside of a surplus fund to strengthen Haitian credit and to cover the possibility of a lean financial year. »

**« ... it is most gratifying to me to speak of the work performed by the treaty officials.. It is unquestionably due to the efficient conduct of their respective organizations that this decided improvement in Haitian affairs has taken place. I cannot refer too highly to their loyal, devoted and capable service. »

***« In spite of these silly little troubles, the engineer in Haiti goes on with his work. Wrestling with ridiculous problems, where with an engineer at home has seldom to contend, he carries on.. »

lui des témoignages de ses réalisations. Quoique puissent dire les critiques ces preuves existent. "" »⁵⁷

C'est un hommage pareil que rend Henry Kittredge Norton aux missionnaires américains. « L'Amérique peut être fière du travail de ses hommes en Haïti... » Ils travaillaient à toutes les heures, vivaient sans confort dans les communes les plus reculées, loin de tous les autres Américains. Voilà pour les militaires. Il continue ainsi pour les civils. « D'autres américains construisent des routes à travers le pays, des ponts, des écoles, des hôpitaux, pavent les villes, assèchent les marais. Des usines hydrauliques sont installées dans les principales villes. Des systèmes d'irrigation aident à augmenter la production dans le pays. De nouveaux wharf facilitent la navigation et les phares rendent les côtes d'Haïti plus sûres. Le télégraphe et le téléphone ont uni le pays d'une manière dont il n'a jamais été auparavant. »⁵⁸

On a vu que les voyageurs américains étaient habituellement aimables à l'égard du président. Le Haut-commissaire aussi n'en parlait qu'avec bienveillance. Il terminait ses rapports annuels par une référence élogieuse à Louis Borno. Celui de 1925, par exemple, la formule ainsi : « Le Président Louis Borno a été le leader éclairé du gouvernement haïtien dans cet important travail, et sans ses inlassables efforts et sa

"" « The American Officer [...] was enthusiastic about his work [...] It was usually a pretty tough job, and one that brought no thanks. He was looking forward most eagerly to the day when he could start for home, with a record of achievement behind him. And whatever the critics may say, he is leaving such a record. »

° « Of the Work of these men today, America may well be proud. »

° « Meanwhile other Americans [...] are opening roads through the island, bridging its rivers, erecting schools and hospitals. City streets are being paved. Drains and culverts are coming to a people accustomed to mud. Waterworks and electric lighting plants have been installed in the principal cities. Irrigation systems are helping to increase the productivity of the country. New wharves facilitate shipping, and lighthouses now render the coasts of Haiti safe for navigation. Telegraphs and telephones as united the country as it never has been united before. »

coopération cordiale dans l'exécution des prescriptions du 16 septembre 1915, tant de progrès n'auraient pas été possibles.*** »⁵⁹

En contrepartie les visiteurs, on l'a vu, ne se montraient pas bien disposés à l'égard des adversaires de Louis Borno. Sur ce point, non plus ils n'avaient aucune divergence de vue avec le Haut-commissaire. Celui-ci consacre, quand nécessaire, l'introduction de son rapport à des considérations de politique générale. C'est ce qu'il fit dans son rapport de 1925 où il prit partie pour Louis Borno et contre ses adversaires.

On sait que les politiciens exclus s'opposaient au président, notamment parce qu'il refusait d'organiser des élections législatives et se plaisait à gouverner sans parlement. Il donnait comme justification que le peuple haïtien n'était pas encore mûr pour des élections démocratiques, que les paysans, ignorants, illettrés et pauvres, qui représentaient les neuf dixièmes de la population, n'étaient pas encore en mesure d'exercer intelligemment leur droit de vote et étaient susceptibles d'être la victime facile de démagogues sans scrupule. Quant à ceux des citoyens qui pourraient voter avec lucidité ils refusaient depuis longtemps d'exercer leur droit électoral parce qu'ils étaient dégoûtés par les manoeuvres immorales, et les fautes impardonnables qui rendent illusoires une saine participation électorale.

De l'avis du président les élections n'avaient pas leur raison d'être si elles avaient pour but d'élire des individus et rien d'autre. Des élections véritablement démocratiques devaient avoir pour but de choisir, à travers des individus, des principes, des programmes d'action, des méthodes de gouvernement. En bref des élections démocratiques passaient par l'existence de partis politiques, selon Louis Borno.

***« President Borno has been the enlightened leader of the Haitian government in this important work, and had it not been for his unceasing efforts and whole hearted cooperation in the execution of the provisions of the treaty of September 16, 1915, so great a stride could not have been possible. »

À en croire le président, il avait à l'étude un certain nombre de lois qui avaient pour objet l'émergence de telles organisations politiques et l'éducation du corps électoral, et il serait heureux et fier de décréter les élections dès que, selon son estimation patriotique, l'heure aura sonné.

John Russell s'empressa de rapporter au Département d'État que les arguments allégués par le Président pour ne pas tenir des élections étaient irréfutables;⁶⁰ que ses adversaires le critiquaient simplement parce qu'il leur disait la vérité et publiquement. Ils auraient préféré entendre le président dire juste ce qui leur plaisait.⁶¹

Pour ce qui est des journalistes dont le principal grief contre Louis Borno a été mentionné on a vu les visiteurs essayer de les présenter sous un jour peu attrayant. Ils ne bénéficièrent pas d'avantage de l'indulgence de John Russell qui se fit auprès du Département d'État le défenseur de Louis Borno contre ce groupe. Dans son rapport de 1925 il dit au Secrétaire d'État ce qu'il pense d'eux. « L'année passée n'a point vu diminuer les attaques de certains journalistes haïtiens contre leur gouvernement et les officiels américains. Leurs journaux ne le sont que de nom car ils publient très peu ou pas de nouvelle du tout et consacrent leurs colonnes à des critiques insignifiantes des actes du gouvernement, quelquefois accompagnées d'attaques mal intentionnées mais futiles. Clairement les éditeurs réalisent qu'ils sont incapables d'administrer un journal, un journal sérieux, pour informer le public. Il font augmenter le tirage de leurs journaux par la publication de fausses nouvelles ... Quand le gouvernement juge leurs attaques importunes assez offensantes pour prendre des mesures destinées à tempérer leur malice et leurs calomnies contre lui et les officiels diplomatiques, ils l'accusent avec véhémence d'entraver leur liberté d'action. »⁶²

« The past year has seen no decrease in the attacks indulged in by certain of the local newspapers against the Haitian Government and American officials. These newspapers are such in name only, for they carry little or no news and devote their columns to pretty criticisms of governmental acts, usually accompanied by some ill-meant but futile attack. Their editors evidently realize that there are incapable of conducting a reputable newspaper with the purpose of disseminating news and therefore make what profit is possible in their significant circulation by printing yellow news [...] When the Haitian government

Certes, quelques intellectuels, au sens où nous l'entendons, sont présents dans ce contexte, pas nécessairement comme politiciens ou journalistes, ni même sous les traits caricaturaux que Henry Kittredge Norton a décrits l'intellectuel haïtien. Ils font partie des quinze pour cent de la population qui vit dans les villes, ou des moins de trois pour cent fait de gens conscients et éclairés. Jusqu'ici on a l'impression qu'après 1922, même si les gens n'étaient pas enchantés de l'occupation ils ne combattaient plus les Américains qu'ils jugeaient sans doute invincibles, mais Louis Borno. En apparence leur cible n'était pas le tuteur, mais le protégé. On croirait que l'Occupation n'était prise à partie qu'indirectement, seulement parce que, omnipotente, elle se mettait au service de Louis Borno, et que si elle voulait bien garder sa neutralité l'opposition haïtienne se résignerait à la coexistence. Qu'en était-il exactement ?

NOTES

1. Henry Kittredge Norton, « The Ethics of Imperialism. » *World's Work*, Vol. 51, No. 3, (January, 1926), pp. 321-322.
2. Ulysse G. Weatherly, « Haiti : an Experiment in Pragmatism », *The American Journal of Sociology*, Vol. 32, No. 3, (November, 1926), pp. 353-366.
3. Carl Kelsey, « The American Intervention in Haïti and the Dominican Republic », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, Vol. 100, (March, 1922), pp. 109-202.
4. Raymond Leslie Buell, « The American Occupation of Haïti » *Foreign Policy Association, Information Service*, Vol. 5, (November 27 - December 12, 1929), pp. 327-392; Melville Knight, « Haiti's Progress under American Protectorate », *Current History*, (June 1926), pp. 351-358.
5. Richard Lee Schreadley, *Intervention; the Americans in Haiti, 1915-1934*, Thèse de doctorat, Temple University, The Fletcher School of Law and Diplomacy, 1972, pp. 345-338.
6. Henry Kittredge Norton, « The Ethics of Imperialism » pp. 321.

deems their annoying attacks important enough to take means to curb their verbose slander and malice against governmental and diplomatic officials, they vehemently protest that the Government is interfering with their liberty of action. »

7. « Achievements and Mistakes in Haiti », *World's Work*, (September, 1922), pp. 464-465; Norton, *Ethics*, p. 321.
8. Arthur Ruhl « What America Is Doing for Haiti », *Current History Magazine*, (august, 1925), p. 736.
9. Clifford Albion Thinker, « The American Occupation of Haiti and Santo Domingo. » *American Review of Reviews*, (July, 1922), p.53.
10. Elwood Mead, « The New Haiti; the Most Interesting Experiment in Pragmatism », *American Review of Reviews*, February, 1927, p. 176.
11. Ruhl, « What America Is Doing for Haiti », pp. 736-737.
12. Nelson Fuller, « American Achievements in Haiti », *Current History*, April, 1930, p. 89.
13. Thinker, « The American Occupation », p. 52.
14. Ruhl, « What America Is Doing for Haiti », p. 737
15. Mead, « The New Haiti », p. 177.
16. Ruhl, « What America Is Doing », p. 738.
17. Ibid.; Fuller, « American Achievements », p. 88
18. Harry Foster « The Fruits of Haitian Occupation », *Independent*, (August 18, 1928), p. 152.
19. Mead, « The New Haiti », p. 178.
20. Ibid.
21. Fuller, « American Achievements », pp. 89-90.
22. Mead, « The New Haiti », p. 178.
23. Ibid.
24. Ruhl, « What America Is Doing », p. 740; Fuller, « American Achievements », p. 90.
25. Mead, « The New Haiti », p. 178.
26. Ruhl, « What America Is Doing », p. 740.
27. Mead, « The New Haiti », p. 179.

28. Foster, « The American Haters of Haiti » *Independent*, (August 1928), p. 130.
29. Mead, « The New Haiti », p. 89.
30. Fuller, « American Achievements », p. 89.
31. Eve E. Sorensen, « The Dawn of Haiti's New Era » *Current history*, vol. 23, No. 3, (December, 1925), p. 377.
32. *Ibid.*, p. 376.
33. Fuller, « American Achievements », p. 88.
34. Foster, « The Fruits », pp. 152-154.
35. Thinker, « American Occupation », p. 55.
36. Mead, « The New Haiti », p. 180.
37. Mead, *ibid.*; Elwood, Mead, « What We Have Done », *New Republic* (November 17, 1926), p. 379.
38. Sorensen, p. 374.
39. Foster, « The Fruits », p. 153.
40. Ruhl, « What America Is Doing », p. 734.
41. *Ibid.*
42. Harry L. Foster, « The American Haters of Haiti », p. 130.
43. Mead, « The New Haiti », p. 179-180.
44. Foster, « The American Haters », p. 128.
45. *Ibid.*, p. 129.
46. *Ibid.*
47. *Ibid.*, pp. 128-129.
48. *Ibid.*, p. 128.
49. Harry L. Foster. « The Colorful Black Republic », *Independent*, (August 1, 1928), p. 112.
50. *Ibid.*, pp. 111-112.

51. Norton, « The Ethics of Imperialism » p. 323.
52. Ibid.
53. Remy Bastien, « The Role of the Intellectual in Haitian Plural Society », *Annals of the New York Academy of Sciences*, Vol. 83, (January 20, 1960), p. 843.
54. *Annual Report (Fifth) of the American High Commissioner at Port-au-Prince, Haiti, 1926*, (Washington, DC; Government Printing Office, 1927), p. 2.
55. *Annual Report (Fourth) of the American High Commissioner at Port-au-Prince, Haiti, to the Secretary of State, 1925* (Washington, D.C. : Government Printing Office, 1926), p. 16.
56. Harry Foster « The Fruits of Haitian Occupation », p. 154.
57. Ibid.
58. Norton, *American Imperialism*, 216.
59. *Annual Report (Fourth) of the American High Commissioner at Port-au-Prince, Haiti, to the Secretary of State, 1925* (Washington, D.C. : Government Printing Office, 1926), p. 16.
60. Ibid., p. 5
61. Ibid.
62. Ibid., p. 4

CHAPITRE 11

Les intellectuels et l'occupation américaine, de 1922 à 1930

La génération de 1925

Il n'y a aucun indice que les intellectuels se seraient mépris un seul instant sur l'objectif réel de la résistance haïtienne. Celui-ci demeurait la fin de l'occupation. Cependant ils changèrent de stratégie, car 1922 fut un tournant, celui d'une relève et d'une solidarité. D'abord Sudre Dartiguenave, président depuis sept ans, fut remplacé par Louis Borno qui demeura en fonction les huit années suivantes. Dans le cadre d'une restructuration des services militaires et civils de l'occupation sous l'autorité suprême d'un Haut-commissaire, le général John Russell arriva en Haïti en cette qualité en plus d'être ambassadeur extraordinaire et représentant personnel du président des États-Unis auprès du gouvernement haïtien. Au total, ce furent les années de gouvernement de Louis Borno et de John Russell. Dans ce contexte une nouvelle génération, celle de 1925, émergea; cependant celle de 1915 resta présente, et même se joignit à la nouvelle pour réaliser le rêve qu'elle n'avait pas pu atteindre elle-même.

I - Les trois dernières années de Georges Sylvain

S'il restait un doute sur la persévérance de la génération de 1915 dans le retablisement de l'indépendance, la vie de Georges Sylvain de 1922 à 1925 suffit pour le dissiper. Georges Sylvain ne se laissa pas aller au découragement après la publication du rapport préliminaire décevant de la Commission sénatoriale d'enquête. Il résolut de continuer l'action sur tous les fronts possibles. C'est ainsi qu'il maintint les relations qu'il avait établies avec des individus et des groupes influents soutenant la cause haïtienne.

Parmi ceux-ci on trouvait, notamment, la Société pour l'indépendance d'Haïti et de la République Dominicaine où l'Union patriotique de Georges Sylvain était représentée par le Dr. E. Gruening, rédacteur en chef du magazine *The Nation*; Ernest Angell, l'avocat de l'Union patriotique aux États-Unis; l'Association nationale pour l'avancement des gens de couleurs où Haïti comptait beaucoup d'amis dont l'un des fondateurs, Oswald Garrison Villard, de même que le secrétaire, James Weldon Johnson, auteur notamment en août et septembre 1920 d'une série d'articles retentissants sur Haïti publiés dans *The Nation* sous le titre « *Self Determining Haïti* »; The Sinn-Feiner, l'organe des Irlandais d'Amérique, qui avait noué, grâce à Oswald Garrison Villard, d'excellentes relations avec l'Union patriotique d'Haïti; de même que le journal new-yorkais « *Le Courier des États-Unis*.¹ Et parmi les personnalités, le Sénateur William King qui se fit le plus violent critique du rapport de la Commission sénatoriale d'enquête,² et le sénateur Borah qui prononça le 2 mai 1922 à Carnegie Hall de New York devant plus de 4 000 personnes³ un réquisitoire impitoyable contre l'occupation d'Haïti par les États-Unis.

Georges Sylvain ne se contenta pas de leur écrire. Dès la fin de janvier 1922 il délégua aux États-Unis Me Pierre Hudicourt⁴ qui rencontra les Sénateurs William King et Borah, et prononça un discours au forum du National Popular Government de Washington.⁵ Il se rendit lui-même aux États-unis pour rencontrer les groupes et les individus se dévouant à la défense d'Haïti.⁶ Il rendit visite aux journaux *The New York Call*, *the Negro World*, *The Globe* et *the Evening Post*. L'un des buts de ce voyage était de faire bloquer par le Sénat la nomination de John Russell au poste de Haut-commissaire américain en Haïti.⁷ En mai 1922 il tenta aussi, mais en vain, de faire échouer le projet d'emprunt de quarante millions de Louis Borno et de John Russell en demandant aux sénateurs William King, Wash et Norris de faire tous leurs efforts pour le faire avorter.⁸

En face de ces insuccès Georges Sylvain estima que la meilleure façon de fortifier le morale des Haïtiens était de les tenir au courant des efforts qu'aux États-Unis des Américains faisaient en faveur de la cause haïtienne. C'est pourquoi il donna beaucoup de publicité à tout ce qui était de nature à maintenir l'espoir dans son triomphe. Et d'abord à une motion du sénateur William King, démocrate de l'Utah, demandant l'abrogation de la convention Haïtiano-Américaine de 1915 et de l'acte additionnel du 28 mars 1917, ainsi que le retrait des troupes américaines.⁹

On se rappelle que William King avait été nommé membre de la Commission sénatoriale d'enquête en 1921, mais qu'ensuite il refusa d'accompagner la délégation en Haïti. Après que cette Commission revint aux États-Unis et publia son rapport préliminaire, William King se fit son plus violent critique. En avril 1922, au moment de l'étude par le Sénat des prévisions de dépense de l'armée et de la marine, il proposa un amendement qui, s'il avait été adopté, aurait empêché le gouvernement de dépenser quoi que ce soit de ce montant pour le maintien des troupes en Haïti. L'amendement fut défait.¹⁰ Les initiatives de William King irritèrent Louis Borno. Quand en 1927 le sénateur voyagea en Haïti afin de se rendre compte de l'évolution de la situation dans le pays il fut refoulé à la frontière dominicaine, bien sûr avec la complicité de John Russell, mais officiellement sur ordre de Louis Borno. Le ministre des Affaires étrangères de celui-ci accusa William King « d'avoir tenu des propos mensongers et offensants au sujet du Président d'Haïti et de ses ministres ».. de se faire aux États-Unis l'agent des pires éléments de désordre de la politique haïtienne.¹¹ Il ajouta que la présence de William King serait une cause d'agitation politique et créerait dans le pays un sentiment général d'instabilité.

Georges Sylvain donna de même beaucoup de publicité à une déclaration de « vingt quatre avocats américains qui comptent parmi les plus grands juristes des États-Unis », demandant l'abrogation immédiate et sans condition de la convention de 1915.¹²

Le principal groupe de pression de l'Union patriotique aux États-Unis, que Georges Sylvain avait d'ailleurs contribué à fonder, était la Société pour l'indépendance d'Haïti et de la République Dominicaine. Elle était dirigée par Helena Weed, une Américaine qui visita Port-au-Prince en 1921, et qu'à cette occasion Georges Sylvain présenta en ces termes : « Si vous voulez connaître ce que vaut Mrs. Weed, allez aux États-Unis, ou interrogez n'importe quelle voyageuse ou voyageur, au courant de la vie publique des États-Unis. C'est plus qu'une armée : une force morale, intellectuelle et sociale, de portée incalculable.

Mrs. Weed - et cela dit tout - est un des principaux leaders de la Ligue pour l'émancipation de la femme. Pour arracher aux pouvoirs publics le droit de suffrage féminin, elle a connu quatre fois la prison. Elle en sortait chaque fois plus formidable... Son nom dans une cause est un brevet de noblesse morale. Elle ne le donne qu'aux causes justes et humaines. Quoique, nous imaginions..., nous ne saurions exagérer ni l'étendue de son dévouement, ni la puissance de son action, ni le prix de son attachement à notre cause nationale ». ¹³

Georges Sylvain ne chercha pas des appuis seulement aux États-Unis. Il regarda également vers l'Amérique latine. « Nous ne pouvons plus vivre éloignés de peuples de qui nous rapproche une communauté d'intérêts et de sympathie », dit-il. C'était à l'Amérique latine¹⁴ qu'il faisait ainsi allusion, au Mexique et à l'Uruguay qui, en signe de solidarité, avaient baptisé du nom d'Haïti une rue de leur capitale. Cependant, à cause du fait qu'Haïti et la République Dominicaine partageaient la même île et étaient toutes les deux sous régime d'occupation, ce fut avec celle-ci que la collaboration fut la plus étroite et la plus effective.

Georges Sylvain était en relation avec le journal dominicain *Listen Diario*¹⁵ et plusieurs associations politiques dominicaines. En avril 1923, une délégation haïtiano-dominicaine se rendit à la 5^e Conférence panaméricaine de Santiago du Chili. Elle était

composée de Pierre Hudicourt, l'agent de liaison et d'information de l'Union patriotique d'Haïti et de M^e Morillo, secrétaire général de la Mission nationaliste dominicaine.¹⁶ « Nous travaillons la main dans la main », dit Hudicourt. Ce fut le délégué dominicain qui parla au nom d'Haïti et de la République Dominicaine : « Monsieur le Président », déclara Morillo en espagnol, « mon frère haïtien et moi-même, nous avons parcouru quatre mille milles pour venir vous apporter cette enveloppe contenant la protestation des peuples haïtien et dominicain contre l'occupation de leur pays par les troupes américaines et contre la destruction de leur indépendance et de leur souveraineté. Nous demandons au monde entier justice contre ce crime international¹⁷ ». Ensemble ils déposèrent des exemplaires de leurs mémoires sur les pupitres de chacune des délégations représentées à la Conférence, et ils en expédièrent à travers toute l'Amérique latine, aux journaux, aux magazines, aux chefs d'État et ministres des affaires étrangères, députés, sénateurs, Cours de cassation, les administrations municipales des grandes villes, ainsi que les grandes Universités.¹⁸

Georges Sylvain reçut aussi des appuis de la France.¹⁹ Dantès Bellegarde, homme politique, écrivain et diplomate haïtien, profita de la huitième assemblée générale de l'Union internationale des associations pour la Société des nations, pour aller plaider la cause haïtienne.²⁰

Les démarches de Georges Sylvain à l'extérieur n'eurent pas les résultats espérés. Le régime de l'occupation se durcit, comme le montra la loi restrictive sur la presse de 1922.²¹ Il se trouva fréquemment au tribunal pour défendre les journalistes inculpés. Il fut lui-même arrêté en vertu de cette loi. Georges Sylvain fut épuisé par un excès de travail comme leader, par ses déplacements à travers le pays et par les soucis occasionnés par la continuation de la lutte, y compris celui de ne voir poindre à l'horizon aucune lueur d'espoir. Il se plaignait depuis longtemps de l'état de sa santé et fut emporté par la maladie en 1925. L'un des derniers actes de sa vie, et peut-être le plus audacieux, fut l'organisation, le 10 janvier 1924, par l'Union patriotique d'élections

sénatoriales, étant donné le refus du gouvernement de tenir de telles élections. Le Sud, l'Ouest, l'Artibonite et le Nord-Ouest firent élire les citoyens N. Sandaire, F.L. Cauvin, F.B. César, Catinat Honoré, Georges Sylvain, Antoine Thélémarque, Jh. Glémaud et Pierre Hudicourt.²²

Forts d'une majorité de huit sur une possibilité de quinze selon le Sénat d'avant l'occupation, ces hommes proclamèrent qu'ils représentaient le Sénat de la République en vertu de la volonté du peuple. Les autorités de l'Occupation aussi bien que le Président refusèrent de reconnaître ce Sénat et de lui octroyer le local de la Haute Chambre. Georges Sylvain présida les réunions dans un local loué jusqu'à sa mort en août 1925. Dans la pratique ce Sénat se trouvait paralysé parce que l'Union patriotique n'avait pas réussi à faire élire une majorité de députés. La majorité était nécessaire dans les deux Chambres pour l'ouverture de la session législative.

II - L'effort de renouveau identitaire de la génération de 1925

La génération de 1885 s'était éteinte en 1911, avec la disparition d'Anténor Firmin et de Louis Joseph Janvier. La mort de Georges Sylvain laissa au contraire la génération de 1915 pratiquement intacte, mais fort affaiblie. Le leadership du mouvement que dirigeait Georges Sylvain aurait pu échoir à Sténio Vincent, à Jean Price Mars, Horace Pauléus Sannon ou à Seymour Pradel, pour ne citer que les personnalités les plus connues, si elles en avaient manifesté l'intention. Aucun de ces hommes ne chercha à succéder à Georges Sylvain. On pouvait même noter qu'ils n'étaient point membres du Sénat non reconnu que fit élire l'Union patriotique.²³

Toutefois, dans les faits, l'année 1925 marqua bien l'irruption d'une nouvelle génération d'intellectuels, si bien qu'on pourrait parler de la coexistence des deux générations dans les années 1925 à 1930, la seconde relayant la première. Cette

nouvelle génération commença à se manifester dans les mois précédant la mort de Georges Sylvain, qui eut ainsi le temps de l'accueillir et de reconnaître une relève. Ainsi en janvier 1925, Jacques Roumain, encore adolescent, écrivit à Joseph Jolibois, directeur du journal *Le Courrier Haïtien*²⁴ qu'il était :

« Non pas un de ces Haïtiens qui portent leur amour du pays à leur boutonnière, mais de ceux qui cachent leur patriotisme [...] au plus profond de leur coeur comme une chose bien précieuse.

J'ai appris au hasard de quelques journaux d'ici, les poursuites et les persécutions avec lesquelles on récompense votre dévouement [...]. Permettez-moi, monsieur le Directeur, de vous dire toute l'admiration que j'éprouve pour vous.

Quant à moi, forcé, à cause de mes études d'ingénieur, de m'exiler encore quelque temps en Europe, l'inaction m'est de jour en jour plus insupportable. J'ai hâte de retourner en Haïti, afin d'aider à relever le courage des masses et à soulager le peuple.

Je vous paraîtrai peut-être présomptueux, si je vous dis que je n'ai que dix huit ans : mais le patriotisme, aussi bien que la valeur, n'attend pas le nombre des années, et en attendant de pouvoir prendre une part active à la propagande.. contre le Yankee détesté, vous me combleriez si vous vouliez me faire l'honneur de me considérer au nombre de vos alliés les plus fidèles. »

Georges Sylvain affirma à cette occasion qu'il n'y a aucun Haïtien qui, vu l'âge de Jacques Roumain, n'aurait pas aimé être l'auteur d'une telle lettre.²⁵ « On sait, au moins, ce qu'il est, ce qu'il sent, ce qu'il veut ! [...]. C'est comme une bouffée d'air pur que sa lettre nous apporte ! Dieu le bénisse de rajeunir ainsi nos espérances, de nous avoir démontré par son exemple que nos exhortations, nos efforts, nos sacrifices, tout ce qui pour nous constitue la semence de vérité et de vie, n'est pas tombé sur des terrains arides...! Non ! Il ne peut pas mourir le pays qui, à son horizon proche, voit se lever une telle moisson de générosité et d'enthousiasme juvénile. »

En évoquant cette relève Georges Sylvain ne se trompait pas. En effet, des écrivains de l'école dite indigéniste, c'est-à-dire cherchant la matière de la littérature

dans le réel ou l'imaginaire haïtien,²⁶ devait émerger une génération, composée d'hommes nés entre 1900 et 1910 qui, en quelque sorte, entre 1925 et 1930 étaient plus ou moins en rupture de banc avec l'ordre politique établi. Ce furent, notamment, Normil Sylvain, Carl Brouard, Emile Roumer, Antonio Vieux, Philippe Thoby-Marcelin, Daniel Heurtelou, André Liautaud et Jacques Roumain. Au moment du débarquement américain en 1915 ils étaient âgés de huit à quinze ans. Cette génération de 1925, certes différentes des deux vagues précédentes, celles de 1885 et de 1915, commença à apparaître dans la vie publique, pour ainsi dire, l'année où Jacques Roumain sollicita son adhésion à l'Union patriotique d'Haïti. L'aîné, Normil Sylvain, était alors âgé de vingt-cinq ans, et le cadet, Jacques Roumain, de dix-huit ans.

Selon Roger Dorsainville, cette « génération de 1925 » qui correspondait à la classe d'âge de Jacques Roumain s'appelait elle-même « la génération de l'Occupation »²⁷ Les deux expressions méritent qu'on s'y arrête.

Les crises politiques, on le sait, étaient trop fréquentes en Haïti pour constituer des événements marquants. Cependant les événements des 27 et 28 juillet 1915 sortaient de l'ordinaire. Il y eut en même temps non seulement révolte, guerre civile et chute de gouvernement, mais encore massacres, assassinat politique et intervention étrangère. Or cette dernière, éclipsa rapidement le reste, si bien qu'elle passa pour l'événement marquant de ces deux jours; le premier qu'il avait été donné à cette génération de vivre. Voici à ce propos le témoignage de l'un de ses représentants, Carl Brouard, qui avait alors douze ans et demi : « 28 juillet 1915. L'Américain foulait notre sol. Hélas ! Ce n'était pas seulement sur cette terre conquise à la pointe de leur baïonnettes que leurs lourdes bottes marchaient mais aussi sur nos coeurs. »²⁸ Ce fut aussi sous l'occupation que tous achevèrent de grandir et parvinrent à l'âge adulte.

Quand on l'appelle « la classe de Jacques Roumain », ou tout simplement « la génération Jacques Roumain », on met en relief le profil de celui-ci. Comme Dorsainville

le note d'ailleurs. « Parmi les écrivains, dit-il, seul règne le talent et Jacques Roumain est incontestablement le premier de ses pairs ».²⁹ Ils fréquentèrent à peu près tous, ou l'Institution Saint-Louis de Gonzague des Frères de l'instruction chrétienne, ou le Collège Saint Martial des Pères du Saint-Esprit, à Port-au-Prince. Ils firent aussi presque tous un séjour à l'étranger, en Europe notamment.

	Vieux, 1904	Marcelin, 1904	Heurtelou, 1906	Roumer, 1903	Sylvain, 1900-1929	Brouard, 1902	Liautaud, 1906-1951	Roumain, 1907-1944
S.D.			La montée. P.-au-P. Imp. de l'État.			Écrits sur du ruban rose. P.-au-P.: Imp. Modèle.		À propos de la campagne anti- superstition use. P.-au- P.: Imp. de l'État.
1925				Poèmes d'Haïti et de France. Paris: Ed. de la Revue mondiale.				
1928								L'appel. P.-au-P.: Imp. Pierre- Noël.
1930								La Proie et l'ombre. P.-au-P.: Ed. de la Presse.
1931								La montagne ensorcelée P.-au-P.: Chassaing. Les Fantômes. P.-au-P.: Imp. de l'État.
1932		La négresse adolescent e. P.-au-P.: La Presse.						
1935							L'enseigne ment de la lecture. P.- au-P.: Imp. de l'État.	
1939			Alcius. P.- au-P.: Imp. de l'État.					

	Vieux, 1904	Marcelin, 1904	Heurtelou, 1906	Roumer, 1903	Sylvain [~] , 1900-1929	Brouard, 1902	Liautaud [™] , 1906-1951	Roumain, 1907-1944
1941		Dialogue avec la femme endormie. P.-au-P.: Beaubrun.						
1942							Géographie d'Haïti. P.-au-P.: Deschamps. Rapport de la délégation haïtienne à l'exposition internationale de Toronto. P.-au-P.: Imp. Telhomme.	Contribution à l'étude ethnologique précolombienne des grandes Antilles. P.-au-P.: Imp. de l'État.
1943								Le sacrifice du tambour assôtor. P.-au-P.: Imp. de l'État.
1944		Canapé vert. New York: Farrar & Rinehart.						Gouverneurs de la rosée. P.-au-P.: Imp. de l'État.
1945								Bois d'ébène. P.-au-P.: Deschamps.
1953		À fonds perdu						

Ces auteurs n'ont pas tous réunis leurs oeuvres en volumes. C'est le cas de :

[^]Vieux, Antonio auteur du poème « Air triste ».

[™]Sylvain, auteur de « Poème, Moralités insolites ».

[™]de Liautaud, auteur de « O beaux soirs de Kenscoff », « Marchande d'lait », « Nostalgie », « Naiado », « Sobway ».

Leur séjour dans la « France des années folles » ne fut pas sans conséquences pour leur engagement politique. Que fut, en effet, *La Trouée* qu'ils lancèrent le 1^{er} juillet 1927 lorsqu'ils furent de retour en Haïti, avec Richard Sainave comme directeur, Jacques Roumain en fait, selon Max Bissainthe ?³⁰ Une revue littéraire sans aucun doute, mais frondeuse pour « l'establishment ». Son titre même qui était synonyme de perforation par la force, voire de démolition, avait une connotation quelque peu belliqueuse. L'esprit de rébellion de la jeunesse contre l'apathie générale installée depuis l'occupation, et contre les tabous qui fermaient l'horizon de la pensée et étouffaient l'esprit, est implicite dans *La Trouée*, d'après Michael Dash. Par le ton souvent provocateur et les thèmes de leurs poèmes, comme par l'usage des ressources du vers libre non seulement, écrit-il, les membres de cette équipe prirent leurs distances par rapport à la tradition poétique haïtienne, plus classique, mais ils donnèrent l'impression également de l'attaquer.³¹

Or au moment ou au début des années 1920, la plupart de ces jeunes gens se trouvaient de passage en Europe, la France était à la fois sous la charme du dadaïsme déclinant et du surréalisme bourgeonnant. Le dadaïsme mettait tout en question, l'art, la littérature, la musique, « les valeurs bourgeoises », et l'ordre établi. La provocation est érigée en système. Toute logique est abolie. L'improvisation est largement mise à contribution ». ³² Quant au surréalisme, il prolongeait le dadaïsme par un goût de rupture avec le passé. « Le surréalisme », proclamait André Breton dans son manifeste de 1924, « repose sur la croyance à la réalité supérieure de certaines formes d'associations négligées jusqu'à lui, à la toute puissance du rêve, au jeu désintéressé de la pensée ». ³³

La Trouée qui dura six mois, de juillet à décembre 1927, n'était qu'une part de l'activité du groupe car, en même temps, celui-ci lança une seconde revue, la *Revue indigène*. Le titre fut un choix personnel de Jacques Roumain.³⁴ Dans le pays « indigène » signifie haïtien, depuis la période de la guerre de l'indépendance où Dessalines créa l'armée dite indigène pour s'opposer à la force expéditionnaire

française. L'ironie fut que, de l'indépendance de 1804 à l'occupation américaine de 1915, la culture dite indigène était exclue des « lieux formels de l'État et de la totalité des institutions de la société civile ». Le créole, nos danses, nos chants, les contes, les pratiques culinaires et divers autres moeurs ont été pendant longtemps écartés de l'espace politique au profit d'un autre lieu culturel,³⁵ qui n'était même pas l'Afrique mais la France et ses valeurs. Cette « expulsion de la culture populaire des lieux formels haïtiens » serait d'ailleurs antérieure à l'indépendance, car Pierre Buteau la notait déjà sous Toussaint Louverture,³⁶ mais c'est depuis l'indépendance qu'elle se cristallisa graduellement jusqu'à s'institutionnaliser. L'objectif étant alors « de prouver au monde civilisé, celui des blancs, que les nègres de Saint-Domingue pouvaient se plier aux vertus des valeurs occidentales et plus spécifiquement françaises », tout fut mis en évidence pour les éloigner de l'Afrique et les rapprocher de la France, tout, « architecture, le protocole des cérémonies officielles, les grandes tablées, la vaisselle, le service dans sa globalité était de souche aristocratique : le chef de cuisine, les vins de table, l'orchestre. »³⁷ Ce constat conduit un Haïtien contemporain comme Pierre Buteau à la réflexion suivante : « Toutes les Républiques ont une vocation nationale. Toutes, pour la développer, se réfèrent au vécu de leur communauté. Celle d'Haïti consacrait le culte de l'ailleurs. La mise en place du système de représentation rendit impossible tout dire se rapportant au pays réel. S'étaient implantés suffisamment de mécanismes pour neutraliser tout débordement de l'ordre symbolique... Et cette francophilie persistera tout au cours du dix-neuvième siècle et durant une bonne moitié du vingtième siècle.³⁸

Sans aucun doute le problème soulevé par Pierre Buteau est de la plus grande importance. Cependant il existe à l'heure actuelle une littérature abondante indiquant qu'il n'est pas spécifiquement haïtien. C'est la condition de la plupart des anciennes colonies, d'après des classiques comme *Portrait du Colonisé* par Albert Memmi (Paris : Payot, 1973), *Peau noire et masques blancs* par Frantz Fanon (Paris : Seuil, 1952), ou des études plus récentes comme *Lettre ouverte aux élites du tiers-monde* par Ahmed

Baba Miské (Paris : Le Sycomore, 1981), *Désenchantement national : essai sur la décolonisation*), par Hélé Béji (Paris : Maspéro, 1982), *Versant sud de la liberté : essai sur l'émergence de l'individu dans le tiers-monde* par Mahmoud Hussein (Paris : La Découverte, 1993), et d'autres encore.

André Breton ne proclamait-il pas que le surréalisme reposait sur la croyance à la réalité supérieure de certaines formes d'associations négligées jusqu'à lui ? En ce sens la création de la *Revue indigène* s'inspirait du surréalisme. Mais au delà du titre - un titre qui oblige dirait l'historien de la littérature Ghislain Gouraige³⁹ - il s'agissait de dévoiler la culture populaire occultée, de la colonie de Saint-Domingue à 1927.

D'ailleurs ce fut la France elle-même qui donna l'exemple et le hasard fit que le groupe se trouvait, non pas en Haïti pour simplement en lire un compte-rendu dans un magazine français, mais à Paris où il était pour ainsi dire exposé à l'événement en même temps que les Français. En effet une certaine France des années folles raffolait d'exotisme.⁴⁰ Connaissant déjà les paysages naturels d'Afrique noire par la peinture, elle se mit cette fois-ci à développer aussi un certain engouement pour les arts décoratifs africains, en s'en inspirant dans l'ameublement et l'art, et surtout en collectionnant ou en exposant ces masques nègres agressifs, déroutants, aux formes exagérément expressives.⁴¹ C'était devenu à la mode d'aller dans une boîte de nuit danser de la musique nègre, ou d'aller applaudir l'Américaine de couleur Josephine Baker au Théâtre des Champs-Élysées. Là on pouvait se procurer en même temps le plus récent numéro de la publication à succès ayant pour titre *La Revue Nègre*.⁴²

La littérature ne demeura pas en marge du courant. André Salmon publia *l'Art nègre*, Blaise Cendrars *Anthologie nègre*, René Maran *Batouala* qui obtint même le prix Goncourt, André Gide *Voyage au congo*, Paul Morand *Charleston*⁴³.. etc. L'historien Claude Fohlen résume l'air du temps en ces termes :

« Les valeurs traditionnelles ont été bouleversées, les notions bourgeoises sur lesquelles avait vécu une partie du pays sont battues en brèche par les

développements récents. À quoi bon alors respecter les données qui ont été inculquées à la jeunesse ? Le monde d'avant guerre semble définitivement révolu, la Belle Époque est du domaine du passé. Des danses étranges font leur entrée dans la vie nationale, comme le Tango, qui scandalisa les contemporains peu habitués à une attitude aussi lascive des couples. Des musiques aux sonorités étranges : le jazz, venu d'outre - Atlantique et acclimaté par la présence américaine. Une littérature fondée sur l'irrationnel : le surréalisme, dont le terme a été inventé par Apollinaire, fait suite au dadaïsme. Ce mouvement traduit bien la crise morale quand il se définit comme une révolte permanente de l'individu contre l'art, la morale, la société. Breton, Éluard, Soupault et Aragon se font les porte-parole du surréalisme qualifié de « fils de la frénésie et de l'ombre ». En peinture enfin, les cubismes ont poussé jusqu'à ses limites extrêmes par Picabia et Picasso. Des formes étranges, souvent peu compréhensibles..., remplacent les anciennes peintures figuratives... Toutes ces manifestations, qu'elles soient picturales, musicales ou littéraires, sont opposées au classicisme de rigueur. La guerre a jeté le désarroi parmi les jeunes générations qui cherchent de nouvelles formes d'expression artistique et pensent les avoir trouvées dans ces recettes révolutionnaires. »⁴⁴

Voilà l'ambiance dans laquelle Carl Brouard, Philippe Thoby Marcelin, Émile Roumer et Jacques Roumain avaient séjourné sur le vieux continent. Ils revinrent en Haïti dopés pour constituer l'avant-garde d'un mouvement culturel inspiré de celui dont ils venaient d'être témoins car, d'une certaine manière, à travers l'art nègre la culture haïtienne aussi était à l'honneur en France.

Dans ce contexte l'appellation *Revue indigène* pouvait paraître plus appropriée que *La Trouée*. Celle-ci évoquait l'image de jeunes gens que Gouraige⁴⁵ décrit comme de « jeunes intellectuels bourgeois et petits bourgeois », impatients de changer la société, ce qui pouvait difficilement rassurer leurs aînés qu'ils croyaient responsables de l'occupation américaine, ou en tout cas trop complaisants à son égard. « Leur rébellion », selon Michel Rolphe Trouillot « est celle d'une génération de privilégiés qui s'en prend au monde qu'elle hérite et à toute autorité, hormis peut-être celle d'une certaine France ».⁴⁶ Cette opinion corrobore ce que rapportait à leur sujet un membre de la force expéditionnaire américaine en Haïti. « Ces jeunes gens, la plupart dans la

vingtaine, sont contre tout, Dessalines y compris. Leur attitude est strictement anti tout ce qui pourrait avoir conduit à la condition politique présente d'Haïti.. Ils sont contre leurs parents, contre le gouvernement, contre l'opposition, contre l'occupation` ».⁴⁷

Bref, le groupe avait un sérieux problème d'image à résoudre, à tel point que des observateurs se sont demandés comment ces hommes ont-ils pu arriver à constituer une équipe unie et travailler ensemble. « Il n'y avait à souder ces jeunes redresseurs de torts aucune vue d'ensemble, aucun corps de doctrine », va jusqu'à dire Frank Fouché, « ils se cherchaient et se perdaient dans le maquis inextricable des doctrines à la mode, digérées, triturées bien imparfaitement. Tel n'était-il pas Nietzsche (le cas de Jacques Roumain lui-même, si drôle que cela puisse paraître), tel autre Kantien ou Bergsonien, suivant l'humeur; tel autre mussolinien et caressant le rêve d'une dictature fasciste pour l'édification de la jeunesse du pays. Eux-mêmes ne savaient donc ce qu'ils voulaient au juste, où ils allaient avec cette bouillabaisse de doctrines dans la cervelle ».⁴⁸

Incontestablement ils venaient de milieux privilégiés. Toutefois, plus que la proximité d'âge ou l'appartenance à une catégorie sociale, leur solidarité tenait à l'idéologie nationaliste. Ils ne pensaient pas au long terme. Ils devaient même se disperser à moyen terme. Cependant leur détermination indiquait qu'ils savaient ce qu'ils voulaient dans l'immédiat, et qu'ils étaient imbus des moyens pour y parvenir.

La *Revue indigène* qui parut à la même date que *La Trouée* était flamboyante sans être extravagante. L'identité et les objectifs de la revue sont décrits dans la présentation du numéro inaugural. Il s'agit d'une revue littéraire et artistique vouée au rapprochement et à la collaboration de tous les Haïtiens de bonne volonté. Elle est au service de la patrie dont il faut préparer l'avenir, de la jeunesse qui en est l'espoir et de la culture haïtienne dont il faut révéler les diverses manifestations d'un point de vue

` « These people, mostly aged up to 22 years are *anti-everything*, even Dessalines. Their attitude is strictly anti all that might have caused the present condition of Haitian politics... They are against their parents, the government, the opposition, and the occupation. »

haïtien, d'où le terme indigène. On prend soin de rassurer les parents et de montrer beaucoup d'attention pour la jeunesse, « le beau levain des futures moissons. »⁴⁹

Selon la présentation la *Revue indigène* se place en dehors de la politique, se propose plutôt d'être « un trait d'union, le lieu de rencontre de toutes les âmes fraternelles ». ⁵⁰ Le but de cette mise au point était sans doute d'attirer des collaborateurs de toutes les tendances, car l'idéologie politique de la revue devint manifeste dès les phrases suivantes. On souligna en effet « que le pays est malade, pas seulement au coeur, mais aussi à la tête, » « que le problème est de l'intelligence d'abord, de la sensibilité ensuite, » et la revue se demanda quelle direction elle devrait prendre⁵¹ pour aider le pays à sortir de la crise. Apparemment la réponse ne fut pas difficile à trouver.

III - Vers la collaboration avec les aînés

Georges Sylvain, le nationaliste sans peur et sans reproche, qui laissa derrière lui une réelle popularité après sa mort survenue dix mois auparavant, avait ouvert la voie. De 1915 à 1922 il s'était illustré comme porte-drapeau de la résistance haïtienne à l'occupation américaine. Après 1922, c'est-à-dire après la publication du rapport McCormick que Georges Sylvain trouva amèrement décevant, comme il avait fait alors le plein des sympathies aux États-Unis ce fut en direction de l'Amérique latine qu'il regarda, nous l'avons vu. Une revue pour « faire concourir toutes les forces intellectuelles de la Nation à la civilisation de la patrie commune ». fut d'abord un rêve de Georges Sylvain.⁵² Le groupe considérait la *Revue indigène* comme l'incarnation de cette idée : « nous devons connaître la littérature et l'âme de l'Amérique latine » [...] ⁵³ Ces « peuples ont vécu d'une vie aussi difficile que la nôtre, ont connu les mêmes tâtonnements, des vicissitudes semblables... Nous sommes coupables d'ignorer l'Amérique latine parce que les origines sont semblables et qu'un grand danger nous menace. »⁵⁴ Il ne fait pas de doute que le danger est une référence aux États-Unis

d'Amérique. Après avoir rappelé aux Haïtiens que c'est leur émancipation qui a inspiré celle de l'Amérique latine⁵⁵ la revue leur recommanda pour connaître l'histoire des peuples de cette région de lire et de méditer notamment : *El destino de un continente* de Manuel Ugarte, « la série d'études de Jose Vasconcellos où la tartuferie yankee, l'impérialisme en flots montants est dénoncé », Gabriela Mistral, la chilienne magnanime dont le « cri retentit dans toute la presse de l'Amérique du Sud, de la race latine justement effrayée de la ruée anglo-saxonne ».⁵⁶

Cette nouvelle revue souligna finalement que la France fut aussi un pays malade « qui a mené avec un rare bonheur une cure de renaissance nationale », grâce à ses penseurs. Parmi les penseurs français dont la pensée et l'oeuvre seraient mises à contribution pour orienter la revue elle signala pêle-mêle : Auguste Comte, Maurras, Valois, Daudet, Taine, Fustel de Coulanges, Barres, Renan Le Play et d'autres encore. On les décrit comme des gens sérieux, et on ajoute qu'en étudiant la pensée de ces hommes à travers leurs oeuvres on pourra trouver l'orientation à faire prendre à la revue. « Dans ces penseurs, selon Normil Sylvain, nous prendrons des méthodes et des modes d'action; ils nous serviront de modèles et nous permettront de bâtir une doctrine originale. »⁵⁷

Cependant dès le troisième numéro il devint claire que l'union rêvée au moyen de la revue était impossible à atteindre. Initialement présentée comme un lieu de rencontre et de rapprochement la *Revue indigène* était maintenant décrite comme une « pierre tombée dans la mare aux grenouilles ». On est bien loin des paroles doucereuses et des invitations que l'on adressait dans le numéro inaugural, à peine trois mois plus tôt. On se voit obligé de se défendre et même de passer à l'attaque : La *Revue indigène* « est composée non d'arrivistes mais d'arrivés. Nous n'avons pas à gravir l'échelle sociale. Il appartenait à des goujats de nous mettre sur le dos les grossièretés chroniques de jeunes « cagatingas » contre les jeunes filles de notre société. Nous faisons cette mise au point pour que l'intelligentsia haïtienne ne tire pas sur ses propres

troupes. Que nous n'acceptons pas les manuscrits de ridicules auteurs et voilà une série d'attaques aussi bêtes que piteuses ». ⁵⁸ Un mois après *La Trouée*, en janvier 1928, la *Revue indigène* cessa à son tour de paraître. Elle eut cinq numéros en sept mois, et ne dura qu'un mois de plus que *La Trouée*...

La suspension simultanée des deux publications semblait découler d'une nouvelle stratégie consistant à rassembler tous les nationalistes, non autour d'une revue, mais d'un journal, plus propice à alerter le public contre l'Occupation. Puisque l'enjeu de l'action était la fin de l'occupation, le journal offrait sur la revue l'avantage de paraître plus souvent et d'intéresser un plus grand public. Quoiqu'il en soit, au moment où arrêtaient la parution de *La Trouée* et de la *Revue indigène*, ils lancèrent le *Petit Impartial*. Celui-ci avait deux sous-titres : « Journal de masse, Organe de la Ligue de la jeunesse patriote haïtienne ». Ce fut une publication de petit format, se situant à mi-chemin entre le journal et la revue. La direction en fut confiée à Georges Petit qui se révéla un militant nationaliste intraitable. Le cercle des collaborateurs s'élargit considérablement mais les initiateurs comme les Antonio Vieux, Carl Brouard, Jacques Roumain étaient toujours présents. La présence de Philippe Thoby Marcelin, secrétaire général de l'Union patriotique et de Pierre L. Hudicourt, l'ancien bras droit de Georges Sylvain parmi les collaborateurs, indiqua bien que l'objectif principal de la nouvelle revue était la lutte contre l'occupation. Le *Petit Impartial* s'opposa en effet énergiquement à celle-ci soit directement soit par l'intermédiaire du Président Louis Borno. Le comble se produisit le 1^{er} novembre 1928 quand parut en première page la manchette que voici : « Numéro Spécial Dédié à la Mémoire du Général Charlemagne Péralte, traîtreusement assassiné le 1^{er} novembre 1920 par les fusiliers marins américains, et à tous les humbles héros tombés face à l'envahisseur en défendant la Patrie. ». On y trouve notamment un article de Jacques Roumain ayant pour titre « Charlemagne crucifié » dont le paragraphe final se lit comme suit : « Dans ce symbole de Péralte en croix je sens une magnifique exaltation à la haine et mon coeur s'en nourrit. Qu'on fasse reproche à cette violence, mais de mes lèvres ne couleront que des paroles de miel. La

haine, la haine inexorable qui a germé dans les larmes, le sang, les humiliations, c'est ce que je prêche. Montez-donc, spectres de Péralte et de Batrville et vous soldats inconnus des plaines du Nord surgis du gouffre avec vos pauvres membres convulsés et déchirés, vos poitrines trouées par la mitraille américaine et précédez-nous dans les chemins par où marchent les guerriers ». On y trouve un autre article non signé mais simplement titré *Benoît Batrville*. Il s'agit du lieutenant de Péralte qui dirigea la guérilla après la mort de son chef jusqu'à ce qu'il fut capturé à son tour. D'abord cet article relate les circonstances dans lesquelles cet homme se jeta dans la résistance armée : « Humble instituteur, il dirigeait à Mirebalais une école primaire quand les cris de détresse et d'angoisse des paysans de sa région et des arrondissements voisins où les yankees promenaient la désolation et la mort parvinrent jusqu'à lui. Ces cris auxquels étaient restés sourds les collaborateurs haïtiens de l'oeuvre colonisatrice des yankees, furent entendus par Benoît Batrville comme un appel de la patrie. Cet éducateur modèle, qui avait enseigné à ses jeunes élèves l'amour du pays et les sacrifices que nous lui devons en cas de danger n'hésita point, l'occasion venue, à joindre l'exemple au précepte »

On trouve aussi dans ce numéro spécial du *Petit Impartial* un poème d'Émile Roumer dont voici un extrait :

Au premier coup de canon d'alarme les villes
 qui devaient disparaître en de rouges brasiers
 ont plié sous le joug leurs échines serviles.
 Les sieurs à Conventions ne furent que bousiers
 roulant une Haïti tragique et pantelante
 Je hais ces inconscients...
 ces courtiers de la peur...
 ...; je les hais, gens de sac et de corde
 potentats par à coups mais éternels valets
 .. pantins, hommes reflets.
 Le Yankee dominait ces faces de grangrène.

Qu'importe à ces Messieurs le sort des habitants
 pourvu qu'ils aient aux doigts leurs petites créances
 chaque mois, que leur font des nègre haletants

qui fuient leurs champs brûlés et leurs cases détruites.

Soudain un cavalier surgit et d'un revers
coupe la tête du bourreau blanc et court encore,
Péralte ! Les fusils détonnent, les poignards
jouent dans les flancs grasseyeux du yankee matamore.
Guerre de paysans loin des bourgeois geignards
Péralte ! un front qui s'ouvre au fil d'une manchette
et l'on frissonne chez les blancs et les congos.
La plainte des lambis annonce la mort prêté
pour les chiens au poil roux, marlous des Chicagos. »

Enfin il y avait un article de Perceval Thoby, secrétaire général de l'Union Patriotique d'Haïti, ayant pour titre *Charlemagne Péralte*, avec la dédicace. « Pour les générations grandies et nées dans la douleur de l'invasion », et qui finit comme suit :

« Les ennemis de la Nation n'hésitèrent pas. à manifester la joie, que leur causait la mort du héros, et pour bien marquer leur désir satisfait, attachèrent sur la poitrine de l'officier des gendarmes et de Onze exécuteurs de l'ignoble besogne la croix du mérite et de l'honneur. Et cette manifestation cynique se fit officiellement, dans une cérémonie publique au bruit de la fanfare militaire, des tambours et des clairons.

Mais l'histoire vengeresse justicière implacable, a déjà prononcé son verdict. Elle couvre d'infamie l'envahisseur qui n'a trouvé que dans un horrible assassinat le seul moyen de vaincre l'héroïque soldat.

Demain bientôt peut-être quand lavé de ses souillures notre drapeau flotte au souffle de l'indépendance reconquise, le peuple reconnaissant ira chercher les ossements de Charlemagne Péralte et lui fera de magnifiques funérailles. Et alors dans l'ombre, ses vils assassins s'arracheront de la poitrine la croix immonde, la croix maudite du crime.

O vous, jeunes gens qui êtes l'avenir de la Nation songez au jeune héros tombé pour la Patrie ! Élevez lui un culte; il est un demi Dieu »⁵⁹

Bref il s'agissait d'un numéro foncièrement provoquant tant à l'égard de gouvernement établi de (Louis Borno) que des autorités de l'Occupation, et qui, en même temps, constituait un tract incitant à la révolte. Il était donc à tous égards en contravention avec l'esprit et la lettre de la loi sur la presse adoptée en 1922. La vindicte

des autorités ne se fit pas attendre. Un mois plus tard, décembre 1928, le directeur du *Petit Impartial* Georges Petit, Jacques Roumain et l'ancien directeur de *Haïti Intégrale*, journal radical, suspendu par l'Occupation, Élie Guérin, furent arrêtés et emprisonnés.⁶⁰ Néanmoins le journal ne fut pas suspendu. Il continua de paraître jusqu'au 17 mars 1932 quand il changea de nom pour devenir *Le Peuple*. L'annonce fut faite dans le 1^{er} numéro du nouveau titre de la façon suivante : Nous avons tué notre propre enfant. Le *Petit Impartial* cesse de paraître pour faire place à *Le Peuple*. Cette transformation répond à une question de goût comme à des nécessités nouvelles de la politique.⁶¹

. On peut donc voir que la mort de *La Trouée* et de la *Revue indigène* n'était pas accidentelle et que leur remplacement par le *Petit Impartial* répondait à une stratégie du groupe dans sa lutte contre l'occupation.

Cependant *Le Peuple* ne dura pas. Le ton communisant du premier numéro n'était pas le reflet du genre de solidarité sociale que Jean Price Mars voulait implanter. D'ailleurs le groupe, tel que nous l'avons connu jusque là, n'existait plus. Son unité venait de l'idéologie nationaliste à la lumière de l'occupation. Or si la crise haïtienne n'était pas terminée, il y avait une solution en vue depuis 1930. Les Américains allaient plier bagages.

Au total le seconde génération de l'occupation ne se donna pas moins de peine que la première. Concrètement quel fut le résultat de ses efforts ?

NOTES

1. *Le Courrier Haïtien*. 9 janvier 1922, p. 1
Le Courrier Haïtien. 27 janvier 1922, p. 1
Le Courrier Haïtien. 4 février 1922, p. 1

2. Georges Sylvain *Dix années de lutte pour la liberté, 1915-1925*, (Port-au-Prince : Henri Deschamps, s.d.), V. 2, pp. 56-57.
3. Ibid. pp. 57-58, 65.
4. *Courier Haitien*, 16 février, 1922, p. 1.
5. Ibid.
6. Sylvain, op. cit., pp. 41-52.
7. Ibid. pp. 42-43.
8. Ibid. pp. 57-58.
9. *Courier Haitien*, 24 janvier et 3 février 1922.
10. Sylvain, op. cit., p. 72.
11. *Literary Digest*, April, 1922, p. 18.
12. Sylvain op. cit., pp. 61-62.
13. Sylvain, op. cit., V.I, pp. 157-58.
14. Ibid., v. 2, P. 29.
15. Ibid., pp. 63-67.
16. Sylvain, op. cit., V.II, p. 90
17. *Courier Haitien*, (1923).
18. Ibid.
19. *Le Nouvelliste*, 12 février 1925.
Le Nouvelliste, 3 juin 1925.
Le Nouvelliste, 30 juin 1925.
20. Dantes Bellegarde. *La République d'Haïti et les États-Unis devant la justice internationale*, (Paris : Librairie de Paris), 1921.
_____. « L'Appel d'Haïti à la Société des Nations », *La Poste*, (5 novembre, 1923), p. 2.
21. *Le Nouvelliste*, 8 novembre 1922.
Le Nouvelliste, 9 novembre 1922.
Le Nouvelliste, 15 novembre 1922.

22. Sylvain, op. cit., V.2, p. 104.
23. Sylvain, op. cit., V.2, pp. 100-181.
24. Ibid., p. 134-135.
25. Ibid., p. 135.
26. Maximilien Laroche, *Haïti et sa littérature*, (Montréal : A.G.U.M., 1963), p. 26.
27. Roger Dorsinville, *Jacques Roumain* (Paris : Présence Africaine, 1981), p. 28.
28. *Les Griots*, V.1 N° 1, Cité par J. Michael Dash, *Literature and Ideology in Haiti, 1915-1961* (Totowa, N.J. : Barnes and Nobles, 1981), p. 67.
29. Dorsinville, op. cit., p. 33.
30. Max Bissanthe, *Dictionnaire de bibliographie Haïtienne* (Washington, D.C. : The Scarecrow Press, 1951), p. 857.
31. Michael Dash, *Literature and Ideology in Haiti, 1915-1961* (Totowa, N.J. : Barnes and Noble, 1981), pp. 74-78.
32. Pierre Favelon, *Les Années 20* (Paris, Temps Actuels, 1982) pp. 292-93.
33. Ibid., p. 297.
34. Pierre Buteau, « Une problematique de l'identité » *Conjonction*, (avril - mai -juin, 1993), p. 26.
35. Ibid., p. 13.
36. Ibid.
37. Ibid., p. 14
38. Ibid., p. 20-21.
39. Ghislain Gouraige, *La diaspora d'Haïti et l'Afrique* (Sherbrooke, Qc : Naaman, 1974), p. 75.
40. Favelon, op. cit., p. 215.
41. Ibid., p. 216.
42. Ibid.; Édouard Bonnefou, *Avant l'oubli; la vie de 1900 à 1940*, (Paris : Laffont/Nathan, 1985), pp. 376-77.

43. Gouraige, *La diaspora*, op. cit., p. 77.
44. Claude Fohlen, *La France de l'entre-deux-guerres 1917-1939* (Paris : Casterman, 1966), pp. 39-40.
45. Gouraige, diaspora, p. 78.
46. Michel-Rolphe Trouillot, « Jeux de mots, jeux de classes : les mouvances de l'indigénisme », *Conjonction*, (Janvier-février-mars, 1993), p. 35.
47. Robert Debs Heinl and Nancy Gordon Heinl, *Written in Blood; the Story of the Haitian People, 1492-1971* (Boston : Houghton Mifflin, 1971), p. 492.
48. Trouillot, « Indigénisme », p. 34-35.
49. Normil G. Sylvain, « Chronique-programme » *La Revue indigène*, juillet 1927, p. 4.
50. Ibid., p. 1.
51. Ibid., p. 4.
52. Ibid., p. 1.
53. Ibid., p. 5.
54. Ibid., p. 6
55. Ibid.
56. Ibid., pp. 8-9.
57. Ibid., p. 5.
58. Emile Roumer, « Éclaircissements » *Revue indigène*, septembre 1927, p. 1.
59. *Petit Impartial*, novembre, 1928.
60. *Petit Impartial*, janvier 1929.
61. *Le Peuple*, No 1, mars, 1932.

CHAPITRE 12

L'influence de la génération de 1925

La génération de 1925 visait en somme à créer une revalorisation identitaire et un événement politique : la revalorisation du patrimoine culturel haïtien et la lutte contre l'occupation américaine. Les deux initiatives étaient liées. L'affirmation de la spécificité culturelle haïtienne vis-à-vis de l'occupant constituait en soi un acte de résistance en vue d'accélérer la fin de l'occupation. Les jeunes qui incarnaient la conscience de cette période étaient peut-être en conflit avec leur classe sociale mais non avec les intellectuels qui s'étaient manifestés avant eux. Cette génération de 1925 bénéficia donc d'un atout que n'avaient pas les autres et qu'elle utilisa à fond, l'assistance et l'encadrement des aînés.

I - Le leadership de Jean Price Mars dans le renouveau identitaire

L'oeuvre de l'écrivain haïtien Oswald Durand est là pour témoigner, et Oswald Durand n'est pas le seul,¹ que la génération de 1925 n'a pas inventé la chose elle-même, ce « parfum plus accentué d'haïtienneté dans la littérature que recommande Normil Sylvain dans sa chronique programme,² mais le terme qui l'exprime, l'indigénisme. En effet, après que Jacques Roumain eut choisi « Indigène » pour préciser le titre de la revue le mot fut appliqué en musique, en peinture et surtout en littérature.³ Et l'indigénisme eut une longévité beaucoup plus grande que la revue. Qu'est-ce qui expliqua l'essor du mouvement indigéniste après la disparition de la revue qui était censée faire sa promotion ?

Ce n'était pas évidemment que le grain semé au moyen de la *Revue indigène* avait germé. La mort prématurée de la revue semblait correspondre à un constat d'échec et à un changement de priorité, plutôt qu'à un sentiment de mission accomplie. Le groupe voulait bien intensifier la lutte contre l'occupation, mais en même temps elle n'avait pas réussi à faire de la revue le terrain d'entente dont il rêvait, et celle-ci était l'objet de plusieurs critiques dès le second numéro. En fin de compte, expliquer l'essor de l'indigénisme après la disparition de la *Revue indigène* c'est montrer le rôle de premier plan que continua de jouer la génération de 1915, et plus spécialement le docteur Jean Price Mars.

En effet la grande chance de la génération de 1925, ce fut la présence de Jean Price Mars. Ce fut grâce à son génie que se matérialisa l'objectif identitaire de la génération de 1925. Il avait acquis une stature nationale depuis la série de conférences qu'il avait données à Port-au-Prince, à St-Marc et au Cap Haïtien en 1917 et qui devinrent le livre publié en 1919 sous le titre *La Vocation de l'Élite*. Jean Price Mars n'avait pas attendu le projet culturel de la génération de 1925 pour s'intéresser à la culture populaire haïtienne. Au début des années 1920, alors que ces jeunes gens étaient encore en Europe, il donnait déjà des conférences sur le folklore au Cercle Port-au-Princien, à Primavera ou au théâtre Parisiana, et il publiait des articles sur le sujet dans la *Revue haïtienne*.⁴ Donc la *Revue indigène*, qui parut principalement pour revaloriser la culture populaire haïtienne, trouva Jean Price Mars déjà préparé pour une collaboration intelligente, et tombait à point nommé dans le champs de ses préoccupations. De son côté, le groupe, qui savait que ses lumières lui seraient essentielles, n'hésita pas à les lui solliciter.

Alors qu'il déclara dans la présentation que la revue était ouverte à tous les intellectuels haïtiens de bonne volonté, il était spécifique à l'égard de Jean Price Mars. « Des contes, dit Normil Sylvain, nous les avons choisis et surtout voulus de ceux de

nos conteurs qui ont sù voir et comprendre l'âme haïtienne. Nous commençons par un épisode de la vie paysanne délicieusement croqué par ce philosophe attendri, cet homme d'esprit charmant qui a nom Price Mars. »⁵ Non seulement le groupe était inspiré, encadré par la pensée de Jean Price Mars, mais quand la *Revue indigène* cessa de paraître Jean Price Mars était prêt à prendre la relève pour continuer de sensibiliser l'opinion publique à la culture haïtienne. Il le fit magistralement, la même année en publiant son livre le plus célèbre, *Ainsi Parla l'Oncle*, où il alla aux racines. Il remonta aux sources et parla avec une autorité que les jeunes de la génération de 1925 n'auraient pas encore pu avoir. En effet l'élite que Jean Price Mars essaya de conscientiser en 1919 se réfugia en grande partie dans les années 1920 derrière son éducation française, comme parure et bouclier à la fois pour affirmer son individualité vis-à-vis de l'occupant anglo-saxon et se protéger de l'invasion de son influence culturelle. Jean Price Mars voit, à l'origine de ce comportement qu'il qualifie de dangereux, la longue tradition d'imitation plate et servile de la France : « Au fur et à mesure que nous nous efforcions de nous croire des Français « colorés », dit-il, « nous désapprenions à être des Haïtiens tout court... »⁶

L'implication est claire. Si l'élite veut opposer sa spécificité culturelle à l'occupant, c'est dans le folklore national qu'elle trouvera les ressources nécessaires; c'est-à-dire dans ses traditions, légendes, contes, danses, chansons, croyances, coutumes, devinettes, et rituels qui lui sont propres et qui, en Haïti, sont à quatre-vingt-dix pour cent d'origine africaine et fleurissent avec une exubérance, une générosité et une candeur extraordinaires.⁷ Quel parti l'art et la littérature en ont-ils tiré ? Très peu, à son avis, si peu « que c'est à la loupe qu'on peut déceler ça et là des motifs et des thèmes de folklore ». Jean Price Mars distingue la langue et la pensée. « La langue est le véhicule de la pensée, ... elle ne crée pas la pensée elle-même. » « C'est pourquoi, continue-t-il, des peuples divers parlent quelques fois la même langue sans qu'il y ait entre eux une identité de sentiments, et de croyances, communauté de goûts et d'idée ». ⁸ En d'autres

termes ce n'est pas parce que l'Haïtien s'instruit et se cultive en français qu'il est empêché de faire sentir même en français qu'il est haïtien, « d'apporter au monde une notion d'art, une expression d'âme qui soit tout à la fois très humaine et très haïtienne ». ⁹ Il s'évertuait, selon Jean Price Mars, à faire des productions françaises quand il lui fallait faire des oeuvres haïtiennes, c'est-à-dire des oeuvres dont la matière est tirée du folklore haïtien.

« Mieux que les récits des grandes batailles, mieux que les relations des grands faits de l'histoire officielle toujours guidée par la contrainte de n'exprimer qu'une partie de l'insaisissable vérité, mieux que les poses théâtrales des hommes d'État en attitudes de commande, mieux que les lois qui peuvent n'être que des oripeaux d'emprunt mal agencés à notre état social où les détenteurs passagers du pouvoir condensent leurs haines, leurs préjugés, leurs rêves ou leurs espérances, mieux que toutes ces choses qui sont le plus souvent des parures de hasard imposées par les contingences et adoptées par une partie de la nation seulement - les contes, les chansons, les légendes, les croyances, les proverbes sont des oeuvres et produits spontanés jaillis, à un moment donné, d'une pensée géniale, adoptés par tous parce que fidèles interprètes d'un sentiment commun, devenus chers à chacun : ...Rien ne saura empêcher que contes, légendes, chansons venus de loin ou créés, transformés par nous, soient une partie de nous-mêmes, à nous-mêmes révélée comme une extériorisation de notre moi collectif, nul ne peut empêcher que des croyances latentes ou formelles venues de loin, transformées, créées par nous, aient été les éléments moteurs de notre conduite et aient conditionné l'héroïsme irrésistible de la foule qui se fit massacrer aux jours de gloire et de sacrifices pour implanter la liberté et l'indépendance du nègre sur notre sol; rien ne peut enfin empêcher qu'à l'époque de transition et d'incertitude que nous vivons en ce moment, ces mêmes éléments impondérables ne soient le miroir qui reflète le plus fidèlement le visage inquiet de la nation. Ils constituent d'une façon inattendue et ahurissante les matériaux de notre unité spirituelle. Où donc pourrait-on trouver une image plus sincère de notre communauté ? »

Et Jean Price Mars de préciser :

« Nous n'entendons pas juguler la liberté de l'écrivain et encore moins prétendons-nous signifier que les qualités ci-dessus énumérées soient les seules aptes à donner l'investiture haïtienne aux oeuvres littéraires. Il semblerait qu'une certaine sensibilité commune à la race, voire un certain

tour de langue, une certaine conception de la vie très propre à notre pays dont un écrivain de talent marquerait ses ouvrages sans que ses personnages soient haïtiens, ne manqueraient point de leur donner le caractère indigène que notre critique réclame. Mais, à côté de tout cela, il faudrait quelque chose d'autre qui soit plus grand, plus vrai de vérité humaine et haïtienne, il faudrait que la matière de nos oeuvres fut tirée quelquefois de cette immense réserve qu'est notre folklore, où se condensent depuis plusieurs siècles, les motifs de nos volitions, où s'élaborent les éléments de notre sensibilité, où s'édifient la trame de notre caractère de peuple, notre âme nationale. »¹⁰

Depuis la publication de *Ainsi Parla l'Oncle*, c'est moins à la génération de 1925 qu'à Jean Price Mars que l'on se réfère lorsqu'on pense à l'indigénisme. Nous en voulons pour preuve le témoignage de Léon Laleau, un contemporain de la période :

L'Occupation américaine, soudain, nous mit face à face avec d'autres problèmes,...

Deux solutions, l'une et l'autre : s'adapter ou résister. La seconde plut à nos vingt ans que n'effrayait pas le risque.

Et donc, nous l'élîmes.

Cet envahissement de la civilisation anglo-saxonne tenta d'infliger à notre culture, littéraire jusqu'aux os, française jusqu'à l'extrême limite, un démenti sans réplique...

Notre éducation latine qui, en la circonstance, paraissait être déficiente, nous en fîmes un bouclier et l'opposâmes vigoureusement à la volonté de pénétration de l'occupant...

Nous avions la cuirasse.

Mais pas l'arme.

C'est alors que nous songeâmes à notre race que, précisément, le yankee qualifiait d'inférieure et traitait non sans quelque dédain.

Remontant au passé le plus éloigné, nous rejoignîmes nos origines. Nous affectâmes, ... une certaine fierté de nous dire nègres. L'Afrique s'engouffra dans nos pores..., se blottit dans nos poèmes.

Le mot folklore fit bruyamment irruption dans notre vocabulaire.

... le vaudou... devint sujet d'études et souci d'homme de science...

Les danses paysannes occupèrent scènes et salons...

Il fallait s'accrocher pour tenir le coup.

Mimola, d'Antoine Innocent, vint un instant, à la rescousse. Mais un roman ne joue pas longtemps armature de doctrine, ni ne s'érige aisément en programme d'action ou règle de vie.

Alors parurent les premiers des essais qui, recueillis, devaient, quelque dix ans plus tard, former : *Ainsi Parla l'Oncle* !

... ils étreignirent notre patriotisme atteint au flanc, prirent la forme même de notre angoisse exaltée jusqu'à la dixième puissance. Notre désarroi en quête d'appui et de redressement, se saisit de cette planche de salut, s'y agrippa désespérément. La certitude s'imposa à ce moment là, que la solution de problème planté dans notre conscience, nous ne pouvions en trouver la solution que par delà nous-mêmes, à l'extrême cime de notre ascendance.

Ces études furent à la fois arme et bastion. L'arme ultime et le dernier bastion du dernier assaut.

... Les circonstances, ..., leur avaient assuré une catégorique adhésion, en même temps qu'une cuisante actualité...

Pages, peut-être pas définitives, mais prise de position à l'époque plus que courageuse...

Il est des créances inévaluables. Celle, entre autre, de la génération du choc « envers cette oeuvre qui... incrusta... au tuf même de la mentalité haïtienne, les fondements de notre ethnologie.

... On n'a pas seulement croisé un auteur. Mais encore joint un homme et qui aime sa Patrie jusque dans ses plaies et ses verrues...

... Non, on n'éteint pas un dette de lumière.¹¹

La génération de 1925 elle-même reconnut sans réserve le magistère de l'auteur de *Ainsi Parla l'Oncle*. Ainsi, en 1931, ce fut à Jean Price Mars que Jacques Roumain demanda d'écrire la préface de son récit, *La Montagne ensorcelée*. L'année suivante Carl Brouard confirma que sa génération était influencée par Jean Price Mars. Et quand *Ainsi Parla l'Oncle* parut en 1928, on en fit une présentation élogieuse dans le *Petit Impartial* pour les lecteurs du journal.

II - L'aggravation des tensions politiques et sociales

L'autre objectif principal que poursuivait la génération de 1925 était la fin de l'occupation américaine sur le plan politique. Dans ce but la *Revue indigène* fut apparemment suspendue au profit d'un vrai journal politique. Y réussit-elle ?

Il y avait dans le public un besoin d'un tel journal car le mécontentement grandissait. Les sources de ce mécontentement s'apparentent sous plusieurs aspects à ce que le politologue américain, Ted Robert Gurr, appelle la privation relative.¹²

La classe politique avait perdu son parlement sous l'occupation et elle n'avait aucune garantie qu'il y aurait à court terme des élections pour le reconstituer. Les fonctionnaires avaient perdu les positions qu'ils occupaient dans la haute fonction publique. C'était leur gagne pain et le symbole de leur statut social. Déchus de leur prestige et dans certains cas appauvris jusqu'à la gêne, ils n'aspiraient qu'à récupérer leurs privilèges maintenant devenus la pâture des experts américains. La mise de la presse sous surveillance avait accru le mécontentement. Aucun journal n'était à l'abri de la censure, ni aucun journaliste de l'arrestation et de la détention, puisque ce ne furent pas seulement des résistants comme Jacques Roumain, Georges Petit, Éli Guérin, Joseph Lanoue, Joseph Jolibois, qu'on arrêtait, mais aussi Charles Moravia, directeur du *Temps*,¹³ Louis Édouard Pouget, directeur de *La Poste*,¹⁴ Ernest G. Chauvet, et Frédéric Duvignaud, respectivement directeur et co-directeur du *Nouvelliste*,¹⁵ ...

Pour compliquer le tableau les citoyens en général ne se sentaient pas seulement dominés, mais soumis dans leur propre pays aux préjugés dont les noirs étaient généralement alors victimes aux États-Unis.

Ces frustrations n'étaient peut-être pas prêtes à éclater mais les Haïtiens les exprimaient ouvertement. C'est pourquoi le groupe comprit que le moment était opportun de lancer leur nouveau journal, *Le Petit Impartial*, afin de les canaliser.

Max Bissainthe fut un collaborateur régulier de celui-ci puisqu'il y écrivait une chronique, « Les propos d'un flanéologue », qu'il signait sous le pseudonyme d'Aristobule. Or il signale que le journal mena une vigoureuse campagne nationaliste en combattant le régime de Louis Borno... », donc l'occupation. Cette feuille eut une part

considérable dans la formation de cet esprit révolutionnaire que l'on trouve, depuis, chez les jeunes, continue Max Bissainthe, et elle « eut de fréquents démêlés avec l'autorité, au cours desquels Georges J. Petit et Jacques Roumain furent jugés et condamnés.¹⁶

Jacques Roumain profita de son jugement pour transformer le tribunal en véritable foire de propagande contre l'occupation. Craignant que le procès n'attire une foule nombreuse les autorités policières avaient placé des escouades anti-émeutes autour des blocs avoisinant l'immeuble et, à l'intérieur, des policiers en civil et en uniforme.¹⁷ Le désordre éclata, en effet, non à l'extérieur, mais dans l'enceinte du tribunal où se passait le jugement. À un moment donné, Jacques Roumain fit un mouvement que les policiers interprétèrent comme un élan pour quitter le banc des accusés. Il fut retenu par un marine et un corps à corps s'engagea entre eux. Le public évacua précipitamment la salle en criant. Le juge se réfugia d'abord sous son pupitre puis disparut. Jacques Roumain eut la tête ensanglantée par suite des coups de bâton qu'il reçut de la part d'un autre policier. La séance fut suspendue et les trois journalistes renvoyés en prison. Jacques Roumain fut condamné à payer une amende et à passer huit mois en prison, de décembre 1928 à août 1929.

Six mois plus tard, octobre 1929, les étudiants du Service technique se mirent en grève pour protester contre une réduction du montant de leur bourse. Cette coupure était due à une conjoncture économique défavorable qui rendit nécessaire une compression des dépenses publiques. En 1928, en effet, une mauvaise récolte de café coïncidait avec un effondrement des prix sur le marché mondial.¹⁸ La production haïtienne était alors vendue surtout en Europe, mais, sur le seul marché américain, la valeur des exportations était tombée de \$ 1 853 320 en 1927 et 1928, à \$ 1 306 361 en 1928 et 1929.¹⁹ Par ailleurs ces bourses ne bénéficiaient qu'aux jeunes citadins qui avaient le prérequis nécessaire pour être acceptés à l'École. Le directeur, Freeman, avait alors conçu un programme pratique sur le terrain pour attirer de jeunes ruraux sans éducation formelle et, comme il n'avait pas reçu l'argent nécessaire pour financer le programme,

il se proposait de détourner un pourcentage de la bourse des étudiants de l'École afin d'inciter les ruraux à s'intéresser au nouveau programme. Pour protester contre la réduction les étudiants décidèrent de boycotter les cours jusqu'au rétablissement intégral du montant de leur bourse. Toutefois Rayford Logan a donné une différente explication du déclenchement de la grève des étudiants. À cause, sans doute, de la dépression de 1929 qui venait de commencer aux États-Unis, Freeman ne pouvait pas obtenir que Washington prît en charge le salaire de six experts qu'il avait fait chercher. Les étudiants seraient revoltés parce qu'ils craignaient que la réduction du montant de leur bourse ne fût leur contribution au salaire de ces experts, et parce qu'ils étaient persuadés que ceux-ci allaient occuper des postes qu'ils convoitaient à la fin de leurs études.²⁰

Par ailleurs le lien entre ce débrayage et l'activisme du *Petit Impartial* viendrait de l'exemple que donnait celui-ci. Non seulement le journal empoisonnait l'atmosphère pour l'occupation en y maintenant un climat de tension, mais l'équipe, par son intermédiaire, communiquait son audace et son engagement à la jeunesse dont, concidemment, le journal se proclamait l'organe. Voici à ce sujet le témoignage de Max Bissanthe : « Le journal... eut une part considérable dans la formation de cet esprit révolutionnaire que l'on trouve, depuis, chez les jeunes... »²¹

La grève des étudiants du Service technique devint historiquement importante parce qu'elle eut un effet domino. Elle servit de bougie d'allumage à une série de grèves qui se succédèrent à Port-au-Prince jusqu'à la fin de 1929, quand Herbert Hoover demanda au congrès d'approuver des frais d'une valeur de cinquante mille dollars pour l'envoi d'une commission présidentielle. Inaugurée fin octobre par les étudiants du Service technique, le mouvement de grève s'étendit en novembre d'abord à l'École de médecine et à l'École de droit, puis aux écoles secondaires et primaires publiques et privées, et enfin à certains services publics,²² par exemple aux Douanes, et aux Finances où des fonctionnaires envahirent les bureaux du conseiller financier pour exiger une augmentation de salaire. Le mouvement eut également des répercussions dans les

autres villes car des manifestations eurent lieu dans les rues du Cap, des Cayes et de Jacmel. Ce fut d'ailleurs en région qu'elle atteignit son point tournant le 7 décembre.²³ À Marche à Terre, dans la banlieue des Cayes, des paysans organisèrent une manifestation en criant des slogans hostiles à Louis Borno et au Dr Freeman du Service technique, donc à l'occupation, et aussi contre les nouveaux impôts, plus spécialement la surtaxe sur le tabac et l'alcool. Les marines tirèrent sur eux quand ils se mirent à leur lancer des pierres. Le bilan fut lourd : plus de vingt-quatre tués et de cinquante-et-un blessés. Dès le lendemain, 7 décembre, le président Herbert Hoover annonça qu'il allait demander au Congrès d'approuver les fonds nécessaires pour l'envoi d'une Commission d'enquête en Haïti.

Selon Richard Schreadley²⁴ le mouvement qui commença comme un grief d'étudiants contre leur doyen n'aurait pas fait autant de vagues si l'opposition haïtienne ne s'en était pas emparé pour le transformer graduellement en une protestation générale contre le gouvernement Louis Borno et l'Occupation. Il reprend ainsi l'opinion de John Russell selon laquelle l'extension de la grève était due à des politiciens aigris et à des agitateurs peut-être communistes.²⁵ L'historien Robert Heini²⁶ identifia ces fauteurs de trouble. Il s'agit de Seymour Pradel, destiné à manquer de justesse la Présidence de la République en 1930, de Jacques Roumain et des membres de deux organisations créées directement ou avec la collaboration de Jacques Roumain : la Ligue de la jeunesse patriote haïtienne dont *le Petit impartial* était l'organe, et la Ligue nationale d'action constitutionnelle, violemment anti-Borno et anti-américaine, qui avait un journal, *La Presse*, dont Jacques Roumain était un collaborateur.²⁷

III - La Commission Forbes de 1930 et l'évolution de la politique américaine

Composée de W. Cameron Forbes, ancien gouverneur des Philippines, de Henri P. Fletcher, diplomate, Élie Vezina, homme d'affaires d'origine canadienne française, des

journalistes James Kerney et William Allen White, la Commission arriva en Haïti le 28 février 1930, y passa deux semaines, la première à Port-au-Prince, la seconde en voyageant à travers le pays, puis repartit le 15 mars.²⁸ Dès la fin de la première semaine d'audience elle soumit ses recommandations de base au président Herbert Hoover qui répondit le lendemain qu'il les acceptait intégralement. Ces recommandations pour l'essentiel reprenaient les deux objectifs majeurs revendiqués par les intellectuels. Ceux-ci réclamaient la fin de la dictature Louis Borno John Russell et la fin du régime d'occupation. En effet la Commission décida que Louis Borno, qui manoeuvrait pour obtenir un troisième mandat, abandonnerait le pouvoir, que les élections législatives qu'il refusait d'organiser auraient lieu, que le parlement issu de ces élections élirait le nouveau président. Le Conseil d'État, le cercle d'amis de Louis Borno, fut automatiquement aboli. John Russell serait rapatrié et remplacé par un civil et l'occupation prendrait fin au plus tard en 1936. Dans l'intervalle toutes les questions subsidiaires et pratiques relatives au transfert des responsabilités seraient négociées entre les représentants du gouvernement des États-Unis et ceux du nouveau gouvernement haïtien.²⁹ C'était comme si le gouvernement américain, ayant entendu les doléances des intellectuels, décidait brusquement de leur tout accorder. Dans quelle mesure la fin de l'occupation peut-elle être mise vraiment au crédit de la génération de 1925 ?

Il y eut presque autant de monde en 1930 pour accueillir la Commission Forbes qu'en 1921 pour la Commission McCormick. Environ six mille personnes en 1930 selon Schmidt³⁰ et environ sept à huit mille en 1921 selon Sylvain.³¹ Dans les deux cas le scénario fut pareil. L'accueil fut suivi d'un grand défilé à Port-au-Prince, puis d'audiences publiques, et enfin d'un voyage de la Commission dans les villes régionales. Les gens prenant part aux défilés à Port-au-Prince portaient des affiches réclamant la fin de l'occupation. Lors des tournées régionales les Commissaires retrouvèrent sur leur passage les mêmes pancartes portant les mêmes slogans qu'à Port-au-Prince et des gens qui sortirent en grand nombre dans les rues pour les accueillir. Cependant l'attitude

des deux Commissions au cours des audiences publiques et vis-à-vis des manifestations populaires différa diamétralement.

La Commission McCormick n'apprécia ni l'accueil populaire dont elle fut l'objet à son débarquement, ni le défilé organisé en son honneur, ni les foules qui l'attendaient à l'entrée des villes qu'elle visitait, jugeant que tout cela n'avait d'autre but que d'influencer indûment son opinion de la situation. Quant aux pancartes, elle les trouvait arrogantes dans l'ensemble, sinon diffamatoires. Elle ne laissa pas à l'opposition le temps suffisant pour se faire entendre et se montra presque hostile aux témoins haïtiens qui eurent la chance de faire une déposition.³²

La Commission Forbes au contraire fut sensible à l'accueil de la foule à son débarquement. Selon Cameron Forbes lui même, la foule était nombreuse, l'accueil enthousiaste et, sur tout le parcours, des gens alignés en rangées portaient des pancartes demandant la fin de l'occupation.³³ Au cours de sa tournée dans le pays, loin de se sentir offensée par les slogans, elle les lit avec intérêt et sympathie. Elle se montrait si ouverte à la foule qui défilait en son honneur à Port-au-Prince que le Commissaire White se leva spontanément de son siège pour aller relever une manifestante qui avait trébuché ou semblait fatiguée. Le bruit courut qu'elle l'avait embrassée, ce qui porta immédiatement la cote de la Commission au zénith dans l'estime de la population.³⁴ Au cours de ses audiences publiques la Commission Forbes donna l'impression qu'elle était d'emblée d'accord avec toutes les plaintes déposées par les témoins haïtiens contre l'occupation.³⁵ Elle n'entendit en fait que les adversaires de celle-ci et n'eut pas le temps d'appeler les officiels de l'occupation à témoigner, si bien que ce fut au tour de John Russel de se sentir victime de la partialité de la Commission. Il dut écrire au Département d'État pour s'en plaindre et se défendre.³⁶

Il est vrai que les deux Commissions n'avaient pas le même mandat. La Commission McCormick avait été nommée par le Sénat pour enquêter sur les accusations d'abus perpétrés par les marines sur la population civile en Haïti. Elle avait été précédée de plusieurs enquêteurs spéciaux des forces armées et de la marine, mais, comme on l'a vu, l'opposition haïtienne avait été faire comprendre à Washington qu'elle n'avait nulle confiance dans aucune enquête militaire et que le Congrès des États-Unis devrait nommer sa propre commission si l'on voulait vraiment faire la lumière sur toute l'affaire.³⁷ La Commission Forbes au contraire n'était pas une Commission d'enquête sur l'occupation mais une Commission de liquidation de l'occupation. Elle n'était pas chargée, comme la Commission McCormick, d'aller voir ce qui se passait en Haïti mais d'indiquer quand et comment les États-Unis pourraient se retirer d'Haïti dans les meilleurs délais, et quelle serait la tâche des États-Unis dans l'intervalle.³⁸ En conséquence, huit jours après son arrivée la Commission décida que les États-Unis devraient remettre aux Haïtiens leur pays au plus tard en 1936 après l'avoir entre temps haïtianisé en bonne et due forme. L'haïtianisation signifiait le transfert au gouvernement haïtien de toutes les responsabilités gouvernementales exercées par l'occupation depuis 1915 et la préparation des Haïtiens à prendre la relève des Américains dans l'armée et la fonction publique. La désoccupation aurait été consommée bien avant 1936 si des intérêts financiers, opposés au retrait immédiat des Américains, n'en avaient pas considérablement ralenti le processus en exigeant des garanties. Quand même, les États-Unis parvinrent à écourter la transition de deux ans et se retirèrent dès 1934.³⁹

Il est important de faire la distinction entre la création de la Commission et la décision de retrait. Il découle des instructions données à la Commission Forbes que celle-ci n'était pas invitée à se prononcer sur l'essence même de la décision, laquelle semblait d'ailleurs antérieure à la Commission, mais uniquement à rendre possible l'opération.⁴⁰ De même, l'idée d'envoyer une commission en Haïti quelques heures seulement après les événements sanglants de March-à-terre, dans le Sud, a bien pu être provoquée par ces derniers. Mais proclamer en même temps que la mission de

cette commission était de dire non pas si, mais quand et comment les États-Unis doivent se retirer d'Haïti, semble relever d'un choix politique vraisemblablement antérieur à ces événements et considéré à l'avance, sinon déjà arrêté par le Président des États-Unis et ses collaborateurs. Une telle hypothèse est étayée sur trois séries de faits parallèles : les relations entre le Haut-commissaire John Russell et le Département d'État à la fin de 1928, l'orientation personnelle du nouveau Président des États-Unis Herbert Hoover, et enfin les enquêtes menées au Département d'État.

Afin de préserver l'ordre public menacé par le mouvement de grèves le Haut-commissaire adopta deux mesures. Le 3 décembre 1929 il demanda au Département d'État de dépêcher cinq cent marines en Haïti qui viendraient renforcer la Garde.⁴¹ Et le lendemain il remit en vigueur le couvre-feu, la loi martiale et suspendit les journaux d'opposition.⁴² Le Département d'État désapprouva ces mesures.⁴³ Il informa John Russell qu'il ne pensait pas que la situation nécessitait la remise en vigueur des couvre-feu et de la loi martiale, et qu'il conviendrait de rapporter ces mesures, étant donné qu'elles pourraient avoir un effet négatif dans l'opinion publique américaine. Quant aux cinq cent soldats réclamés, le Département d'État ne les estima pas absolument nécessaires. Il recommanda même au Haut-commissaire de ne pas exposer les forces américaines qui étaient déjà en Haïti et de compter exclusivement sur la Garde d'Haïti pour contrôler la situation. S'il fit quand même embarquer⁴⁴ les cinq cent marines sur le navire USS Wright de Norfolk à destination d'Haïti, ce fut uniquement par mesure de précaution. Le navire devait stationner dans les eaux haïtiennes à vingt-cinq milles des côtes⁴⁵ et le vœu du Département d'État demeura que John Russell n'eut pas à faire usage de ces troupes.⁴⁶ Il craignait qu'un déploiement de forces ne fournisse matière à des reportages aux États-Unis sur la situation en Haïti, ou affecta négativement les relations de Washington avec les autres pays de l'Amérique latine.

En empêchant John Russell ainsi de recourir aux méthodes qui s'étaient révélées efficaces au début de l'occupation le Département d'État avait donc évolué par rapport

à son représentant sur le terrain, et ce dernier ne paraissait pas suffisamment informé des dernières dispositions de Washington.

Par ailleurs, la politique interventionniste américaine en Amérique latine n'avait jamais fait l'unanimité aux États-Unis. Or au cours de la dernière année de sa présidence, en 1927, Calvin Coolidge et son secrétaire d'État Henry Stimson, avaient noté que le public éclairé souhaitait dans les relations des États-Unis avec les autres pays du continent une politique différente de celle qui avait dominé jusqu'alors.⁴⁷ Ce courant libéral, pourrait-on dire, envoya son représentant à la Maison Blanche en 1928 en la personne de Herbert Hoover. Celui-ci fut tellement préoccupé d'améliorer les relations des États-Unis avec l'Amérique latine, qu'entre son élection et son assermentation, il entreprit un voyage dit de bonne volonté dans dix pays latino-américains afin de mieux les connaître.⁴⁸ Ce fut au cours de cette tournée qu'il fit allusion à une nouvelle politique américaine en Amérique latine. « Nous devons », dit-il, avoir entre nous des relations non seulement cordiales mais de bon voisinage.⁴⁹

Le 3 décembre 1929, peu avant la requête de cinq cent marines additionnels par le général John Russell, Herbert Hoover écrivit au Congrès : «... Nous avons encore des marines en terre étrangère, au Nicaragua, en Haïti et en Chine. Nous ne souhaitons pas que les États-Unis soient représentés à l'étranger de cette manière. Environ mille six cent marines sont au Nicaragua à la requête urgente du gouvernement et des leaders de tous les partis en attendant la formation d'une garde nationale capable de maintenir l'ordre. Nous avons réduit ces forces et nous sommes anxieux de les rapatrier aussitôt que possible. En Haïti nous avons sept cent marines, mais c'est un problème beaucoup plus difficile dont la solution est encore obscure. Si le Congrès l'approuve je dépêcherai une commission en Haïti pour étudier la question dans le but d'arriver à une politique plus précise que celle qui existe à présent. Nous avons en Chine une force de dexu

mille six cent cinq hommes que nous espérons réduire au minimum normal pour la protection de la légation... »⁵⁰

Était-ce parce que le Département d'État était au courant de la pensée du nouveau président qu'il avait, à la fin de 1929, désapprouvé le couvre feu et la loi martiale imposés par John Russell, puis presque refusé de mettre à sa disposition les cinq cent marines qu'il réclamait ? Sans doute, car l'usage de la force en Haïti risquait de miner la crédibilité du président en Amérique latine. Cependant le Département d'État avait conduit ses propres recherches dont les conclusions étaient en harmonie avec la position présidentielle. Le rapport demeura confidentiel pendant un an au Département d'État, et celui-ci ne le fit publier qu'en 1930, et encore à la demande expresse du président.

Paru sous le titre *Memorandum on the Monroe Doctrine*,⁵¹ mais mieux connu sous l'appellation de *Clark Memorandum*, du nom de son rapporteur J. Reuben Clark, ce rapport établit que la Doctrine de Monroe qui régissait les rapports entre les États-Unis et l'Europe, ou entre les États indépendants du continent américain et l'Europe, ne s'appliquait pas aux relations interaméricaines et ne régissait pas les relations entre les États du continent américain. Spécifiquement elle ne gouvernait nullement les relations des États-Unis avec l'Amérique latine. Pour ce qui concerne celle-ci, cette doctrine ne devait pas être un instrument de violence et d'agression mais la garantie de la liberté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des États contre les desseins impérialistes européens. Quant à la soi-disant corollaire Roosevelt selon laquelle les États-Unis

« We still have marines on foreign soil - in Nicaragua, Haiti and China. In the large sense we do not wish to be represented abroad in such manner. About 1600 marines remain in Nicaragua at the urgent request of that government and the leaders of all parties pending the training of a domestic constabulary capable of insuring tranquility. We have already reduced these forces materially and we are anxious to withdraw them further as the situation warrants. In Haiti we have about 700 marines but it is a much more difficult problem, the solution of which is still obscure. If Congress approves, I shall dispatch a Commission to Haiti to review and study the matter in an endeavour to arrive at some more definite policy than at present. Our forces in China constitutes 2605 men, which we hope also further to reduce to the normal legation guard...»

pourraient intervenir unilatéralement dans les États faibles de l'Amérique latine et les occuper afin de les mettre en mesure de payer leurs dettes ou de mettre de l'ordre, le rapport précise que la dite corollaire ne dérivait nullement de la Doctrine de Monroe, qu'elle n'était pas justifiée par la Doctrine de Monroe, et était contraire à l'esprit et la lettre de la Doctrine de Monroe.

Il était peu probable que John Russell fut au courant de l'existence de ce document au moment où il réclamait cinq cent marines de plus. Ces trois faits parallèles survenus en 1929, le refus de renforcer l'intervention militaire en Haïti, la nouvelle politique libérale de Herbert Hoover et le Memorandum Clark, ne signifient pas que les grèves nationalistes de 1929 n'avaient pas accéléré la fin de l'occupation. Ils montrent seulement qu'elles se produisirent à un moment où les États-Unis eux-mêmes avaient renoncé à l'impérialisme dans sa forme traditionnelle sur le continent. On se rappelle qu'il y avait aussi à la veille des années 1920 une guérilla extrêmement meurtrière et une opposition nationaliste vigoureuse. Tous ces efforts avaient été faits dans le but de mettre fin à l'Occupation, mais ils avaient alors échoué.

NOTES

1. Pierre Buteau « Une problématique de l'Identité », *Conjonction* avril-juin, 1993, pp. 24-25.
2. Nomil G. Sylvain « Chronique-Programme » *Revue Indigène*, juillet, 1927, pp. 9-10.
3. Buteau, « Une problématique », pp. 30-31.
4. Buteau, *ibid.*, pp. 28-29.
5. Sylvain, *Revue Indigène*, p. 10.
6. Jean-Price Mars, *Ainsi parla l'oncle*, (Montréal Lemeac), 1973, p. 44.
7. *Ibid.*, p. 253.
8. *Ibid.*, p. 256.

9. Ibid., p. 257.
10. Ibid., p. 259.
11. Léon Laleau « Hommage à l'oncle », dans *Témoignages, sur la vie et l'oeuvre du Dr Jean Price Mars* (Port-au-Prince, Imprimerie de l'État, 1956), p. 5.
12. Ted Robert Gurr, *Why Men Rebel* (Princeton, N.J. : Princeton University Press, 1970), p. 24.
13. Le Nouvelliste, (6 novembre), 1925, p. 1.
14. Le Nouvelliste, (23 janvier), 1925, p. 1.
15. Le Nouvelliste, (18 août, 1922), p. 1.
16. Max Bissainthe, *Dictionnaire de bibliographie haïtienne* (Washington, D.C. : The Scarecrow Press, 1951), p. 857.
17. Richard Lee Schreadley, « Intervention - The Americans in Haiti, 1915-1934 », Thèse de doctorat, Temple University, The Fletcher School of Law and Diplomacy, 1972. pp. 240-241; David Nicholls, « Nationalisme haïtien 1915-1934 », *Annales : économies, sociétés, civilisations*, Vol. 30, No. 4, (juillet-août, 1975), p. 662.
18. Hans Schmidt, *The United States Occupation of Haiti, 1915-1934*, (New Brunswick, N.J. : Rutgers University Press, 1971), p. 196.
19. Alain Turnier, *Les États-Unis et le marché haïtien*, (Washington, D.C., 1955), P. 345.
20. Rayford Logan, « Education in Haiti », *Journal of Negro History*, Vol. 15, No. 4, (october, 1930), p. 460.
21. Bissainthe, op. cit., p. 823-24.
22. Hans Schmidt, op. cit., pp. 196-200.
23. L.J. de Becker, « Massacre aux Cayes », *The Nation* (March 1930), pp. 308-10. « Hate of Haiti » *Literary Digest*, (April, 1930), pp. 6-7.
24. Schreadley, op. cit., pp. 244-45.
25. Schmidt, op. cit., pp. 201-02.
26. Robert D. Heini and Nancy Gordon Heini, *Written in Blood; the Story of Haiti, 1492-1971* (Boston : Houghton Mifflin, 1978), p. 494.
27. Ibid., pp. 492-93.

28. *Papers Relating to the Foreign Relations of the United States, 1930* (Washington, D.C. : Government Printing Office), 194, pp. 217-20; Robert M. Spector, *W. Cameron Forbes and the Hoover Commission to Haiti* (New York : University Press of America, 1985), pp. 73-101.
29. *Papers Relating to the Foreign Relations of the United States, 1930*, pp. 236-237.
30. Schmidt, op. cit., p. 208.
31. Sylvain, op. cit., Vol.I., p. 152.
32. Ibid., pp. 141-51.
33. Spector, op. cit., p. 73.
34. Ibid., pp. 83-84.
35. Schreadley, op. cit., pp. 263-64.
36. Ibid., p. 266.
37. Gruening, E.H. « Senators Visit Haiti and Santo Domingo » *The Nation* January, 1922 pp. 7-10; « Senator McCormick Sees it Through » *The Nation*, July, 1922, pp. 32-33; « White Wash on the Black Republic McCormick Report » *Literary digest* (July, 1922), p. 15
38. *Papers Relating to the Foreign Relations of the United States, 1930*, p. 217.
39. Donald H. Cooper « The Withdrawal of the United States from Haiti, 1928-1934 » *Journal of Interamerican Studies* V. (January, 1963), p. 83-101; Dana G. Munro, « The American Withdrawal from Haiti » *Hispanic American Historical Review* I, (February, 1969), p. 1-26.
40. Schreadley, op. cit., p. 276.
41. *Paper Relating to the Foreign Relations of the United States, 1929* (Washington, D.C. : Government Printing Office, 1944) p. 188.
42. Ibid., p. 189.
43. Ibid., p. 190.
44. Ibid., p. 193.
45. Ibid., p. 198-199.
46. Ibid.

47. Brice Wood, *The Making of the Good Neighbour Policy* (New York : Columbia University Press, 1961), p. 133.
48. Ibid, p. 125.
49. Ibid., p. 126.
50. *Herbert Hoover, Public Papers of the President 1929*, (Washington, D.C. : Government Printing Office, 1974), p. 406.
51. J. Reuben Clark, *Memorandum on the Monroe Doctrine* (Washington, D.C. : Government Printing Office, 1930).

CONCLUSION

Notre premier objectif, était de déterminer quel fut, de 1880 à 1930, le poids des intellectuels haïtiens dans la solution des problèmes qu'ils estimèrent de grande importance pour leur pays. Mais afin d'y parvenir, nous avons dû nous en tenir à l'essentiel. Et pour ce faire, adopter un mode de sélection assez strict des intellectuels considérés dans ce travail.

Par rapport au nombre élevé de professionnels, de créateurs et de lettrés de la période, cette étude fut limitée, comme on sait, aux écrivains étudiés dans les manuels d'histoire littéraire, et signalés comme s'étant engagés dans la solution d'un problème perçu ou vécu comme national par une partie ou par l'ensemble de la population.⁷ Il ne s'agit donc pas de leur part d'activité purement littéraire mais d'un engagement civique, exprimé par des actes publics comme la signature d'une pétition, l'appartenance à une organisation défendant la cause, la participation à des manifestations, à des polémiques dans des journaux ou à des débats dans des forums libres. Ainsi, l'engagement patriotique dont il est question ici est un engagement formel. En conséquence le nombre d'intellectuels sélectionnés et qui prirent position sur l'identité ou l'avenir du peuple haïtien est proche de la vingtaine. Beaucoup d'écrivains dont la pensée est profonde, émouvante ou persuasive ont certes été omis, mais cela ne devrait pas changer l'essentiel. Du point de vue de cet engagement des intellectuels, on peut considérer que la période comportait trois générations. Anténor Firmin, Louis-Joseph Janvier et Jean Price Mars furent les intellectuels les plus représentatifs de la période de 1880 à 1915, Edmond Laforest, Georges Sylvain, Jean Price Mars, Sténio Vincent, Pauléus Sannon, J.C. Dorsainvil, Isnadin Vieux et Seymour Pradel le furent de leur côté pour la période de 1915 à 1922. Et finalement, encadrés par leurs aînés, les jeunes gens qui fondèrent la *Trouée*, la *Revue indigène*, et le journal *Le Petit Impartial* exprimèrent la conscience

⁷« Voir début du chapitre 3.

de la période de 1922 à 1929. Bien entendu, il s'agit de génération, comme on l'a vu dans l'introduction.

D'autre part, pour ce qui est des générations, nous avons précisé que le terme ici ne se réfère pas à des générations généalogiques, mais à des générations historiques.

La notion de race fut primordiale dans la première période. L'association du nom d'Haïti à la race noire fut partout présente. Quand Gobineau attaqua celle-ci il prit Haïti en exemple pour illustrer son argument. Les intellectuels haïtiens ne virent pas de différence entre la défense de la race noire et celle de la République d'Haïti, et vice versa. Blessés par une littérature haineuse que des publications américaines véhiculaient à propos d'Haïti depuis l'apparition du livre de Sir Spencer St-John, des noirs américains se sentaient obligés d'écrire à Hannibal Price, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Haïti à Washington, lui demandant si tous ces ragots correspondaient bien à la vérité, ou s'il n'étaient que de la diffamation.

Dans le contexte de l'occupation, une transformation qu'on pourrait, en pensant métaphoriquement au modèle Khunien¹, appeler paradigmatique, s'opéra en deux étapes. Alors il devient nécessaire de ne pas se fixer sur la race, mais de recourir à des concepts plus pertinents dans la conjoncture, pour comprendre plus adéquatement le comportement des intellectuels haïtiens. Il s'agit, en l'occurrence, du patriotisme et du nationalisme. Sans être synonymes les deux termes sont de la même famille et, le plus souvent, c'est le patriotisme qui devient le nationalisme.² De plus le facteur racial qui est primordial au cours de la première période ne fut jamais absent pendant les deux phases de l'occupation américaine. Il fut toujours présent même si la première fut caractérisée plus particulièrement par le patriotisme, et la seconde par l'impatience du nationalisme.

On peut aller plus loin. Jusqu'en 1922 ce fut l'étape patriotique. Cette caractéristique se refléta dans le nom de l'organisation que les intellectuels mirent sur pied, *l'Union patriotique*, dont l'organe fut le journal au titre tout aussi révélateur, *la Patrie*. Ces intellectuels n'étaient pas opposés à une collaboration avec les États-Unis. Ils pensaient même qu'une telle collaboration aurait pu se révéler bénéfique pour Haïti. Mais ils ne tenaient pas à ce que ce fut aux dépens de la souveraineté nationale.

Ils n'entreprirent aucune action illégale pour préserver celle-ci. Comme on pouvait s'y attendre, ils s'opposèrent à la ratification de la convention de 1915 qui créa le protectorat. La convention approuvée, ils se déclarèrent prêts à soutenir le gouvernement haïtien face aux autorités étrangères en toutes circonstances. Ils sollicitèrent les groupes de pression aux États-Unis et s'adressèrent aux plus hautes instances politiques américaines. En revanche non seulement ils ne firent pas cause commune avec les paysans qui, eux, étaient déjà plus nationalistes, mais ils rejetèrent la méthode violente utilisée par ces derniers. En Haïti comme à l'étranger ils se référèrent au droit des gens qui reconnaît l'égalité juridique des États et recommande le respect de leur intégrité territoriale et de leur souveraineté dans les relations internationales.

Après avoir épuisé tous les moyens légaux, ils se résignèrent à vivre avec ce qu'il ne pouvaient changer. Ce fut le cas en 1915, puis en 1921. Ce fut l'époque de *La vocation de l'élite*, livre important où Jean Price Mars dénonça précisément le manque de patriotisme de l'élite en général. Elle n'était pas patriote, à son avis, parce qu'elle ne pensait qu'à elle-même, et, dans son narcissisme, oubliait sa mission qui était de prendre à coeur la promotion et le bien-être du reste de la population. Ce manque de solidarité de l'élite à l'égard de la masse ne pouvait, d'après lui, qu'affaiblir le peuple haïtien et le rendre vulnérable à l'occupation étrangère. Bien qu'il insérât cette analyse dans une perspective qui annonce la psychologie sociale,³ son livre ne constitua qu'une étape dans l'évolution de sa pensée, comme le montra la phase suivante.

De 1922 à 1930 ce fut la phase nationaliste. Par rapport à la loyauté envers la patrie, il y eut une volonté, une exigence accrue. En effet, au cours de la période, les intellectuels préférèrent le martyr au silence. Or leurs réclamations étaient nombreuses : fin de la collaboration, élections parlementaires, restauration des libertés publiques, haïtianisation de la fonction publique. Simultanément ils posaient des actes : manifestations, critiques dans la presse, grèves, boycottage, désobéissance civile, émeutes. Ils se mirent en quête de toutes les valeurs susceptibles de permettre aux haïtiens de connaître et d'afficher leur identité.

Sur ce dernier point au moins ils trouvèrent la réponse dans *Ainsi parla l'oncle*, que Jean Price Mars fit paraître alors (1928) et situa dans une perspective qu'on pourrait presque qualifier d'anthropologie culturelle.⁴ Il recommanda de bien connaître et d'exploiter à fond le folklore haïtien. Cette approche permettait déjà d'organiser autour du seul concept de culture tous les aspects de la vie d'un peuple.

Parmi les données de l'époque qui permettent de comprendre l'échec de la génération de 1885 on trouve le fait que ses représentants écrivaient principalement à l'intention des étrangers, et à l'étranger, car ils écrivaient surtout pour réfuter les allégations avancées par ceux-ci. En outre le nombre d'Haïtiens qui avaient la capacité ou la possibilité de lire leurs ouvrages était proportionnellement infime. La crise des années 1880 ne pouvait être ressentie que par une petite élite, car l'immense majorité du peuple haïtien, était rurale et analphabète à plus de quatre-vingt-cinq pour cent. Dépourvue de tout moyen d'information, il était impossible que celle-ci fût au courant d'une vaste opinion internationale discréditant la race noire ou la République d'Haïti.

Certes, une plus grande influence des principaux intellectuels de cette génération eût été possible si ces hommes avaient été liés à des journaux, des revues, ou encore à des disciples, dont la responsabilité aurait été de vulgariser leurs idées et de les colporter aux quatre coins du pays. Mais ils pouvaient être perçus comme

présidentiables et, dans le cas de Anténor Firmin, tout le monde le pensait. Les gouvernements en place se sentaient en sécurité quand ces contestataires étaient loin du pays et lorsqu'on faisait silence à leur sujet. Il n'était donc pas facile pour leurs admirateurs, d'afficher librement leurs sympathies à leur égard. Toute référence aux « détracteurs de la race noire », à la réhabilitation de la race noire ou à « l'égalité des races humaines » aurait pu être perçue comme une propagande firministe par exemple et agacer ces gouvernements. Dantès Bellegarde l'apprit à ses dépens, sous la présidence de Nord Alexis :

« Étant de 1904 à 1907 chef de division au ministère de l'Instruction publique, j'avais repris la publication du *Bulletin Officiel*, fondé en 1893 par Georges Sylvain et qui avait depuis longtemps cessé : j'avais réussi à en faire une revue très vivante et fort utile. À côté des documents officiels (lois, arrêtés, règlements et circulaires) qui y étaient publiés, les maîtres de l'enseignement trouvaient des conseils pédagogiques, des analyses bibliographiques, des résumés de travaux scientifiques, des articles sur l'hygiène, sur l'histoire d'Haïti, etc. C'est ainsi que j'y fis paraître les belles conférences historiques données au Théâtre-Sylvain par l'Association du Centenaire en vue de la célébration du 100^e anniversaire de l'indépendance nationale. Bien entendu, je ne considérais, pour les publier dans le *Bulletin*, que la valeur intrinsèque des écrits, sans me préoccuper de l'opinion politique de leurs auteurs ni de la défaveur dont ils pouvaient être momentanément l'objet dans les sphères gouvernementales. Tel fut le cas pour une brillante conférence faite par Price Mars en 1906 au Comité Haïtien de l'Alliance française sur « l'Égalité des races humaines, d'après un ouvrage récent de Jean Finot. » Je m'empressai de publier cette remarquable étude dans un numéro du *Bulletin*, où étaient également reproduits quelques extraits fort intéressants d'une brochure du Dr Léon Audin sur l'hématologie et la parasitologie.

Cette publication produisit, à ma grande surprise, une énorme sensation au cabinet particulier du Président de la République : l'expression « égalité des races humaines » y était en effet considérée comme une étiquette firministe - et par conséquent séditeuse - puisqu'elle avait servi de titre à une ouvrage d'Anténor Firmin. On porta le général Nord Alexis à écrire au ministre de l'instruction publique, Murville Frères, pour lui ordonner d'empêcher à l'avenir (cela dit en propres termes) « la publication dans le *Bulletin* de tout écrit du genre de ceux de Léon Audain et de Price Mars ». Et je lus dans la lettre présidentielle la phrase suivante, légèrement effacée à la gomme : la revue n'est pas faite pour servir de plate-forme à ceux qui veulent arriver. »⁵

La seconde période, celle de l'occupation américaine, se divise, nous l'avons vu, en deux phases à peu près égales, de 1915 à 1922 et de 1922 à 1930. Au cours de ces deux périodes les intellectuels eurent le même objectif : la fin de l'occupation. Et, dans chacune, la presse locale donna à leurs initiatives un soutien et une publicité dont n'avaient pas bénéficié les croisés de l'égalité des races humaines.

Si on voulait noter une différence entre ces deux phases, elle serait à l'avantage de la première car l'action de la génération de 1915 également secondée aux États-Unis par une publicité médiatique et par des groupes de pression. Au contraire quand la génération de 1925 entra en scène on ne parla pratiquement plus d'Haïti dans les publications américaines. Pourtant celle de 1915 fut perdante dans ses confrontations avec l'occupant puisqu'il resta sur place. C'est la suivante qui fut victorieuse. De part et d'autre les données du problème étaient comparables, mais d'une phase à l'autre l'une d'elles avait changé de signe, à cause du retrait des États-Unis. Entre 1915 et 1922 ceux-ci tenaient à demeurer en Haïti, indépendamment de la volonté des Haïtiens. Tandis qu'en 1930 ils ne désiraient plus y rester mais voulaient partir en beauté. Toutefois, ce n'était encore qu'un projet. On peut alors se demander s'ils auraient annoncé leur intention de partir au moment où ils le firent, sans la pression des intellectuels, et si l'intervention de ceux-ci sur la scène n'eut pas au moins l'effet de mettre en branle le calendrier de retrait.

Finalement, qu'est-ce que ces crises, ces trois périodes de 1880 à 1915, de 1915 à 1922 et de 1922 à 1930, permettent de dire sur le pouvoir des intellectuels dans la cité. Les principales personnalités qui ont fait l'objet de cette étude révèlent que l'intellectuel reconnu dispose d'une certaine influence dans le milieu. Mais Anténor Firmin et la génération de 1885 furent désavantagés. Le bas niveau d'éducation de la population empêcha la majorité de leurs concitoyens d'être au courant de leur message, et de comprendre l'urgence des réformes nécessaires pour projeter une image plus respectable du pays à l'extérieur. Quant aux élites, elles ne pouvaient pas impunément

s'identifier avec des personnalités que les gouvernements considéraient comme leurs ennemis. Et Haïti continua d'avoir mauvaise presse à l'étranger.

Une partie de la population fut nettement plus consciente de l'intérêt de la cause que défendaient Georges Sylvain et la génération de 1915, grâce à des manifestations publiques, à l'efficacité de l'organisation qu'ils créèrent et au soutien de la presse haïtienne et américaine. Mais ces hommes ne purent réaliser leur objectif et il faut reconnaître que leur influence fut malgré tout fort limitée. Leur seule consolation fut de ne pas laisser s'éteindre avec eux la torche nationaliste et de réussir à la transmettre à la génération suivante. Leur échec soulève des doutes sur le pouvoir véritable, non seulement des intellectuels, mais aussi de la presse et de ce que l'on appelle plus généralement l'opinion publique.

Mais il ne suffit pas qu'un mouvement réussisse pour qu'il atteigne son objectif. C'est ce que nous montre celui de Jacques Roumain et de la génération de 1925. En effet ces hommes réclamèrent la fin de l'occupation et cette fois-ci les Américains répondirent en pliant bagages. En réalité pourtant ils n'eurent guère plus de pouvoirs décisifs que Georges Sylvain et ses collègues. En un sens, ils en eurent même moins puisque leur action dans le pays n'était pas, comme en 1920, synchronisée avec celle de la presse et de groupes de pression aux États-Unis. Pourquoi alors les Américains parurent-ils céder aux demandes de la fin des années vingt et donner une fin de non recevoir à la génération précédente ? C'est qu'ils décidèrent de se retirer en 1930 alors qu'ils n'avaient pas encore envisagé une telle éventualité en 1921. Cela montre bien les limites du pouvoir de ces intellectuels. Leur influence fut contingente. Elle dépendait des circonstances. Ainsi la génération de 1925 ne réussit que parce qu'elle fit irruption sur la scène publique au moment opportun. En fait, elle échoua comme la génération de 1915. La victoire qu'elle remporta n'a que les apparences d'un succès. elle lui fut concédée, mais elle ne fut pas gagnée.

Quant aux circonstances favorables, on pourrait dire qu'elles représentent le passage de l'Occupation à un néo-colonialisme. Durant les années 1890 et au début du vingtième siècle, un certain nombre d'Américains s'opposaient à la création d'un empire américain pour des raisons différentes. C'est ainsi que certains jugeaient moralement injustifiable l'imposition par les États-Unis de leur volonté à d'autres pays en ravissant leur indépendance⁶. D'un côté, pendant que des impérialistes justifiaient l'occupation des Philippines ou de Porto Rico par la race, affirmant qu'il était du devoir des États-Unis de civiliser les peuples arriérés et sauvages, d'autres milieux s'y opposaient pour des raisons raciales également, et non par moralité. Ceux-ci estimaient que l'incorporation des pays tropicaux aux États-Unis entâcherait la vie politique et sociale américaine et envenimerait les problèmes raciaux déjà si compliqués⁷. Le Sénateur du Maryland, Arthur Pue Gorman, par exemple, était un impérialiste réputé. Cependant il vota contre l'annexion des Philippines par l'administration McKinley parce que « comme d'autres démocrates du Sud » il estimait que l'assimilation des Philippins, peuple de couleur, dégraderait les blancs américains⁸. En août 1898, Carl Schurz, un journaliste qui fut successivement sénateur, puis secrétaire d'État de l'Intérieur, critiqua les velléités américaines d'annexer des territoires de la zone tropicale, comme les Philippines, l'Amérique Centrale ou les Antilles, étant donné que leur annexion obligerait les États-Unis à s'inquiéter non plus de quelques milliers d'immigrants allemands, russes ou hongrois, mais de dizaines de millions d'hispano-américains, mélange de sang indien, nègre, malais et d'autres races asiatiques inqualifiables. »⁹

« Gorman had established a reputation as an imperialist. He was one of the few democrats who had broken party line to support McKinley and vote for Hawaiian annexation. Then the Maryland man had opposed the treaty, saying like other Southern democrats, that he did so because the assimilation of the Filipinos, a colored people, would "degrade" white Americans. »

« Schurz [...] warned that, if the administration did not quickly drop its expansionist plans, Americans would soon lose the luxury of worrying about the arrival of a "few thousand immigrants from Italy, Russia and Hungary" and have to face up to the problem of incorporating "Spanish-Americans, with all the mixture of Indian and negro blood, and malays and other unspeakable Asiatics, by ten of millions. »

La principale préoccupation de la première catégorie d'anti-impérialistes était d'ordre moral, et celle de la seconde d'ordre politique et social. Mais, dans leur zèle, les premiers recoururent souvent à des arguments qui, par ricochet, débouchèrent sur la politique que semblaient préconiser les seconds. Les États-Unis, arguèrent-ils, étaient l'unique pays qui possédait à peu près tout ce dont les autres avaient besoin et pouvait en même temps se suffire à lui-même. Ils n'avaient pas besoin d'un empire colonial à la manière espagnole, française, hollandaise ou allemande, mais d'un empire commercial façon britannique plutôt, et de la liberté commerciale. Ainsi, sans intervention militaire, sans occupation directe, ils pourraient contrôler politiquement et pénétrer économiquement les territoires étrangers, et récolter tous les avantages d'un empire colonial sans encourir aucun des ses inconvénients¹⁰.

Selon le professeur Daniel B. Schirmer ce système, surnommé néocolonialisme après la Deuxième Guerre mondiale, avec l'avènement à l'indépendance des dépendances coloniales, ne fut pas sans effet sur la politique américaine.¹¹ Il en voit les prémisses dans la création de la République de Panama¹², et dans l'amendement Platt¹³, lequel lie étroitement les chances d'un État indépendant, Cuba, aux vœux et désirs des États-Unis¹⁴. Pour toutes ces raisons on peut se demander si la fin de l'Occupation ne représente pas seulement l'apparence d'une victoire, mais plutôt le passage d'Haïti sous le néo-colonialisme, de la génération de 1925.

En dernier lieu, cette étude vise aussi à retrouver les racines haïtiennes de la négritude. Aimé Césaire la définit comme « la simple reconnaissance du fait d'être noir, et l'acceptation de ce fait, de notre destin de noir, de notre histoire et de notre culture. »¹⁵ Léopold Sédar Senghor se veut plus complet, et lui la définit objectivement et subjectivement : objectivement « c'est l'ensemble des valeurs - économiques et politiques, intellectuelles et morales, artistiques et sociales »¹⁶ des peuples d'Afrique noire, des minorités d'Amérique, d'Asie et d'Océanie. Subjectivement, « c'est

l'acceptation de ce fait de civilisation... C'est en somme, accepter les valeurs de civilisation du monde noir... »¹⁷

Le concept de négritude est relié aux mouvements culturels lancés par une personnalité du monde noir dans les années 1930 quand il était étudiant à Paris un Haïtien, le docteur Léo Sajous soutint financièrement la *Revue du monde noir*, pour faire connaître les idées d'avant-garde qui avaient cours aux États-Unis et aux Antilles. Aussi Senghor fit-il remonter la négritude à cette époque.¹⁸

Il rapporta l'objet d'une conversation qu'il eut avec Robert Cornevin, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences d'Outre-mer. C'est d'Haïti, lui dit celui-ci qu'est parti dès 1915 la négritude, sous forme d'une résistance consciente à l'occupation militaire, politique et culturelle des États-Unis qui dura vingt ans. Il s'agit incontestablement de l'action culturelle lancée par le groupe de l'Union patriotique et de la Revue indigène sous la conduite de Georges Sylvain et de Jacques Roumain. Robert Cornevin fit ainsi remonter les débuts de la négritude quinze ans plus tôt.¹⁹

D'ailleurs ce n'est pas non plus un hasard, reprit Senghor « si c'est le baron de Vastey (1737 à 1820), cousin du général Dumas, le métis, qui fut le premier théoricien de la négritude. » Il fut conseiller du roi Christophe et défendit en effet le nom d'Haïiti et des Haïtiens contre les blancs qui avaient perdu leurs biens. De même on peut dire qu'un Anténor Firmin, qu'un Jean Price Mars ou qu'un Louis-Joseph Janvier, bref la génération de 1885 fut, elle aussi théoricienne de la négritude puisqu'elle défendit Haïti et les Haïtiens contre les détracteurs de la race noire.²⁰

Mais ce que l'on peut dire de cette génération, il faut le dire aussi de celles de 1915 et de 1925. D'une certaine manière elles incarnent les racines haïtiennes de la négritude que Senghor a ainsi découvert progressivement, ce qu'il a voulu reconnaître

en faisant figurer des poètes haïtiens dans son *Anthologie de la Nouvelle poésie nègre et malgache de langue française*.²¹

NOTES

1. Thomas S. Kuhn, *La structure des révolutions scientifiques* (Paris : Flammarion, 1972), pp. 87-114.
2. Leonard W. Dobb, *Patriotism and Nationalism; the Psychological Foundations* (New Haven : Yale University Press, 1964). p. 6.
3. Alain Birou, *Vocabulaire pratique des sciences sociales*, (Paris : les Éditions ouvrières, 1966), pp. 229-230.
4. Birou, op. cit., pp. 26-27.
5. Dantès Bellegarde, « Hommage à Price Mars », dans *Témoignages sur la vie et l'oeuvre du Dr Jean Price Mars*, (Port-au-Prince : Imprimerie de l'État, 1956), pp. 6-7.
6. Robert L. Beisner, *Twelve Against Empire; the Anti-Imperialists, 1898-1900*, (Chicago : The University of Chicago Press, 1985), p. 219.
7. Ibid.
8. Daniel B. Schirmer, *Republic or Empire; American Resistance to the Philippines War*, (Cambridge, Mass. : Schenkman, 1972), p. 119.
9. Beisner, op. cit., pp. 26-27.
10. Ibid., pp. 84-85, 88-92.
11. Schirmer, p. 258.
12. Ibid., p. 248.
13. Ibid., p. 229.
14. Beisner, op. cit., p. 112.

15. Léopold Sédar Senghor, *Deux textes sur la négritude*, (Abidjan : Cahiers ivoiriens de recherches économiques et sociales, 1972), p. 5.
16. Ibid., pp. 5-6.
17. Ibid., p. 6.
18. Léopold Sédar Senghor, *Ce que je crois*, (Paris : Grasset, 1988), p. 137
19. Ibid., p. 137-138.
20. Ibid., p. 139.
21. Léopold Sédar Senghor, *Anthologie de la Nouvelle poésie nègre et malgache de langue française*, (Paris : Presses universitaires de France, 1948), pp. 105-132.

BIBLIOGRAPHIE

I. JOURNAUX

<i>Le Courrier haïtien</i>	1920-1931
<i>Le Nouvelliste</i>	1899-1930
<i>La Patrie</i>	1915
<i>Le Peuple</i>	1932
<i>Le Petit Impartial</i>	1927-1931
<i>La Plume</i>	1915
<i>La Poste</i>	1922-1926
<i>Le Soir</i>	1899-1908
<i>Le Temps</i>	1922-1930

II. REVUES

<i>La Fraternité</i>	1890
<i>The Nation</i>	1915-1934
<i>Revue indigène</i>	1927
<i>Revue de la Ligue de la jeunesse haïtienne</i>	1916
<i>La Trouée</i>	1927

III. DOCUMENTS OFFICIELS

Barnett, George (Brigadier général). *Report on affairs in the Republic of Haiti, June 1915 to June 1920*. Washington, D.C. Headquarters, U.S. Marine Corps, 1920.

Clark, Reuben J., *Memorandum on the Monroe Doctrine*, Washington, D.C. : Government Printing Office, 1930.

Hoover, Herbert *Public papers of the President 1929*. Washington, D.C.: Government Printing Office, 1974.

Papers relating to the foreign relations of the United States, 1929. Washington, D.C. : Government Printing Office.

Papers relating to the foreign relations of the United States, 1930 . Washington, D.C. : Government Printing Office.

Report - Inquiry into occupation and administration of Haiti and the Dominican Republic, Select Committee U.S. Senate. Report No 794, 67th Congress, 2nd Session. Washington, D.C. : Government Printing Office, 1922.

Russell, John, *Report of the American High Commissioner, 1922-1927*. Washington, D.C. : Government Printing Office.

IV. THÈSES

Schreadley, Richard Lee « Intervention : The Americans in Haiti, 1915-1934 » Thèse de doctorat. Fletcher School of Law and Diplomacy, 1972.

Shannon, Magdaline Wilhelmine, « Dr. Jean Price Mars and the Haitian elite, 1876-1935 ». Thèse de doctorat. The University of Iowa, 1989.

V. SUR L'HISTOIRE DES INTELLECTUELS ET L'APPROCHE GÉNÉRATIONNELLE

Azéma, Jean-Pierre, « La clef générationnelle », *Vingtième siècle: revue d'histoire*, N°. 22, (avril-juin, 1989), pp. 3-10.

Devrièse, Marc, « Approche sociologique de la génération », *Vingtième siècle : revue d'histoire*, No. 22, (avril-juin, 1989), pp. 11-16.

Digeon, Claude, *La crise allemande de la pensée française, 1870-1914*, Paris : Presses Universitaires de France, 1992, 1959.

Girardet, Raoul, « Du concept de génération à la notion de contemporanéité », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, (avril-juin, 1983), pp. 257-70.

Kriegel, Annie, « Le concept politique de génération: apogée et déclin », *Commentaire*, Vol. 2, No. 7, (Automne, 1979), pp. 390-99.

Lachance, Paul Francis, « The Imagery of Generations in French Public Opinion on the Eve of World War I », Thèse de doctorat, The University of Wisconsin, 1974.

Mannheim, Karl. *Le problème des générations*, Paris : Nathan, 1990.

Ory, Pascal et Jean-François Sirinelli. *Les Intellectuels en France, de l'affaire Dreyfus à nos jours*. Paris : A. Colin, 1986.

Ortega y Gasset, José. *Man and Crisis*, London : Allen and Unwin, 1958.

Renouard, Yves, « La notion de génération en histoire », *Revue historique*, Vol. 209, (janvier-mars, 1953), pp. 1-23.

Sirinelli, Jean-François, « Enjeux : le hasard ou la nécessité ? Une histoire en chantier : l'histoire des intellectuels », *Vingtième siècle : revue d'histoire*, No. 9, janvier-mars, 1986.

-----, « génération et histoire politique » *Vingtième siècle : revue d'histoire*, No. 22, avril-juin, 1989, pp. 67-80.

-----, *Génération intellectuelle : Khâgneux et normaliens de l'entre-deux-guerres*, Paris : Fayard, 1988.

-----, « Les Intellectuels », dans *Pour une histoire politique*, sous la direction de René Remond, Paris : Seuil, 1988.

Winock, Michel, « Les générations intellectuelles », *Vingtième siècle : revue d'histoire*, No. 22, (avril-juin, 1989), pp. 17-38.

VI. DOCUMENTS ET LIVRES HAITIENS

Antoine, Jacques C. *Jean Price-Mars and Haiti*. Washington, D.C.: Three Continents Press, 1981.

Audain, Léon. *Le mal d'Haïti, ses causes et son traitement*. Port-au-Prince : Verrollot, 1908.

Bellegarde, Dantès. *La République d'Haïti devant la Justice internationale*. Paris : Librairie de Paris, 1921.

Bellegarde-Smith, Patrick. *Haiti, the Breached Citadel*, (Boulder : Westview Press, 1990.

_____. *In the Shadow of Powers : Dantès Bellegarde in Haitian Social Thought*, (Atlantic Highlands, N.J. : Humanities Press International, 1985.

_____. *Race, Class and Ideology : Haitian Ideologies for Underdevelopment, 1806-1934*, (New York : The American Institute for Marxist Studies, 1982.

Berrou, Raphael et Pradel Pompilus. *Histoire de la littérature haïtienne illustrée par les textes*. Port-au-Prince : Éditions Caraïbes, 1975.

Bissainthe, Max. *Dictionnaire de bibliographie haïtienne*. Washington, D.C. : The Scarecrow Press, 1951.

Bowler, Arthur. *Haïti, étude économique*. Paris : Bayle, 1889.

Brutus, Edner. *Instruction publique en Haïti, 1492-1945*. Port-au-Prince : Imprimerie de l'État, 1948.

Castor, Suzie. *L'occupation américaine d'Haïti*. Port-au-Prince : Société Haïtienne d'Histoire, 1988.

Charmant, Alcuis. « Haïti vivra-t-elle ? », *Étude sur le préjugé des races : race noire, race jaune, race blanche et sur la Doctrine de Monroe*. Le Havre : Le Roy, 1905.

Charmant, Rodolphe. *La vie incroyable d'Alcuis*. Port-au-Prince : Société d'ed. et de libr., 1946.

Chatelain, Joseph. *La banque nationale, son histoire, ses problèmes*. Port-au-Prince : Deschamps, 1954.

Danache, B. *Le Président Dartiguenave et les Américains*. Port-au-Prince : Fardin, 1984.

Delorme, Demesvar. *Reflexions diverses sur Haïti*. Paris : Dentu, 1873.

Détracteurs (Les) de la race noire. Paris : Marpon and Flammarion, 1882.

Dominique, Max. *L'arme de la critique littéraire, littérature et idéologie en Haïti*. Montréal : CIDIHCA, 1988.

Dorsainvil, J.C. *Manuel d'histoire d'Haïti*. Port-au-Prince : Frères de l'Instruction chrétienne, 1934.

Dorsinville, Roger, *Jacques Roumain*. Paris : Présence Africaine, 1981.

Dupuy, Alex. *Haïti in the World Economy : Class, Race and Underdevelopment Since 1700*. Boulder : Westview Press, 1989.

Edouard, Emmanuel. *Essai sur la politique intérieure d'Haïti; proposition d'une politique nouvelle*. Paris : Challamel, 1890.

Firmin, Anténor. *L'effort dans le mal*. Port-au-Prince : Chauvet, 1911.

———. *De l'égalité des races humaines; anthropologie positive*. Paris : Pichon 1885, Reimpr., Port-au-Prince : Fardin, 1985.

———. *M. Roosevelt président des États-Unis et la République d'Haïti*. Paris : Pichon, 1905.

Gaillard, Roger. *Les blancs débarquent Vol. 3, Premier écrasement du cacoïsme*. Port-au-Prince : Le Natal, 1981.

———. *Les blancs débarquent, Vol. 5, Hinche mise en croix*. Port-au-Prince : Le Natal, 1982.

———. *Les blancs débarquent, V. 7, La guérilla de Batrville, 1919-1934*. Port-au-Prince : Le Natal, 1983.

———. *La république exterminatrice, Vol. 2, L'État vassal (1896-1902)*. Port-au-Prince : Le Natal, 1988

———. *La République exterminatrice, Vol. 3. La dércute de l'intelligence, mai-juillet 1902*. Port-au-Prince : Le Natal, 1992.

Janvier, Louis Joseph *Du gouvernement civil en Haïti*. Lille : Le Bigot, 1905.

———. *La République d'Haïti et ses visiteurs, 1840-1842, Vol. 1*. Paris : Mapon et Flammarion 1883, Reimpr.. Port-au-Prince : Fardin, 1979.

———. *Le vieux piquet*. Paris : Parent and Davy, 1884.

Joachim, Benoît. *Les racines du sous-développement*. Port-au-Prince : Deschamps, 1976.

Jolibois, Gérard. *L'exécution des frères Coicou*. Port-au-Prince : Le Natal, 1986.

Laleau, Léon. *Le Choc : chronique haïtienne des années 1915 à 1918*. Port-au-Prince : Imprimerie La Presse, 1922, Reimpr. : Port-au-Prince : Imprimerie Centrale, 1975.

Laroche, Maximilien. *Haïti et sa littérature*. Montréal : A.G.U.M., 1963.

Laurent, Gérard M. *Pages d'histoire d'Haïti*. Port-au-Prince : La Phalange, 1960.

Léger, Jacques Nicolas. *Haïti, son histoire et ses détracteurs*. New York : Neale, 1907.

Madiou, Thomas. *Histoire d'Haïti, tome 3: 1804-1807*. Port-au-Prince: Courtois, 1848. Reimpr., Port-au-Prince : Fardin, 1985.

Magloire, Auguste. *Histoire d'Haïti, d'après un plan basé sur l'observation des faits (1804-1909)*. Port-au-Prince : Librairie du Matin, 1909.

Manigat, Leslie F. *Ethnicité, nationalisme et politique : le cas d'Haïti*. New York : Éditions connaissance, 1975.

———. *L'Amérique latine au XXe siècle, 1889-1929*. Paris : Seuil, 1991.

———. *La politique agraire du gouvernement d'Alexandre Pétion (1807-1818)*. Port-au-Prince : La Phalange, 1962

———. *La révolution de 1843 : essai d'analyse d'une conjoncture de crise*. Port-au-Prince: Le Normalien, 1959.

Mars, Jean Price. *Ainsi parla l'oncle; essai d'ethnographie*. Paris : Imprimerie de Compiègne, 1928. Reimpr. Montréal : Leméac, 1972.

———. *La vocation de l'élite*. Port-au-Prince : Chenet, 1919.

Mathon, Alix. *La relève de Charlemagne (les cacos de plume; chronique romancée)*. Port-au-Prince : Fardin, 1984.

Ménos, Solon *L'affaire Luders*. Port-au-Prince : Verrollot, 1899.

Millet, Kethly. *Les paysans haïtiens et l'occupation américaine, 1915-1930*. La Salle, Québec : Collectif Paroles, 1978.

Moïse, Claude. *Constitutions et luttes de pouvoir en Haïti, tome I, La faillite des classes dirigeantes*. Montréal : CIDIHCA, 1988.

Péan, Marc. *L'échec du firminisme*. Port-au-Prince : Deschamps, 1987.

Pierre Charles, Gérard. *L'économie haïtienne et sa voie de développement*. Paris : Maisonneuve et Larose, 1976.

Pompilus, Pradel. *Louis Joseph Janvier par lui-même, le patriote et le champion de la négritude*. Port-au-Prince : Imprimerie des Antilles, 1976.

———. *Manuel illustré d'histoire de la littérature haïtienne*. Port-au-Prince : Deschamps, 1961.

Sylvain, Benito. *Du sort des indigènes dans les colonies d'exploitation*. Paris : Boyer 1901.

Sylvain, Georges. *Dix années de lutte pour la liberté, 1915-1925, Vol. 1* . Port-au-Prince : Deschamps, s-d.

Trouillot, Ernst. *Prospections d'histoire, choses de Saint-Domingue et d'Haïti*. Port-au-Prince : Imprimerie de l'État, 1961.

Turnier, Alain. *Les États-Unis et le marché haïtien*. Washington, D.C. 1955.

Vaval, Duraciné. *Histoire de la littérature haïtienne ou « l'âme noire*. Port-au-Prince : 1933. Reimpr., Nendeln : Kraus, 1971.

Vincent, Sténio. *La République d'Haïti telle qu'elle est. Aperçu historique, géographique, ethnographique, politique, législatif, agricole, pastoral, économique, intellectuel, législatif. financier, minier, médicinal, patriotique*. Bruxelles : Société anonyme belge d'imprimerie, 1910.

VII. ARTICLES ET DOCUMENTS HAÏTIENS

« À propos du docteur Louis Joseph Janvier », *Le Nouvelliste*, (7 mars, 1928), p. 2.

Bastien, Remy, « The Role of the Intellectual in Haitian Plural Society », *Annales of the New York Academy of Sciences*, Vol. 83, (January 20, 1960), pp. 843-49.

Bellegarde-Smith, Patrick, « Haitian Social Thought : a Bibliographical Survey », *Inter-American Review of Bibliography*, Vo. 32, No. 3-4, (1982), pp. 330-37.

Brouard, Carl, « Doctrine de la nouvelle école », *Conjonction*, n° 198, (avril-juin, 1993), p. 39.

Buteau, Pierre, « une Problématique de l'Identité », *Conjonction* (avril-juin, 1993), pp. 11-38.

Casimir, Jean, « Aperçu sur la structure économique d'Haïti », *America latina*, ano 7, No. 3, (Julho-Setembro, 1964), pp. 37-57.

Dalencourt, François, « Haiti and the American Occupation », *Current History Magazine of the New York Times*, Vol. II, (December, 1919), pp. 542-48.

Delorme, Demesvar, « Le séisme de 1842 raconté par un témoin oculaire », *Revue de la société haïtienne d'histoire et de géographie*, Vol. 46, No. 160, (Septembre, 1988), pp. 43-52.

« 2^{ème} meeting de l'Union patriotique », *Le Courrier haïtien*, (20 janvier, 1921), p.2.

Devot, Justin, « Considérations sur l'état mental de la société haïtienne », *La Revue occidentale*, No. 6 (1 novembre, 1902), pp. 321-24.

« Je n'aime pas les Américains, mais... » *La Plume* (6 septembre, 1915), p. 1.

Manigat, Leslie F. « La substitution de la prépondérance américaine à la prépondérance française en Haïti au début du XX^e siècle : la conjoncture 1910-1911 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Vol. 14, (octobre-décembre 1967), pp. 321-55.

« Memoire on the Political, Economic and Financial Conditions Existing in the Republic of Haiti Under the American Occupation » by the Delegates to the United States of the Union Patriotique d'Haïti, *The Nation*, (May 25, 1921), pp. 751-75.

Moïse, Claude, « Anténor Firmin », *Conjonction* No. 117, (December, 1971), pp. 9-86.

« La protestation des syndicats de la presse au gouvernement et au Conseil d'État » *Le Nouvelliste*, (15 novembre, 1922), p. 1.

« Quelques considérations a propos de la loi contre la presse », *Le Nouvelliste* (8 novembre, 1922), p. 1.

« Quelques clartés sur la question américaine », *La Plume* (4 septembre, 1915).

Roumer, Emile « Éclaircissements » *Revue indigène*, (septembre 1927), pp. 89-93.

Sylvain, Normil G. « Chronique-programme » *La Revue indigène*, (juillet 1927), pp. 1-10.

Trouillot, Michel-Rolf, « jeux de mots, jeux de classes : les mouvances de l'indigénisme », *Conjonction*, (Janvier-février-mars, 1993), pp. 29-45.

« Union patriotique, le meeting de la Croix des Bossales », *Le Courrier Haïtien* (15 novembre, 1921), p. 1.

« Union patriotique. Séance solennelle du 17 juillet 1921. Discours de M. Pauléus Sannon. » *Le Courrier haïtien* (25 juillet, 1921), p. 1.

Vaval, Duraciné, « Saint-Domingue et la révolution française », *Revue de la société haïtienne d'histoire et de géographie*, Vol. 20, N° 75, (octobre, 1949), pp. 49-60.

Vincent, Sténio « Les Haïtiens et la race noire », *Le Nouvelliste* (20 mars, 1911), p. 1.

« La voix des autres », *La Plume* (4 septembre, 1915), p. 1.

VIII. DOCUMENTS ET LIVRES ÉTRANGERS

Les abolitions de l'esclavage : De L.F. Sonthonax à V. Schoelcher, 1793, 1794, 1848. Actes du colloque international tenu à l'Université de Paris VIII les 3, 4 et 5 février 1994. Textes réunis et présentés par Marcel Dorigny. Paris/Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes et Éditions UNESCO, 1995.

d'Alaux, Gustave. *L'empereur Soulouque et son empire*. Paris : Lévy, 1856.

Alexandre, J.E. *Transatlantic Sketches Comprising Interesting Scenes in North and South America and the West Indies*. London : Bentley, 1883.

d'Ans, André-Marcel, *Haïti : paysage et société*. Paris : Karthala, 1987.

Aubin, Eugène, *En Haïti : planteurs d'autrefois, nègres d'aujourd'hui*. Paris : Colin, 1910.

Balch, Emily Greene *Occupied Haiti*. New York : The Writers Publishing Company, 1927.

Barros, Jacques *Haïti de 1804 à nos jours*, tome 1 . Paris : l'Harmattan, 1984.

Beisner, Robert L. *Twelve Against Empire; the Anti-Imperialists, 1898-1900*. Chicago : The University of Chicago Press, 1985.

Bird, M.B. *L'homme noir, ou notes historiques sur l'indépendance haïtienne*. Edinburg : Murray and Gibb, 1876.

----- *Haïti : un paradis terrestre*. Edinburg : Morrisson and Gibb, 1881.

Bonnefou, Édouard. *Avant l'oubli; la vie de 1900 à 1940*. Paris : Laffont/Nathan, 1985.

Bonsal, Stephen. *The American Mediterranean*. London: Hurst and Blackett, 1913.

Brassey, Annie. *In the Trades : the Tropics and the Roaring Forties*. London : Longmans, Greens, 1885.

Brown, J. *The History and Present Conditions of Santo Domingo*, tome II . Philadelphia : Marshall, 1837.

Butler, Smedley. *Old Gimlet Eye; the Adventure of Smedley Butler, as Told to Lowell Thomas*. New York : Farrar and Rinehart 1933.

Candler, John. *Brief Notices on Haïti with Its Conditions, Its Resources and Prospects*. London : Ward, 1842.

Centre d'études de géographie tropicale. Université de Bordeaux, III, *Atlas d'Haïti*. Talence, France : Centre d'études de géographie tropicale (CRNS), 1985.

Commettant, Oscar. *Les civilisations inconnues*. Paris : Payot, 1863.

Craige, John Houston. *Black Bagdad*. New York : Minton, Balch, 1933.

_____. *Cannibal Cousins*. New York : Minton, Balch, 1934.

Creelman, John. *On the Great Highway; the Wanderings and Adventures of a Special Correspondent*. London : Lothrop, 1901.

Dash, J. Michael. *Literature and Ideology in Haiti, 1915-1961*. Totowa, N.J. : Barnes and Noble, 1981.

Davis, Harold P. *Black Democracy; the Story of Haiti*. New York : Dodge, 1930.

Dayan, Joan. *Haiti, History and the Gods*. Berkeley and Los Angeles : University of California Press, 1995.

Dhormoys, Paul. *Une visite chez Soulouque; souvenirs d'un voyage dans l'île*. Paris : Librairie nouvelle, 1859.

Dobb, Leonard W. *Patriotism and Nationalism; the Psychological Foundations*. New Haven : Yale University Press, 1964.

Douglass, Frederick. *The Life and Writing of Frederick Douglass, Vol. 4 : Reconstruction and After*. New York : International Publishers, 1955.

Eden, Charles H. *The West Indies*. London : Sampson Low, Martson, Searle and Rivington, 1880.

Encyclopédie nouvelle ou dictionnaire philosophique, scientifique littéraire et industriel, sous la direction de M.P. Leroux et J. Reynaud, Vol. 4 . Paris : Gosselin, 1853.

Favelon, Pierre. *Les Années 20*. Paris, Temps Actuels, 1982.

Fick, Carolyn E. *The Making of Haiti; the Saint-Domingue Revolution from Below*. Knoxville : The University of Tennessee Press, 1990.

Fleischmann, Ulrich, *Écrivains et société en Haïti*, (Montréal : Centre de recherches caraïbes de l'Université de Montréal, 1970)

Fohlen, Claude. *La France de l'entre-deux-guerres 1917-1939*. Paris : Casterman, 1966.

Franklin, James. *The Present State of Haïti (Saint-Domingue), with Remarks on Its Agriculture, Commerce, Laws, Religion, Finances and Population, etc.*. London : Murray, 1828.

Froude, James. *The English in the West Indies, or The Bow of Ubysses*. New York : Scribner's, 1880.

Gaffarel, Paul. *La politique coloniale en France, de 1789 à 1830*. Paris : Alcan, 1908.
Garcia-Caldéron, F. *Les democraties latines d'Amérique*. Paris : Flammarion, 1920.

Gurr, Ted Robert *Why Men Rebel*. Princeton, N.J. : Princeton University Press, 1970.

Genovese, Eugene. *Roll Jordan, Roll; The World the Slaves Made*. New York : Pantheon Books, 1974.

Gobineau, Arthur de. *Essai sur l'inégalité des races humaines*. Paris : Librairie de Paris, 1853-1856.

Granier de Cassagnac, A. *Voyage aux Antilles françaises anglaises, danoises, espagnoles, à Saint-Domingue et aux États-Unis d'Amérique*. Paris : Au comptoir des imprimeurs unis, 1844.

Hazard, Samuel. *Santo Domingo, Past and Present; with a Glance at Haïti*. New York : Harpers, 1873.

Heinl, Robert Debs and Nancy Gordon Heinl. *Written in Blood; the Story of the Haitian People, 1492-1971*. Boston : Houghton Mifflin, 1978.

Hennessey, Alistair. *Intellectuals in the Twentieth Century Caribbean, Vol. II, Unity in Variety : The Hispanic and Francophone Caribbean*. London : Macmillan Caribbean, 1992.

Herskovits, Melville J. *Life in a Haitian Valley*. New York : Knopf, 1937. Reimpr., New York : Octagon books, 1964.

Huchard, Robert. *Aux Antilles : hommes et choses*. Paris : Perrin, 1906.

Hill, Robert T. *Cuba and Puerto Rico, with the Other Islands of the West Indies*. London : Unwin, 1898.

Holly, James Theodore. *A Vindication of the Capacity of the Negro Race for Self Government, and Civilized Progress as Demonstrated by Historical Events of the Haitian Revolution, and the Subsequent Acts of That People Since Their National Independence*. New Haven, 1857, Reimpr. dans *Black Separation and the Caribbean 1860* par James Theodore Holly and J. Dennis Harris . Ann Arbor : The University of Michigan Press, 1970.

James, C.L.R., *Black Jacobins : Toussaint Louverture and the San Domingo Revolution*, London : Allison and Busby, 1980.

Kennedy, W.R. *Sport, Travel and Adventure in Newfoundland and the West Indies*. London : Blackwood, 1885.

Kuhn, Thomas S. *La structure des révolutions scientifiques* . Paris : Flammarion, 1972.

Lacombe, Robert. *Histoire monétaire de Saint-Domingue et de la République d'Haïti jusqu'en 1874*. Paris : Larose, 1958.

La Selve, Edgard. *Le pays des nègres : voyage à Haïti, ancienne partie française de Saint-Domingue*. Paris : Hachette, 1881.

Labelle, Micheline. *Idéologie de couleur et classes sociales en Haïti*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 1978.

Lawless, Robert. *Haiti's Bad Press*. Rochester, Vermont : Schenkman Books, 1992.

Lebras-Chopard, Armelle. *De l'égalité dans la différence, le socialisme de Pierre Leroux*. Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences politiques, 1986.

Lewis, Gordon, K. *Main Current in Caribbean Thought; the Historical Evolution of Caribbean Society in Its Ideological Aspects, 1492-1900*. Baltimore : John Hopkins University Press, 1983.

Leyburn, James G. *The Haitian People*. New Haven : Yale University Press, 1971.

Lundahl, Mats. *Peasants and Poverty : a Study of Haïti*. London : Groom Helm, 1979.

McCrocklin, James H. *Garde d'Haïti, 1915-1934; Twenty Years of Organization and Training by the United States Marine Corps*. Annapolis, Md. : The United States Naval Institute, 1956.

Métraux, Alfred. *Le vaudou haïtien*. Paris : Gallimard, 1984, 1958.

Millspaugh, Arthur C. *Haiti Under American Control, 1915-1930*. Boston : World Peace Foundation, 1931.

Montague, Ludwell Lee. *Haiti and the United States, 1714-1938*. Boston : Houghton Mifflin, 1978.

Moreau de Saint-Mery, E.L.E. *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'île de Saint-Domingue*, tome I. Paris : Dupont, 1797. Reimpr. Paris : Société française d'histoire d'outre-mer, 1984.

Perrineau, Pascal, *L'engagement politique : déclin ou mutation*, (Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1994).

Prichard, Hesketh. *Where Black Rules White*. Westminster : Constable, 1900. Reimpr., Shannon: Irish University Press, 1972.

Nicholls, David. *From Dessalines to Duvalier; Race, Colour and National Independence in Haïti*. New York : Cambridge University Press, 1979.

Logan, Rayford. *Diplomatic History of Haïti*. London : Oxford University Press, 1968.

Reboux, Paul. *Blancs et noirs; carnet de voyage : Haïti, Cuba, Jamaïque, États-Unis*. Paris : Flammarion, 1915.

Redpath, James. *A guide to Haïti*. Boston : Haitian bureau of emigration, 1886.

Renouvin, Pierre. *Histoire des relations internationales*, Tome 6. *Le XIX^e siècle : De 1871 à 1914, l'apogée de l'Europe*. Paris : Hachette, 1955.

Rotberg, Robert I. *Haïti, the Politics of Squalor*. Boston : Houghton Mifflin, 1971.

Salmon, C.S. *The Caribbean Confederation, .. With a True Explanation of the Haitian Mystery*. London : Cass, 1971, 1888.

Schirmer, Daniel B. *Republic or Empire; American Resistance to the Philippines War*, Cambridge, Mass. : Schenkman, 1972.

Schmidt, Hans. *The United States Occupation of Haiti, 1915-1934*. New Brunswick, N.J. : Rutgers University Press, 1971.

Schoelcher, Victor. *Colonies étrangères et Haïti; résultats de l'émancipation anglaise*. Paris : Pagnerre, 1845.

Seabrook, W.B. *The Magic Island*. New York : Harcourt, Brace, 1929.

Léopold Sédar Senghor, *Anthologie de la Nouvelle poésie nègre et malgache de langue française*, (Paris : Presses universitaires de France, 1948),

Léopold Sédar Senghor, *Ce que je crois*, (Paris : Grasset, 1988),

Léopold Sédar Senghor, *Deux textes sur la négritude*, (Abidjan : Cahiers ivoiriens de recherches économiques et sociales, 1972)

Spector, Robert M. *W. Cameron Forbes and the Hoover Commission to Haiti*. New York : University Press of America, 1985.

St John, Spencer. *Haïti ou la République noire*. Paris : Plon, 1886.

Texier, Charles. *Au pays des généraux : Haïti*. Paris : Calmann-Lévy, 1891.

Trêves, Frederick. *The Cradle of the Deep; an Account of a Voyage to the West Indies*. London: Smith, Elder, 1910.

Viatte, Auguste. *Histoire littéraire de l'Amérique française, des origines à 1950*. Paris : Presses Universitaires de France, 1954.

Vibert, Paul. *La République d'Haïti : son présent, son avenir économique*. Paris : Berger-Levaul, 1885.

Wirkus, Faustin. *The White King of La Gonave*. Garden City : Doubleday, 1931.

Wood, Brice. *The Making of the good Neighbour Policy*. New York : Columbia University Press, 1961.

Woodward, C. Vann. *Origins of the New South, 1877-1913*. Baton Rouge : Louisiana State University Press, 1967, 1951.

Documents et articles étrangers

« Achievements and Mistakes in Haiti », *World's Work*, (September, 1922), pp. 464-466.

« American Military government in Haiti in Haiti », *Literary Digest*, (November 30, 1920), pp. 4256-61.

« America's Ireland : Haiti and Santo Domingo », *The Nation*, Vol. 110 (February, 1920), pp. 231-34.

Bauer, John E. « The Presidency of Nicolas Geffrard », *The Americas*, V. 10, No. 4, April, 1954, pp. 47-52.

----. « Mulatto Machiavelli, Jean Pierre Boyer, and the Haiti of His Day », *Journal of Negro History*, Vol. 32, N° 3, (July, 1947), pp. 307-53.

Blassingame, John. « The Press and American Intervention in Haiti and the Dominican Republic, 1904-1920 », *Caribbean Studies*, Vol. 9, No. 2, (July, 1969), pp. 27-43.

Buell, Raymond Leslie « The American Occupation of Haiti », *Foreign Policy Association Information Service*, Vol. 5 (November 27 - March 12, 1929), pp. 337-92.

Cauna, Jacques, « La révolution à Port-au-Prince (1791-1792); relation inédite du négociant Lagard », *Revue de la société haïtienne d'histoire et de géographie*, No. 152, (septembre, 1986), pp. 5-28.

Chapman, Charles E., « The Development of the Intervention in Haiti » *Hispanic American Historical Review*, Vol. 7, N° 3, (August, 1927), pp. 299-319.

« Chronic Revolution in Haiti », *Review*, 32, (September, 1915), pp. 272-74.

Cooper, Donald H, « The Withdrawal of the United States from Haiti, 1928-1934 » *Journal of Interamerican Studies*, (January, 1963), pp. 83-101.

de Becker, L.J., « Massacre aux Cayes », *The Nation* (March 1930), pp. 308-10.

Dole, Charles « The Haitian Protectorate », *The Nation* (October, 1915), pp. 462-63.

Douglas, Paul « The American Occupation of Haiti », *Political Science Quarterly*, Vol. 42, No. 2 (June 1927), pp. 228-58, 368-96.

« Extending United States Protectorates Under the Monroe Doctrine », *Current Opinion*, Vol. 59 (October, 1915), pp. 223-25.

Foster, Harry L. « The American Haters of Haiti », *Independent*, (August 1928), pp. 120-130.

----- « The Colorful Black Republic », *Independent*, (August 1, 1928), pp. 111-13.

----- « The Fruits of Haitian Occupation », *Independent* (August 18, 1928), pp. 152-154.

« Fractious Black Republic ». *Outlook*, (august, 1915), pp. 832-33.

Fuller, Nelson « American Achievements in Haiti », *Current History*, April, 1930, pp. 86-90.

« The Great Ditch in Haiti », *New Republic*, (March 22, 1922), pp. 107-109.

Gruening, Ernest F. « Haiti and Santo Domingo Today », *The Nation*, Vol. 104 (February, 1922), 147-49, 188-90.

----- . « Haiti Under American Occupation, *Century magazine*, (April, 1922), pp. 836-45.

----- . « Senators Visit Haiti and Santo Domingo » *The Nation*, (January), 1922 pp. 7-10.

« Habilitating Haiti », *Survey*, (June 25, 1921), p. 433.

« Haiti and Intervention », *New Republic*, (December 15, 1920), pp. 71-72.

« Haiti Charges Us With Misrule », *Literary Digest*, (June 18, 1921), p. 12.

« Haitian Scandal », *Literary Digest*, (October 30, 1920), pp. 16-17.

« Haiti to Be Controlled », *Independent*, Vol. 83 (September, 1915), p. 319.

« The Haitian Situation », *Outlook*, (October 27, 1920), p. 360.

« Haiti's Indictment of Uncle Sam », *Independent*, (May, 1921), p. 543.

Inman, Samuel Guy « Hard Problems in Haiti : Verdict of an Eye Witness on the Difficulties and Mistakes of Our Marines », *Current History*, (November, 1920), pp. 338-42.

« Imperialism in Haiti », *New Republic*, (June 29, 1921), pp. 128-29.

« Island of Haiti », *Outlook*, (September, 1915), p. 6.

« Is Our Occupation of Haiti and Santo-Domingo Justified ? », *Current Opinion*, (June, 1922) pp. 725-27.

Johnson, James Weldon « Self-Determining Haiti »,

pt. 1. « The American Occupation », *The Nation*, Vol. 111, (August, 1920), pp. 236-238.

pt. 2. « What the United States Has Accomplished », *The Nation*, Vol. 111 (September, 1920), pp. 265-67.

pt 3. « Governemnt by and for the National City Bank », *The Nation*, Vol. 111, (September , 1920), pp. 295-97.

pt. 4.. « The Haitian People », *The Nation*, Vol. 111, (September, 1920), p. 347.

Kelsey, Carl « The American Intervention in Haiti and the Dominican Republic », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, Vol. 100, (March, 1922), pp. 109-202.

Knapp (admiral), H.S. « Haiti's Need of American Rule » *Current History Magazine of the New York Times*, Vol. 13, (March, 1921), pp. 403-404.

« Knapp Objects to Leaving Haiti, » *Independent*, Vol. 105 (March, 1921), p. 236.

Knight, Melville « Haiti's Progress Under American Protectorate », *Current History*, (June 1926), pp. 351-58.

Lobb, John, « Caste, and Class in Haïti » *The American Journal of Sociology* !, Vol. 46, No. 1, (July, 1940), pp. 24-29.

Logan, Rayford W. « The U.S. "Colonial Experiment" in Haïti », *The World Today*, Vol. 17, No. 10, (October, 1961), p. 435-46

———. « Education in Haiti », *Journal of Negro History*, Vol. 15, No. 4, (october, 1930), pp. 401-460.

McCormick, Medill « Our Failure in Haiti », *The Nation*, (December, 1920), pp. 615-16.

McNeice, William « America in Haiti », *America* (June 4, 1921), pp. 150-52.

Marvin, Georges « Helping Haiti », *World's Work*, (September, 1915), pp. 524-29.

Mead, Elwood « The New Haiti; the Most Interesting Experiment in Pragmatism », *American Review of Reviews*, February, 1927, pp. 175-80.

Munro, Dana G. « The American Withdrawal from Haiti », *Hispanic American Historical Review*, I (February, 1969), p. 1-26.

Nicholls, David « Nationalismes haïtiens, 1915-1946", *Annales : économies, sociétés, civilisations*, (juillet- août, 1975), pp. 654-74.

Norton, Henry Kittredge « The Ethics of Imperialism. » *World's Work*, Vol. 51, No. 3, (January, 1926), pp. 321-22.

« Our Latest Protege », *Independent*, Vol. 85, (March, 1916), pp. 368-69)

Probing the « Haitian Scandal », *Literary Digest*, (October 30, 1920), pp. 16-17.

« Rape of Haiti », *The Nation*, Vol. 113, (November, 1921), pp. 545-62.

« Restoring a Republic », *World's Work*, Vol. 30, (October, 1915), pp. 633-34.

« Senator McCormick Sees it Through », *The Nation*, (July, 1922), pp. 7-10.

Ruhl, Arthur « What America Is Doing for Haiti », *Current History Magazine*, (August, 1925), pp. 734-42.

Seligman, Herbert J., « Conquest of Haiti », *The Nation*, Vol. 111 (July, 1920), pp. 35-36.

Simpson, George Eaton, « The Belief System of Haitian Vodun », *American Anthropologist*, New Series, Vol. 47, (1945), pp. 35-59.

Sorensen, Eve E., « The Dawn of Haiti's New Era » ,Current History, (December), 1925, pp. 371-77

Thinker, Clifford Albion, « The American Occupation of Haiti and Santo Domingo. », *American Review of Revenue*, (July, 1922), pp. 46-60.

Weatherly, Ulysse G., « Haiti : an Experiment in Pragmatism », *The American Journal of Sociology*, Vol. 32, No. 3 (November, 1926), pp. 353-66.

« White Wash on the Black Republic; the McCormick Report », *Literary digest*, (July, 1922), p. 15.

Wingfield, Roland et Vernon J. Parenton, « Class Structure, and Class Conflict in Haitian society », *Social Forces*, (March, 1965), pp. 338-47.

Table des cartes

	page
Carte des Antilles	17
Carte de la République d'Haïti	43

Table des tableaux

	page
L'instruction publique en Haïti (de 1492 à 1945)	3
Les intellectuels (de 1880 à 1915)	107
Les intellectuels (de 1915 à 1922)	230
Les intellectuels (de 1922 à 1930)	314
Dette et revenus de la République d'Haïti (de 1915 à 1927)	296